

piétés suivantes savoir:

M. Abraham Noel - Jos St-Pierre, et l'école
No 1 soient à l'avenir à la charge de la cor-
poration.

Que la Shawinigan Water & Power Co, soit
avisée que le coût de l'éclairage pour ces trois
lampes sera à l'avenir payable par la corporation
au lieu de M. Jos St-Pierre.

Adopté.

Jules Morel
Maire

Léon Buleau
Secrétaire-Trésorier.

-COPIE-

Service de la gestion des
documents et archives - VTR

3 fév. 1947 Province de Québec,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée régulière des membres du
Conseil, tenue le 3 février 1947, à 2 heures P.M.,
à la place ordinaire de ses sessions, présents:
M. M. Les Conseillers Antonio Marchand, Au-
guste Bellanare, Alphonse Pellerin Conrad
Dugré, François Charest et J. Edmond Proulx.

Pro-maire

Une fois la prière dite, il est proposé
par M. Conrad Dugré, secondé par J. Edmond
Proulx, que, vu l'absence de M. le Maire
Jules Montour, M. le Conseiller Antonio
Marchand est nommé président de la
présente assemblée. Adopté.

3 fév. 47
Comptes

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. François Charette, que les comptes suivants sont approuvés.

1 ^o Cerise Paillet - Treusage de Fossé -	\$ 11.20
2 ^o Henri Pandenis - Fardochage Route Denon -	35.80
3 ^o P. V. Ayotte - Papeterie -	3.11
4 ^o Municipalité de Comti - Taxes -	584.71
5 ^o Formules Municipales - Formules de comptes -	24.14
6 ^o Sheringham Water Power - Eclairage de rues	21.22
7 ^o Léon Balcer - Lignes	5.00

Adoptés.

Table pour le Conseil

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. J. Edmond Proulx, que le Conseil accepte la soumission à \$40.00 de M. Clément Ricard pour la fabrication d'une table de 11'00" par 00'40".

Adopté.

Subvention chemin d'hiver Ste-Catherine

Proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Conrad Dugré, qui subvention de \$125.00 soit accordée aux résidents du lot P. 15 pour leur aider à défrayer l'entretien d'hiver des Boulevards des Dominicains et Ste-Catherine.

le coût de

Adopté.

Requête pour chemin d'hiver Ste-Catherine

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. Auguste Bellemare, que le Conseil seconde la requête des résidents des Blvds des Dominicains et Ste-Catherine auprès du Gouvernement Provincial, dans le but d'obtenir l'aide de ce dernier, pour l'entretien d'hiver de ces deux boulevards.

Adopté.

3 fév. 47

Bell Téléphone

"Proposé par M. Auguste Bellemare, appuyé par M. Alphonse Pellerin, que ce Conseil donne son ~~appui~~^{appui} consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 16 décembre 1946, et les plans qui l'accompagnent, et que M. Marcel Bourassa surveille le travail pour le compte de la Municipalité."

Adopté.

Subdivision

Bellemare

Proposé par M. J. Edmond Krauli, secondé par M. Conrad Dugri, que ce Conseil approuve le plan de subdivision d'une partie du lot no 35, du cadastre officiel de notre Municipalité, en date du 25 août 1945 et tel que préparé par M. Horace St-Cyr, Arpenteur - Géomètre.

Adopté.

Garelage

Route à Denoon

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. Conrad Dugri, que ce Conseil donne son appui à la demande d'actes pour le garelage de la Route à Denoon, faite par les résidents de cette Route auprès du Gouvernement Provincial.

Adopté.

Arrondissements

électoraux

Proposé par M. Conrad Dugri, secondé par M. Auguste Bellemare, que pour fins d'élections, la Municipalité soit divisée en 6 arrondissements, numérotés de 1 à 6 et ci-après décrits:

3 fév. 47

Arrondissement No 1: la partie de la Banlieue des Trois-Rivières comprise entre les limites de la Cité des Trois-Rivières à l'Est et le milieu de la Route du Calvaire à l'Ouest, le Fleuve St-Laurent au Sud, et la ligne du Chemin de Fer, Québec-Montréal du Canadian Pacific Railway au Nord;

Arrondissement No 2: la partie de la Banlieue des Trois-Rivières comprise entre le milieu de la Route du Calvaire à l'Est et les limites de la Paroisse de la Pointe-du-Lac à l'Ouest, le Fleuve St-Laurent au Sud et la ligne de Chemin de Fer, Québec-Montréal, du Canadian Pacific Railway, au Nord;

Arrondissement No 3: la partie du Rang de Ste-Marguerite comprise entre les limites de la Cité des Trois-Rivières et la ligne de séparation entre les lots 166 et 165 et le lot 167 du Cadastre Officiel, à l'Est, et le milieu de la Route du Calvaire et la ligne de séparation entre le lot 131 et le lot 132 du Cadastre Officiel, à l'Ouest, la ligne de Chemin de Fer, Québec-Montréal du Canadian Pacific Railway au Sud, et la ligne de séparation, appelée "le Cordon", entre le Fief St-Maurice et le Rang de Ste-Marguerite au Nord;

Arrondissement No 4: la partie du Rang de Ste-Marguerite comprise entre le milieu de la Route du Calvaire et la ligne de

3^{es} 47 de séparation entre le lot 131 et le lot 132 du Cadastre Officiel à l'Est, et les limites de la Paroisse de la Pointe-du-Lac à l'Ouest, la ligne de Chemin de fer Québec-Montreal du Canadian Pacific Railway au Sud, et la ligne de séparation, appelée "le Cordon", entre le Fief St-Maurice et le Rang de Ste-Marguerite au Nord;

Arrondissement No 5: la partie du Rang de Ste-Marguerite et du Fief St-Maurice comprise entre la Rivière St-Maurice à l'Est, la ligne de séparation entre les lots 166 et 165 et le lot 167 du Cadastre Officiel et le milieu de la route du Rochon sur toute sa longueur à l'Ouest, les limites de la Cité des Trois-Rivières au Sud et les limites de la Paroisse de Ste-Etienne au Nord;

Arrondissement No 6: la partie du Fief St-Maurice comprise entre le milieu de la route du Rochon à l'Est, les limites de la Paroisse de la Pointe-du-Lac à l'Ouest, la ligne de séparation, appelée "le Cordon", entre le Fief St-Maurice et le Rang de Ste-Marguerite au Sud et les limites de la Paroisse de Ste-Etienne au Nord;

Chacun de ces arrondissements sera représenté au Conseil par un Conseiller⁺⁺, qui en plus de posséder les autres qualifications requises par le Code Municipal, devra posséder à titre de propriétaire des biens-fonds pour une valeur d'au moins \$ 400.00 dans l'arrondissement qu'il représente. Adopté.

++
amendu

5 mai 1947

page 47

Jules Montour
Maire

Léon Balcer
Secrétaire - Trésorier

3 mars 47 Province de Québec,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des mem-
bres du Conseil, tenue le 3 mars 1947,
à 2 heures P.M., à la place ordinaire de ses
sessions, présents MM. les Conseillers
Auguste Bellemare, Conrad Dugré,
J. Edmond Proulx et Alphonse Fel-
lerin, sous la Présidence de son Hon-
neur le Maire Jules Montour;

P-17

Proposé par M. J. Edmond Proulx,
secondé par M. Conrad Dugré, que le
plan de Subdivision du Lot P-17, tel
que préparé par M. R. H. Houde, Arpen-
seur-Géomètre en date du 4 octobre
1946 et tel qu'amendé le 3 mars
1947, soit approuvé par le Conseil.

Adopté.

Avis de motion

re: Pyrale de
maïs.

Le Conseiller J. Edmond Proulx,
donne avis de motion qui à une pro-
chaine séance du Conseil, une règle-
ment sera proposé afin d'entreprendre
une campagne de destruction de la Pyrale

3 mars 47

de main.

Autobus 2^e rang
 Proposé par M. Alphonse Pellerin,
 secondé par M. J. Edmond Prault, que
 le Conseil donne son appui à la requête
 des résidents de la route du 2^e Rang
 au Route à Venon, dans le but de obtenir
 de la Cie Carrier + Frères,
 un service d'autobus sur la dite Route.

Autobus Banlieue. Adopté.
 Proposé par M. Auguste Bellemare,
 secondé par M. Conrad Dugré, que le Conseil
 prie la Cie Carrier + Frères, de s'assurer
 que leurs autobus desservant la Ban-
 lieue des Trois-Rivières, courent le plus
 de chemin possible, les jours de tempê-
 tes et de contretemps, à mesure que les
 dits chemins sont déblayés;

Comptes Adopté.
 Proposé par M. Alphonse Pellerin,
 secondé par M. Auguste Bellemare que
 les comptes suivants soient payés:

1 ^o René de Cotret + Cie - Vérification =	\$ 75.00
2 ^o René de Cotret + Cie - Installation de Comptabilité =	25.00
3 ^o Marcel Baurassa - Travaux Route du Calvaire =	1.40
4 ^o Clément Ricard - Table pour le Conseil =	40.00
5 ^o Ministère de la Santé - Comptes ^{Avril - Sept. 1945} Oct. - Mars 1946 =	1961.90
6 ^o Léon Balcer - Timbres =	5.00

Bell Téléphone Adopté.
 Proposé par M. Conrad Dugré, secondé
 par M. J. Edmond Prault que ce Conseil don-
 ne son consentement à ce que The Bell

3 mars 47 Telephone Company of Canada construisant des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de ladite Compagnie en date du 20 février 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Marcel Bourassa surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Chemin d'hiver
Ste-Margue-
rite.

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Conrad Dugré que demande soit faite à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'entretien d'un chemin d'hiver dans le rang Ste-Marguerite et que le Maire Jules Montour soit autorisé à signer un contrat à cet effet au nom de notre Municipalité, par lequel cette dernière s'engage à payer à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, le montant de \$ 15.00 de l'heure pour le souffleur mécanique et le montant de \$ 2.50 de l'heure pour la charrue; et que le coût total de ces opérations soit payé en partie avec l'octroi à cette fin accordé par le Gouvernement Provincial, et la balance par un montant versé par le Comité des chemins d'hiver du Rang Ste-Marguerite;

Adopté.

Chemin errant.

RÈGLEMENT No. 23.

Attendu qu'un avis de motion a été

3 mars 47 donné par M. le Conseiller Alphonse Pellerin à la séance régulière du Conseil en date du 2 juillet 1946, à l'effet de passer un règlement pour préserver la circulation des chiens errants dans les limites de la Municipalité;

chiens errants
article 406

abrogé par
règlement no.
page

En Conséquence, il est proposé par M. J. Edmond Peault, secondé par M. Auguste Bellemare, que le règlement suivant soit adopté:

1° Il est strictement défendu de laisser errer les chiens ou chiennes sur les routes, rues ou places publiques de la Municipalité;

2° Toute personne sortant accompagnée d'un chien ou d'une chienne, devra le tenir en laisse et l'empêcher de causer quelque tort ou dégât que ce soit;

3° Toute personne qui enfreindra le présent règlement sera passible d'une amende de peu moins de \$5.00, et ne devant pas dépasser \$20.00 en plus des frais, et à défaut du paiement de l'amende et des frais, à un emprisonnement n'excédant pas 30 jours.

Adopté.

RÈGLEMENT NO: 24.

Déchets

abrogé par
règlement no. 49
page 366

Attendu qu'un avis de motion a été donné par M. le Conseiller Alphonse Pellerin, à la séance régulière du Conseil en date du 2 juillet 1946, à l'effet de passer un règlement pour prohiber l'usage de jeter des déchets le long des routes et cours d'eau de la Municipalité;

En Conséquence, il est proposé par M.

3 mars 47

J. Edmond Proulx, secondé par M. Alphonse Pellerin que le règlement suivant soit adopté:

1^o: Il est strictement défendu de jeter des papiers, boîtes, vidanges, rebuts ou autres déchets le long des routes, rues, places publiques ou dans les cours d'eau, ou fossés de cette municipalité;

2^o: Toute personne qui enfreindra le présent règlement sera passible d'une amende de pas moins de \$ 5.00 et ne devant pas dépasser \$ 20.00 en plus des frais, et à défaut du paiement de l'amende et des frais, à un emprisonnement n'excédant pas 30 jours.

Adopté.

Officiers municipaux

Proposé par M. Alphonse Pellerin, secondé par M. Conrad Dugri, que les officiers municipaux suivants soient nommés pour les deux années à venir:

A) Arrondissement des Forges.

M. Donat Dubé = Inspecteur Route du Rochon;
 M. Hervé Gélinas = Inspecteur Chemin des Forges;
 M. Noël Veillette = Inspecteur agricole;
 M. Rosaire Gaudet = Inspecteur de mauvaises herbes;
 M. Herménegilde Mathon = Surveillant de Construction;
 M. W. A. Lainez = Surveillant pour chiens & déchets;

B) Arrondissement du 2^e Rang.

M. Raoul Dubé = Inspecteur Routes à Denoon & du Cordon;
 M. Louis Petroff = Inspecteur agricole;
 M. Louis Petroff = Inspecteur de mauvaises herbes;
 M. Louis Petroff = Surveillant de Construction;
 M. Rodolphe Jannier = Surveillant pour chiens & déchets;

C) Arrondissement de Ste. Marguerite.

M. Noël Lavasseur = Inspecteur Route à Bureau

3 mars 47 M. Clément Ricard - Inspecteur Chemin Ste-Marguerite
 M. Roméo Gagnon - Inspecteur agraire;
 M. Benoît Gagnon - Inspecteur de mauvaises herbes;
 M. Armand Charbonneau - Surveillant de construction;
 M. Rodolphe Janvier - Surveillant pour chiens + déchets;

D'Arrondissement de la Barrière

M. Georges Drain - Inspecteur Route du Calvaire;
 M. Charles Bolduc - Inspecteur Route + Chemin du Petit Village;
 M. Philippe Bolduc - Inspecteur agraire;
 M. Emile Bourassa - Inspecteur de mauvaises herbes;
 M. Alen Bourassa - Surveillant de construction;
 M. Adélard Bourassa - Surveillant pour chiens + déchets;

Les inspecteurs de mauvaises herbes seront
 aussi inspecteurs des champs de blé-d'inde.

Les estimateurs seront M. M. Némèse
 Garsseau, Clément Ricard et Aldige Doucet,
 et le secrétaire-trésorier de la Municipalité
 sera secrétaire des estimateurs.

Adopté

Jules Morneau
 J. M. M.
 L. B. B.
 Sec.-Trés.

Le 7 avril 47 Province de Québec,
 Municipalité de la Paroisse des Trois Rivières,

Assemblée régulière des membres du
 Conseil, tenue le huit avril 1947, à 2 heures P.M.,
 à la place ordinaire de ses sessions, présents

Le 20 avril 1947

MM. les Conseillers Antonio Marchand, Auguste Bellemare, Conrad Dugré, François Charette et J. Edmond Proulx, sous la Présidence de son Honneur le Maire Jules Montour.

Comptes

Proposé par M. J. Edmond Proulx, secondé par M. Antonio Marchand, que les comptes suivants soient payés:

- 1^o P.V. Ayotte Ltée = 2 étampes = \$ 2.91
- 2^o Municipalité du Costé: Neige passagère nissan = \$ 2.93
- 3^o Sharrigan W. + P. Co = Eclairage de rues = \$ 35.70

Adopté.

Inspecteur
R. Rochon

Proposé par: M. François Charette, secondé par M. Conrad Dugré: que M. Félix Deshaies soit nommé "Inspecteur de la Route du Rochon", à la place de M. Donat Dubé, qui ne réside plus dans la Municipalité; que M. Léo Fleury soit nommé surveillant pour chien et déchets pour l'arrondissement des Forges, à la place de M. W. A. Laineau; et que M. Jeffrey Godin, soit nommé estimateur à la place de M. Fernèse Garsseau;

Adopté

Lot P-177

Proposé par M. Auguste Bellemare secondé par M. J. Edmond Proulx, que M. François Charette conseiller, soit autorisé à acheter au nom du Conseil les propriétés de M. M. Téléphore Thollier, Henri Pofflamm et

Le 4 avril 1947 Camille Côté, sur le lot 177 du Cadastre Officiel
de la Paroisse; Adopté.

Séance le soir. Proposé par M. Antonio Marchand,
secondé par M. Auguste Bellemare, qui à l'ave-
nir les séances du Conseil auront lieu à
8 heures du soir;

Adopté.
Jus nouveaux, ~~reçus~~
Fr. Balleu, sec. trés.

Le 5 mai 1947 Province de Québec,
District des Trois-Rivières.

À une assemblée du Conseil de la
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue
le 5 mai 1947, à 8 heures P.M., au lieu ordinaire
de ses sessions, à laquelle étaient présents, M. M.
Les Conseillers François Charette, J. Edmond Proulx,
Camad Dugré, Antonio Marchand, Auguste
Bellemare et Alphonse Pellerin, sous
la présidence de son Honneur le Maire
Jules Montauve:

Le procès-verbal de la dernière assem-
blée est lu et adopté.

Comptes Il est résolu que les comptes suivants
soient payés:
1^o Shavingan Water + Power = Éclairage de rues = \$17,50

2^o Bruno Pellerin = Paquet d'hiver, Cordon Denoon = \$ 115.00
 3^o Lucien Raymond = " " " " Route du Rochon = 2.60
 Adopté

Catrou J.A.C.

Il est résolu que le Conseil accorde un octroi de \$ 30.00 à la J.A.C. discessaire pour leur Congrès National de juillet prochain.
 Adopté

Lot P-177

Il est résolu que la somme de \$ 190.00 soit remise à M. François Charrelle pour payer les trois terrains achetés par la Municipalité sur le lot 177, et appartenant à M.M. Trostier, Laflamme et Latis.
 Adopté.

Bell Telephone

Il est résolu que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 23 avril 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Hermile Mathon surveille le travail pour le compte de la Municipalité.
 Adopté.

Domages
 fonte des neiges

Il est résolu que le Conseil appuie la requête des résidents du Rang Ste-Marguerite qui ont subi des dommages, par suite de la fonte des neiges.
 Adopté.

Le 5 mai 1947

Autobus

St-Marg.

Il est résolu que le Conseil demande à la Cie Carrier & Frères d'établir en permanence leur service d'autobus sur la route de Ste-Marguerite et qu'elle charge les mêmes tarifs que pour leur service de la Banlieue, soit 10 sous pour voyage simple et 15 sous pour aller et retour, tel que promis à Son Honneur le Maire, lors de la demande pour permis temporaire. Adopté.

Lacerte-Dural

Panneton

Il est résolu que demande soit faite à l'Officier du Drainage pour qu'ils envoient un officier pour assister ce Conseil dans le règlement des différents qui existe dans la réglementation du Cours d'eau Lacerte-Dural Panneton. Adopté.

R. à Denoon

Vairie

Il est résolu que demande soit faite à l'Officier Divisionnaire de la Voirie pour qu'il envoie un expert pour inspecter le fossé de la Route à Denoon en haut de la 2^e côte, et décider des réparations à faire dans le but d'éviter les dommages que subissent les terres avoisinantes. Adopté.

Il est résolu que ce Conseil appuie la requête des résidents de la route du Rochon pour améliorer la dite route. Adopté.

Entretien

R. Rochon

Il est résolu que l'entretien du Chemin R. Rochon du Rochon soit fait à raison de \$5.00 par mois sous la surveillance de l'inspecteur, et que ce montant soit réparti sur les cotis -

le 5 mai 47 *bonnes intéressés.* *Adopté.*

Arrondissement Il est résolu que la résolution de ce Conseil en date du 3 février 1947, disant la Municipalité en ~~un~~ ^{deux} arrondissements, soit amendée en retranchant dans le dernier paragraphe tous les mots qui viennent après "représenté au Conseil par un conseiller". *Adopté.*

Ordre du jour Avis de motion est donné par le conseiller J. Edmond Proulx, qui à une prochaine séance du Conseil en règlement sera ~~proposé~~ ^{proposé} annulant le règlement No 20.

Chemin Ste Marg. Il est résolu qu'une nouvelle demande soit faite au Gouvernement Provincial pour l'amélioration du Chemin Ste-Marguerite. *Adopté.*

Jean Moreau, maire
Léon Balcer, sec.-trés.

14 mai 1947 Assemblée des électeurs de la Municipalité de la Paroisse des Trois Rivières, tenue mercredi le 14 mai 1947, à 10 heures de l'avant-midi, à la salle publique du Rang Ste-Marguerite, sous la présidence de Léon Balcer, secrétaire-trésorier et président d'élection ex-officio, après avis publics

Le 14 mai 47 donné de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être candidats à la charge de Maire et de conseil- lers pour les sièges n^{os} 3, 4 et 5 de cette Mu- nicipalité:

Elections
Maire Le bulletin de présentation de M. Jules Montour, cultivateur de la Paroisse des Trois- Rivières, présenté par MM. Jean Charbonneau et Henri Montour, tous deux cultivateurs et électeurs présents, mettant en nomination le dit Jules Montour pour la charge de Maire est admis.

Conseiller
siège N^o 3 Le bulletin de présentation de M. Conrad Dugré, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières présenté par MM. Oliva Dugré et Clément Ricard tous deux cultivateurs et électeurs présents, mettant en nomination le dit Conrad Dugré pour la charge de conseiller au siège N^o 3 est admis.

Conseiller
siège N^o 4 Le bulletin de présentation de M. J. Edmond Proulx, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par MM. Adilard Proulx et Walter Dupont, tous deux cultivateurs et électeurs pré- sents, mettant en nomination le dit J. Edmond Proulx pour la charge de conseiller au siège N^o 4 est admis.

Conseiller
siège N^o 5 Le bulletin de présentation de M. François Charrette, cultivateur de la Paroisse des Trois-Ri- vières, présenté par MM. Donat Marchand et Hermile Mathon, cultivateur et peintre de la dite Paroisse, et tous deux électeurs présents, met-

Le 14 mai 1947 l'autre nomination le dit François Charette pour la charge de conseiller au siège No 5 est admis.

Résultats à midi, aucune autre nomination élections n'ayant été faite, soit comme Maire soit comme conseiller au siège Nos 3, 4 et 5 de la dite Municipalité; le président d'élection proclame M. Jules Montaur, Maire, M. Conrad Dugré, conseiller au siège No 3, M. J. Edmond Peault, conseiller au siège No 4, et M. François Charette, conseiller au siège No 5, de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Leos Balcer
Président d'élection.

3 juin 1947 Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière du conseil, tenue le 3 juin 1947, à 8 heures P.M., au lieu ordinaire de ses sessions, à laquelle étaient présents: MM. les Conseillers Auguste Bellemare, J. Edmond Peault, François Charette et Conrad Dugré, sous la présidence de son honneur le maire Jules Montaur:

Les procès-verbaux de la dernière séance et de la mise en nomination du 14 mai dernier sont lus et adoptés.

le 3 juin 1947
comptes

Il est résolu d'approuver les comptes suivants:

- 1° Sharnigan Water + Power - Eclairage Ste Cath. = \$ 18.20
- 2° Reue Municipale: Abonnements (juin 47 à 48) = 10.00
- 3° Roger Beland - Blois Ste Catherine + Dominicains = 86.85
- 4° Three-Rivers Shipping - Balast pour Blois St. Cath. = 260.41
- 5° Arthur Desassens - Transp. de Balast pour Blois = 125.45

Adopté.

Permis de bière

Le Conseiller Francois Charette donne avis de motion qui à une prochaine séance un règlement sera proposé pour demander à la Commission des liqueurs d'émettre deux permis de vente de bière dans les limites de la Municipalité.

Octroi J.A.C.

Il est résolu qu'un montant de \$ 30.00 soit donné à la J.A.C. de la Paroisse pour lui aider dans de payer le coût d'érection d'un arche sur la Route Nationale à l'occasion de leur Congrès National de juillet prochain.

Adopté.

Lot P-183

Il est résolu d'approuver le plan de subdivision cadastrale du lot-183, tel que préparé par M. Horace St-Cyr, Arpenteur-Géomètre, en date du 13 septembre 1945,

Adopté.

Lot P-183

Il est résolu de payer le compte de \$ 150.00 de M. Horace St-Cyr, pour la préparation du plan de subdivision cadastrale du lot-183, lequel montant sera remboursé à la Municipalité, par les résidents de la dite subdivision.

le 3 juin 1947

qui auront souscrit volontairement.

Adopté.

Blods Ste. Cath.

Le Conseiller Auguste Bellemare donne avis de motion qui à une prochaine séance, un règlement sera proposé pour effectuer un emprunt dans le but de défrayer les dépenses ^{à être} encourues pour l'amélioration permanente des Blods Ste-Catherine de Sieme et des Dominicains.

R.R. Rochon
Voies

Il est résolu de demander au Ministre de la Voirie d'améliorer le chemin du Rang du Rochon et la Route du Rochon sur une longueur totale d'environ 2 miles. La Municipalité s'engageant à fournir le terrain nécessaire pour élargir le chemin du Rang à 45 pieds et pour élargir la Route suivant les données du Ministère.

Adopté.

R. à Bureau

Il est résolu que les travaux d'amélioration nécessaires sur la Route à Bureau soient faits par grattes-meca-signe, sous la surveillance de l'inspecteur.

Adopté.

Il est résolu d'autoriser le sergent-major à demander à The Sheringham Water & Power de planter ses poteaux le long du Rang du Rochon.

Adopté.

Rols non-cadastrés

REGLEMENT No 25

Attendu qu'avis de motion a été

donné à la session du 5 mai 1947 par le Conseiller J. Edmond Proulx;

Attendu que le règlement No 20 prohibant la construction sur les lots non-cadastrés et non approuvés par le Conseil, est ultra-vires;

En conséquence;

Il est proposé par M. François Charette,

Secondé par M. J. Edmond Proulx, qu'il soit ordonné et statué, comme suit

"Le règlement no: 20 de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est annulé à toutes fins que de droit."

Jules Mondour
Maire,
Léon Balleu,
Sec. Trés.

Le 7 juillet 47 Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière du Conseil tenue le 7 juillet 1947, à 8 heures P.M., au lieu ordinaire de ses sessions, à laquelle étaient présents MM les conseillers Conrad Dugré, François Charette, J. Edmond Proulx, Auguste Bellemare, Antonio Marchand et Alphonse Pellerin sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Mondour.

Le 7 juillet

Le Procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Comptes

Il est résolu d'approuver et de payer les comptes suivants:

- 1^o Arthur Levasseur - Ballast Blvds Ste Cath. + Dom. = \$ 11.76
 - 2^o Mun. du Comté St-Maurice - Neige traverses à niveau = 4.74
 - 3^o P. V. Ayotte - Cartes pour rôle d'évaluation = 31.72
 - 4^o Arthur Levasseur - Gravelage route à Bureau = 31.68
 - 5^o Sherrington Water + Power - Eclairage Ste Cath. de Sienne = 17.85
 - 6^o Frank Spénard - Police de Cautionnement = 4.97
 - 7^o Jacques Bertrand, avocat - Recherches légales = 20.00
- Adopté.

Rôle d'évaluation

Il est résolu que considérant que cette année, les semences sont très en retard et qu'il serait onéreux pour les estimateurs de dresser le rôle d'évaluation pendant le mois de juillet; considérant qu'il n'y aura pas de temps suffisant entre les semences et les foins; considérant cependant que ce Conseil veut faire un rôle parfait en tous points; en conséquence il est résolu que ce Conseil demande au Ministre des Affaires Municipales l'autorisation de faire l'évaluation et de dresser le rôle d'évaluation après le 1^{er} août pour le déposer au plus tard le 15 septembre.

Adopté.

avis de motion

M. le Conseiller Conrad Dugré donne avis de motion qui à une prochaine séance son règlement sera proposé pour qu'à l'avenir le taux de la taxe foncière soit fixé par résolution.

le 7 juillet 1947

Chemin Ste. Marg.

Il est résolu que la Municipalité s'engage à céder à titre gratuit, le terrain nécessaire à l'amélioration du Chemin Ste. Marguerite, suivant les exigences du Ministère de la Voirie de la Province de Québec, à condition, toutefois, que l'on reste dans les limites de l'ancien Chemin suivant la largeur réglementaire et voulue par le procès-verbal du dit chemin, tel qu'arrêté en 1867, soit de 36 pieds de largeur entre les clôtures.

Adopté

Voirie

Il est résolu que cette Corporation prie le Ministre de la Voirie de faire entretenir et réparer, conformément aux dispositions de la loi de la Voirie, aux frais du gouvernement, les chemins améliorés suivants, savoir: Chemin du 2^e Rang, gravelage, 4,982 pieds.

Adopté.

Lot P-182-183

Il est résolu d'approuver le plan de subdivision cadastrale ~~de~~ ^{de} lot d'une partie des lots Nos. 182 + 183 du Cadastre Officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, en date du 16 juin 1947 et tel que préparé par Monsieur R. H. Houde arpenteur-géomètre.

Adopté.

Emprunt \$1000.

Il est résolu que cette Municipalité fasse une demande à la Commission Municipale afin d'obtenir l'autorisation d'emprunter de la Banque Provinciale du Canada aux Trois-Rivières, une somme de \$1000.00, sur billet, à 4% d'intérêt par année, remboursable dans six mois de sa date, dans le but de permettre à la Municipalité de boucler son

Le 1^{er} juillet 1947

budget pour l'année courante et que son honneur le Maire Jules Montaur et le secrétaire-trésorier Léon Balcer, soient autorisés à signer ce billet. Adopté.

Permis de bière

Il est proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. Alphonse Pellerin, que ce Conseil passe un règlement demandant à la Commission des Vigueurs d'émettre deux permis de vente de bière dans la Municipalité.

Le vote est pris et la proposition est rejetée 4 contre 2. MM. les Conseillers Auguste Bellemare et François Charette votant pour, et MM. les Conseillers Conrad Dufré, J. Edmond Proulx, Alphonse Pellerin et Antonio Marchand, votant contre.

Jules Montaur
Maire
Léon Balcer
Secrétaire-Trésorier

Le 4 août

Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière du Conseil, tenue le 4 août 1947, à 8 h 30 p.m., au lieu ordinaire de ses sessions, à laquelle étaient présents: MM. Conrad Dufré, François Charette, J. Edmond Proulx, Auguste Bellemare, Alphonse Pellerin

le 4 août

et Antonio Marchand, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.

Le Procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Comptes

Il est résolu que les comptes suivants soient adoptés et payés:

- 1^o Secrétariat de la Province - 1946 écoles de Réforme = \$271.50
- 2^o Noël Lefrasseur - Gravilage Route à Bureau = 7.00
- 3^o Les Bellemare - Clôture Route du Calvaire = 7.30
- 4^o Shominigen Walter + Poirer - Eclairage St. Cath. = 17.85
- 5^o Georges Lagimonière - Rep. + entret. Route Rochon = 5.00
- 6^o Clément Ricard - Filiales pour Bureau = 21.00

Adopté.

Avis de motion
Route du Rochon

M. le Conseiller J. Edmond Pouly, donne avis de motion qui à une prochaine séance un règlement sera proposé pour amender le procès-verbal de la Route du Rochon.

Bell Telephone

Il est proposé par M. Conrad Dugré, secondé par M. Alphonse Pellerin, et adopté que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada, construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 9 juillet 1947 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Marcel Bourassa surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté

Inspecteur
R. R. Rochon

Il est résolu que M. Aldéi Robert soit nommé inspecteur pour la Route et le Rang du Rochon en remplacement de M. Félix Deshaies, démissionnaire.

Adopté.

Avis de motion
R. à Denoon
et R. Rochon

M. le Conseiller J. Edmond Broux donne avis de motion qui à une prochaine séance un règlement sera proposé pour amener les procès-verbaux de la Route à Bureau et de la Route du 2^e Rang, dans le but de mettre en commun les parts de répartitions sur les dites routes.

Cours d'eau
James Denoon

Il est résolu que M. Louis Charette soit nommé surintendant pour les travaux du Cours d'eau James Denoon.

Adopté.

Évaluation

Il est résolu que les services de M. Ernest Fleury, ingénieur soient requis pour l'évaluation des Compagnies lors de la confection du rôle, et que M. Thald Leclere, évaluateur de la Cité des Trois-Rivières, soit engagé comme évaluateur conseil, au salaire de quinze dollars par jour, pour chaque jour qu'il consacra à la confection du rôle.

Adopté.

Jus. Maréchal
Maire
Geo. Salcey
Sec. Trés.

Le 2 sept 47 Province de Québec,
 District des Trois-Rivières,
 Municipalité de La Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière du Conseil
 tenue le deux septembre 1947, à 8 heures P.M.,
 au lieu ordinaire de ses sessions, à laquelle
 étaient présents, MM. les Conseillers Antonio
 Marchand, Alphonse Peltier, Auguste
 Bellemare, François Chauette, J. Edmond
 Proulx et Conrad Dugré, sous la Présidence
 de Son Honneur le Maire Jules Montour.

Le procès-verbal de la dernière assemblée
 est lu et adopté.

Comptes

Il est résolu que les comptes suivants
 soient payés:

- 1^o Sheringan Water + Power - Eclairage Ste. Catherine = 17.85
- 2^o Formules Municipales - Feuilles d'évaluation = 9.23
- 3^o Fronts Spinard - Police de Cautionnement = 10.00
- 4^o Cité des 3-Rivières - Pesage de Ballast = 12.00
- 5^o Léon Balcer - Services Prof. Cadastre-183 = 15.00
- 6^o Léon Balcer - Taxi Québec et Chemin Ste-Marg. = 20.00

7^o

Adopté.

Lot P-183

Il est résolu que le Conseil demande à
 M. Horace St-Cyr de terminer le Cadastre du Lot
 183, dans le plus court délai possible, afin d'éviter
 des préjudices sérieux aux résidents et de façon
 à ce que tous ces travaux soient terminés et que
 l'acceptation du plan soit reçue de Québec à temps
 pour la prochaine séance du Conseil. Adopté.

Le 2 sept 1947

Route du Rochon

Il est résolu que des remerciements soient adressés à l'Honorable Marc Frenkel pour l'argent déjà accordé pour la Route Dawson et le Cordon du Rochon et qu'une demande lui soit faite pour un octroi supplémentaire pour la Route du Rochon et pour le pont Pelletier, sur cette route, qui sont dans un état pitoyable et nécessitent des réparations immédiates. Adopté.

Règlement No. 26.

Taux de la taxe par résolution

Attendu qu'un avis de motion a été donné à la session du 7 juillet 1947, par le Conseiller Conrad Dugré;

Considérant l'amendement ^{x récemment} apporté à cet effet à l'art. 697 du Code Municipal;

En conséquence, il est proposé par M. Auguste Bellemare, secondé par M. J. Edmond Thoux qu'il soit ordonné et statué comme suit: savoir:

"Le Conseil décrète qu'à l'avenir le taux de la taxe municipale sera imposée chaque année par résolution".

x RB
Révoqué par Règlement No 48
3 mars 1952
page 360

M. le Conseiller François Charette donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera proposé pour l'installation de lumières sur la Route des Forges dans la Mission Ste-Thérèse.

Jus. Mouton
Maire
Leon Balleu
Sec. Trés.

Le 6 oct 1947

Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières,

Assemblée régulière du Conseil, tenue le 6 octobre 1947, à 8 heures p.m., au lieu ordinaire de ses sessions à laquelle étaient présents, MM. les Conseillers Antonio Marchand, Auguste Bellanare, Conrad Dugri J. Edmond Proulx et François Charette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montaur.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

comptes

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

- | | |
|--|----------|
| 1 ^o Leo Charette - 13 roy de sable à 0.75 = | \$ 9.75 |
| 2 ^o Shawinigan Water Power - éclairage Ste-Cath. = | \$ 17.85 |
| 3 ^o P.V. Ayotte - Planches pour cartes d'évaluation = | 6.76 |
| 4 ^o Bureau d'ing. - Recherches x.e - évaluation = | 10.45 |
| 5 ^o Formules Municipales - Feuilles d'évaluation = | 10.93 |
| 6 ^o Baptist Transport - Ballast Blvd Ste-Cath = | 26.00 |
| 7 ^o Agence Desverney - Timbres patriotiques = | 1.00 |
| 8 ^o Léon Balcer - Timbres = | 5.00 |

Adopté.

Ch. d'hiver

Il est résolu qu'une délégation du Chemin des Forges et du Chemin Ste-Marguerite se rende rencontrer le Conseil de Ville de la Cité des Trois-Rivières, pour discuter l'entretien d'hiver de ces deux routes pendant la prochaine saison.

Adopté.

Le 6 oct 47

R. Petit Village

Il est résolu que le Conseil s'adresse à l'Honorable Ministre de la Voirie afin d'obtenir la réparation et l'élargissement de la Route du Petit Village, suivant la requête des résidents de cette route, dans laquelle ils s'engagent à céder ^{gratuitement} tout le terrain nécessaire pour une telle amélioration.

R. du Calvaire

Adopté.
Il est résolu que M. Théo Lamy soit averti d'avoir à couper les branches le long de la Route du Calvaire, le plus tôt possible et que la Municipalité paiera en honneur pour en couper la moitié.

Adopté.
Jus Houou
Maire
Théo Calvaire
Sec. Trés.

Le 31 oct. 47

Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée spéciale du Conseil tenue le 31 octobre 1947, à 7 heures P.M. au lieu ordinaire de ses sessions, à laquelle étaient présents, M^{rs} les Conseillers An-tonio Marchand, Auguste Bellemare, Conrad Dugré, J. Edmond Trouly, François Charest, et Alphonse Pellerin, sous la prési-

31 oct 47
 Sidence de Son Honneur le Maire Jules
 Moutour.

Homologation
 du rôle d'
 évaluation

Le secrétaire-trésorier procède à l'audi-
 la lecture des plaintes contre le rôle d'éva-
 luation, qu'il a reçu durant les trente jours
 pendant lesquels le rôle a été déposé à son
 bureau. Puis le Conseil ~~procède à~~ l'audition
 des plaintes verbales.

En conséquence il est résolu :

- 1^o d'amender l'évaluation de M. Lucien Lacombe
 en baissant l'évaluation de ses terrains sur le
 lot P-184 de 900.- à 800.- ;
- 2^o d'amender l'évaluation de M. Arthur Morry
 en baissant l'évaluation de ses bâtisses sur
 le lot P-183⁵⁸ de 1700.- à 1500.- ;
- 3^o d'entrer au rôle, sans le nom de M. Gustave
 Dufresne, un emplacement de 1.25 appent
 sur le lot P-38, avec une évaluation de 1000.- ;
- 4^o d'amender l'évaluation de M. Geo. Emil Drouin
 en baissant l'évaluation de ses terrains sur le
 lot P-38 de 1020.- à 675.- ;
- 5^o d'amender l'évaluation de MM. Georges
 et L. Philippe Dupont, en enlevant 500.-
 à Georges Dupont et en le mettant à L. Phil.
 Dupont ;
- 6^o d'homologuer le rôle avec ces amendements.

Jules Moutour
 — Maire

Geo. Balard
 Sec. Trés.

3 nov. 1947 Province de Québec,
 District des Trois-Rivières,
 Municipalité de la Province des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres
 du Conseil, tenue le 3 novembre 1947, au
 lieu ordinaire de ses sessions, à 8 heures
 P.M., et à laquelle étaient présents MM,
 les Conseillers, Antonio Marchand, Auguste
 Bellemare, Conrad Dugré, François
 Chavette, J. Edmond Pouly et Alphonse
 Pellerin, sous la présidence de Son Hon-
 neur le Maire Jules Montour.

Le procès-verbal de la dernière
 assemblée est lu et adopté.

Comptes

Il est résolu que les comptes
 suivants soient approuvés et payés:

- 1^o Geo. Emile Drouin - Entretien du Calvaire = \$ 11.60
- 2^o Noël Levasseur - Entretien R. à Bureau = 2.00
- 3^o Noël Veillette - Fosse ligne de chaie Masse = 15.00
- 4^o Bernard Dupont - Répar. Salle du Conseil = 27.97
- 5^o Félix Raymond - Entretien R. du Rochon = 49.00
- 6^o Aldéa Robert - " " " " = 17.30

Adopté.

Salaires municipaux.

Il est résolu qu'à l'avenir les taux
 de salaire pour les travaux municipaux
 seront de: 0.50\$ de l'heure pour un homme
 et de 0.25\$ de l'heure pour un cheval.

Adopté

Taux de la taxe

Il est résolu que le taux de la taxe
 foncière générale pour l'année fiscale

3 nos 47 1948 sera de 0.354 de 100.—.

Adopté

assemblées
l'après-midi

Il est résolu qu'à compter du 1^{er} décembre 1947, les assemblées du conseil seront tenues à 1½ heure de l'après-midi.

Adopté

Extrémités des
Chemins d'hiver.

Il est résolu que le Conseil s'adresse au différents Comités des Chemins d'hiver pour leur demander de ne pas fermer les extrémités des chemins municipaux secondaires lorsqu'ils procèdent au déblayage de leur chemins.

Adopté

Chemins d'hiver

Le secrétaire-trésorier procède ensuite à l'adjudication à la plus basse enchère, des chemins municipaux, pour leur entretien comme chemins d'hiver:

1214	1 ^o Route du Rochon - Félix Raymond - \$ 175. ⁰⁰
1214	2 ^o Route du Conté - Achille Doucet - 175. ⁰⁰
1215	3 ^o Cordon Denoon - Adélard Doucet - 175. ⁰⁰
1216	4 ^o Route à Denoon - Adélard Doucet - 175. ⁰⁰
1217	5 ^o Route du Calvaire - Léo Bellemare - 250. ⁰⁰
1218	6 ^o Route du Petit Village - Char. Bolduc - 30. ⁰⁰

Il est résolu de reprendre la Route à Bursau et de la laisser à la charge de l'inspecteur.

Adopté

Auldens
Sts-Marg.

Il est résolu que le Conseil s'adresse à la Cie Carrion et Frères, pour leur demander de rétablir l'horaire en force avant le 1^{er} octobre dernier, *e. i.*, l'autobus de 9 hres - 10 le matin et 7 hres du soir, départ des Trois-Rivières.

Adopté

3 nos 47.

avis publics

Revoqué par
résolution 4/3/52
page 355-

Il est résolu qu'à l'avenir les avis publics seront affichés aux endroits suivants :

- 1^o A la Banlieue - à la porte de l'Eglise.
- 2^o Rang Ste. Marguerite - à la Salle du Conseil.
- 3^o Chemin des Forges - à l'École de la Mission St. Pierre.
- 4^o Route Duroon - à l'École No 4.

Adopté.

Jules Drouin
Maire
Jésus Balane
Sec. - Trés.

Le 1^{er} déc. 47

Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du Conseil, tenue le 1^{er} décembre 1947, au lieu ordinaire de ses sessions, à 1.30 de l'après-midi, et à laquelle assistaient MM. les Conseillers Auguste Bellemare, Conrad Dugré, J. Edmond Proulx et François Charest, sous la Présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour,

Le Procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adopté.

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

1^{er} déc. 1947

Comptes.

2.25
à M. J. Bourcy
Bourcy

1 ^o Noël Lerasseur = Terrassement Route Bureau = \$29.90
2 ^o Lucien Lerasseur = Ballast Route Bureau = 14.00
3 ^o Jean-Marie Bolduc = Terrasse Route du Calvaire = 8.00
4 ^o André Montour = Terrasse Route du Calvaire = 25.20
5 ^o Shamigan Water + Power = Éclairage Ste. Catherine = 35.70
6 ^o Roger Bédard = Boulevards du P. 15 = 61.25
7 ^o Camille Houde = Impression de Plans cartes = 26.26
8 ^o Léon Balcer = Préparation de la liste des Jures = 17.15

Adopté.

Subd. P-17

Il est résolu que ce Conseil approuve le plan de subdivision d'une partie du lot-17 (P-17) du Cadastre Officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, propriété de la Compagnie "Le Nouvelliste, Inc", tel que préparé par M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre, en date du 30 septembre 1947.

Adopté.

Route Denoon

Il est résolu que ce Conseil approuve la requête des résidents de la Route et du Cordon Denoon, dans laquelle ils demandent au Gouvernement Provincial de bien vouloir élargir et réparer la dite Route et le dit Cordon et que copies de la présente résolution et de la dite requête soient envoyées à l'Honorable Maurice L. Duplessis, député des Trois-Rivières et à l'Honorable Marc Trudel, député de St. Maurice.

Adopté.

Chemins d'acier

Il est résolu que ce Conseil fasse une demande auprès de la Cité des Trois-Rivières, afin que celle-ci entretienne ^{pendant l'hiver actuel} le Chemin des Forges depuis les limites de la dite Cité, jusqu'à l'Église

1^{er} Dec 1947

des Forges, et la Route du Rochon, depuis son intersection avec le Chemin des Forges, jusqu'à l'entrée de la propriété de la Shawinigan Water & Power Co.;

Adopté

Enfant. d'hiver
Ch. des Forges

Il est résolu que ce Conseil fasse une demande auprès de l'Honorable Marc Trudel, député de St-Maurice, afin d'obtenir pour l'hiver actuel l'octroi habituel pour l'entretien d'hiver des Chemins des Forges.

Adopté.

Bd. Ste Cath.

Il est résolu que ce Conseil donne son appui à la requête des résidents des Boulevards des Dominicains et de Ste-Catherine de Sienna pour l'obtention d'un octroi du Gouvernement pour l'entretien d'hiver des dits boulevards.

Adopté

Mobilier scolaire.

Il est résolu que ce Conseil envoie une commission à l'Ancienne Ecole de la Banlieue, aujourd'hui propriété de M. Théo Lamy, pour en rapporter tout le mobilier, qui est la propriété de cette Corporation Municipale.

Adopté.

Salle du Conseil

Il est résolu que ce Conseil achète de la Commission Scolaire de la Banlieue des Trois-Rivières, pour le montant de \$ 1.00, l'ancienne maison d'école de Ste Marguerite et la partie du Lot 131 (P-131) du Cadastre Officiel, sur laquelle la dite bâtisse est située, et que M. le Maire Jules Houleur soit autorisé à signer ce contrat.

Adopté.

Il est résolu qu'un comité d'enquête

1^{er} déc. 1947

Comité d'aqueduc chargé d'étudier la possibilité d'un aqueduc municipal, soit nommé par ce Conseil et qui il se compose comme suit: l'exécutif de la St. Jean-Baptiste de la Banlieue et de M. M. ^{Armand} ~~Jean~~ Charbonneau, Clément Ricard et Gérard Lacroix, de Ste. Marguerite. Adopté.

Pro-Maire

Il est résolu que M. le Conseiller Antonio Marchand soit nommé pro-maire de cette Corporation Municipale.

Adopté.

Ch. des Forges

Le secrétaire-trésorier procède ensuite à la vente à la plus basse enchère de la route des Forges pour l'entretien d'hiver. Elle est adjugée à M. Freddy Milot pour la somme de \$ 200.00 Adopté.

Évaluateurs

Il est résolu que les comptes suivants, pour l'évaluation et la confection du rôle d'évaluation soient payés:

Jeffrey Godin, évaluateur = \$ 150.00; Aldige Doucet évaluateur = \$ 150.00; Clément Ricard = \$ 200.00; Léon Balcer¹⁰⁰ = \$ 540.00; Ubold Heclere, expert-évaluateur \$ 985.00

Adopté

R. Nationale
Banlieue

Il est résolu que ce Conseil remercie et félicite l'Honorable Maurice P. Duplessis, Premier Ministre et député des Trois-Rivières, pour le tracé de la nouvelle route nationale de la Banlieue, dans le village de Ste. Catherine de Sienne; ce Conseil considère que, vu l'importance toujours

1^{er} déc. 1947 - croissante du trafic motorisé à cette entrée de la Ville des Trois-Rivières, ce boulevard rendra un immense service à la population de notre municipalité. Adapté

Jules Montour,
Maire
Les Trois-Rivières
Sec. Trév.

Le 2 fév 48 Province de Québec
District des Trois-Rivières
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée régulière des membres du Conseil, tenue le 2 février 1948, au lieu ordinaire de ses sessions, à 1 h 30 de l'après-midi, et à laquelle assistaient M^{rs} les Conseillers Auguste Bellemare, Conrad Dugré, Antonio Marchand, et Alphonse Pellerin, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.

Le procès-verbal de la dernière assemblée est lu et adapté.

Il est résolu d'approuver et payer
Comptes les comptes suivants:

- 1^o Roger Beland = Entretien parking de l'Eglise = \$4.50
- 2^o Roger Beland = Entretien Blois Domin. St. Cath. = 79.50
- 3^o Shanington Waters Power = Eclairage St. Cath. = 36.42
- 4^o P. V. Ayotte = Livrets de reçus pour taxes = 14.60

2. fév. 1948 5^e Municipalité de Comté - Taxes de 1948 = \$ 655.47
Adopté.

Comité d'Agueduc Il est résolu que ce Conseil fasse une demande au Ministre des Travaux Publics et au Comité d'Enquête sur les Agueducs, afin que ce dernier accorde une entente au Comité d'Agueduc de notre Municipalité.
Adopté.

R. Rochon Il est résolu que demande soit faite par ce Conseil à la Sherbrooke Water & Power Co. afin d'obtenir de cette Compagnie, qu'elle cède une largeur de terrain le long de la Route du Rochon, pour permettre d'élargir et d'améliorer cette route avec l'aide du Ministère de la Voirie, promise par l'Honorable Marc Trudel, Ministre d'Etat, et député du Comté.
Adopté.

R. du Comté Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Marc Trudel, député du Comté de St-Maurice, afin d'obtenir la réparation et la finition en asphalte de la Route du Comté.
Adopté.

Rod Can James Wenson Il est résolu que demande soit faite à l'Honorable Marc Trudel, député du Comté de St-Maurice, afin d'obtenir l'envoi d'une pelle mécanique pour le creusage du cours d'eau James Wenson.
Adopté.

Drapeau Il est résolu que ce Conseil envoie des félicitations à l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre et député de Trois-Rivières,

2 fév. 1948 pour avoir doté la Province, d'un drapeau distinctif. Adopté.

Aguedue

Il est résolu que ce Conseil prend en considération la requête des résidents des Boulevards des Dominicains et Ste-Catherine et que le secrétaire-trésorier transmette cette requête au Comité d'Aguedue de notre Municipalité.

Adapté.

Ch. d'ivoire

Il est résolu que demande soit faite à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'entretien des chemins d'ivoire suivants 1^o Le Chemin Ste-Marguerite, sur une distance d'environ 3½ milles; 2^o Le Chemin des Forges, sur une distance d'environ 5 milles; 3^o Les quatre rues de la Mission Ste-Thérèse, soit une distance d'environ 4000 pieds; 4^o Une partie de la route des Rochon, d'une longueur d'environ 500 pieds; et que Son Honneur le Maire Jules Montane soit autorisé à signer un contrat à cet effet au nom de la Municipalité, par lequel cette dernière s'engage à payer à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, le montant de \$15.⁰⁰ de l'heure pour le souffleur mécanique et le montant de \$^{3.50}7.⁵⁰ de l'heure pour la charrue; et que le coût total de ces opérations soit payé en partie avec les octrois payés à cette fin par le Gouvernement Provincial, et le balance avec les montants versés par les Comités

d'hisser de ces divers chemins.

Adopté

Subd. P-16

Il est résolu que ce Conseil approuve le plan de subdivision d'une partie du lot 16 (P-16) du Cadastre Officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, portant les numéros de subdivision de P-16-1 à P-16-155, tel que préparé par M. Horace St-Eye, arpenteur-géomètre en date du 21 janvier 1948.

Adopté.

Rues P-15

Il est résolu que ce Conseil achète pour la somme de \$ 1.00, de M. Jos. St-Pierre, les parties de terrain connues et désignées sous les numéros cent-soixante-douze, deux-cent-seize, et deux-cent-trente-huit de la subdivision officielle du lot numéro quinze du Cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, (15-172; 15-216; 15-238); et que Son Honneur le Maire Jules Montaur soit autorisé à signer ce contrat au nom de la Municipalité.

Adopté.

Avis Motion

HB

M. le Conseiller Conrad Dugré donne avis de motion qui à une prochaine séance un règlement ^{à sera proposé} pour amender les règlements de construction actuellement en vigueur dans la Municipalité.

Adopté

Sympathie

Il est résolu que ce Conseil a appris avec douleur la mort de M. Joseph Gélinas, Maire de cette Municipalité pendant plusieurs années, et offre à la famille éplorée du regretté défunt, l'expression de ses plus vives sympathies et qu'une grand-messe soit offerte par ce Conseil.

1^{er} mars 1948 pour le repos de l'âme de Monsieur Gélina.
Adopté.
La séance est levée.

Jules Montour
Maire.

Leo Balcer
Sec. - Trés.

Le 1^{er} mars 1948 Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois Rivières,

Assemblée régulière des membres du
Conseil, tenue le premier mars 1948, au lieu
ordinaire de ses sessions, à l'heure 30 de l'après-
midi; et à laquelle assistaient MM. les
Conseillers Auguste Bellemare, Antonio
Marchand, J. Edmond Proulx, François
Charette et Conrad Dugré, sous la pré-
sidence de son Honneur le Maire Jules
Montour.

Le procès-verbal de la dernière assem-
blée est lu et adopté.

Comptes

Il est résolu d'approuver et payer
les comptes suivants:

- 1^o Le Nouvelliste Inc. - Annonces et taxes = \$ 6.72
- 2^o Pierre Braulieu - Route du Calvaire = 8.00
- 3^o Formules Municipales - Feuilles Père de Laine = 6.33
- 4^o De Cabret, Ferron, Gobeil, Cie - Vérification = 125.00

Le 1^{er} mars 48

5 ^o Frank Spénard, Inc - Police de Cautionnement =	\$ 10.00
6 ^o Léon Balcer - Remboursement et location Machine Addit =	18.00
7 ^o Léon Balcer - Timbres =	32.00
8 ^o Auguste Bellemare - Remboursement Voyage à Québec =	5.60
9 ^o Conrad Dugès - " " " =	5.60
10 ^o Jules Montour - " " " =	6.10
11 ^o J. Edmond Frouly - " " " =	9.60
12 ^o Henri Laroché - Construction Bldo St. Cath. + Don =	109.28

Adopté.

Asselin Il est résolu de remettre à M. Lorenzo Asselin, de La Banlieue, la somme de \$1.38, représentant un montant de taxes payées par lui en 1947. Adopté.

Billet \$1000. - Il est résolu que cette Municipalité fasse une demande à la Commission Municipale afin d'obtenir l'autorisation de renouveler le billet de \$1000.00 à 4% de la Banque Provinciale, emprunté suivant la résolution en date du 7 juillet 1947. Adopté.

x pour un an

Seance le soir Il est résolu qu'à l'avenir les séances du Conseil auront lieu à 8 heures P.M. Adopté.

La séance est levée.

Jules Montour
Président
Léon Balcer
Sec. - Trés.

Le 5 avril 1848 Province de Québec,
District des Trois-Rivières
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Séance régulière des membres du Conseil tenue le 5 avril 1848, à 8 hrs P.M., au lieu ordinaire de ses sessions, et à laquelle assistaient MM. les Conseillers Auguste Bellemare, Antonio Marchand, Conrad Dugré, J. Edmond Prault et François Charest sous la présidence de son Honneur le Maire Jules Montour.

Le procès-verbal de la dernière session est lu et adopté.

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

- 1^{er} P. H. Mariveau - Frais de taxes + enveloppes = 8.43
- 2^o Shaw. Water + Power - Eclairage Ste Cath. = 35.70
- 3^o Buleur Desro Eng - Nettoyage neige Blois Ste Cath = 16.00
- 4^o Roger Béland - Entretien d'hiver Blois Ste Cath = 82.50
- 5^o Roger Béland - Entretien d'hiver du Parking Eglise = 9.00
- 6^o Joo. St. Pierre - Achat de Blois Ste. Cath = 100.00
- 7^o Léon Balcer - Timbres = 5.00

Adopté.

M. le Conseiller Auguste Bellemare donne avis de motion qu'à une prochaine séance un règlement sera passé amendant le règlement de répartition de la subdivision P. 15.

Il est résolu que ce Conseil approuve le plan de subdivision du lot 183, du Cadastre Officiel de la Municipalité de la Paroisse des Trois.

une partie des lots P. 183 et P. 184

5 avril 1948 Rivières, portant les numéros P. 183-1 à P. 183-134 et P. 184-2 à P. 184-24, tels que préparé par M. Horace St. Cyr, arpenteur-géomètre, en date du 13 septembre 1945. Adopté.

Mony et Boudreau et Mme Lajoie. Le secrétaire-trésorier donne lecture de deux lettres adressées à la Corporation par Me Jules Biron, avocat, au sujet de la ^{vente} des terrains de Mme Fr. Lajoie et de M. Raoul Boudreau, sur le lot-183. Après étude de la question, il est résolu que le Secrétaire-Trésorier fera des offres par lettre à l'adjudicataire M. Arthur Mony, de lui rembourser la somme qu'il a payée pour ces terrains, avec intérêt depuis l'adjudication.

Inspecteurs de construction. Il est résolu que le Conseil accepte la démission de M. Hermile Mathon, comme inspecteur de construction pour l'arrondissement des Forges. Adopté.

idem Il est résolu que le Conseil accepte la démission de M. Alen Baurassa, comme inspecteur de construction pour l'arrondissement de la Banlieue. Adopté.

idem Il est résolu que M. Léo Doucet soit nommé inspecteur de construction pour l'arrondissement des Forges en remplacement de M. Hermile Mathon, démissionnaire, et que M. Roger Béland soit nommé inspecteur de construction pour l'arrondissement de la Banlieue, en remplacement de M. Alen Baurassa.

usage d'incisionnaire.

Adopté.

Il est résolu que ce Conseil offre ses plus vives sympathies à la famille de Madame Orila Dugré, ~~mère~~ du Conseiller Conrad Dugré, à l'occasion du décès de sa mère. Madame Orila Dugré et qu'une grande messe soit dite pour le repos de l'âme de la regrettée défunte.

Adopté.

Jur. Moussé
Maire

Léon Boleau
Sec. Trés.

Le 15 avril 48

Province de Québec,

District des Trois-Rivières,

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Sessions spéciale des membres du Conseil tenue le 15 avril 1948, à 5 heures P.M., au lieu ordinaire de ses sessions, et à laquelle assistaient MM. les Conseillers Auguste Bellemare, Antonio Marchand, François Charette, Alphonse Pellerin et J. Edmond Prault, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montauy.

Le secrétaire-trésorier donne lecture de l'avis de convocation de la présente session et de son procès-verbal de signification.

RÈGLEMENT N° 27.

Abrogé par
Règlement n° 47
page 349

Considérant que les règlements de constructions actuellement en vigueur dans notre municipalité donne lieu à ambiguïté et qu'il y a lieu de les abroger et de les remplacer par un seul règlement appelé Règlement de construction.

Considérant qu'une motion a été donnée conformément à la loi;

En conséquence il est proposé par Monsieur le Conseiller J. Edmond Froult et résolu qu'un règlement intitulé "Règlement de Construction" et portant le numéro 27, soit et est adopté décrétant ce qui suit:

- 1^o Les règlements nos: 10, 11 et 12 sont abrogés;
- 2^o Tous édifices de nature quelconque, maisons d'habitation, restaurants, postes de gazoline, garages, hangars etc., qui seront construits à l'avenir, devront être selon les données suivantes:

a) A la Barrière, le long de la Route Nationale, un espace ^{de 35 pieds} devra être laissé entre la ligne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

b) Le long du Chemin Ste. Marguerite, du Chemin des Forges, de la Route et du Rang du Rochon, du Cordon et de la Route à Denoon, de la Route à Bureau, de la Route du Calvaire, et de la

Route du Petit Village, un espace de trente pieds devra être laissé entre la ligne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

3^e Sur les rues et avenues dans les limites de cette Municipalité, un espace d'au moins 10 pieds, lorsque la rue ou l'avenue aura 60 pieds ou plus de large, et de 15 pieds lorsque la rue aura moins de 60 pieds de large, devra être laissé entre la ligne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

4^e Sur chaque côté de tout bâtiment principal, il doit y avoir un espace libre d'au moins 6 pieds de largeur entre la partie la plus saillante du bâtiment et les lignes latérales du lot. Cette réserve n'est pas requise pour les bâtiments accessoires détachés du bâtiment principal et construits à l'arrière du lot;

5^e Toutes maisons d'habitations, restaurants, et bâtisses publiques, devront avoir une hauteur d'au moins 12 pieds, et être d'une dimension d'au moins 20 pieds de large par 20 pieds de profondeur; et devront être construites en matériaux de construction usuellement employés et les papiers à lambris gonflonnés ou à courbure, ordinairement vendus en rouleaux, ainsi que les débris de tôles, de bois, de papiers ou autres débris, ne doivent pas être employés comme revêtement extérieur de la finition de l'édifice;

6° Les bâtiments accessoires sauf les bâtiments de ferme, doivent être situés dans la cour à l'arrière du bâtiment principal et ne doivent avoir qu'un seul étage;

7° Le Conseil pourra nommer par résolution un ou plusieurs inspecteurs de construction pour faire appliquer les prescriptions du présent règlement;

8° Personne ne pourra édifier une construction nouvelle, ou transformer considérablement une construction, en changeant la nature, sans avoir au préalable obtenu de l'inspecteur de son arrondissement une autorisation par écrit. Les honoraires à payer pour l'obtention de ce permis seront de $\$4.00$, dont 0.50 pour l'inspecteur et 0.50 pour la Corporation, et seront payables à l'inspecteur.

8° a) Toute personne qui voudra apporter des améliorations aux constructions déjà existantes devra obtenir de l'inspecteur un permis qui lui sera accordé gratuitement.

9° En même temps que son autorisation par écrit l'inspecteur remettra à la personne qui demande l'autorisation de construire, une carte signée par l'inspecteur indiquant l'obtention du permis. Cette carte devra être affichée à l'extérieur de la bâtisse bien en vue du public, pendant toute la durée de la construction ou de la réparation.

10° Tout propriétaire qui contreviendra à quelque-une des dispositions du présent règlement se rendra coupable d'une infraction.

et sera possible d'une amende si exécutant pas
\$20.00 et des frais.

Si une infraction au présent règlement
est continue, cette continuité constituée
jour par jour, sauf bonne foi, une of-
fense séparée.

A défaut du paiement, dans les quin-
ze jours après ~~de~~ le prononcé du jugement
de ladite amende et des frais, la personne
ainsi trouvée coupable pourra être condam-
née à un emprisonnement ne devant
pas être de plus d'un mois. Cet empri-
sonnement cessera dès que l'amende et les
frais ont été payés.

Le présent règlement entrera en vi-
geur selon la loi.

Trois-Rivières, le 15 avril 1948

(signé) Jules Montour,
Maire

(") Léon Balcer,
Sec. Trés.

Et la séance est levée.

Jules Montour
Maire
Léon Balcer
Sec. - Trés.

Le 3-mai 1948 Province de Québec,
 District des Trois-Rivières,
 Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Session régulière des membres du Conseil
 tenue le 3-mai 1948, à 8 heures p.m., au lieu
 ordinaire de ses sessions et à laquelle assistaient
 MM. les Conseillers, Auguste Bellemare, Anto-
 nio Marchand, Alphonse Pellerin, Conrad Dugré,
 J. Edmond Prault et François Charette sous
 la présidence de Son Honneur le Maire Jules
 Montoye.

Le procès-verbal des deux dernières
 sessions est lu et adopté.

Comptes

Il est résolu que les comptes suivants
 soient adoptés et payés:

- 1° Félix Raymond - Travaux pont du Rochon = \$ 10.50
- 2° Achille Doucet - Entretien Chemin d'hiver = 30.00
- 3° Bruno Pellerin - Entretien Chemin d'hiver = 50.00
- 4° Lucien Raymond - Entretien Chemin d'hiver = 4.00
- 5° Lucien Raymond - Entretien Chemin d'hiver = 3.00
- 6° Noël Levasseur - Entretien Chemin d'hiver = 53.00
- 7° J.C. Sawyer - Services professionnels lot P.183 = 37.00
- 8° Shawinigan Water & Power - Eclairage Ste Cath. = 17.85
- 9° Cité des Trois-Rivières - Entretien Chemins d'hiver = 501.25
- 10° Lion Balaor - Séance Spéciale = 10.00

Adopté.

M.A. Prault

Il est résolu de remettre à M. Adilard
 Prault, la somme de \$ 10.40, qui a été payé
 de trop sur les taxes municipales de 1948.

Adopté.

Inspecteurs
 de construction

Il est résolu que les contribuables suivants

3 mai 1948 soient nommés inspecteurs de construction :

- 1° M. Girard Auger - Arrondissement des Forges;
- 2° M. Louis Péroff - " du 2^e Rang;
- 3° M. Armand Charbonneau - " de Ste Marguerite;
- 4° M. Roger Béland - " de Ste Catherine des;
- 5° M. H. P. Vaillancourt - " de la Banlieue
sauf Ste - Catherine de Siemie;

Adopté

Numéros
de rues

Il est résolu de numérotér, deux chiffres numéros par lot, les propriétés de la Subdivision P-15 et que la Corporation achète ces numéros pour les rendre au prix coûtant aux propriétaires.

Adopté

Tuyaux

Il est résolu que ce Conseil rencontrera les directeurs de la Compagnie d'Aguedue de Ste - Catherine de Siemie afin de discuter l'achat des tuyaux possédés par cette Compagnie.

Adopté

Et la séance est levée.

Jus. Muroy Maire
 J. B. Balcer Sec. Trés.

12 mai 1948

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la Paroisse des Trois - Rivières, tenue mercredi, le 12 mai 1948, à 10 heures de l'avant-midi, à la Salle Publique du Rang Ste - Marguerite, sous la présidence de M. Roger Guilbert, vice-président d'élection, après avis

12 mai 1948) publics donnés de la manière et dans les délais prescrits par la loi, pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être candidats aux charges de conseillers pour les sièges No 1, 2 et 6 de cette municipalité.

M. Bellemare Le bulletin de présentation de M. Auguste Bellemare, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières présenté par M. Henri Rheault et M. J. Edmond Proulx, restaurateur et gérant, de la Paroisse des Trois-Rivières, et électeurs présents, mettant en nomination le dit Auguste Bellemare pour la charge de conseiller au siège No 1, est admis.

M. Marchand Le bulletin de présentation de M. Antonio Marchand, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Edmond Proulx et M. Louis Petroff, gérant et cultivateur, électeurs présents, mettant en nomination le dit Antonio Marchand pour la charge de conseiller au siège No 2, est admis.

M. Pellerin Le bulletin de présentation de M. Alphonse Pellerin, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Louis Petroff et M. Achille Duceet, cultivateurs et électeurs présents, mettant en nomination le dit Alphonse Pellerin pour la charge de conseiller au siège No 6, est admis.

À midi, aucune autre nomination n'ayant été faite comme conseillers aux sièges Nos 1-2 et 6, de cette municipalité, le vice-président d'élection proclame M. Auguste Bellemare, conseiller au siège No 1, M. Antonio Marchand, conseiller au siège No 2 et M. Alphonse Pellerin.

17 mai 1948
 M. le Conseiller au siège No 6, de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

X
 +
 Vice-président d'Élection.

Le 8 juin 1948
 Province de Québec,
 District des Trois-Rivières,
 Municipalité de la Paroisse
 des Trois-Rivières.

Session régulière des membres du Conseil, tenue le 8 juin 1948, à 8 heures p.m., au lieu ordinaire de ses sessions et à laquelle assistaient, M.M. les Conseillers Auguste Bellavance, Antonio Marchand, (Alphonse Palladin), Conrad Dugré, J. Edmond Pouly et François Charette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.

Les minutes des deux dernières sessions sont lues et adoptées.

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

Comptes

- 1^o Noël Levasseur - entretien de la route à Bureau # 111. 00
- 2^o Shamirigan Water + Power - éclairage St-Catherine = 17. 85
- 3^o La Revue Municipale - Abonnements = " 12. 25
- 4^o Jean Descoteaux - Enveloppes de comptes = " 1. 53
- 5^o Aimé Desroberts - Intr. d'hiver Blvds = " 56. 00
- 6^o P. H. Marinneau - Impression de permis = " 30. 85
- 7^o Léon Balcer - Timbres = " 5. 00
- 8^o Louis Charette - Travaux Cours d'eau Marie = " 100. 00

avis de motion

M. le Conseiller Antonio Marchand
 Adopte.

le 8 juin 1948 donne avis de motion qui à une séance subséquente un règlement sera proposé pour décréter l'installation d'un système d'aqueduc dans le rang de la Banlieue.

Ingenieur Il est résolu que M. J. A. M. Langlois, ingénieur civil des Trois-Rivières, soit autorisé à faire l'expertise et à préparer des plans pour l'installation d'un système d'aqueduc desservant les résidents du Village de Ste-Catherine-de-Sienne, de la Route Nationale No 7 depuis le lot No 17 jusqu'au lot No 59 et du Rang du Petit Village, et que le coût de ce travail soit reporté sur le coût général du système d'aqueduc. Adopté.

Codes. Il est résolu que le Secrétaire-Trésorier soit autorisé à faire venir sept exemplaires du Petit Code Municipal et un exemplaire du Code des Maires et des Conseillers. Adopté.

Cod. Eau James Denoon. Il est résolu que Monsieur Charles Vétère soit nommé surveillant des travaux de creusage du cours d'eau "James Denoon". Adopté.

Vérificateur Il est résolu que M. M. René De Cotret, Ferron, Robert & Cie, soit engagé pour faire la vérification des livres de la Municipalité pour l'année fiscale 1948. Adopté.

Et la séance est levée.

Jules Montoux
Maire
René Baker
Sec. Trés.

Le 5 juillet 1948

Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du
Conseil, tenue le 5 juillet 1948, à 8 heures P.M., au
lieu ordinaire de ses sessions, à laquelle étaient pré-
sents:

- MM. les Conseillers Auguste Bellemare,
- Antonio Marchand,
- Conrad Dugré,
- J. Edmond Proulx,
- Alphonse Pellerin,
- et François Charette,

sous la présidence de Son Honneur le Maire
Jules Montbour.

Les minutes de la dernière assemblée
sont lues et adoptées.

Comptes

Il est résolu que les comptes suivants
soient approuvés et payés:

- 1^o Gérard Laroche - Nivelage Bldo Ste Catherine = \$ 27.00
- 2^o Germain Massicotte - Nivelage des Bldo P-15 = 16.50
- 3^o Henningan Gader + Loyer - Eclairage Ste Cath. de Jume = 17.85
- 4^o Wilson + Raffleur - Codes municipaux = 32.45
- 5^o Jean-Marie Bolduc - Travaux R. du Calvaire = 6.00

Adopté

M. Denoon

Il est résolu d'accepter la démission de
M. Raoul Dubé, comme inspecteur de la Route
à Denoon et de nommer M. Donat Miron
pour le remplacer.

Adopté

le 5 juillet 1948

Il est résolu de nommer M. Philippe Denoncourt, surintendant du Cours d'eau James Person, en remplacement de M. Charles Velere, démissionnaire. Adopté.

R. Petit Village

Il est résolu que Son Honneur le Maire Jules Montour soit autorisé à signer au nom du Conseil des contrats par lesquels la Corporation achètera au coût de \$300.⁰⁰ l'arpent de M^{rs} Roger Guilbert, Charles Bolduc et Adélard Bourassa, le terrain nécessaire à l'élargissement et à l'amélioration de la Route du Petit Village, suivant les données du Ministère de la Voirie. Adopté.

* Mme James Dugré

R. Petit Village

Il est résolu que Son Honneur le Maire Jules Montour soit autorisé à accepter au nom du Conseil le terrain cédé à titre gratuit et nécessaire à l'élargissement et à l'amélioration de la Route du Petit Village, par les signataires de la requête à cet effet datée du 3 juillet 1948. Adopté.

Sondage
Lévesque

Il est résolu 1^o que M. J. Robert Lévesque, de la Cité des Trois-Rivières, soit chargé par ce Conseil de faire des sondages au taux de \$4.⁰⁰ du pied dans les Rangos de la Banlieue ou de Ste-Marguerite à sa discrétion, dans le but de découvrir des prises d'eau pour alimenter le système d'aqueduc municipal projeté; 2^o qu'un montant de \$2000.⁰⁰ soit voté à cette fin; 3^o qu'une demande soit faite à la Commission Municipale afin d'obtenir l'autorisation d'emprunter de la Banque Provinciale du Canada aux Trois-Rivières,

le 5 juillet 1948

une somme de \$2000.- sur billet, à 4% d'intérêt par année, remboursable dans un an de sa date, pour rembourser cette dépense extraordinaire, et que Son Honneur le Maire Jules Montaur et le Secrétaire Trésorier Léon Balcer, soient autorisés à signer ce billet. Adopté

Bell Téléphone

✓

Il est résolu que ce Conseil fasse pression auprès de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, afin que cette dernière prenne des mesures pour améliorer le service dans les limites de la Municipalité, lequel service est dans un état déplorable et nécessite des améliorations considérables. Adopté

Poteau S.W.P.

✓

Il est résolu que ce Conseil fasse une demande auprès de la Shamnigan Water + Power afin d'obtenir qu'elle déplace un de ses poteaux, situé sur le lot No 35 du Cadastre Officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, appartenant à M. Auguste Bellefleur. Adopté

Cours d'eau

Charrette

✓

Il est résolu que ce Conseil fasse une demande à l'Hon. Marc Trudel, député de St. Maurice afin d'obtenir un octroi pour le creusement du cours d'eau "Charrette". Adopté.

Et la séance est levée.

Jules Montaur
Maire
Léon Balcer
Sec. Trés.

Le 2 août 1948 Province de Québec
 District des Trois-Rivières,
 Municipalité de la Paroisse
 des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du Conseil, tenue le 2 août 1948, au lieu ordinaire de ses sessions et à laquelle étaient présents:

M. les Conseillers: Auguste Bellemare,
 Antonio Marchand,
 Conrad Dugré,
 J. Edmond Troude,
 Alphonse Pellerin
 et François Charrette,
 sous la présidence de Son Honneur le Maire
 Jules Montaur.

Les minutes de la dernière assemblée sont lues et adoptées.

comptes Il est résolu que les comptes suivants sont approuvés et payés:

- 1^o Raymond + Frères, Enrg. - Gravlage Rdu Rochon = \$ 106.00
- 2^o Gérard Laroché - Nivelage Blvd Ste. Cath. = 9.00
- 3^o Roger Béland - Nivelage Blvd Ste. Cath. = 22.50
- 4^o Charles Paillé - Fossés Route Denon = 21.00
- 5^o Shawinigan Water + Power - Eclairage Ste. Cath. = 17.85
- 6^o R. J. Hévesque - Sondage Aqueduc Municipal = 356.00
- 7^o J. C. Malone - Voyages de Ballast = 208.00

Adopté.

Raymond
 + Frères

Il est résolu que la Corporation paiera 50% du compte de Raymond + Frères, Enrg. soit la somme de \$ 53.00 afin de soulager les propriétaires du

7 août 1948 Rang du Rochon, qui sont tenus d'en payer l'autre 50%. Adopté.

P. 184-185 Il est résolu que ce Conseil approuve le plan de subdivision d'une partie des Cat Nos 184 et 185 du Cadastre Officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que préparé par M. R. H. Haudu, Carpenter-Geomètre en date du 31 juillet 1948. Adopté.

20 milles
Mission Ste.
Thérèse Il est résolu que ce Conseil donne son entier appui à la requête des résidents de la Mission Ste-Thérèse, par laquelle ils demandent au Gouvernement de la Province d'établir une limite de vitesse de 20 milles à l'heure sur cette partie du Chemin des Forges. Adopté.

Félicitations
M. Duplessis Il est résolu qu'une résolution de chaleureuses félicitations soit adressée à l'Hon. Maurice Duplessis, C. R. à l'occasion de sa réélection comme député des Trois-Rivières et de la victoire de son parti, lors des dernières élections provinciales. Adopté.

Félicitations
Mme Trudel Il est résolu qu'une résolution de chaleureuses félicitations soit adressée à l'Hon. Mme Trudel M. D., à l'occasion de sa réélection comme députée de St. Maurice. Adopté.

Revision Il est résolu d'ajourner la revision du rôle d'évaluation à la prochaine séance.

Le 2 août 48 du Conseil.

Adopté.

Inspecteur
R. à Denoon

Il est résolu d'accepter la démission
de M. Donat Miron, comme inspecteur
de la Route à Denoon et de nommer M.
Albert Jalbert, comme son remplaçant.

Adopté.

Et la séance est levée.

Jules Moreau
Président
Jean Bédard
Sec - Trés

Le 7 sept 48. Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Paroisse des Trois-Rivières,

Assemblée régulière des membres du
Conseil, tenue le 7 septembre 1948, à 8 heures
P.M., au lieu ordinaire de ses sessions et à laquelle
assistaient:

M.M. les Conseillers Auguste Bellemare,
Antonio Marchand,
Conrad Dugré,
et François Charette,

sous la présidence de Son Honneur le Maire
Jules Moreau.

Les minutes de la dernière assemblée
sont adoptées, telles que lues.

Comptes

Il est résolu que les comptes suivants
sont adoptés et payés:

7 sept. 1948

- 1^o P.V. Ayotte - Impression de chèques = \$9.64
- 2^o Léon Balleer - Téléphone Sous-Min. Aff. Mun. = 1.71
- 3^o Formules Municipales - Feuilles de perception = 1.60
- 4^o Léon Balleer - Timbres pour compte taxes = 10.00
- 5^o Jean Charbonneau - Louage fossé R. Denon = 20.00

Adopté.

Aguedue
testo

Il est résolu de payer le compte de \$1120.- de M. R. J. Levesque pour 4 sondages et test pour l'aguedue municipal, et que le montant de ce compte soit payé à même l'emprunt de \$2000.00 contracté pour le dit aguedue. Adopté.

Perron

Il est résolu de payer une somme de \$100.00 à Monsieur Paul Perron, chercheur d'eau de Montréal, pour ses expertises et recherches faites dans le but de découvrir des possibilités d'eau pour l'aguedue municipal et que ce montant soit payé à même l'emprunt de \$2000.00 contracté pour le dit aguedue. Adopté.

Syndic
d'eau Charette

Il est résolu que M. Noël Veilleux soit nommé syndic pour le couvage du Couvo d'eau "Charette". Adopté.

Rue du
Nouveliste
P. 17

Il est résolu de remettre à la prochaine séance l'étude de l'offre des la rue appartenant à la Cie de Publication "Le Nouvelliste" sur le lot 17 du Cadastre Officiel de la Paroisse de Trois-Rivières. Adopté.

Le 7 sept 48

Avis de motion

M. le Conseiller François Charette
 Paix publique donne avis de motion qui à une prochaine
 séance, un règlement sera proposé pour
 presser des sanctions contre ceux qui
 troublent la paix publique le soir dans
 les limites de la Municipalité.

Requête
Petit Village

Il est résolu que ce Conseil donne
 son entier appui à la requête des résidents
 du Petit Village auprès du Gouverne-
 ment Provincial dans le but d'obtenir
 un débouché à l'extrémité Ouest de
 la Route du Petit Village. Adopté.

Avis de motion

M. le Conseiller Auguste Belle-
 Aquedue donne avis de motion qui à une
 prochaine séance, un règlement sera
 proposé afin de défendre l'établisse-
 ment de tout aqueduc dans les limites
 de la Municipalité, sans l'autorisation
 préalable du Conseil.

R. Rochon

Il est résolu que ce Conseil fera
 une demande à l'Hon. Honoré Trudel
 député de St. Maurice, afin d'obtenir l'éché-
 d'une somme d'argent pour compléter
 les 4 ou 5 arpents de la Route du Rochon
 qui sont inachetés. Adopté.

M. Beauvillotte

Il est résolu que ce Conseil permet à
 M. Diéudonné Beauvillotte de se conduire
 à 17 pieds de la ligne de la 2^e avenue dans la

Le 7 sept 48 Mission Ste-Thérèse, à la condition toutefois
 fois qu'aucune porte, perron, galerie ou
 accessoires du genre ne soient construits
 sur ce côté de sa maison.

Adapté.

Salaires
 Sec. Trés.

Il est résolu que le salaire du
 Secrétaire-Trésorier soit augmenté
 de \$ 10.⁰⁰ par mois, soit un salaire
 mensuel de \$ 65.⁰⁰. Adapté

x3 mois rayés nulli.
 13

~~(Et la séance)~~ Le Conseil procède
 ensuite à la révision des rôles d'évalua-
 tion et il est résolu d'y faire les amen-
 dements suivants:

REVISION

- 1° P. 3 - Némère Garceau ajouter pour batisses = \$ 3900.-
- ✓ 2° P. 15 - Adélard Séigny ajouter pour batisses = \$ 3140.-
- ✓ 3° P. 15 - Genest ajouter pour batisses = \$ 1255.-
- ✓ 4° P. 15 - Lamarche ajouter pour batisses = \$ 2470.-
- ✓ 5° P. 15 - Mme Lyonnais ajouter pour batisses = \$ 1725.-
- ✓ 6° P. 15 - Bliss Reicker ajouter pour batisses = \$ 1290.-
- ✓ 7° P. 15 - Savoie ajouter pour batisses = \$ 1180.-
- ✓ 8° P. 15 - Emilien Laurier ajouter pour batisses = \$ 1580.-
- ✓ 9° P. 15 - Isabelle ajouter pour batisses = \$ 515.-
- ✓ 10° P. 15 - Mme Adrien Paquet ajouter pour batisses = \$ 2605.-
- ✓ 11° P. 15 - Armand Blais ajouter pour batisses = \$ 1375.-
- ✓ 12° P. 15 - Raoul Belanger ajouter pour batisses = \$ 2100.-
- ✓ 13° P. 15 - Maurice Morin ajouter pour batisses = \$ 675.-
- ✓ 14° P. 15 - Antonio Galbont ajouter pour batisses = \$ 1030.-
- ✓ 15° P. 15 - René Jabbert ajouter pour batisses = \$ 920.-
- ✓ 16° P. 15 - Chagnon ajouter pour batisses = \$ 1825.-
- ✓ 17° P. 17 - Ludger Drollet ajouter pour batisses = \$ 590.-
- ✓ 18° P. 15 - Eugène Vincent ajouter pour batisses = \$ 1575.-

- le 7 sept 1948 P-17
 REVISION 19° Adonias Lacerde = ajouter pour batisses = \$ 1480.-
 - 20° P-17 - Reni Gélinas = ajouter pour batisses = \$ 985.-
 - 21° P-17 - Raiche = ajouter pour batisses = \$ 320.-
 - 22° P-59 - Melle Poisson entrer pour batisses = \$ 610.-
 - 23° P-59 - Jean Paul Doucet entrer pour batisses = \$ 390.-
 - 24° P-59 - Ovide Garceau entrer pour batisses = \$ 175.-
 - 25° P-59 - Jo Beauchemin entrer pour batisses = \$ 340.-
 - 26° P-59 - Desaulniers entrer pour batisses = \$ 80.-
 ✓ 27° P-59 - Mme A. A. Lacroix ajouter pour batisses = \$ 390.-
 ✓ 28° P-59 - Jo Guay ajouter pour batisses = \$ 490.-
 ✓ 29° P-59 - Arthur Parent ajouter pour batisses = \$ 145.-
 ✓ 30° P-60 J B Dugas ^{Poirier} ajouter pour batisses = \$ 580.-
 ✓ 31° P-60 L. Heurieux ajouter pour batisses = \$ 260.-
 ✓ 32° P-60 Deschens ajouter pour batisses = \$ 310.-
 ✓ 33° P-139 - Jean Charbonneau ajouter pour batisses = \$ 130.-
 - 34° P-16 - Mme Frédéric Betty ajouter pour batisses = \$ 965.-
 ✓ 35° P-155 - Donat Aubry ajouter pour batisses = \$ 620.-
 - 36° P-182 - Mme Laura Marcoux ajouter pour batisses = \$ 2950.-
 ✓ 37° P-183 - Allen Newberry ajouter pour batisses = \$ 395.-
 ✓ 38° P-183 - Philias Balleris ajouter pour batisses = \$ 205.-
 - 39° P-183 - Landry ajouter pour batisses = \$ 425.-
 - 40° P-183 - Armand Larose ajouter pour batisses = \$ 250.-
 - 41° P-184 - Lionel Fortin ajouter pour batisses = \$ 210.-
 - 42° - Francisco Raymond ajouter pour batisses = \$ 590.-
 ✓ 43° - Albert Gadin ajouter pour batisses = \$ 895.-
 ✓ 44° - Rosaire Gaudet ajouter pour batisses = \$ 915.-
 - 45° - Léo Villeneuve ajouter pour batisses = \$ 235.-
 - 46° P-59 - Aurèle Lefebvre entrer pour terrains = \$ 1315.-
 - 47° P-59 - W. Parsons entrer pour terrains = \$ 1280.-
 - 48° P-59 - Albert Deschones entrer pour terrains = \$ 1350.-
 ✓ 49° P-59 - Mme All. Lacroix entrer pour terrains = \$ 200.-
 - 50° P-59 - Armand Richard entrer pour terrains = \$ 1280.-

- Le 7 sept 48 51° - P. 59 - Joo Quay entrer pour terrains = \$ 200.-
 REVISION 52° - P. 59 - Allaire entrer pour terrains = \$ 1280.-
 - 53° - P. 59 - Noël + Rouette entrer pour terrains = \$ 1280.-
 ✓ 54° - P. 59 - Arthur Parent entrer pour terrains = \$ 600.-
 - 55° - P. 59 - J. Wilbrod Bertrand entrer pour terrains = \$ 300.-
 ✓ 56° - P. 59 - H. P. Vaillancourt de deure pour terrains \$ 2310.-
 - 57° P - Evila Rivard entrer pour terrains = \$ 170.-
 - 58° P-185 - Eddy Lemire entrer pour terrains = \$ 1000.-
 ✓ 59° - Alphonse Pellerin entrer pour terrains = \$ 70.-
 ✓ 60° P-35 - Henry R. Beault entrer pour terrains = \$ 450.-

Adopté ^{55,715.}

Et la séance est levée.

Jules Mondaur
 Maire
 Leon Lalor
 Sec. Trés.

Le 14 sept 48

Assemblée spéciale des membres
 du Conseil, tenue le 14 septembre 1945,
 à 8 heures P.M. au lieu ordinaire de ses
 sessions et à laquelle assistaient MM. le
 Conseillers: Auguste Bellemare, Conrad
 Dugré, Antonio Brachand, J. Edmond
 Prault et Alphonse Pellerin, sous la
 présidence de Son Honneur le Maire
 Jules Mondaur.

Le secrétaire-trésorier donne
 lecture de l'avis d'assemblée et de con-
 vocation qui a été signifié.

11/11 sept 1948
R. Roebon

Il est résolu que ce Conseil consent à payer la moitié des dépenses nécessaires pour compléter dans la Route de Roebon, à condition que le Gouvernement Provincial en paye la moitié et que le coût total ne dépasse pas \$ 500. — M. Lacroix Dubé dirigera les travaux pour la Municipalité. Adopté
~~Et la séance est levée.~~

— RÈGLEMENT N° 28 —

"Règlement pour prohiber l'installation de tout nouveau système d'aqueduc public, sans autorisation du Conseil."

Considérant que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières a dépensé à date un fort montant d'argent dans le but de procurer de l'eau à ses contribuables;

Considérant que les possibilités d'eau dans les limites de la Municipalité sont très restreintes;

Considérant l'importance qu'il y a pour la population toute entière de la dite Municipalité, qu'un contrôle sévère soit exercé sur toute dépense ^{d'eau} actuelle ou future;

Considérant qu'avis de motion a été donné conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé par M. le Conseiller J. Edmond Peault et secondé par M. le Conseiller Antonio Marchand, et résolu qu'un règlement intitulé: "Règlement pour prohiber

Le 14 sept 48 l'installation de tout nouveau système d'aqueduc public, sans autorisation du Conseil," et portant le numéro 28, soit et est adapté décrivant ce qui suit:

"A compter du présent règlement, aucune personne, corps public ou institution n'a droit de faire des sondages, creuser des puits, installer des pompes, pour des tuyaux, installer un système d'aqueduc ou fournir de l'eau, dans un but d'exploitation, dans les limites de la dite Municipalité, sans avoir au préalable obtenu la permission du Conseil, sauf un particulier pour son usage personnel. Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi."

Le 14 septembre 1948. (signé) JULES MONTOUR,
Maire
(signé) LÉON BALLET,
Sec.-Trés.

Et la séance est levée.

Maire
(Léon Ballet)
Sec.-Trés.

Le 4 oct. 1948. Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Le 4 oct 48

Assemblée régulière des membres du Conseil, tenue le 4 octobre 1948, à huit heures P.M., au lieu ordinaire de ses sessions et à laquelle assistaient MM. les Conseillers, Auguste Bellemare, Antonio Marchand, Conrad Dugré, J. Edmond Proulx et François Charest, sous la présidence de son Honneur le Maire Jules Montour.

Les minutes des deux dernières assemblées sont lues et adoptées.

Comptes

Il est résolu que les comptes suivants ~~sont lus et adoptés~~ soient adoptés et payés:

- 1^o Clément Ricard - évaluation = \$ 21.90⁰⁰
- 2^o Aldige Dancet - " = \$ 10.00⁰⁰
- 3^o Gérard Laroché - nivelage Blvd P. 15 = \$ 9.00⁰⁰
- 4^o Léon Balcer - séance spéciale = \$ 10.00⁰⁰

Adopté.

Il est proposé par M. le Conseiller J. Edmond Proulx et secondé par M. le Conseiller Conrad Dugré, et résolu:

Laval

Que pour faire suite à la recommandation de notre Evêque, Son Excellence Mgr Georges-Léon Feltier, et en conformité des pouvoirs accordés à ce Conseil par l'article 4 de la Loi George VI, chapitre 5, une donation soit faite au Syndicat des Fiduciaires de l'Université Laval au montant de \$ Deux mille dollars (\$ 2000.00) payable en dix versements annuels, égaux et consécutifs de \$ Deux cent dollars (\$ 200.00), chacun sans intérêt, le premier versement devenant dû et échu le 1^{er} janvier 1949, et les autres, le 1^{er} janvier de chacune des années subsé-

Oct. 48

quentes.
La présente résolution entrera en vigueur
dès son approbation par la Commission
municipale de Québec.

Adoptée

Taux taxe

Il est résolu que le taux de la taxe
foncière générale pour l'année fiscale
1949 sera de deux cents-cinq (\$0.35)
par Cent dollars (\$100.00) d'évalua-
tion.

Adopté

Et la séance est levée.

Jules Morneau
Maire
R. B. Belcar
Sec. Trés.

le 2 nov 48

Province de Québec.
District des Trois-Rivières.
Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres
du Conseil, tenue le 2 novembre 1948, à huit
heures, P.M., au lieu ordinaire de ses sessions,
et à laquelle assistaient ~~M. M.~~ les Conseillers,
Auguste Bellemare, Antonio Marchand,
Conrad Dugré, J. Edmond Proulx, Alphonse
Pellerin, et François Charette, sous la prési-
dence de Son Honneur le Maire Jules Morneau.

Les minutes de la dernière assem-
blée sont lues et adoptées.

2 nos. 48 Il est résolu que les comptes suivants
 Comptes sont approuvés et payés:

- 1^o Léon Baler — évaluation = \$ 10.00 ✓
- 2^o Léon Baler — dépenses = \$ 5.00 ✓
- 3^o Jules Montaur — frais de voyage = \$ 10.00 ✓
- 4^o P. V. Azotte — papeterie = \$ 15.03 ✓
- 5^o Théobald Lamy — Tardochage R. Calais = \$ 26.88 ✓
- 6^o Lucien Dubé — Exp. R. Rochon = \$ 26.00 ✓
- 7^o Gérard Dubé — Rep. R. Rochon = \$ 20.00 ✓
- 8^o Ernest Dubé — Rep. R. Rochon = \$ 20.00 ✓
- 9^o Adrien Masse — Rep. R. Rochon = \$ 20.00 ✓
- 10^o Josephat Masse — Rep. R. Rochon = \$ 20.00 ✓
- 11^o Jean Paul Dubé — Rep. R. Rochon = \$ 20.00 ✓
- 12^o Maurice Robert — Rep. R. Rochon = \$ 20.00 ✓
- 13^o Arthur Bourassa — Rep. R. Rochon = \$ 85.00 ✓
- 14^o Eugène Dubé — Rep. R. Rochon = \$ 10.80 ✓
- 15^o Josephat Marchand — Rep. R. Rochon = \$ 5.20 ✓

Adopté

Hiver Blés Il est résolu d'accepter la soumission
 Ste. Cath. au montant de \$ 550.00 de Aimé Desroberts, de
 Trois-Rivières, pour l'entretien d'hiver du
 Boulevard des Dominicains et du Boulevard
 Ste. Catherine de Sieme, pour l'hiver 1948-49
 et d'autoriser Son Honneur le Maire Jules
 Montaur à signer un contrat à cet effet.

Adopté

Azuedue Il est résolu de donner un dernier
 délai de 15 jrs à la succession Lajoie pour
 rendre une réponse à la proposition de cette
 corporation pour l'achat d'un emplace-
 ment à l'endroit de la prise d'eau de l'agru-
 des municipal projeté.

Adopté

2 nov 48
 Il est résolu d'accepter la démission
 de M. Gérard Auger comme inspecteur
 de construction pour l'arrondissement
 des Forges et de nommer M. W. A.
 Laineuse pour le remplacer.

Adopté
 Le secrétaire-trésorier procède en
 suite à l'adjudication à la plus basse
 enchère des routes de la Municipalité
 pour leur entretien comme chemin d'
 hiver, avec les résultats suivants:

1318	1 ^o Route du Rochon - Félix Raymond = \$125.-
1319	2 ^o Route du Comté - Achille Dancet = \$85.-
1320	3 ^o Cordon Denoon - Adélard Dancet = \$775.-
1321	4 ^o Route Denoon - Charles Vétère = \$175.-
1322	5 ^o Route Bureau - Pierre Beaulieu = \$125.-
1323	6 ^o Route du Calvaire - Léo Bellemare = \$250.-

Adopté.

Il est résolu de mettre en vente les
 chemins des Forges et du Petit Village, lors
 de la prochaine séance.

Adopté.

Éclairage
 Ste. Cath
 Il est résolu de passer un contrat entre
 la Municipalité et la Cie Stanningan
 Water + Power, en se basant sur le règle-
 ment N° 31 en date du 4 novembre 1946,
 pour que cette Compagnie installe
 des lumières de rues sur les Bldrs des
 Dominicains et de Ste. Catherine au
 taux de \$15.00 par année par lumière
 et que le coût de cet éclairage soit payé
 suivant le règlement de répartition en vi-

2 nos. 45 - Queur sur la subdivision du lot 15, et que Son Honneur le Maire Jules Mon-
fleur soit autorisé à signer ce contrat au
nom de la Municipalité. Adopté.

Amexion

Il est résolu qu'une demande soit
adressée au nom de la Corporation de la
Paroisse des Trois-Rivières, ~~soit~~ à l'Hono-
rable Maurice L. Duplessis, Premier Mi-
nistre et député des Trois-Rivières, afin
qu'il autorise le Ministre des Affaires
Municipales à envoyer un des officiers du
ministère rencontrer les contribuables
de la Municipalité et leur donner les ren-
seignements nécessaires au sujet du
projet d'amexion de la Municipalité
par la Cité des Trois-Rivières.

Adopté.

P. 218

Il est résolu que ce Conseil approuve
le plan de subdivision d'une partie du lot
218 du Cadastre Officiel de la Paroisse
des Trois-Rivières, propriété de M. Joseph
Bellemare, tel que préparé par M. Ernest
L. Duplessis, arpenteur-géomètre, en
date du 15 septembre 1948.

Adopté.

Quest. P. 183

Il est résolu que le Conseil fasse
cette demande à Madame Robert Grant, pro-
priétaire des avenues de la Mission Ste. Thé-
rèse, afin d'obtenir d'elle la permission de
faire quelques travaux d'entretien sur les
dites avenues et dans le cas d'une réponse

nos 48

affirmative, que M. François Cha-
hette, conseiller, prisme chargé de ces
travaux et les faire faire pour la Cor-
poration. Adopté.

séances
à 1.30 P.M.

Il est résolu que les prochaines
séances du Conseil auront lieu
à une heure et demie de l'après-midi
à partir du 10 décembre prochain.

Adopté.

Emprunt
aqueduc

Il est résolu que Son Honneur
le Maire Jules Montour et le secré-
taire-trésorier, Léon Balou, soient au-
torisés à signer au nom de la Cor-
poration le billet de \$ 2000.⁰⁰ de la Ban-
que Provinciale, pour les travaux de
sondages de l'aqueduc municipal,
lequel emprunt fut autorisé par la
Commission Municipale le

1948.

Adopté

x adopté
par une
résolution
en date du
5 juillet 1948

Et la séance est levée.

Jules Montour, maire
Léon Balou
Sec. Trés.

Le 6 déc 48 Province de Québec,
 District des Trois-Rivières,
 Municipalité de La Paroisse des Trois-Rivières,

Assemblée régulière des membres du Conseil,
 tenue le 6 décembre 1948, à 1.30 p.m., au lieu
 ordinaire de ses sessions, à laquelle étaient présents:
 MM. les Conseillers Auguste Bellemare, François
 Charette, Antonio Marchand, sous la présidence
 de Son Honneur le Maire Jules Montau.

Les minutes de la dernière assemblée
 sont lues et adoptées.

Il est résolu que les comptes suivants
 soient approuvés et payés:

Comptes

1 ^o Bureau d'Enregistrement - rapport bimensuel = \$ 27.50
2 ^o Shawinigan Water + Power - éclairage Ste-Cath. = 35.70
3 ^o Jeffrey Godin - révision du rôle d'évaluation = 10.00
4 ^o Jean Balcer - timbres = 27.00

Adopté

P.35

Il est résolu que ce Conseil approuve le
 plan de subdivision d'une partie du Lot 35
 du Cadastre Officiel de la Paroisse des Trois-
 Rivières, propriété de M. Auguste Bellemare
 tel que préparé par Monsieur R. H. Haude,
 Arpenteur - Géomètre, en date du 2 décembre
 1948.

Adopté.

Routes d'hiver

Le secrétaire-trésorier procède ensuite
 à la vente au plus bas enchérisseur des routes
 suivantes pour leur entretien comme chemin
 d'hiver pour la saison 1948-1949:

1 ^o Route du Petit Village - Charles Bolduc = \$ 30.00
2 ^o Chemin des Forges - Aurie Lefebvre = \$ 200.00

Le 6 déc. 48

Inspecteur

de construct.

Il est résolu d'accepter la démission de M. W. A. Laine, comme inspecteur de construction pour l'arrondissement des Forges et de nommer M. Réginald Charteau pour le remplacer. Adopté.

Lampes

Blvds

Il est résolu que cette Corporation passe un contrat avec la Compagnie Dominion Water & Power pour que cette Compagnie installe et fournisse 8 Lampes de 100 kw sur le Boulevard des Dominicains et 10 Lampes de 100 kw sur le Boulevard Sts. Catherine de Sienna; et que lors de l'installation de ces Lampes, la Corporation prendra à sa charge les 11 Lampes actuellement installées sur le Boulevard Sts. Dominicains et chargées à M. Jas St. Pierre et que M. Le Maire Jules Montane soit autorisé à signer ce contrat au nom de notre Corporation. Adopté.

Réparations

P. 15

Bell Téléphone

Il est résolu que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 5 novembre 1948 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Réginald Charteau surveille le travail pour le compte de la Municipalité. Adopté.

Le 6 déc 48

~~Et la séance est levée.~~

~~Jules Montaur~~

~~J. B. B.~~

~~Sec. Trés.~~

Chemins d'hiver

Il est résolu que demande soit faite à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières pour l'entretien des chemins d'hiver suivants: 1^o le Chemin Ste. Marguerite sur une distance d'environ 3½ milles; 2^o le Chemin des Forges depuis la limite Nord-Ouest de la Cité jusqu'à la limite ^{Nord} Ouest de la Paroisse, sur une distance d'environ 3½ milles; 3^o les 1^{ère}, 3^{ème} et 4^{ème} Avenues de la Mission Ste. Thérèse, représentant une longueur totale de 410 de mille; 4^o la route communément appelée "Route à Desros", sur une longueur d'environ 5 milles et que Son Honneur le Maire Jules Montaur soit autorisé à signer un contrat à cet effet au nom de la Municipalité par lequel cette dernière s'engage à payer à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières, le montant de \$17.50 de l'heure pour le souffleur et le montant de \$3.50 de l'heure pour la charue et que le coût total de ces opérations soit payé en partie par les cotisations payés à cette fin par le Gouvernement Provincial et la balance par les montants servis par les Comités d'hiver de ces divers chemins.

Adopté

Et la séance est levée.

17 jan. 1949

Maire
Léon Balseu
Sec. Trés.

le 17 jan 1949

Canada,
Province de Québec,
District des Trois-Rivières
Paroisse des Trois-Rivières.

à une assemblée spéciale du Conseil de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue au bureau de la Corporation le lundi 17 janvier 1949, à huit heures P.M. et à laquelle étaient présents tous les membres du Conseil, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.

Chemins d'hiver

Il est résolu que la résolution passée le 6 décembre 1948, au sujet de l'entretien d'hiver des routes de la Municipalité par la Corporation de la Cité des Trois-Rivières soit amendée en y ajoutant après le deuxième paragraphe les mots suivants: "3^e les 1^{er}, 2^e, 3^e et 4^e Avenue de la Mission Ste-Thérèse, représentant une longueur totale d'environ 8/10 de mille; 4^e la route communément appelée "Route à Denon" sur une longueur d'environ 5 milles".

Adapté

Bell Tel.

Il est résolu que ce Conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques

17 jan 49 dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite Compagnie en date du 13 décembre 1948 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Réginald Charette surveille le travail pour le compte de la Municipalité. Adopté.

Et la séance est levée.

Maire
Luc Boucher
Sec. Trés.

Le 7 fév 49 Province de Québec, Paroisse des Trois-Rivières.
District de Trois-Rivières,

Il y a une assemblée du Conseil de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 7 février 1949, à 1.30 heure p.m. et à laquelle étaient présents, MM. les Conseillers Auguste Bellemare, Conrad Dugie, J. Edmond Trault et François Charette, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montour.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées telles que lues:

comptes Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

- 1^o Shawinigan Water-Power - Éclairage 2 Bldos = \$ 28.06
- 2^o Gérard Laroché - Intr. d'iver Pég et Église = \$ 27.50
- 3^o Charles Vedere - Fosse de la Route Denoon = \$ 47.40
- 4^o Jean Charbonneau - 4 jrd d'ouvrage Route Denoon = \$ 20.00

- Le 7 fév. 49 5° P.V. Lyette - Recus. enveloppes - \$ 15.94
 6° Valère Dubois - Location mach. addition \$ 16.00
 7° Corp. Comté St-Maurice - Taxes annuelles - \$ 655.47
 8° Frank Spagnard Inc. - Police cautionnement. \$ 10.00
 9° Leon Dubois - séance spéciale 17-1-49 = \$ 10.00

Adopté

R. Rochon

Il est résolu que demande soit adressée à l'Honorable Marc Trudel, M.D., député du Comté de St-Maurice, afin d'obtenir que la Voie Provinciale termine les travaux entrepris pour la refecton de la Route du Rochon.

Adopté.

R. Denoon

Il est résolu qu'une demande soit adressée à l'Honorable Maurice Duplessis, C. R., Premier Ministre et député de Trois-Rivières, ainsi qu'à l'Honorable Marc Trudel, M.D., député de St-Maurice afin d'obtenir l'ébargissement de la Route et du Cordon Denoon.

Adopté.

S.W. + P.C.

Il est résolu que ce Conseil fasse une demande à la Sharnigan Water & Power afin d'obtenir de cette dernière qu'elle déplace ses poteaux situés en face de la propriété de M. Lucien Desfossez, sur le Chemin des Forges.

Adopté.

Patinoire

St. Cath.

Il est résolu qu'un montant de \$ 50.00 soit voté par le Conseil dans le but d'aider la patinoire et le Club de Hockey de Ste. Catherine de Sionne.

Adopté.

Le 7 fév. 49
actions
pour taxes

Il est résolu que le Sec. - Trésorier fasse la collection des arriérés de taxes dus à la Corporation Municipale au moyen d'actions devant la Cour de Magistrat, tel que prévu par le Code Municipal aux articles 724 + 725.

Adopté.

Billet \$1000.⁰⁰

Il est résolu que la Corporation fasse une demande à la Commission Municipale afin d'obtenir la permission de renouveler pour un an le billet de \$1000.⁰⁰ à 4% de la Banque Provinciale du Canada, emprunté suivant une résolution en date du 7 juillet 1947, et qui au cas d'acceptation de cette demande, M. le Maire Jules Montour et le Sec. Trés. Léon Balcer, soient autorisés à signer ce renouvellement au nom de la Municipalité.

Adopté.

Annexion

Attendu qu'une requête signée par la majorité des résidents et propriétaires des lots 177, 178, 180, 181, 181-1, 181-2, 183, 184 et 185 du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières a été présentée au Conseil de la Cité des Trois-Rivières demandant l'annexion de ce territoire au territoire de la Cité;

Attendu que la dite Cité des Trois-Rivières a demandé à notre Conseil son adhésion au dit projet d'annexion;

Attendu que le territoire à être annexé à la Cité est la seule partie de notre Municipalité où le sol se

7 fév. 1949 - prête à l'installation de puits artésiens;

annexion
S.

Attendu que notre Corporation Municipale a déjà dépensé une forte somme en vue d'installer un aqueduc municipal pour régler le problème aigu causé par le manque d'eau potable dans la Municipalité;

Il est résolu :

1^o Que le Conseil donne son adhésion au projet d'annexion au territoire de la Cité des Trois-Rivières des lots 177, 178, 179, 180, 181, 181-1, 181-2, 183, 184 et 185, du Cadastre Officiel pour la Paroisse des Trois-Rivières, mais, aux conditions suivantes:

a) Que la Commission des Écoles Catholiques des Trois-Rivières fasse entrer le territoire mentionné, sous sa juridiction;

b) Que l'assiette du Chemin des Jorges, sur toute la longueur des lots précités, soit également incluse dans la dite annexion;

c) Que la Corporation de la Cité des Trois-Rivières consente à fournir de l'eau à 70.10 le mille gallons à la Paroisse des Trois-Rivières pour alimenter son aqueduc municipal projeté;

d) Que la Corporation de la Cité rembourse à la Corporation de la Paroisse l'argent dépensé par cette dernière pour sondages et creusages de puits en vue de découvrir des approvisionnement d'eau pour l'aqueduc municipal projeté;

2^o Que copie de la présente résolution soit remise

à la Corporation de la Cité des Trois-Rivières et à
l'Honorable Maurice L. Duplessis C.R., Premier Ministre
et Député des Trois-Rivières. Adopté.

Et la séance est levée.

Jules Montouis
Maire
Léon Balace
Sec. Trés.

Le 7 mars 1949 Province de Québec
District des Trois-Rivières,
Paroisse des Trois-Rivières,

Assemblée régulière du Conseil de
la Paroisse des Trois-Rivières, tenue au lieu ordinaire
de ses sessions, le 7 mars 1949, à 1.30 p.m. et à
laquelle étaient présents MM. les Conseillers An-
tonio Marchand, Conrad Dugré, François Cha-
rette et J. Edmond Pouly, sous la présidence
de Son Honneur le Maire Jules Montouis :

Les minutes de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues :

~~Compte~~ Il est résolu que les comptes suivants
soient approuvés et payés :

- 1° Bureau d'enregistrement - mutations déc. + janvier = \$ 5.50
- 2° Gérard Paroche - Neige - Parking de l'Église = \$ 4.00
- 3° Charington Water - Power - Éclairage - Blods = \$ 44.90
- 4° Léon Balace - Timbres + papeterie = \$ 5.00

Adopté

M. le Conseiller J. Edmond Pouly donne
avis de motion qu'à sa prochaine séance sera

7 mars 49

règlement sera proposé décrétant un référendum en sujet de l'annexion des Cods: 178-180-181-181:1-181:2-183-184 et 185 par la Cité des Trois-Rivières;

séances
Shesp. m. 1949

Il est résolu qu'à partir du 1^{er} Avril 1949, les séances auront lieu à 8 heures du soir;

Adopté

Dural-
Panneton

Il est résolu que M. Philippe Denon court soit nommé ^{surintendant} ~~syndic~~ pour la Caver d'Eau Dural-Panneton;

Adopté

Officiers-
municipaux

Il est proposé par M. Conrad Dugie secondé par M. Antonio Marchand, que les employés municipaux suivants soient nommés pour les deux années à venir:

a) Arrondissement des Forges:

- Inspecteur Route du Rochon = M. Ferdinand Mares;
- Inspecteur Chemin des Forges = M. Joseph Milot;
- Inspecteur Agricole = M. Raoul Boudreau;
- Inspecteur Mauvaises herbes = Elphonse Duprene;
- Surveillant de Construction = Réginald Charrette;
- " Chiens & Déchets = Antonio Blais;

b) Arrondissement du 2^e Rang:

- Route + Cordon Danson = Charles Pélissier
- Inspecteur Agricole = Adège Dancet
- Inspecteur Mauvaises herbes = Louis Petroff
- Surveillant de Construction = Armand Charbonneau
- Surveillant Chiens & Déchets = Rodolphe Janvier

c) Arrondissement Ste-Marguerite:

- Inspecteur Route à Bureau = Henri Bourassa
- Inspecteur Ste-Marguerite = Clément Ricard
- Inspecteur agricole = Walter Dupont
- Inspecteur Mauvaises herbes = Benoit Gagnon

7 mars 1949 Inspecteur de construction - Armand Charbonneau
 Surveillant chiens & déchets = Rodolphe Jauques
 D'Arrondissement de la Baie:
 Inspecteur Route du Calvaire = Emile Bourassa
 Inspecteur Petit Village = Charles Bolduc
 Inspecteur Agricole = Philippe Bolduc
 Inspecteur Mauvaises herbes = Raoul Lamy
 Inspecteur Construction Collage d'Elk = Roger Béland
 " " (Rang Baie) = H. B. Vaillancourt
 Surveillant Chiens & déchets = Les Bellemare
 Les estimateurs seront M. Clément Riard,
 Jeffrey Godin et Lucien Lacombe;

Adopté
 Et la séance est levée

Jules Montour
 Sec. Trés.
 Sec. Trés.

Le Havil 1949 Province de Québec,
 District des Trois-Rivières,
 Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du Conseil
 tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le Havil 1949, à
 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents MM. les
 Conseillers Auguste Bellemare, Antonio
 Marchand, Conrad Dugré, J. Edmond Prault et
 François Charette, sous la présidence de Son Honneur
 le Maire Jules Montour.

Les minutes de la dernière assemblée sont
 adoptées telles que lues.

Hasil 49
Comptes

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

- 1^o Shannon Water + Power Co - Eclairage R. No 2 = \$53.55
- 2^o Corporation Comté St-Maurice - Tracté-part Niaux = \$2.00
- 3^o Valère Dubois - Location mach. à additionner = \$8.00
- 4^o Alfred Martin - Avenues Ste-Thérèse = \$10.00
- 5^o Floribert Marchand - Avenues Ste-Thérèse = \$10.00
- 6^o Aimé Desroberts - Entretien d'écus Blodo = \$550.00
- 7^o Léon Balcar - Bille prise Cité 3 Rivières = \$50.00
- 8^o Jules Montour ^{Depenses} Voyage à Thibee = \$20.00
- 9^o ~~Mme Emma Bouchard~~ Assistante Adopté.

Requête
des Blvds.

Il est résolu que ce Conseil donne son entier appui à la requête des résidents des Boulevards des Dominicains et Ste-Catherine de Sieme, demandant à l'Honorable Maurice G. Duplessis, Premier Ministre et député des Trois-Rivières, de bien vouloir les aider pour améliorer les deux boulevards ci-dessus. Adopté.

Orgue
des Forges

Il est résolu que une souscription au montant de \$100.00 soit servie à M. l'abbé J. E. Desilets, curé de la Mission des Forges, pour aider à payer le coût du nouvel orgue que il vient de faire installer dans son église. Adopté.

Oubri

Il est résolu que ce Conseil paie un montant de \$100.00 sur le compte d'entretien des deux boulevards pour l'écus 48-49, afin d'alléger la répartition de route des résidents de ces deux boulevards. Adopté.

Il est résolu que ce Conseil approuve le plan de subdivision d'une partie du Lot N°185 du Cadastre Officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, propriété de M. W. A. Painesse, tel que préparé par M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre, en date du 30 mars 1949. Adopté.

Et la séance est levée.

Jules Montou
 Le Maire
 Des Trois-Rivières

Le 2 mai/49

Province de Québec
 District des Trois-Rivières,
 Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, lundi le 2 mai 1949, à 8 heures p. m. et à laquelle étaient présents MM. les Conseillers Auguste Bellemare, Antonio Marchand, Conrad Dughi, J. Edmond Proulx et François Charette sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Montou:

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées telles que lues.

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

1 ^o Bruno Bellerin - Parts d'hiver =	\$100.00
2 ^o Adolphe Giroux - 22 tuyaux béton =	\$90.75
3 ^o Gaston Bourassa - Ouvrage au Rocher =	\$117.50
4 ^o Valère Dubois - Loc. mach. à additionner =	\$ 8.00

- 5° Lemire Bertrand, Rég. Mutations fev. & mars = \$ 8.50
 6° Floribert Marchand, Voyages tuyaux au Rochon = \$ 12.00
 ✓ 7° Aldé Robert - Entretien Cordon du Rochon = \$ 12.10
 ✓ 8° Louis Charette - Pont au Rochon = \$ 49.50
 ✓ 9° Aldé Robert - Réparation Route du Rochon = \$ 18.00

Adopté

Il est résolu que le secrétaire trésorier soit autorisé à vérifier le procès-verbal de la Route du Petit Village et donne son opinion légale sur les droits de la Municipalité sur ce chemin.

Adopté

Il est résolu que ce Conseil donne son entier appui à la requête à l'Hon. Maurice H. Duplessis des résidents de Ste-Marguerite qui ont été affectés par le sable lors de la fonte des neiges.

Adopté

Il est résolu que le conseil fasse les nominations suivantes:
 Eugène Dubé à la place de Ferdinand Hasser comme inspecteur de la Route du Rochon; Raoul Baudreau à la place de Lucien Lacombe comme estimateur et Armand Charbonneau à la place de Jean Charbonneau comme syndic du Cour. D'Édouard Lacombe.

Jus Notoué

Adopté

Et la séance est levée,

Jus Notoué

Le 7 juin/49 Province de Québec
 District des Trois-Rivières
 Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du
 Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions,
 mardi le 7 juin 1949, à 8 heures P. M. et à laquelle
 étaient présents MM. les Conseillers Auguste Bellemare,
 Antonio Marchand, Conrad Dugré, J. Edmond Proulx
 et Ferdinand Masse, sous la présidence de Son
 Honneur le maire Jules Montau.

Les minutes de la dernière assemblée
 sont adoptées telles que lues :

Il est proposé par Conrad Dugré et
 secondé par Auguste Bellemare :

Que les pancartes pour les vidanges, et chiens
 soient plus grandes avec gros caractères; de plus,
 il est aussi proposé qu'un endroit soit trouvé
 pour faire déposer les vidanges.

Il est proposé par M. E. Proulx, secondé
 par M. A. Pellerin :

Que demande soit faite au Premier
 Ministre ainsi qu'à l'hon. Marc Gendrel, député
 de St. Maurice, que les travaux d'élargissement
 de la Route et du Cordon à Senoon tel que
 demandé par résolution et requête suivent leur
 cours.

10
Il est proposé par M. A. Pellerin et
secondé par M. E. Dugré :

Que demande soit faite à l. Hon. Marc
Grudel, député de St-Maurice, pour obtenir du
poison contre les sauterelles dans St. Etienne -
Les Forges.

Il est proposé par M. A. Marchand
et secondé par M. E. Froulx :

Que les évaluateurs passent avant
le 20 juin pour la révision du rôle
Évaluateurs: Clément Ricard
Jeffrey Bodin
Alp. Dupresne.

Il est résolu par ce Conseil qu'il
soit déduit du montant d'évaluation de M.
Xavier Dupresne la superficie de $4\frac{1}{3}$ arpents et
qu'il soit chargé au Chemin Desilets.

Il est résolu par ce Conseil qu'il y
aura une séance spéciale de révision au lieu
habituel de ses sessions le 29 juin 1949 à
8 heures P.M.

Il est résolu que les comptes suivants
soient approuvés et payés :

1 ^o André Montoux, greffier au poll no. 1	75.00
2 ^o Noël Veillette, loyer d'un poll le 14 mai	15.00

3°	Lemire + Bertrand, mutations déc. & janv.	5.50
4°	Origène Bourassa, voyages de ronde	24.00
5°	La Reine Municipale, abonnements (juin 1949-50)	12.40
6°	De Collet, Ferron, Robert + Cie, vérification	200.00
7°	Shaw, Water + Power, éclairage	165.72
8°	Claude Milette, 3 cadenas, greffier aux élections	6.91
9°	Gaston Bourassa, ouvrage fait mois avril	105.00
10°	Valère Dubois, listes électorales au sténocl	4.08
11°	Lise Paquin, listes pour élections 1949	20.00
12°	Albert Jalbert, ouvrage fait dans les fossés Denon	63.00

E. F. la séance est levée.

Jules Moreloux
 Maire
 René Gagné

Sec. Trésorier

Le Conseil procède ensuite à la révision du rôle d'évaluation et il est résolu d'y faire les amendements suivants:

1°	P-15 - Jos. Boumanous, ajouter pour bâtisses	√ 7830.00
2°	P-15 - Léo Chagnon, ajouter pour bâtisses	√ 580.00
3°	P-15 - Léo Côté, ajouter pour bâtisses	√ 355.00
4°	P-15 - Albert Savoie, ajouter pour bâtisses	√ 2390.00
5°	P-1 - Nap. Adam Pelinas, ajouter pour bâtisses	√ 1170.00
6°	P-3 - Arsène Bellemare, ajouter pour bâtisses	√ 2895.00
7°	P-3 - Gustave Sunelle, ajouter pour bâtisses	√ 1330.00
8°	P-12 - R. Beaudry, ajouter pour bâtisses	√ 310.00
9°	P-15 - Mme Lomer Bergeron, ajouter pour bâtisses	√ 510.00
10°	P-15 - Marcel Beaudry, ajouter pour bâtisses	√ 920.00
11°	P-15 - Louis Beaudry, ajouter pour bâtisses	√ 300.00
12°	P-15 - Léo Joly, ajouter pour bâtisses	√ 340.00
13°	P-15 - Gilbert Lacroix, ajouter pour bâtisses	√ 1275.00
14°	P-15 - Mme G. Gresset Hardy, ajouter pour bâtisses	√ 590.00

15 ^e	P. 15	Leo Daigle	ajouter pour bâtisses	✓	1200. ⁰⁰
16 ^e	P. 17	Henri Lemieux	ajouter pour bâtisses	✓	450. ⁰⁰
17 ^e	P. 17	Haroldas Marten	ajouter pour bâtisses	✓	590. ⁰⁰
18 ^e	P.	André Montau	ajouter pour bâtisses	✓	580. ⁰⁰
19 ^e	P.	Blanchette	ajouter pour bâtisses	✓	2105. ⁰⁰
20 ^e	P. 35	Maurice Lemay	ajouter pour bâtisses	✓	85. ⁰⁰
21 ^e	P. 35	Maurice Lemay	ajouter pour terrains	✓	400. ⁰⁰
22 ^e	P. 35	J. C. Nadeau	ajouter pour bâtisses	✓	215. ⁰⁰
23 ^e	P. 35	J. C. Nadeau	ajouter pour terrains	✓	200. ⁰⁰
24 ^e	P. 35	Jean Larouche	ajouter pour bâtisses	✓	215. ⁰⁰
25 ^e	P. 35	Jean Larouche	ajouter pour terrains	✓	400. ⁰⁰
26 ^e	P. 35	Romeo Guy	ajouter pour bâtisses	✓	180. ⁰⁰
27 ^e	P. 35	Romeo Guy	ajouter pour terrains	✓	200. ⁰⁰
28 ^e	P. 35	Adrien Lacraix	ajouter pour bâtisses	✓	45. ⁰⁰
29 ^e	P. 35	Adrien Lacraix	ajouter pour terrains	✓	200. ⁰⁰
30 ^e	P. 35	Conrad Larivie	ajouter pour bâtisses	✓	175. ⁰⁰
31 ^e	P. 35	Conrad Larivie	ajouter pour terrains	✓	200. ⁰⁰
32 ^e	P.	Alfred Bawassa	ajouter pour bâtisses	✓	2130. ⁰⁰
33 ^e	P. 57	Certaine Arsenault	ajouter pour bâtisses	✓	250. ⁰⁰
34 ^e	P. 59	Courteau	ajouter pour bâtisses	✓	335. ⁰⁰
35 ^e	P. 59	Montambault	ajouter pour bâtisses	✓	185. ⁰⁰
36 ^e	P. 59	Wanen	ajouter pour bâtisses	✓	285. ⁰⁰
37 ^e	P. 59	Leptigan	ajouter pour bâtisses	✓	220. ⁰⁰
38 ^e	P. 59	B. N. Spid	ajouter pour bâtisses	✓	220. ⁰⁰
39 ^e	P. 59	Narcisse Noël	ajouter pour bâtisses	✓	215. ⁰⁰
40 ^e	P. 59	Pilly Gaudle	ajouter pour bâtisses	✓	220. ⁰⁰
41 ^e	P. 59	Aimé Lacombe	ajouter pour bâtisses	✓	260. ⁰⁰
42 ^e	P. 59	L. O. C. Ste. Cécile	ajouter pour bâtisses	✓	1595. ⁰⁰
43 ^e	P. 59	Armev Levassau	ajouter pour bâtisses	✓	150. ⁰⁰
44 ^e	P. 59	W. Portaus	ajouter pour bâtisses	✓	25. ⁰⁰
45 ^e	P. 60	Lefebvre	ajouter pour bâtisses	✓	520. ⁰⁰
46 ^e	P. 60	Leo Pailé	ajouter pour bâtisses	✓	620. ⁰⁰

47°	P-60	- Veronneault & Plourde - ajoutés pour bâisses	350.00
48°	P-59	- A. Lefbre - ajoutés pour bâisses	75.00
49°	P-59	- M. Poiteaus - ajoutés pour bâisses	65.00
50°	P-114	- Hemi Bellemare - ajoutés pour bâisses	540.00
51°	P-114	- M. Blanchette - ajoutés pour bâisses	490.00
52°	P-129	- Charles-Ed. Drain - ajoutés pour bâisses	240.00
53°	P-138	- Leonard Dugé - ajoutés pour bâisses	1515.00
54°	P-146	- Ramier Rivard - ajoutés pour bâisses	520.00
55°	P-146	- Ernest Bourret - ajoutés pour bâisses	625.00
56°	P-157	- Donat Aubry - ajoutés pour bâisses	145.00
57°	P	- Ch. Ed. Aubry - ajoutés pour bâisses	520.00
58°	P-159	- Joffre Chamberland - ajoutés pour bâisses	475.00
59°	P-21	- Eugène Aubry - ajoutés pour bâisses	110.00
60°	P	- P. Paurassa - ajoutés pour bâisses	520.00
61°	P-161	- Gerard Lacraix - ajoutés pour bâisses	1160.00
62°	P-10	- Alfred Martin - ajoutés pour bâisses	65.00
63°	P-183	- Mme Marcoux - ajoutés pour bâisses	160.00
64°	P-183	- Alfred Desaulniers - ajoutés pour bâisses	185.00
65°	P-183	- M. Cassette - ajoutés pour bâisses	410.00
66°	P-183	- M. Diendome Brault - ajoutés pour bâisses	980.00
67°	P-183	- M. Reginald Choette - ajoutés pour bâisses	1160.00
68°	P-183	- M. Houle - ajoutés pour bâisses	215.00
69°	P-183	- Elphège Bellhumeur - ajoutés pour bâisses	180.00
70°	P-183	- Edouard Dubé - ajoutés pour bâisses	1515.00
71°	P-183	- Josephat St-Henard - ajoutés pour bâisses	1250.00
72°	P-183	- Roger Provencher - ajoutés pour bâisses	680.00
73°	P-183	- Marten - ajoutés pour bâisses	430.00
74°	P-183	- Blouin - ajoutés pour bâisses	280.00
75°	P-183	- Antoine Larocque - ajoutés pour bâisses	910.00
76°	P-183	- Hemi Allaire - ajoutés pour bâisses	330.00
77°	P-183	- Dollard Fournier - ajoutés pour bâisses	680.00
78°	P-183	- Lucien Rauphin - ajoutés pour bâisses	815.00

Expens - Rapet Brule
St-Anne

P-35	- Wilfrid Levesque	- ajouter pour terrains	\$200.00	0.00
P-35	- Henri Guay	- ajouter pour terrains	200.00	5.00
P-35	- Armand Guay	- ajouter pour terrains	200.00	2.00
P-35	- Alfred Lapointe	- ajouter pour terrains	400.00	10.00
P-35	- Jimmy Lapointe	- ajouter pour terrains	400.00	20.00
P-35	- Georges Lapointe	- ajouter pour terrains	200.00	10.00
P-35	- Edgar Robert	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Victor Des Roberts	- ajouter pour terrains	200.00	30.00
P-35	Adrien Lacroix	ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Prime Veillette	- ajouter pour terrains	200.00	15.00
P-35	- Léo-Paul Guillemette	ajouter pour terrains	200.00	5.00
P-35	- Léo Leblanc	- ajouter pour terrains	400.00	20.00
P-35	- Marcel Lemire	- ajouter pour terrains	200.00	10.00
P-35	- Henry Rheault	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Raymond Lemire	- ajouter pour terrains	200.00	30.00
P-35	- Roland Robert	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- C. E. Lapointe	- ajouter pour terrains	200.00	10.00
P-35	- J. M. Létourneau	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Marcel Pagé	- ajouter pour terrains	200.00	10.00
P-35	- Gilles Picard	- ajouter pour terrains	600.00	25.00
P-35	- Jérôme Biron	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Hector Biron	- ajouter pour terrains	200.00	30.00
P-35	- Dme C. Biron	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Alfred Levasseur	- ajouter pour terrains	200.00	15.00
P-35	- Doris Bélisle	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Edgar Bélisle	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- J.J. Bellerive	- ajouter pour terrains	200.00	10.00
P-35	- Maurice L'Heureux	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Adrien Massé	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Omer Rheault	- ajouter pour terrains	400.00	20.00
P-35	- Wilfrid Dapid	- ajouter pour terrains	200.00	35.00
P-35	- Paul Hubert	- ajouter pour terrains	400.00	20.00
P-35	- Eugène Baril	- ajouter pour terrains	400.00	20.00
P-35	Roméo Guy	ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Ls. Geo. Prévost	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Henri Bellemare	- ajouter pour terrains	200.00	25.00
P-35	- Jean-René Auger	- ajouter pour terrains	200.00	10.00
P-35	- Auger	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Myon Lacroix	- ajouter pour terrains	400.00	20.00
P-35	- Dominique Lafontaine	ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- C.P. Lessard	- ajouter pour terrains	400.00	65.00
P-35	- Gérald Rompré	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Gaston Bourassa	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Charles Costingan	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- Rhéo Gélinas	- ajouter pour terrains	200.00	20.00
P-35	- B. Henderson	- ajouter pour terrains	200.00	25.00
P-35	- Auguste Bellemare	- diminuer pour terrains.	3400. 12700.00	20.00
			<u>65,070.00</u>	40.00

(58)

Total 65,070.

65,070.00

105 ^e P	- Norbert Dumont	- ajouter pour terrains	260.00
106 ^e P	- Roger Beland	- diminuer pour terrains	315.00
107 ^e P-35-74	- Kéal Masse	- ajouter pour terrains	200.00
108 ^e P-35-40	- Henri Deroy	- ajouter pour terrains	200.00
109 ^e P-35-41	- Augustine Madeline Gibeault	- ajouter pour terrains	200.00
110 ^e P-35-72	- E. C. McShellan	- ajouter pour terrains	200.00

79° P 183-	Charles Baisvert - ayauter pour bâtisses	✓	400.00
80° P 183-	Marcel Dubois - ayauter pour bâtisses	✓	265.00
81° P	- Jos. Daigle - ayauter pour bâtisses	✓	180.00
82° P	- Muscion de la Palitte - ayauter pour bâtisses		520.00
83° P	- Joseph Cassette - ayauter pour bâtisses	✓	280.00
84° P	- Paul Langlais - ayauter pour bâtisses	✓	645.00
85° P	- Fernand Berquin - ayauter pour bâtisses	✓	105.00
86° P	- Lucien Desfassis - ayauter pour bâtisses	✓	1170.00
87° P	- Roger Marchand - ayauter pour bâtisses	✓	430.00
88° P	- Omer Blais - ayauter pour bâtisses	✓	890.00
89° P	- Donat Marchand - ayauter pour bâtisses	✓	195.00
90° P 214	- ^{H. Lem. (H. Lem.)} Hermidas ^{Flanffe (Henri Flanffe)} - ayauter pour bâtisses	✓	400.00
91° P	- Richard Duroal - ayauter pour bâtisses	✓	905.00
92° P	- Robert Bellemare - ayauter pour bâtisses	✓	220.00
93° P	- Emile Bellemare - ayauter pour bâtisses	✓	220.00
94° P	- Paul Bellemare - ayauter pour bâtisses	✓	220.00
95° P	- Bené Samache - ayauter pour bâtisses	✓	235.00
96° P	- Abel Desfassis - ayauter pour bâtisses	✓	5900.00
97° P	- Louis Guasion - ayauter pour bâtisses	✓	2335.00
98° P	- Bellavance - ayauter pour bâtisses	✓	260.00
99° P	- Roger Lefebvre - ayauter pour bâtisses	✓	180.00
100° P	- Alfred Carpentier - ayauter pour bâtisses	✓	265.00
101° P	- Lucien Poisson - ayauter pour bâtisses	✓	130.00
102° P	- Henri Lard - ayauter pour bâtisses	✓	295.00
103° P	- Antonio Bolduc - ayauter pour bâtisses	✓	470.00
104° P	- Alfred Biron - ayauter pour bâtisses	✓	240.00
105° P	- Norbert Dumont - ayauter pour bâtisses	✓	260.00
106° P	- Roger Beland - diminuer pour bâtisses	✓	315.00
107° P-35-74	- Kéal Massé - ayauter pour terrains	✓	200.00
108° P-35-40	- Kéni Devay - ayauter pour terrains	✓	200.00
109° P-35-45	- Argentine Madeline Dubeault - ayauter pour terrains	✓	200.00
110° P-35-72	- E. C. McHellan - ayauter pour terrains	✓	200.00

Le 4 juillet
1949
Province de Québec,
District des Trois-Rivières,
Municipalité de La Paroisse
des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du
Conseil, tenue au lieu ordinaire de ses sessions,
le lundi 4 juillet 1949, à 8 heures P.M. et à la-
quelle étaient présents MM. les Conseillers Au-
guste Bellemare, Antonio Marchand, Conrad
Dugré, Alphonse Pellerin, J. Edmond Proby,
sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules
Montour:

Les minutes de la dernière assemblée
sont adoptées telles que lues.

Il est résolu que les comptes suivants
sont approuvés + payés:

- | | |
|--|----------|
| 1 ^o Albert Jalbert: Frais route Duroon = | \$ 39.00 |
| 2 ^o Léa Bellemare: Réparation de clôture = | 10.50 |
| 3 ^o Roger Guilbert: Election Municipale = | 10.00 |
| 4 ^o Jeffrey Godin: Révision rôle d'évaluation = | 20.00 |
| 5 ^o Claude Millette: " " " = | 30.00 |
| 6 ^o Camille Houde: Impression Bulletin = | 33.00 |

Adopté.

Il est proposé par M. Ferdinand
Masse, secondé par M. Antonio Marchand,
que demande soit faite à la Régie des Trans-
ports + Communications, qu'un permis perman-
ent soit accordé à Clément Audouin Dugé pour
le circuit d'autobus appelé Chemin des Farges,
partant de l'imites de La Paroisse des Trois-
Rivières, que Nord, jusqu'aux limites de la Cité

Les Trois-Rivières, aux tarifs suivants: 0.15
aller - 0.25 aller et retour, sur tout le circuit.

Adopté.

Il est résolu que M. Les Pagnier
est nommé inspecteur de construction en
remplacement de M. Louis Petroff, demis-
sionnaire.

Adopté.

M. Le Conseiller J. Edmond Proulx
donne avis de motion qu'à une prochaine
séance un règlement sera proposé pour
élargir la route à Denoon de 10 pieds, soit
de 26 à 36 pi. en amendant le procé-
verbal actuellement en vigueur.

M. Le Conseiller J. Edmond Proulx
donne avis de motion qu'à une prochaine
séance un règlement sera proposé pour
mettre en commun les parts de route
dans les routes suivantes: Route à Denoon
Route à Bureau, et Route du Rochon.

Il est résolu que ce Conseil fera
des représentations à M. Origine Bourassa
afin de l'obliger à réparer avec du gravier
les dommages qu'il a causés dans le Rang
du Rochon, et à défaut par lui de ce faire
le Conseil sévira contre lui.

Adopté.

Il est résolu que ce Conseil fera
les dépenses nécessaires pour obtenir du poi-
son contre les sauterelles qui font des dom-
mages dans la Route à Denoon et que M.
Charles Paillet est nommé surintendant de
ce poison.

Adopté.

Il est résolu que ce Conseil fasse

les démarches nécessaires auprès de M. Robert Kiernan, ingénieur divisionnaire du Ministère de la Voirie, afin qu'il envoie une grappe dans le Chemin du 2^e Rang et sur la Route du Comté et que les réparations nécessaires soient faites.

Adopté.

Et la séance est levée.

Jules Moulou
Maire
Les Bâleas
Sea-Tree.

Province de Québec
District des Trois-Rivières,
Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du Conseil, tenue au lieu ordinaire de ses sessions le lundi, 1^{er} août 1949, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents, MM. les Conseillers Régents Bellemare, Antonio Marchand, Alphonse Kellerin, J. Edmond Paul et Ferdinand Massé, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Moulou.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées telles que tenues.

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

- 1^o La Coopérative Agricole Ste. Marguerite - Trémontant: \$405.08
- 2^o Charles Paillet - Répression invasion vaurienne: \$9.00
- 3^o Henri Bourassa - Fardochages Route à Bureau: \$18.00
- 4^o Dallard Doucet - " - Route à Dawson: \$47.50

- 5° Donat Niron - Fardochage Route à Denoon - \$47.50
 6° Clément Ricard - Révision du Rôle Évaluation - \$40.00
 7° Sharnigan Water - Power - Éclairage Banlieue - \$54.83

Adopté.

Il est résolu que M. Philippe Denoncourt soit nommé surintendant du Couves d'eau Charles Vaters, pour pousser à bonne fin les travaux de drainage subventionnés par l'Office du drainage.

Adopté.

Il est résolu que ce Conseil fasse une demande à la Sharnigan Water + Power Co afin qu'elle déplace un support de poteau en face de la propriété de M. Elphège Beltrumeur sur la 4^e avenue à la Mission Ste. Thérèse.

Adopté.

Il est résolu que demande soit faite à M. Xavier Dupresne afin qu'il enlève les clôtures qu'il a posées sur la Route du Petit Village afin que cette route soit ouverte selon le procès-verbal actuellement en vigueur.

Adopté.

Il est résolu qu'un Comité d'étude sur la question d'un Agneau Municipal à la Banlieue, soit nommé et que M. Léo Côté en soit le Président, M. Germain Massicotte, le vice-président et que M. Emilien Lacombe et H. P. Vaillancourt en fasse partie, ainsi que tous ceux que le Comité admettra à l'avenir.

Et la séance est levée.

Jules Montour
 Le Maire,
 Leon Balseu
 Sec. Trés.

Province de Québec,
 District des Trois-Rivières,
 Municipalité de la Paroisse
 des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du Conseil,
 tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le mardi
 le septembre 1949, à huit heures p.m. et à laquelle
 le étaient présents M^{rs}. les Conseillers Auguste
 Bellemare, Antonio Marchand, Alphonse
 Pellerin, Conrad Dugré, J. Edmond Proulx
 et Ferdinand Masse, sous la présidence de Son
 Honneur le Maire Jules Montour.

Les minutes de la dernière assem-
 blée sont adoptées telles que lues.

Il est résolu que les comptes suivants
 sont approuvés et payés:

- 1^o Gerald Dubé - réparations R. du Rochon = \$ 5.50
- 2^o Ernest Dubé - réparations R. du Rochon = \$ 12.00
- 3^o Shawinigan Water & Power - éclairage St. Cath. = \$ 53.75
- 4^o Gaston Barreault - terre R. du Rochon = \$ 9.25
- 5^o Charles Paillé - poison sur terre Robert = \$ 1.50 Adopté.

Il est résolu que ce Conseil entre en
 contact avec la Cité des Trois-Rivières pour
 en venir à une entente avec cette dernière
 dans le but de discuter de l'annexion de
 tout le territoire de la Paroisse des Trois-

Rivière, à la Cité des Trois-Rivières, et de considérer avec le Conseil de la dite Cité les conditions et les avantages d'une telle annexion. Adopté.

Avis de motion est donné par M. le Conseiller Alphonse Pellerin qui à sa prochaine séance un règlement sera proposé dans le but d'amender le procès-verbal de la Route du Petit Village. Adopté.

Il est résolu que ce Conseil s'adresse à M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre et lui demande de poser les bornes le long des rues du lot 183, suivant les données du Cadastre de cette subdivision.

Adopté.

— RÈGLEMENT N° 29 —

"Règlement pour amender le procès-verbal de la Route Denon".

Considérant l'augmentation du trafic sur la Route à Denon;

Considérant les difficultés rencontrées lors du déblaiement de la dite Route pendant l'hiver;

Considérant la nécessité d'élargir la dite Route;

Considérant qu'avis de motion a été donné conformément à la loi;

En conséquence, il est proposé

par M. le Conseiller Alpharose Kellerin,
 et résolu qu'un règlement intitulé "Règle-
 ment pour amener le procès-verbal de la
 Route à Denon" et portant le numéro "29",
 soit et est adopté décrétant ce qui suit:

1^o Le procès-verbal de la Route à Denon
 est amendé en changeant la largeur pour la
 dite Route de 26 à 36 pi, du côté Ouest;

2^o Dans ce but le Conseil achète au
 prix de \$ 300.⁰⁰ l'arpent (surface) une lisière
 de 50 arpents de long sur 10 pieds de large
 le long du côté Ouest de la dite Route
 sur le lot No 141 du Cadastre Officiel
 de la Paroisse des Trois-Rivières, et appar-
 tenant à Monsieur Jean Charbonneau;

3^o M. le Maire Julien Montour est au-
 torisé par le présent règlement à signer
 un contrat à cet effet avec M. Charbon-
 neau;

4^o Le présent règlement entre en vigueur
 selon la loi;

Adopté.
 Jean Montour
 Maire
 René Balesse
 Sec. Trés.

Province de Québec
 District des Trois-Rivières
 Municipalité de la Paroisse
 des Trois-Rivières

Assemblée spéciale des Membres du Conseil tenue au Bureau du Secrétaire-Trésorier intermédiaire, M. Jean de Colles, 1001, au no 326 de la rue Radisson aux Trois-Rivières, le 22 septembre 1949, à huit heures p.m. et à laquelle étaient présents MM les Conseillers Auguste Bellemare, Antonin Marchand, Conrad Leger, F. Edmond Plouffe et Frédéric Massé, sous la présidence de M. Honoré de Noël Jules Montreuil.

L'avis régulier de convocation ^{ayant été donné} à chacun des membres du Conseil selon les délais requis par la loi, et chacun ayant été en mesure de s'y conformer, séance fut immédiatement ouverte sur le sujet de la convocation, savoir :

Résolution pour confession de jugement dans le litige Boudreau et vs la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et la Corporation du Comté de St-Maurice et Morisy, toutes deux personnes morales en cause.

Il fut proposé par M. Edmond Plouffe, Conseiller
 et secondé par M. Frédéric Massé, autre Conseiller

" Que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières entend confesser jugement sur le différend susnommé entre elle et Royal Boudreau, et donne à M. Lucien Cormier, C. R. procureur de la partie demanderesse, avis de telle confession.

" Que par cet acquiescement à la présentation du demandeur ladite corporation entend mettre fin au litige avec toutes ses conséquences juridiques à une telle acceptation de la demande.

" Que le président le pour le conseil, M. le Marquis Jules
Montour, et pour secrétaire-secrétaire intérimaire, M. de la Vallée
soient tous deux autorisés de ce chef à signer telle et telle.

" Le tout devant être écrit dans les minutes de cette
assemblée spéciale, pour servir comme résolution du conseil.

Et les mandataires ont ce jour même signé.

Adopté.

Et la séance spéciale sur ce est terminée.

Jules Montour
Marquis

Jean de la Vallée

secrétaire-secrétaire intérimaire.

Comptes de Quittés

District des Trois-Rivières

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des membres du conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le mardi ³ 4 octobre 1949, à huit heures p.m. et à laquelle étaient présents MM les conseillers Auguste Bellevue, Aurélien Houehaud, Séphores Bellin, Conrad Augé, J. Edmond Groulx et Germain Houehaud, pour la présidence de son Honorabilité le Maire Jules Montour.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées telles que lues.

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés :

- 1^o A. Rodrigue Water and Power = Electricité = \$ 109.66
- 2^o Opus Fabric = Louage pour un mois d'un chariot = \$ 6.00
- 3^o Formules municipales = \$ 8.84
- 4^o Réparations de la route Bureau = Compte à Henri Boussois = \$ 7.20 ✓
- 5^o " " = " Angelbert Blankinbeld = \$ 4.80 ✓
- 6^o Comptes pour dépêchage et frais = Emmanuel Dubé = \$ 22.50
- 7^o " " = " Adrien Houehaud = \$ 34.50
- 8^o " " = " Emmanuel Dubé = \$ 3.00
- 9^o " " = " Adrien Houehaud = \$ 4.00
- 10^o Comptes pour coupes les branches = J. Paul Dubé = \$ 10.00
- 11^o " " = " Adrien Houehaud = \$ 10.00
- 12^o Ramassage de gravier - Conseil = Arthur Boussois = \$ 8.00
- 13^o " " = " Cuts-231-232-233 = Idem = \$ 12.00
- 14^o Dépenses de voyage - Quittés - Armand Kobackiewicz = \$ 18.00
- 15^o Compte de l'Assistance Publique - Ministère de la Santé = \$ 681.50
atés à mars 1949.
- 16^o Souscription Société St-Jean Baptiste - St-Étienne de Lévesque = \$ 40.00

- 17° Compte = mutations de propriétés = Bureau d'enregistrement = \$ 49.50
 18° Règlement sur Affaire Homy = l.S. 10624 = \$ 200.00
 19° Services professionnels = M. Avocat B. Gendreau = \$ 25.00

Adopté.

Il est résolu qu'un règlement soit instantanément passé à la prochaine séance sur files de statuer la taxe exigible des contribuables de cette municipalité à \$ 0.35 le cent dollars, tout comme il en a été fait. Adopté.

Sous cette même séance, il est également résolu, que le rôle de perception soit tenu en conséquence dudit engagement.

Ordonnance est donné par M. le Conseiller ~~M. le~~ Adopté qu'à la prochaine réunion du Conseil un règlement sera proposé dans le but de mettre en harmonie les parts de tous les résidents des routes Bureau et Duveau. Adopté.

Relativement au règlement intitulé "Règlement pour amener le profil-verbal de la route à Duveau" tel que porté aux livres des minutes de la dernière assemblée pour la désignation paginale 131-3, et dans lequel il était fait mention de l'achat d'une bande de terrain de M. Jean Chastouneau, il est suggéré qu'on fasse une demande au département de la Voie publique concernant ce projet relativement à ce projet d'élargissement, et qu'en même temps une résolution en ce sens soit présentée tant au Conseil Municipal, l'honorable M. Maurice L. Duplessis, qu'au ministre de la Voie, l'honorable Antonin Talbot, pour savoir quand ces travaux du gouvernement commenceront, et quelle sera la largeur de la dite route. Adopté.

Lecture est ensuite faite d'une lettre de M. Desrochers concernant le prix qu'il en coûterait de l'entretien des chemins d'Alsace pour la Baseline, Boulevard des Américains, et le Conseil approuvant en principe cette offre, la renvoie pour acquiescement ultérieurs aux intéressés de cette subdivision.

Vient ensuite le projet d'immobilier des murs du Boulevard des Américains, et le Conseil décide de laisser à la discrétion du Comité d'urbanisme le soin de cette affaire.

Il est suggéré par M. le Conseiller un contributeur dans l'assistance que le Conseil étudie l'aménagement de la salle du Conseil, laquelle est usagée et ne présente pas les caractéristiques de confort qu'on en devrait attendre. La question est prise en considération mais avec la certitude que rien ne pourra vraiment être fait en ce sens, si ce n'est au printemps.

En vertu d'une résolution passée au dernier Conseil que M. le Député fasse des démarches auprès du Conseil de la Ville des Trois-Corviers, démarches faites d'ailleurs, le Président du Conseil de la Corporation donne état devant l'Assemblée de ses pourparlers, ainsi que la déclaration qu'il reçoit en ce sens de l'Honorable Duplessis.

Sur proposition de M. le Conseiller Auguste Belliveau, le Conseil autorise le Directeur des routes et chemins à visiter le Canada pour rendre la route passable, et au besoin se servir d'hommes pour ce faire.

Adopté.

C'est ce qui est de l'entretien des chemins d'Alsace il est suggéré que le président écrive au département de la Voie pour savoir si celui-ci ne pourrait pas disposer quotidiennement d'un camion équipé pour le déplacement des postes.

Il est également noté que le secrétaire fera semblable correspondance avec la composition de la liste des T. R. pour l'utilisation d'un souffleur, lorsque l'usage de celui-ci ne serait pas requis dans et pour la ville.

Le conseil recommande à nouveau qui a été fait envoyé à M. Charles Dupuis pour qu'il obtienne la clôture qui obtienne l'entrée libre sur la route du Petit Village.

Il recommande aussi une résolution pour améliorer le service d'autobus dans St. Marguerite. Et sur ce la séance est levée.

Jules Moreau
— Maire

Jean De La Motte
Secrétaire-Trésorier

Province de Québec

District des Trois-Rivières

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée régulière des Membres du conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le lundi 7 décembre 1949, à huit heures p.m. et à laquelle étaient présents MM. les Conseillers Auguste Bellefleur, Antonin Morel, Alphonse Pelletier, Léonard Dugé, J. Edmond Gosselin et Ferdinand Hoare, sous la présidence de Son Honneur le Maire, Jules Moreau.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées telles que lues.

Il est résolu que les comptes suivants soient adoptés :
approuvés et payés :

- 1^o M^r. Roger Boudreau = Déplacement, perte d'heures de travail et honoraires sur communication d'advent. \$ 21.00
- 2^o Honoraires de Frais M^r. Lucien Borneau.
Affaire Honey - Boudreau. C.S. 10624 \$ 101.75
- 3^o Thérèse Wate & Porter - Eclairage route + passages \$ 165.57
- 4^o M^r. Les Pellemans = Réparation de la toiture - route du Calvaire \$ 3.25
- 5^o M^r. Trévaux Guibert = Entretien des Boudreaux \$ 11.00
- 6^o Baptist Transportation = Meades - Les Boudreaux \$ 156.25
- 7^o Edme Nolette = Confession d'une table pour les livres
de la Municipalité \$ 20.00

Adopté.

Le conseil prend ensuite connaissance du rapport de la Coie de Téléphone Bell du Canada sur son projet d'augmenter les taux existants des appareils commerciaux et privés, et le conseil à l'unanimité demande au secrétaire qu'une protestation officielle soit envoyée au gérant local de ladite compagnie contre telle augmentation.

Plus se qui a trait à l'ouverture de la route du Petit Village, le conseil reconnaît qu'il lui faut à nouveau reprendre la question du règlement y ayant trait puisque M^r. Alphonse Pellemans, sur ce sujet, présent son avis de manière donnée à la séance précédente.

Le conseil se rend ensuite à la demande écrite de la Commission certain de percevoir au plus tôt les annués de taxes apparaissant au rapport financier de l'année 1949

M^r est rendu par le conseil, en conséquence, sur

Proposition de M. Alphonse Belleme

secondé par M. Auguste Belleme

que le secrétaire - trésorier fasse parvenir à tous et chacun des contribuables en retard, un avis d'avoir à payer leurs taxes avant le 1^{er} décembre 1949, après quoi ils seront tenus de faire une simple mise en demeure et action subséquente en justice, le tout avec les dépens à suivre. Adopté.

M. ~~Alphonse~~ ^{Auguste} Belleme, contribuable, présente une requête au Conseil aux fins d'obtenir un amendement local au règlement du Code Municipal, à l'article 406, touchant la garde des chiens.

Il est donc proposé par M. Ferdinand Hoasse

secondé par M. Edmond Goulet

30 que ledit règlement soit amendé en y spécifiant, que tout propriétaire de plus de deux chiens, soit tenu de se faire inscrire, de nuit, plus de deux chiens libres, et qu'il soit pourvu à ce que les autres d'ailleurs ni ne causent quelque bruit susceptible de troubler la paix publique, le sommeil des voisins, le tout sous peine d'amende à chaque infraction.

Le Conseil prend en état les demandes de M. Blanchette et des autres pour que la Strathclair Water & Power déplace les poteaux qui obtiennent l'entree sur leur terrain de chacun de ces propriétaires, et qui à défaut par cette compagnie se fait le tout gratuitement, que telles dépenses ne soient pas cependant à la charge de la municipalité mais des intéressés. Il en va de même de la parcelle demandée présentée par M. Bellemeuse de la Mairie de Thiers.

31 Une mise en état à l'avis de motifs présentée par M. le conseiller Alphonse Belleme donné à la dernière séance, un règlement est proposé dans le but de mettre en commun les parts de tous les

présidents des routes Bussau & Senoon, et tel règlement est lu à l'assemblée pour valoir comme annonce publique initiale jusqu'à l'affichage prescrit par la loi. Adopté.

(M. rapporte le parti du Rochon)

Sur la proposition de M. Auguste Pellemare,

Secondé par M. Séphore Pellemare

Il est résolu que le conseil demande des secours au Ministère de la Voie de Québec pour du pontant :

Subvent. comm. {

Chemin Ste. Marguerite	= 3 milles 1/4	= terrain déjà accédé.
Chemin des Noiges	= 5 milles 5	
Route à Senoon	= 50 arpents	
Le 2 de St. Etienne	= 3 milles	
Bordou et Route des Rochon	= 2 milles 1/4	
Route du comté adjacent le chemin des Noiges au 2 de St. Etienne	= 42 arpents.	
Boulevard des Dominicains		
Et Chemin Ste. Catherine	= 1 mil. 6	

Vient alors la rente des routes et le secrétaire-trésorier procède alors à l'adjudication des routes de la Municipalité pour leur entretien comme chemins d'écou, avec les permis suivants :

- 1^o Route du Sabraie = entier à chaque extrémité comprises - M. Les Pellemare \$ 250.⁰⁰
- 2^o Route à Bussau - M. Eddy Beaulieu \$ 150.⁰⁰
- 3^o Route des Noiges - M. Médie Hébert \$ 400.⁰⁰

1494.

Et Il est résolu de mettre en rente les routes du Rochon, du comté, Bordou Senoon, Route Senoon à la prochaine séance.

Adopté.

M. M. Brauchamp et Duperré, contracteurs de la Ville de Longue-Pointe, présentent au conseil leur projet d'entretien des chemins d'écou, par l'emploi régulier d'un tracteur-bulldozer

à huit dollars l'heure (8.00) et d'un camion de cinq tonnes
opérant à cinq dollars l'heure (5.00).

Le Conseil devant cette offre décide de renvoyer sa décision
à sa prochaine réunion de décembre.

Sur la présentation de M. Léo Gôté, il est

Proposé par M. Auguste Bellemare

Secondé par M. Ephraïm Vallée

qu'une résolution soit instantanément passée à l'effet de reconnaître
publiquement les Révérends Pères Américains, de l'offre
gratuite qu'ils ont fait d'un terrain pour les fins certaines
des parents de la Paroisse.

Adopté.

Enfin il est proposé par M. Antoine Garbault,

Secondé par M. Louis Augier

que les séances du Conseil aient lieu dorénavant à 1 heure 30
de l'après-midi, à partir de décembre prochain, et que
les séances aient lieu

Le Maire

Jean De Bellefleur

Le Secrétaire-Trésorier

Spécimens de Québec
 District des Trois-Rivières
 Municipalité de la Rivière

faire cheque M. Joël Labèque
 Route du Rochon \$300.00

Assurés
 de ses pensions, le lundi
 présenté M. les Conseillers
 Cellier, Léonard Gagné, J. G.
 de son Honneur le Maire, J.

Page 43
 à faire cheque pour pension
 3 jours \$115

Les minutes
 lues.

Il est ensuite
 approuvés et payés :

- Ch. 1411 1° Le palais des ...
- Ch. 1412 2° Papeterie et timbres pour ...
- Ch. 1413 3° Contrat de dent. Propriété de ... M. H. Guy Marché 29.85
- Ch. 1414 4° Impression = Jean Desrosiers \$ 2.34
- Ch. 1415 5° Blets d'engagement des institutrices = P. D. Ayotte \$ 1.53 +
- Ch. 1416 6° R. M. Roger Héland = pour ouvrage sur les boulevards \$ 3.50
- Ch. 1417 7° Baptiste transportation = Pierre Lemerand \$ 75.35
- Ch. 1418 8° Philippe Robitaille = voyage \$ 24.37
- Ch. 1419 9° Mandat conseil. Directeur Général du Canada \$ 22.00
- Ch. 1420 10° Mme Vve M. A. Proulx = Aide oct. - m. - déc. \$ 12.00
- Ch. 1421 11° M. Joël Labèque. Contrat de dent. Prestation 1949. \$ 100.00
- Ch. 1422

Adoptés.

Le conseil décide conformément à la procédure usuelle
 de mettre en vente les routes, lesquelles ont été adjugées comme
 suit :

Route du Rochon = M. Joël Labèque \$ 300.00

Route de comté = M. Bruce Pellerin \$ 400.⁰⁰
 Route de comté = M. Bruce Pellerin \$ 200.⁰⁰
 Route de comté = M. Bruce Pellerin \$ 200.⁰⁰
 Route au Petit Village = M. Charles Robitaille \$ 50.⁰⁰ ✓

Comme la corporation de la Cité des Trois Rivières a décidé de ne plus
 mettre ses services de piéage à la partie de la Prairie des Trois
 Rivières et qu'il faille à celle-ci de s'en remettre aux commissions
 de contracteurs particulières, le conseil actuel sous la présidence
 de M. Robert Massicotte qui s'assume ainsi

" Massicotte a introduit entre la Corporation de la Prairie des Trois Rivières
 et Massicotte & Fils l'acte de la Municipalité.

Location d'un camion de 6 tonnes pour la somme de \$ 6.⁰⁰ l'heure,
 de même qu'un souffleur. Le prix de louer à l'heure pour ce dernier
 serait été de \$ 10.⁰⁰ l'heure pour le tracteur et de \$ 5.⁰⁰ l'heure pour les
 frais de déchargement.

Les chemins que la partie s'engage à faire l'entretien d'ici sont les
 chemins suivants :

Chemin de la Hougueville = 3 1/4 milles.

Route à Desrochers = 51 arpents

Le 2 de St. Étienne = 3 milles

La route de comté joignant le 2 des Trois au 2 de St. Étienne = 1/2 arpents

Le Parc et Route du Rocher = 2 1/4 milles.

Il sera entendu que le contracteur se dégage de toute responsabilité
 relative à la condition de ses sections de chemins, ce qu'il ne devra assumer
 aucun engagement à forfait et par conséquent aucun contrôle sur
 l'entretien.

Et devant l'élaboration de ce contrat il est proposé par M. ^{Joseph Dupuis} ~~Robert~~
 Pellerin, permis par M. St. Étienne et Massicotte, et finalement
 résolu que M. le Maire soit par la présente autorisé à signer
 un tel contrat avec Massicotte & Fils et que, également, pour
 décharger la responsabilité de la Municipalité au cas d'un accident.

M. le Maire peut même autoriser à ouvrir tous les jours par l'achat d'une folie d'assurance.

Adopté.

Des représentations, lettres et démarches ayant été faites au près des services d'autobus parisiens & typico, le représentant de cette compagnie a tiré de venir expliquer au conseil les arrangements et améliorations de ce service public dans les limites de la Municipalité. Après au venir à une meilleure entente, il suggère au conseil de nommer deux personnes qui feront à son propos, M. Pasent, rapport des exigences de la population de tous les arrondissements. Il assure M. le Maire et les conseillers, que sa compagnie amitiouse pour horaire et diminuera pour tarif.

Après une première fois, il y a contestation de la part de M. Jean Marie Péroas, avocat, de l'ordre judiciaire à son client M. Rénier Duferme d'avoir à enlever la clôture obstruant l'entrée de la route du Petit Village, et le procureur par mentionné conteste la validité de la résolution pour le fait de l'avis de motion tel que prescrit par M. le Conseil des Pénitents. La question est définitivement renvoyée à la prochaine séance du Conseil, et entre temps les parties étudieront respectivement leurs prétentions, allégués et faits.

Motion présentée par M. Alphons Pénitents

Et présentée par M. Louis Auger

Dans ce conseil faire une résolution demandant au Ministre des Travaux qu'en vertu du règlement actuellement en force, le boulevard des Malle sans les bûches à droite du chemin, et qu'en vertu de la même circonstance soit demandé le doublage du chemin à travers le Boulevard St Catherine & des Américains.

Adopté.

Et ensuite est faite la lecture du règlement Nos 32 ayant trait à la mise en commode les parts de tous les présidents P. Mureau-Henoux et pouté du P. Mureau. Est également fait la lecture d'un règlement à l'encontre, mais le règlement est maintenu et à force de loi sans et pour les détails mentionnés.

Il est proposé par M. Gonsal Hugué

secondé par M. Edmond Proulx

que le conseil autorise le secrétaire à faire une pétition dans le compte de taxes de M. Adrien Baroch de la Prairie, puisque le contribuable a été reconnu comme n'ayant pu payer les P. Mureau mais maintenant peut sur le pouté national, et ne devant pas comme tel assumer les taxes d'activités des P. Mureau comme il l'a fait depuis leur cas.

Adopté.

Enfin la séance se clôture par une résolution de sympathie à l'adresse de M. Auguste P. Mureau, épouse du conseiller, à l'occasion de la mort de son père M. P. Mureau, laquelle résolution est proposée par M. Joseph P. Mureau, et secondée par M. Edmond Proulx.

Le Président et M. Mureau
Jules Mureau

Le Secrétaire

Jean D. Belles

Quibec

Provinc de Quibec

Municipalite de la Province des Trois-Rivieres

Assemblée reguliere des Membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses seances, le lundi 6 fevrier 1950, à 2 heures p.m et à laquelle etaient presents MM les Conseillers Auguste Belliveau, Antoin Hopchand, Joseph Pellier, G. Mead Augie, J. Edmond Gauthier et Ferdinand Basse, pour la presidence de son Honorable le Maire Jules Martre.

Les minutes de la dernière assemblee ont été adoptées telles que lues.

Il est résolu que les comptes suivants soient lus, approuvés et payés :

✓ 1422	1°	Le palais de l'ecrivain - factures	\$ 65. 00	✓
1423	2°	Le prix de publication de la Courvillade - Compte No 22465	\$ 16. 00	✓
✓ 1424	3°	Université Laval - Prestation 1950	\$ 200. 00	✓
✓ 1425	4°	Le palais de l'ecrivain - Rendement de cette assemblee	\$ 80. 00	✓
✓ 1426	5°	P. E. Kerec - Police responsabilitè	\$ 156. 00	✓
✓ 1427	6°	Cooperation Municipale Comte St Maurice - Facture à bureau	\$ 3. 58	✓
✓ 1428	7°	" " " " Continuation 1950	\$ 681. 48	✓
✓ 1429	8°	Collection - frais = perçages de taxes = Production 7 novembre - page 140 =	\$ 189. 57	✓
✓ 1430	9°	Bureau d'enregistrement = mutation 1950	\$ 35. 00	✓
✓ 1431	10°	Assurances à Tula = Facture No 1048	\$ 34. 50	✓
✓ 1432	11°	Valis Dubois = loirage (2 mois) d'archives à calculer	\$ 12. 98	✓
✓ 1433	12°	P. L. Byrte = achat enveloppes	\$ 3. 17	✓
✓ 1434	13°	Formules Municipales = factures de décembre 1949.	\$ 4. 46	✓
✓ 1435	14°	Shantiquan Water & Power M. M. Sec. Fond.	\$ 164. 49	✓

Adoptés

(à peine)

Il est ensuite donné cours à la résolution suivante, passée:
 Proposé par M. Auguste Belliveau
 Secondé par M. Ephraïm Peltier

Que le plan de subdivision d'une partie du lot P-185 du cadastre officiel pour la Paroisse des Trois-Rivières, tel que préparé par M. R. H. Houde, expert en géométrie soit approuvé et ait force comme plan préparé conformément aux dispositions de l'article 2075 C.C.

Adopté.

Il est également

Proposé par M. Auguste Belliveau
 Et secondé par M. Ephraïm Peltier

Que le renouvellement des deux emprunts de \$1,000. et de \$2,000. contractés avec la Banque Nationale, successivement par Trois-Rivières et passés des, soient renouvelés et que telle résolution soit transmise au département des Affaires Municipales pour approbation.

Adopté.

Comme le procureur de M. Nadie Dufresne, M. Jean-Maria Piquet, le R. est venu présenter le Héraut et les poursuites pour en venir à un arrangement à l'amiable dans le différend survenu entre la Municipalité et M. Dufresne. M. le Héraut consentirait pour acheter la paix, à un règlement de \$100.⁰⁰, frais de l'adversaire dossier à être payé par M. Dufresne. Comme cet arrangement ne semble pas rencontrer les exigences d'une partie, cette question de la paix est remise à la prochaine séance.

Le Héraut, par les plaintes portées, autorise le procureur à faire une mise en demeure contre M. Bédard et de l'obliger d'avoir à dresser leurs chiens devenus dangereux aux jours, et pour le cas de M. Bédard de lui faire verser l'assurance prévue par le règlement à cet effet, le tout au montant de \$15.⁰⁰ et que cette loi soit instantanément transmise.

Adopté.

Il est ensuite étudié la demande de M. Biginault-Labaette qui désire l'approbation du Conseil pour les plans de maisons à construire. Comme ses plans sont en conformité des plans d'habitation permis par le gouvernement fédéral, M. Labaette est alors autorisé à commencer ses constructions.

Adopté.

Les conseillers procèdent en considération l'offre de M. Auguste Pellucare à louer :

Sur pour le prix de \$ 1,00 au contrat, le Maire est autorisé, sur la proposition de M. Antoine Haubrand et secondé par M. J. Edmond Houde, à signer telle convention attribuant à la partie de première main la différence entre l'évaluation ancienne et celle actuellement existante, et répartir le tout pour l'amélioration des rues désignées ou devant l'être sur le lot P-35 propriété de M. Auguste Pellucare.

Adopté.

M. Le Conseil ordonne M. Masse puggin qui une lettre soit adressée à l'Honorable Marc Trudel pour la continuation des travaux sur la route Senous, le chemin de Rochon et le boulevard et la route de la route. Le tout sur la proposition proposée par M. F. Masse, secondé par M. A. Pellucare.

Et que semblable lettre soit aussi transmise au Premier Ministre.

Adopté.

Il est ensuite proposé par M. Aug. Pellucare de modifier par M. A. Pellucare que le salaire du Secrétaire soit porté de \$ 65.⁰⁰ par mois à \$ 80.⁰⁰, soit de \$ 960.⁰⁰ annuellement.

Adopté.

Jules Proulx le Maire
Jean de Gaultier le Secrétaire

Loguada
 Copie de Québec
 Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Assemblée régulière des Membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 6 mars 1950, à 2 heures p.m. et à laquelle étaient présents M^{rs} les Conseillers Auguste Bédard, Raimond Hacheval, Alphonsus Bellier, Conrad Augie, J. Edmond Houde et Ferdinand Hane, pour la présidence de Son Honneur le Maire, M^r Jules Hontela.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées telles que lues.

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés :

✓ 1436	1 ^o Le salaire du receveur = (février) mars.	\$ 80. ⁰⁰	✓
✓ 1437	2 ^o M. François Hane = contrat avec la Municipalité = prestation 1950	\$ 100. ⁰⁰	✓
✓ 1438	3 ^o Mme Vve M. A. Bouchard = Aide de jard.-journ.-mars 1950	\$ 12. ⁰⁰	✓
✓ 1439	4 ^o Shantiquan Water & Power = éclairage. R. Kérimah Pauline	\$ 164. ⁴⁹	✓
✓ 1440	5 ^o Valeur Dubois = location machine à calculer	\$ 6. ⁰⁰	✓

1^{re} lecture proposée par M. Louis Stugué,
 2^e lecture par M. J. Edmond Poulet

Qu'une résolution, se lisant comme suit, soit adressée à M. Jean-Henri Piquet, C. R. avocat plaçant pour Trois-Rivières, et procureur de M. Marie Duperré, ou aux héritiers de la succession, à l'effet d'offrir un règlement sans le litige pendu entre M. Duperré et la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Le Conseil de la Municipalité, au nom des contribuables, et dans le seul espoir d'acheter la paix, sans que aucun règlement ne soit en aucune façon un acquiescement de sa responsabilité, consent d'offrir un règlement sans le litige pour une somme de deux cents dollars (\$200.⁰⁰) à la succession de M. Marie Duperré, ceci ne comprenant aucunement les frais que celle-ci aurait pu encourir pour les services de son avocat.

Et la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières s'engage par une seconde résolution annexée à celle-ci à faire valoir ou défendre ses droits en justice pour délai de 15 jours de telle offre de règlement.

Adopté.

1^{re} lecture proposée par M. Louis Stugué,
 2^e lecture par M. J. Edmond Poulet

Qu'une résolution soit adressée à M. Jean-Henri Piquet, C. R. à l'effet d'autoriser le Président du Conseil, Am. Honoré Le Gendre, M. Jules Montme, à l'effet de se présenter les services d'un procureur pour représenter les intérêts de la Municipalité dans le litige pendu entre M. Marie Duperré ou ses agents-héritiers, à la succession, et la Municipalité de la paroisse des Trois-Rivières.

Adopté.

1^{re} lecture proposée par M. Auguste Belliveau,
 2^e lecture par M. Alphonse Belliveau

Que la prochaine session régulière du Conseil se tienne au lieu habituel le 3 avril prochain, soit, selon la coutume à pareille époque, se tienne en session de nuit, au lieu de l'après-midi, soit à 8^h heures p. m. au lieu ordinaire des assises.

Adopté.

Il est proposé par M. Auguste Bellavance,

Et secondé par M. J. Edmond Gravel,

Et à la demande de M. G. Nolin

Et la résolution suivante est proposée pour la division municipale de La Prairie, soit des limites de la route du Sablon à l'extrémité ouest de la Côte des Trois-Rivières, pour connaître le point de vue des contribuables de ladite circonscription touchant le problème de l'agrandissement du service général de l'eau. La résolution sera lue le 18 avril 1950, à l'endroit fixé dans l'avis qui sera affiché 15 jours auparavant, aux heures régulières de la tenue d'un conseil, et aux conditions et heures explicites dans ledit avis.

Adopté.

Il est également proposé dans la même résolution que le secrétaire de la Municipalité procure toutes les informations voulues auprès des autorités du Département des Affaires Municipales pour la tenue de la résolution et qu'il soit à la date fixée en mesure d'aider à l'exécution de cette consultation populaire.

Adopté.

Il est enfin statué que le dit référendum aura pour objet de connaître l'avis des résidents concernés de La Prairie sur la venue d'un aqueduc, et non sur le point de vue de la mode de construction et de paiement de coût d'une telle entreprise, ceci devant ultérieurement et dans l'affirmative du vote, être déterminé dans un règlement proposé et secondé et adopté par le Conseil, lequel règlement comportera les clauses visées au paragraphe ci-dessus, et ^{maintenant} ~~comportant~~ une base financière au coût de construction d'un montant de \$100,000.00 obtenue ou devant être obtenue par émission d'obligations.

Adopté.

(2)

Il est proposé par M. Ferdinand Nolin

Et secondé par M. J. Edmond Gravel

Qu'une résolution soit adressée à la Chambrigeau Water & Power pour qu'elle installe des lignes de transmission d'eau que

sur le lot P-35 du cadastre officiel de la Province, et de ses subdivisions, lot appartenant à M. Auguste Bellevue

Le Conseil Municipal en conteste avec la Municipalité de la Caserne des Trois-Rivières pour le Traci des paves sur ces lots, et il est des desir du Conseil de la Caserne des Trois-Rivières que tous les residents de la subdivision ou du lot P-35 aient les services de l'electricite comme les autres contributeurs de la Municipalite. Adopte.

(1)

Mot propose par M. Antoine Hyebrant
Seconde par M. J. Edouard Groulx

Que le Conseil autorise son President, M. le Maire Jules Montour, à signer avec M. Auguste Bellevue, contributeur dudit Conseil et contributeur de la Municipalite, une convention par laquelle la Municipalite, moyennant le prix de un dollar (\$1.00) par an au contrat, repartira le credit existant entre l'evaluation precienne et celle existante des proprietes et biens immobiliers situes sur le lot P-35, tous biens et proprietes de M. Auguste Bellevue.

Que le montant de telle difference, sera, par le Conseil, ete reparte à l'amelioration des paves dirigees ou devant l'ete sur le lot P-35

Qu'en consequence de cette resolution, le Conseil Auguste Bellevue, partie de deuxieme part au present contrat, s'engage à faciliter pour le Conseil l'installation des dites paves et à proceder, comme prix et consideration du present contrat, la somme de \$1.00 et à signer ledit contrat par valoir comme engagement present et futur. Adopte.

Mot propose par M. Louis Auger
Seconde par M. Thedore Hesse

Que la police de cantonnement sur la The Canadian Squaty Co, de la part de Jean St. Gilles, avocat, secretaris Trésorier au faveur de la Municipalite de la Caserne des Trois-Rivières, police porteur le Nos 810857 au montant de \$2,000.00 et d'une prime annuelle de \$10.00 a ete refuse et approuve, et qu'il est des desir du Maire et des Conseillers de cette Municipalite que copie de telle

résolution soit transmise au (Superintendant de la Ville)
Ministre des Affaires Municipales au même temps que ladite police.

Adopté.

Il est ensuite proposé par M. Léonard Dugé

Secondé par M. J. Edmond Sproule

Que M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre, participant au lot des
Trois-Rivières continue son travail professionnel interrompu par le lot 183
de la Mission Sainte-Thérèse en la paroisse des Trois-Rivières, et portant
sur le bouage des rues.

Et que copie de ladite résolution lui soit transmise pour action.

Adopté.

Il est proposé par M. Auguste Pélissier

Secondé par M. Alphonse Pélissier

Que représentation soit faite à Monsieur le Député des Trois-Rivières
l'Honorable Maurice L. Duplessis, C. S. P. Premier Ministre de cette
province, ainsi qu'à l'Honorable Ministre d'Etat, Marc Trudel, M. D. M. C. P.
que ait lieu la continuation des travaux interrompus par le Département
de la Ville, dans les limites de la Municipalité de la Paroisse des Trois-
Rivières, et plus particulièrement sur le pont Newson, Chemin du Retour,
Route de Comté et Godou.

Adopté.

Il est proposé par M. Alphonse Pélissier

Et secondé par M. Auguste Trudicand Harve

Que le Conseil s'adresse aux responsables du Département
de l'Industrie Animale, Ministre de l'Agriculture, Ottawa, pour que dans
les limites de ladite Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières se
continue le système de surveillance pour la tuberculisation des animaux
jusqu'au temps où la péjion sera établie.

Adopté.

Le Conseil décide ensuite à la nomination de ses officiers
municipaux, lesquels seront élus, dès l'avis de leur nomination se
sera rendu chez le Secrétaire pour signer leur serment d'office, et au cas

de refus de ces charges obligatoires, de verser au prochain conseil du 3 avril 1950
deux leurs excuses et raisons valables de refus devant les membres dudit
conseil:

- Inspecteurs = La Baie = M. Jeffrey Godin.
- St. Marguerite = M. Walter Dupont.
- Les Forges = M. Louis Charette.
- Inspecteurs agraires = La Baie = M. Philippe Bolduc → ^{Philippe} ~~Philippe~~
- St. Marguerite = M. Philippe Tanguant.
- Les Forges = M. Louis Charette.
- Yachima d'ouest = La Baie = M. Adolphe Bonneau
- St. Marguerite = M. Remond Beauvois
- Les Forges = M. François Charette.
- Inspecteurs-Voisie = La Baie = M. Justin Riens.
- St. Marguerite = M. Armand Brandy.
- Les Forges-Rocher = M. Eugène Dubé
- Conte à l'ouest = M. Pierre Pelletier.

Inspecteurs des déchets = Baie des Américains = M. Luc Chagnon
 164 St. Omerie
 Tel = 6922 W.

Il est en fin propre par M. Louis Dupé
 secondé par M. J. Edmond Groulx et accepté à l'unanimité

Deux se trouvent entend personnellement par le
 Banque Provinciale du Canada, succursale des Forges-Rocher, l'un au
 montant de mille dollars (\$1,000.00) et le second au montant de
 deux mille dollars (\$2,000.00) et que pour la légalité de ces person-
 nellement, copie conforme de telle résolution soit transmise à la Com-
 mission Municipale de Québec.

En sus de tels renseignements, Messieurs le Maire et le Secrétaire du
 Conseil sont autorisés à signer.

Adopté
 Jules Moreau
 Le Maire
 Jean de Laet
 Le Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée régulière des membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 3 avril 1950, à 8 heures P.M. et à laquelle étaient présents MM. les Conseillers Auguste Bellefleur, Antonio Marchand, Alphonse Pellerin, Conrad Dugré, J. Edmond Froudy et Ferdinand Masse, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Jules Desrochers.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées. Telles que lues.

Il est résolu que les comptes suivants soient approuvés et payés:

↓ 1441	1. Les salaires des secrétaires - avril	\$ 80.00	v
↓ 1442	2. Gaston Boucassa - entretien chemin d'hiver	\$ 600.00	v
↓ 1443	3. Shawinigan Water & Power - éclairage fiv. mars, avril	\$ 167.49	v
↓ 1444	4. P. H. Marincaux - blancs de comptes de taxes	\$ 17.33	v
↓ 1445	5. René Du Côté, Ferron, Robert & Co - frais pour réimpression livres 49	\$ 200.00	v
↓ 1446	6. Frank Spéniard - prime police de cautionnement	\$ 10.00	v
↓ 1447	7. Valérie Dubois - location de machine	\$ 6.00	v
↓ 1448	8. Les Éditions Municipales - 4 codes	\$ 14.65	v
↓ 1449	9. P. A. Groulx Éurg - achat de nos. de portes	\$ 12.48	v
(Déterminé par l'ann. 1450.)	10. Armand Scharbonneau - chemin d'hiver entretien	\$ 241.31	v

Adoptés

Sur la demande du secrétaire de la Municipalité d'une machine à calculer, il est résolu par ce Conseil qu'on obtienne les prix de liste de telles machines et qu'on les compare avec celle présentement en location.

Le conseil entend à nouveau le Procureur de la Cour F. X. Dufresne, Me Jean-Marie Bureau, sur le projet de règlement devant intervenir entre la Municipalité et la requérante Me Jean-Marie

Bureau porté à notre attention que Mme Dufosse offrait l'usage d'une descente entre la terre qu'elle occupe et celle de la Succession Labarre.

Il est suggéré que le Conseil pourrait acheter une partie de terrain plus la comparant à raison de \$300.00 l'arpent, et ce, au prix même du Procureur de la demanderesse.

Comme cette question nécessite de nouveaux éclaircissements, le Conseil invite M. Jean-Marie Bureau, à sa prochaine réunion pour une étude définitive.

Il est ensuite proposé par le Conseil et résolu à l'unanimité que le Secrétaire-trésorier soit en mesure de faire prêter le serment d'Officiers à tous les Officiers choisis pour l'exécution des mandats municipaux.

Adopté

À la faveur du prochain Referendum qui sera tenu dans la Municipalité de la Baie, subdivision de la Paroisse, soit des limites de la Route du Calvaire à la limite ouest de la cité des Trois-Rivières. Il est résolu par le Conseil de nommer comme Président dudit Referendum M. Les Côté et comme Secrétaire, M. André Montreux, tous deux désignés à ce poste pour y remplir les devoirs de leur charge, soit le lundi, 17 avril 1950, au pôle provisoire et le mardi, 18 avril 1950 à la salle paroissiale de la Baie.

Adopté

Il est également suggéré au Secrétaire de préparer une liste de tous les propriétaires résidents ou non résidents de cette circonscription, tel que porté aux rôles d'évaluation et de perception, ainsi que des locataires dudit lieu, usages éventuels de l'aqueduc.

À la demande du Ministère des Affaires Municipales touchant la réglementation de l'heure avancée dans les Municipalités régies par le Code Municipal.

Il est résolu par J. Edmond Proulx

Secondé par Antoine Marchand

Qu'une résolution soit envoyée au Département des Affaires Municipales, à Québec, exprimant le désir du Conseil de cette Municipalité d'adopter l'avance de l'heure pour la saison d'été.

Et que copie de telle résolution soit transmise instantanément au Département des Affaires Municipales.

Adoptée

Il est également proposé par Auguste Bellemare
secondé par Alphonse Pellerin

Que le Conseil prenne en considération la lettre de Son Honneur le Maire des Trois-Rivières demandant à tous et chacun des conseils municipaux environants de bien vouloir appuyer auprès des autorités fédérales le projet de la construction d'un pont sur le St-Raement entre Trois-Rivières et St-Augile de Haral

Il est également adopté par la même résolution que ce Conseil autorise le Maire Jules Montour à accompagner la délégation qui se rendra à Ottawa rencontrer les autorités lorsque cette requête et démarches seront entreprises.

Adoptée

Vient ensuite la lecture du budget.

Il est proposé par Conrad Auger

secondé par J. Edmond Proulx

Que le budget de l'exercice financier de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, 1949, soit approuvé comme répondant fidèlement, au livre du secrétariat mais avec cette mention de bien vouloir demander des informations sur l'item, frais de représentation, tel que porté audit état financier et que tel budget soit transmis instantanément au Département des Affaires Municipales.

Adopté

À la suggestion de M. le Maire Montour, le Secrétaire-trésorier est autorisé à faire les démarches nécessaires auprès de la maison De Botet,

Ferron Robert & Cie pour qu'ils permettent des avis ou conseils sur le mode le plus adéquat qu'il y aurait dans la tenue des livres

Il est proposé par Alphonse Pellerin

Secondé par Auguste Bellemare

Que résolution soit adressée à l'ingénieur stationnaire de la Voirie, M. Kermar, pour que le dit Département fasse l'affichage des avis relativement à l'état des routes existant à cette période de l'année

Il est proposé par Alphonse Pellerin

Secondé par Antonio Masse

Qu'une nouvelle résolution soit transmise à l'Honorable Mace Trudel, Ministre d'Etat, pour que les routes de cette municipalité soient en bon état soient instantanément entretenues et que les travaux prévus pour cette année se fassent aussitôt que possible

Adoptée

Le conseil autorise le Secrétaire d'écrire à la Shawinigan Water & Power lui demandant si elle pourrait céder une partie de son Terrain le long de la route des Docteurs, et ce, pour élargir de 36 pieds la dite route

Il est également proposé par Louis Degri

Secondé par Antonio Marchand

Qu'une lettre soit adressée à l'Honorable Premier Ministre, M. Maurice L. Duplessis lui suggérant toute son attention au litige du chemin des Forges des Trois-Rivières, au Terminal de la Shawinigan Water & Power et des travaux d'égouttement et d'irrigation soient entrepris sous la direction d'un ingénieur délégué

Acceptée

Il est ensuite proposé par Alphonse Pellerin
secondé par Conrad Degri

Relativement à l'entretien des chemins d'hiver pour
les Boulevards qui une somme de \$100.00 soit octroyée aux res-
ponsables du Comité d'adits Boulevards.

À la suggestion des Conseillers Ferdinand Masse, il est
demandé au secrétaire de bien vouloir écrire à l'arpenteur R. H.
Houde pour qu'il établisse au plus tôt les traces faits sur le
lot P. 83.

Le Conseil donne son autorisation à ce que le secrétaire
transmette instamment à M. Bernard Le Carbonneau du
Comité d'entretien des chemins d'hiver, subdivision Ste-Mar-
guerite, et ce, pour une somme de 241.31

Adopté

Le conseiller Auguste Bellemare suggère comme inspec-
teur pour les rues du lot P. 35, M. J. C. Gadeau des Trois-
Rivières.

Il demande qu'une lettre lui soit instamment trans-
mise pour ce cas.

x Sur ce même item avis de motion est donné par
Alphonse Pellerin à l'effet de réglementer les rues du P-35
de la même façon que celles du lot P-15.

x Avis de motion est donné par M. Ferdinand Masse pour règle-
menter le fait que les résidents des Routes Devon, Rockow, Route
Bureau soient chargés de l'entretien et de l'installation des routes.

x "Avis de motion est donné par M. Conrad Degri pour réglementer
l'installation, l'entretien et le pont de l'aqueduc demandés dans la
Banlieue, et pour autoriser un emprunt, par obligations au montant de
pour en payer le prêt."

Il est proposé par Auguste Bellemare
 Secouré par Léopold Pellerain

D'autre part le secrétaire a fait faire des pancartes devant
 être posées sur les poteaux indiqués pour les 18 avenues des
 Boulevards et que M. René Rousseau, de la Saulnière, soit propo-
 sé comme installateur des dites affiches.

Accepté

Le conseil sur refus motivé de M. Charles Paillé, occupé
 comme employé municipal, porte audit office M. Adolphe ^{Rhette} ~~Rouille~~
 qui deviendra par le fait même, inspecteur des chiens dans
 la Route à Devron

Et sur ce, l'assemblée est levée.

Le Maire
 Jules Morel
 Le Secrétaire

Et les comptes sont approuvés.

En présence de la lettre de M. Jean-Marie Bureau, C. R. demandant au Conseil de bien vouloir consentir à visiter l'emplacement du litige pendu entre M. Valier Duprene et la Corporation. Et le Conseil fixe au mercredi 3 mai 1950, à 1 h. p. m. cette entrevue.

M. Division Ricard, contestable de la Baubine, vient présenter pour requête portant la signature de nombreux citoyens de cette circonscription priant afin de leur désignation à l'établissement d'habitations pour les limites de cette circonscription. Et à cet effet ils demandent que le Conseil passe un règlement devant signé devantant la courtoisie de tels édifices. Et que le règlement sera fait passé, une copie de celui-ci peut être remise par le Secrétaire au Bureau d'Hygiène de la Province. Avant que tel avis de motion soit reçu, le Conseil décide entendre le contestable M. Gauthier contre qui telle requête est portée, et après l'établissement de ses prétentions, on décide de se référer l'étude au Département de l'Hygiène de Québec.

Le Conseil prend ensuite considération de la demande de M. Bourma-pour, président et propriétaire de la Baubine, contre M. François L'Écuyer, également propriétaire résidant de la dite circonscription, au sujet d'une bande de terrain tracé à l'élargissement d'une rue et sa concession pour 50 pieds de largeur de chemin jusqu'au petit pont. Et devant l'absence du demandeur, M. Bourma-pour, le Conseil décide de M. François L'Écuyer la pleine écriture de son droit. Admettant par celui-ci d'office cette pleine, il est alors résolu que le Maire puisse être autorisé à signer un contrat avec M. Bourma-pour, le tout proposé par M. le Conseiller Auguste Bellavance.

Secondé par M. le Conseiller Léonard Dugé.

Et le Secrétaire est recommandé de s'informer auprès du Notaire Léo L'Écuyer, des Trois-Rivières, pour savoir l'échange survenu entre M. Bourma-pour et M. L'Écuyer pour déplacement d'une maison en échange de quatre lots. Et si rien ne spécifie l'échange, qu'un contrat soit passé entre la Corporation par son Honorable Maire, et M. Bourma-pour.

Et que telle copie de résolution soit remise à M. Bureau, inspecteur divisionnaire de la Ville, et lui demandant de se pencher chez M. Bourma-pour, au pont Baubine.

Il est présenté par M. Ferdinand Mare.

Second par M. J. Edmond Poulet

Que le Conseil autorise le secrétaire à faire venir les formules municipales nécessaires à la confection du nouveau rôle d'évaluation devant se faire au mois de juin. Adopté.

Il est aussi proposé par M. Auguste Bellemeur

Second par M. Ferdinand Mare

Que le Conseil autorise la dépense nécessaire à l'inscription d'une dizaine d'avis en carton, interdisant de jeter quelques débris soit sur les routes, fossés ou dans l'eau. Adopté.

Le Conseil prend alors connaissance des représentations de deux des trois conseillers portant le charge, soit M. M. Antonin Marchand et Auguste Bellemeur.

M. le Maire rappelle encore le service de perfection de la salle des délibérations du Conseil, et il est en conséquence

Proposé par M. Louis Augé

Second par M. Ferdinand Mare

qu'un ouvrier menuisier soit désigné pour faire ledite perfection et qu'en même temps il soit fait un ménage et qu'on peinture les lieux désignés.

Adopté.

En suite du règlement touchant la tenue des élections du maire ou des conseillers dans cette municipalité, et aussi de la disposition 275A du Code Municipal, le Conseil de cette Corporation entend tenir, ce mois-ci des élections pour trois de ses conseillers portant le charge, savoir : dans la Banlieue, les sièges 1 et 2 respectivement occupés par M. M. Auguste Bellemeur et Antonin Marchand, et dans la circonscription des Trappes, au siège 26, M. Alphonse Velleux.

En conséquence, il est par les présentes minutes, décidé que l'appel nominal aura lieu le mercredi 10 mai 1950, de 10 heures a.m. à 12 a.m. en la salle du Conseil à Ste Marguerite, et que au cas de la nécessité d'une élection, que celle-ci soit faite le lundi suivant, au scrutin secret, le tout en conformité des dispositions 264 et suivantes du Code. Adopté.

Cours les formes éventuelles de l'Action, les officiers suivants ont été choisis

Vote de la Pauline = Sous-officier rapporteur = M. Roger Guillet
 Secrétaire ou greffier = M. André Montoux

Vote de Ste Marguerite = Sous-officier = le président d'Études.
 Greffier = M. Léon Bergeron.

Vote Les Trépas = Sous-officier rapporteur = Joseph Boudreau substit. Alphonse Dupuis
 Greffier = Réginald Chénier substitut = Roland Maillet

Choix des sites = La Pauline = la salle provinciale.
 Ste Marguerite = la salle du Conseil
 Les Trépas = M. Noël Guillet. Adopté.

Le Journal pénitencier exprime par ses condoléances pour le deuil qui frappa l'un de ses membres, et il est en conséquence

Proposé par M. J. Edmond Groulx

Secondé par M. Auguste Billeroux

Et une résolution de sympathies soit instantanément présentée à M. Joseph Augé et sa famille pour le deuil qui le frappa dans la mort de son fils, et il est également adopté qu'une grande messe soit chantée pour le repos de l'âme du disparu.

À la fin de la séance, le Conseil entend la représentation de M. Hermine Maguette au sujet de la prochaine réunion et de deuil qui il a se représenter le point de vue des contributeurs des Bonheurs.

Et puis la séance fut levée.

Jules Moreau
 le Greffier

François J. Leduc

le Secrétaire

Approuvé
 Province de Québec
 Municipalité de la Vallée des Trois-Rivières

Assemblée régulière des Membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 5 juin 1950, à 8 heures p.m. à laquelle étaient présents M^{rs} les Conseillers ^{Judicieux Masson} ~~Alphonse~~, ~~Alphonse~~, ~~Alphonse~~, ~~Alphonse~~, ~~Alphonse~~ et J. Édouard Gauthier, pour la présidence de son Honneur le Maire, M. Jules Montour

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées ainsi que leur lecture ainsi qu'en fait foi leur procès-verbal.

Vient ensuite la lecture des comptes :

1508	A.	Les Salaires du Secrétaire	\$ 80.00	✓
1493	1 ^o	J. Normandier & Fils = Électricité = Salle du Conseil	\$ 47.62	✓
1492	2 ^o	Baptiste Trappier & Fils = Papier emporté	\$ 139.54	✓
1491	3 ^o	J. Édouard Gauthier = Réparations = ponts des ruelles et boulevard	\$ 21.00	✓
1490	4 ^o	Entretien de la Salle du Conseil. M ^{rs} J. P. Hébert	\$ 80.00	✓
1489	5 ^o	Réparations de 23 chaises (\$15.60) et d'une stèle (\$11.75)	\$ 27.35	✓
1487	6 ^o	Donat Minou = réparations - Route à Ste-Anne	\$ 13.50	✓
1488	7 ^o	Arthur Brousseau = " " "	\$ 48.00	✓
1486	8 ^o	Rodolphe Doucette = " " "	\$ 22.50	✓
1485	9 ^o	Benoît Gauthier = " " "	\$ 20.50	✓
1484	10 ^o	J. P. Gauthier = 1 bail de pompes = M ^{rs} Henri Brousseau	\$ 9.25	✓
1483	11 ^o	1000 fiches d'évaluation municipales	\$ 36.21	✓
1479	12 ^o	M ^{rs} Auguste Bellinier = Voyages de rallye et guidage	\$ 59.00	✓
1478	13 ^o	Le Conseiliste = 12 costumes - avis - Règlement Municipal	\$ 6.80	✓
1477	14 ^o	Huit abonnements = La Revue Municipale	\$ 12.25	✓
1476	15 ^o	System Taxi = Affichage à prix = 13 affiches @ 17.	\$ 2.00	✓
1475	16 ^o	Impression Jean Desrosiers = Affiches + Impression liste électorale	\$ 36.79	✓
1473	17 ^o	Avis public pour referendum = Le Conseiliste	\$ 36.00	✓
1472	18 ^o	Appointement spécial - M ^{rs} Marguerite = 3 professeurs de lecture	\$ 27.25	✓
1471	19 ^o	M ^{rs} Louise Brousseau = 1/2 du Secrétaire = Affiches - Liste électorale et referendum	\$ 50.00	✓

P-35

Les comptes ci-après sont toutes dépenses d'élection reconnues globalement à la lecture des comptes, mais que nous explicitons et qui furent établies devant le Conseil à sa séance du 5 juin 1950:

166

1474-20-	P.H. Marineau : bulletins de votation	\$39.66
1482-21-	Henri Montour: Réparation route Calvaire:	\$63.10
1483-22-	André Montour: Secrétaire-référendum:	\$ 5.00
1495-23-	Léo Côté- président-référendum	\$12.00
1496-24-	Roger Guilbert-s-officier-rapporteur	\$10.00
1497-25-	Noël Veillette-location salle Les Forges	\$10.00
1498-26-	Commission Scolaire-Location salle	\$10.00
1499-27-	Léo Bergeron -Greffier Ste-Marguerite----	\$ 5.00
1499A-28-	Noël Veillette-greffier Les Forges-----	\$ 5.00
1500-29-	Alphonse Dufresne, s.off. rapporteur	\$10.00
1501-30-	Jean De Celles, s.o. rapporteur	\$10.00
1502-31-	Jean De Celles, confection liste	\$25.00
1503-32-	Le Salaire du mois du secrétaire.	\$80.00

Les comptes sont approuvés unanimement sur proposition de M. Ferdinand Masse, secondé par M. J.E. Proulx.

Tou de l'Etat

4. avenue

En conséquence, le Conseil prend connaissance de la correspondance échangée entre lui-même et Québec relativement aux travaux projetés sur le cours d'eau Vétéric, lequel cours d'eau, aurait été entièrement verbalisé et partiellement des bordons allant jusqu'au Rockton.

Il est donc proposé par M. Conrad Auger, secondé par M. J. Edmond Proulx que le Conseil donne avis au Gouvernement de commencer les travaux.

Adopté

Sur la demande de la compagnie Bell Téléphone du Canada touchant l'installation de nouvelles lignes de transmission.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse
Secondé par M. Conrad Auger

Que le Conseil autorise la dite compagnie à faire les améliorations projetées lui accordant toutes les permissions nécessaires à la réalisation de ce plan et il est également souligné dans la dite résolution que l'Inspecteur pour la dite municipalité, pour ces travaux, sera M. Louis Charette

Adopté

Agawada

Commissaire de Québec

Municipalité de la Vallée des Trois-Rivières

Assemblée régulière des Membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 5 juin 1950, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents M^{rs} les Conseillers ^{suppléant M^{rs} Masson} ~~Alphonse Gauthier~~, ~~Grand Ducie~~ et F. Edmond Groulx, pour la présidence de son Honneur le Maire, M^r Jules Montour.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées ainsi que leur lecture ainsi qu'en fait foi leur procès-verbal.

Vient ensuite la lecture des comptes:

✓ 1508	A.	Le Salaire du Secrétaire	\$ 80.00	✓
✓ 1493	1 ^o	L. Normandier & Fils - Électricité - Salle du Conseil	\$ 47.62	✓
Boudrias	1492	2 ^o Baptiste pour prestation de serment - Ville de Québec	\$ 139.54	✓
✓ 1491	3 ^o	E. Edmond Groulx - Réparations - ponts des Traverses et Boulevard	\$ 21.00	✓
✓ 1490	4 ^o	Entretien de la Salle du Conseil. M ^r F. P. Kelly	\$ 80.00	✓
✓ 1489	5 ^o	Réparations de 20 chaises (\$15.60) et de deux stèles (\$11.75)	\$ 27.35	✓
✓ 1487	6 ^o	Donat Minon - réparations - Route à Stevoie	\$ 18.50	✓
✓ 1488	7 ^o	Arthur Brousseau - " " "	\$ 48.00	✓
✓ 1486	8 ^o	Rodolphe Desrochers - " " "	\$ 22.50	✓
✓ 1485	9 ^o	Benoît Lefebvre - " " "	\$ 20.50	✓
✓ 1484	10 ^o	F. P. Lorange - 1 bail de pompes - M ^r Henri Brousseau	\$ 9.25	✓
✓ 1480	11 ^o	1000 fiches d'évaluation municipales	\$ 36.21	✓
P-35	✓ 1479	12 ^o M ^r Auguste Bellin - Voyages de route et guidage	\$ 59.00	✓
✓ 1478	13 ^o	Le Conseiliste - 12 costumes - Règlement Municipal	\$ 6.80	✓
✓ 1477	14 ^o	Huit abonnements - La Presse Municipale	\$ 12.25	✓
✓ 1476	15 ^o	System Taxi - Affichage de prix - Beaujeu C ^o 17.	\$ 2.00	✓
✓ 1475	16 ^o	Impression Jean Desrochers - Sturck + Impression liste électorale	\$ 36.79	✓
✓ 1473	17 ^o	Arrière public pour réparations - Le Conseiliste	\$ 36.00	✓
✓ 1472	18 ^o	Appointement coopératif - M ^r Masson - 3 pourcent de bourse	\$ 27.25	✓
✓ 1471	19 ^o	M ^r Louis Desrochers - 1/2 du Secrétaire - Copier - Liste électorale et réparations	\$ 50.00	✓

J.D.C.

1495 = ~~Les lots = President au referendum~~
 1496 = ~~P.H. Housman = Impasse = Possibilités de dotations ✓~~
 1497 = ~~Housman = Reparation Pont au Lac ✓~~
 1482-21 = ~~Rue de l'Église = nouveaux referendum~~
 1483-22 = ~~Rue de l'Église = nouveaux referendum~~

12.00
 \$ 89.86
 \$ 63.10
 \$ 5.00
 167

Et lesdits comptes ont été approuvés unanimement sur proposition de M. Ferdinand Masse, secondé par M. le conseiller J. Edmond Proulx.

Il est ensuite porté à l'attention des membres du conseil la requête de M. Ferdinand Masse, conseiller, que M. R.H. Houde, arpenteur-géomètre, termine au plus tôt le tracé du lot 183 et qu'il apparaisse clairement que le plan suivant tous points la permission portée à l'acte fait par le notaire Les Reblave, et que le cadastre soit conforme à ce plan.

M. Ferdinand Masse explique que d'après les lignes tracées rien ne viendra déranger les maisons sauf peut-être le tracé de la 4^e avenue.

En conséquence, le conseil prend connaissance de la correspondance échangée entre lui-même et Québec relativement aux travaux projetés sur le cours d'eau Vétérin, lequel cours d'eau, aurait été entièrement verbalisé et partiellement du bordon allant jusqu'au Rocher.

Il est donc proposé par M. Conrad Auger, secondé par M. J. Edmond Proulx que le conseil donne avis au Gouvernement de commencer les travaux.

Adopté

Sur la demande de la compagnie Bell Téléphone du Canada touchant l'installation de nouvelles lignes de transmission.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse
 Secondé par M. Conrad Auger

Que le conseil autorise la dite compagnie à faire les améliorations projetées lui accordant toutes les permissions nécessaires à la réalisation de ce plan et il est également souligné dans la dite résolution que l'inspecteur pour la dite municipalité pour ces travaux, sera M. Louis Charette.

Adopté

Concernant les litiges survenus entre la Municipalité et la Succession François Xavier Dufresne, le Conseil demande de Toucher mot à M. Jean-Marie Bureau pour que sa plainte soit consentante à nous céder le terrain nécessaire, et en conséquence le Conseil demande que l'on fasse tirer les lignes, le tout sur proposition de Ferdinand Massé, secondé par J. Edmond Proulx, et sur ce le Conseil est autorisé à rencontrer M. Larose, ingénieur de la Voirie ou à son défaut de communiquer avec un ou des arpenteurs-géomètres.

Le Conseil serait intéressé à ce que son secrétaire aille au Département de la Voirie pour faire faire les travaux des chemins des Forges, et se concertent avec les Ingénieurs de la ville des Trois-Rivières et qu'une rencontre soit projetée avec M. Noël Veilleux afin d'établir une fois pour tout le nettoyage des fossés couvrant cette route. On demande également que le Gouvernement de la province de Québec réponde à la résolution qui a été passée en ce sens l'an dernier.

Adopté.

Le Maire et les Conseillers établissent, selon les titres présentés par M. Jos. St. Pierre, que l'accumulation des droits de passage établis par M. Les Heblanc, notaire, sous No. 2375 des registres, soit reconnue et que dorénavant M. Jos. Bourmansou ne vienne prétendre avoir des droits sur ce terrain.

Adopté.

Il est proposé par M. Conrad Auger
Secondé par M. J. Edmond Proulx

Que les abords de la route Bureau soient nettoyés par un "gridee" de Pagi Équipement et le fait de la charge soit fait de Ste-Marguerite aux Petites Forges.

Que de cette façon il puisse exister les fossés permettant tout l'égouttement, cette dépense sera imputable aux contribuables de la Route à Bureau et ce, avant de faire les clôtures, le tout

devant être portés à la connaissance de M. ^{Nouveau} Armand Le Carboneau.

Le secrétaire-trésorier reçoit acte de répartition cette dépense pour une période de deux ans sur les 295 contribuables de la dite circonscription, le tout pour éviter toutes dépenses.

Adopté

Le conseil entend la représentation de M. Grondin, puisatier, de Val d'Or, lequel vient, en cette municipalité, opérer des sondages pour obtention d'eau dans St-Marguerite. Aux questions du maire et des conseillers, M. Grondin est persuadé qu'on trouvera de l'eau en abondance dans cet endroit et que la pente naturelle est assez forte de ce lieu jusqu'à la Baillie pour établir à cet endroit une immense réservoir.

M. Grondin s'engage à ne rien charger à la municipalité pour les dits travaux si on ne trouve pas d'eau.

Il est donc proposé par M. Conrad Desgré

Secondé par M. J. Édouard Proulx

Recherches: eau
Grondin
Qu'une dépense de mille dollars (\$1,000.00) soit autorisée aux fins des dites recherches et que cet emprunt nécessaire soit imputable aux charges à venir sur l'aqueduc.

M. Grondin chargea au conseil advenant découverte d'eau, \$2.00 du pied par perforation.

Sur cette résolution d'emprunt temporaire imputable à l'aqueduc, le maire & le secrétaire sont autorisés à signer le contrat avec M. Grondin concernant les recherches.

Adopté

✓ M. Ferdinand Massé donne avis de motion sur l'article 483 du Code Municipal touchant l'entretien des chemins d'hiver.

Il est en conséquence soumis que la route du Rocher soit

d'une largeur de 14 pieds au glissant.

Adopté

Avis de motion est également apporté par M. Conrad Dugré, pour amender le règlement électoral de la municipalité, à savoir que dorénavant deux bureaux de rotation devront être installés dans les banlieues puisque cette circonscription compte au-delà de 350 votants.

Il est donc résolu que règlement soit passé en ce sens que toute circonscription lorsqu'elle aura plus de 350 votants devra être répartie de deux pôles.

Adopté

Avis de motion est présenté par M. J. Edmond Froulx qu'un règlement municipal soit aussi donné touchant les officiers d'élection. De ceci mention est faite que dorénavant le Président d'élection ne soit pas officier rapporteur dans un pôle puisqu'il doit occuper comme surveillant dans les 3 circonscriptions, ceci permettant au Président chargé de la tenue de l'élection, d'une meilleure surveillance de tous les bureaux de rotation.

Et sur ce la séance est levée.

Le Maire

Jean D. Lelievre
R. Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité de la Prairie aux Trois-Rivières.

Assemblée régulière des Membres du Conseil tenue par leur avis de
de ses sessions, le 3 Juillet 1950, à 8 h. p.m. et à laquelle étaient présents
M. le Conseiller Edouard Masse, Louis Augé et J. Edmond Prud'homme, pour la
présidence de son Honneur le Maire, M. Jules Montan

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées suivant leur
lecture ainsi qu'il en fait foi leur procès-verbal.

Vient ensuite la lecture des comptes :

✓ 1469	1°	Le palais du secrétaire = en date du 1 Juin 50.	180.00	✓
✓ 1504	1°	Le palais des secrétaires = en date du 3 Juillet 1950	80.00	✓
✓ 1506	2°	M. J. H. Katsiche = Vente Route du Rocher (cf. 143-5 par.)	300.00	✓
✓ 1507	3°	M. H. Mondin (Puisatier) Aqueduc - font. d'eau.	1084.00	✓
✓ 1508	4°	Edouard Bousseau = travaux - Route Bureau	63.00	R ^M
✓ 1509	5°	Henri Bousseau = travaux Route Populaire	22.00	R ^M
✓ 1510	6°	Projet de transport = pour concession Pontons.	33.82	✓
✓ 1511	7°	Hector Bousseau = pont de bois	343.50	✓
✓ 1512	8°	Eddy Normandin = pont Ste Marguerite & Populaire	444.00	✓
✓ 1513	9°	Syndicat Coopératif Ste Marguerite = Rmt. Bureau.	213.55	✓
1514	10°	Henri Montan = travaux	35.90	✓
✓ 1515	11°	Ernest Bolduc = achat d'un poteau d'acier - pote d'égouttoir	5.61	✓
✓ 1516	12°	Arthur Houde = \$ 17.50 = municipal - \$ 7.00 = Rmt. Rocher	24.50	✓
✓ 1517	13°	Elmer Raymond = \$ 17.50 = municipal - \$ 9.00 = Rmt. Rocher	26.50	✓
✓ 1518	14°	Olivier Houde = \$ 20.00 = Rocher - \$ 10.00 = Municipal	30.00	✓
✓ 1519	15°	Arthur Bousseau = Route du Rocher =	4.00	✓
✓ 1520	16°	M. Henri G. Massé, notaire - frais d'actes =	29.30	✓
✓ 1521	17°	Ladislav Humberg Supplies	223.69	✓
✓ 1522	18°	Bureau d'immobilier - liste de mutations	30.00	✓
✓ 1523	19°	Grosjean & Proulx - arreté - frais légaux	5.00	✓

- ✓ 1524 M^r Auguste Guillemain = Intérêt P-35 \$ 98.00
 - ✓ 1525 J. D. Geller (signature rasi) = affilage - stellerius 8 2.00
 - ✓ 1526 J. D. Geller - secrétaire - finches 3^e 5-4^e 8 5.00
 - ✓ 1527 Mme De Emma Plombard = allouance - avril-mai-juin-juillet \$ 16.00
 - P. N. Ryall - Papeterie \$ 11.34
 - 1722 ✓ Stimulus Municipal = Evaluation - Roll 1950 \$ 26.56
- Rectifié étant fait desdits comptes, il est proposé par M^r Louis Dugé, secondé par M^r Ferdinand Masse qui ils ont été approuvés à l'unanimité.

Le Conseil étudia à nouveau le différend survenu entre la Municipalité et les ayants-droit de la succession F. W. Dufour.

Sur proposition de M^r Louis Dugé secondé par M^r Ferdinand Masse.

Il est résolu que le secrétaire entende communiquer avec M^r Jean-Martin Dugé, procureur de la partie défenderesse, offrant de la part du Conseil de la Municipalité au sujet de la Route du Petit Village, tous les moyens propres à terminer le litige, exprimant que la Municipalité désirerait verser 3/10 d'argent de la propriété échue à la succession Dufour, le tout résolvant en tout que la Municipalité fera tout, et se soumettra à la partie y concernée.

Adopté.

M^r le conseiller Ferdinand Masse propose, et ce sera secondé par M^r le conseiller J. Edmond Powell, que le plan du lot P-183 du cadastre officiel de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, soit adopté et que nouvelles démarches soient faites auprès de Mme Grant, ancienne propriétaire, pour qu'elle consente à signer un contrat résolvant en tout propriété au Conseil l'associé des parts et adresses comprenant le lot P-183.

Adopté.

37
Règlement de
Vote.

Après avis de motion présentée à la dernière séance du Conseil, par M^r le conseiller Louis Dugé, pour renouveler le règlement électoral de la Municipalité,

Il est proposé par M^r J. Edmond Powell,

deuxième par M. Louis Augé
Le règlement pendant :

Attendu que depuis la promulgation du règlement électoral de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, les élections continuelles de la subdivision de la Basilienne ont été faites par trop nombreux pour venir voter au même et unique bureau de vote de la Halle Paroissiale ;

Attendu que la loi électorale tant fédérale, provinciale ou municipale prévoit que 250 électeurs inscrits sur les listes ont suffisans en nombre pour voter à un seul bureau de vote ;

Attendu qu'il est permis de par les dernières dispositions que le bureau de vote unique sis en la Halle Paroissiale a plus de votants que le nombre quide ;

Attendu qu'en dégageant le nombre de votants à ce seul poste et le dirigeant pour une part vers un autre bureau ou endroit de vote sans ledite circonstance, il paraîtrait se tenir à un meilleur ordre ;

Attendu que de cette disposition, tout serait amélioré et permettrait à chacun des votants d'arriver par facilité par leurs travaux et avec plus de liberté de temps et d'attitude ;

Attendu que la dite mesure répond aux meilleures dispositions au bon ordre et de la paix qui doivent régner en toute élection ;

Il est en conséquence statué et décidé qu'un second bureau de vote soit installé dans cette subdivision de la Basilienne à l'endroit même où les dirigeants du conseil voudront bien l'établir dans le futur par une résolution distincte du présent règlement, et il est aussi ordonné qu'à ce bureau second soient maintenues les mêmes formalités qu'ailleurs et qu'un nombre proportionnel d'électeurs apparaissant sur les listes soient dirigés vers ce bureau, par une direction distincte, et est égal à la distance existante entre ce bureau et le domicile des votants concernés.

Le présent règlement sera en force et rigueur, si par la suite, sans le délai prévu par la loi sur possible décision permanente du conseil.

Adopté

Règlement
 sujet: Péri-
 dent d'élection

Sur pois de motion présentée à la dernière séance du Conseil
 sur la confection d'un règlement ^{par M. J. E. Poulin} municipal pour la charge de président
 d'élection, il est, notwithstanding les dispositions antérieures du Code Municipal
 à ce sujet, et en conformité de certaines dispositions lorsqu'elles
 s'appliquent,

Proposé le règlement suivant, de la part de M. Ferdinand Masse
 secondé par M. J. E. Poulin, passé:

Attendu que la charge de secrétaire de Municipalité, comprise de fait
 la charge de président d'élection au cas d'un scrutin secret tenue
 dans la Municipalité;

Attendu que le même président agit aussi comme sous-officier
 rapporteur au Bureau de Rotation;

Attendu toutefois qu'il est toujours loisible au secrétaire de se
 décharger sur mandant à cette dernière charge, ainsi que le prévoit la loi;

Attendu que dans cette municipalité, la distribution des différents
 bureaux de Rotation se fait tant à la Pointe à la Neige, St. Marguerite et
 Les Forges, toutes subdivisions éloignées les unes des autres pour le
 Bureau de Rotation;

Attendu que de ce fait le président d'élection chargé du bon ordre et
 maintien de la Rotation, ne peut logiquement s'occuper plus uniquement
 de la charge qui lui incombe;

Il est en conséquence statué et décidé que le président d'élection
 n'occupe plus en même temps la charge de sous-officier-rapporteur dans
 l'un des bureaux de Rotation, mais que cette fonction soit, par le Conseil,
 échue à un titulaire nommé quinze jours avant la tenue du scrutin, et que
 le président soit en office aux seules fins de surveiller la tenue générale
 de l'élection, et sousigner officieusement et débiter sur tout litige ou
 discussion s'élevant ou pouvant s'élever au cours du scrutin, et ce
 avec références aux livres de loi, rôle d'évaluation, de perception, liste
 officielle électoral et tous autres documents qui il gardera en sa
 possession et à la portée de tout contribuable électeur.

Le présent règlement entrera en force et vigueur, si son attaque dans le délai prévu par la loi sur semblable décision ferme du Conseil.

Adopté

Vient ensuite la lecture du jugement de Son Honneur le Juge Lafoie, de la Cour de Magistrat de district, émané à la demande du requérant pour contestation de l'élection du 15 mai 1950, M. Léonard M. Morin, contribuable et électeur de la Municipalité. En conséquence de ses considérations, le Magistrat ordonne à la mise-en-cause, la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, de reprendre la tenue des scrutins pour irrégularités et défauts de procédures essentielles, devant M. M. Maurice Musy et M. M. Guibert, précédemment élus, comme de défaut par suite tant et aussi longtemps qu'une nouvelle élection de les aura par confirmés sans leur charge. Sur ces conclusions, il est proposé par M. Léonard M. Morin, secondé par M. Louis Dugue, que les formalités initiales à la tenue d'un nouveau scrutin soient entreprises par le secrétaire dans le délai des huit jours suivant la signification dudit jugement.

Adopté

Le Conseil en profite pour nommer par officier d'élection.

Président = Le secrétaire de la Municipalité.

Bureau de rotation de la Paroisse =

A = J. Off. Rapporteur = M. Roger Guibert

B = Préféré = M. Hans Johnston. (Louis Dugue)

Bureau de rotation de Ste Marguerite

A = J. Off. Rapporteur = M. Jean Bouchon.

B = Préféré = M. Les Bergeron

Bureau de rotation Les Trépas =

A = J. Off. Rapporteur = Alphonse Dupresne.

B = Préféré = M. Veillette.

Il est aussi décidé que les bureaux de rotation pour tous les mêmes endroits que lors de la tenue du premier scrutin, à l'exception de celui des Trépas, qui sera installé à l'adresse suivante N° 5.

Adopté

Il est aussi décidé que chaque fois qu'il se loue d'un permis
il sera nécessaire d'engager un fort patron, et le bureau sera tenu au
lieu même domiciliaire du permitaire en office. Adopté.

Am Honneur le Maire, M. Jules Montès, communique ensuite
le rapport de son entrevue avec l'Honorable M. Guis L. Duplessis,
premier ministre, relativement au projet d'agrandissement municipal
en cours dans la paroisse, exprimant l'intime expectation du permis
réputé du comte, à cette mesure et dont les modalités d'exécution
seront, tant de la Reque des paroisses Russies que du Ministère des
Affaires Municipales, approuvées et considérées.

Il est alors proposé par M. Joseph Lejeune,
secondé par M. J. E. Proulx

de continuer le travail sur les autorisations, plans et textes, en vue d'en
venir à la perfection juridique d'un certain règlement sur la
construction de cet agrandissement.

Adopté.

Le Conseil entend ensuite lecture d'une lettre de M. L. Fontaine,
hygiéniste régional qui a fait visite de l'abattoir dirigé par M. Haulin
contribuable de la Paroisse. Il apprécie de son témoignage, ainsi que
l'établissement répond à toutes les exigences de la loi. Les difficultés
seront toutefois de passer si M. Haulin pourra ouvrir son commerce
sans l'adit qu'on s'occupe. Avant les représentations apportées par
M. Haulin et à autre part par M. Julien Rioux à ce sujet, le
Conseil, sur

Abattoir
Paroisse

Proposition de M. J. E. Proulx
secondé de M. P. J. J. Massé

decide de permettre au prochain conseil le pouvoir de délibérer et tenir
conclusion sur ce problème épineux.

Adopté.

Le secrétaire est ensuite autorisé à répondre de la mise en demeure faite au Conseil par M. Rouais d'apporter pour dommages pécuniaires dans le cours de l'eau voisinant sa propriété, et le secrétaire est prié de bien vouloir aviser de ce fait M. Arthur Lapierre, apparemment peut responsable du fait. Adopté.

Sur la demande de M. Judicaud Massé, il est proposé d'écrire au département de la Seine pour l'envoi d'un questionnaire afin de compléter les données des pontes existantes : Neuves, le Godeau, Route de Rochon et pont de comté. Adopté.

Le nouveau sous-alte de l'aménagement des toges, M. Raoul Dubé interpelle devant le Conseil les passages causés aux moissons par les pontes-pelles.

Il est alors proposé par M. Raoul Dubé
secondé par M. Judicaud Massé

que le Conseil autorise l'achat suffisant de foires pour entretenir les pontes-pelles, dans le 2 de St. Etienne et aussi le Godeau, et que M. Debille d'Arceat soit nommé inspecteur sur cette mesure préventive. Adopté.

Le Conseil prend connaissance d'une lettre des résidents de la Mission Ste Thérèse, lesquels par une requête, désirent obtenir du Service-Municipal la confirmation de l'entretien de leur chemin aux abords de la Mission. Une certaine somme doit être fournie en ce sens lors du prochain passage du député des Trois-Rivières en comté.

Le Conseil prend aussi en considération une lettre de 6 contribuables de la Mission Ste Thérèse où l'on établit la nécessité pour tous les propriétaires de ces lieux de payer sur l'ancien un uniforme de 50 piéces, de leur maison à la porte.

Il est ensuite proposé par M. Raoul Dubé
secondé par M. Judicaud Massé

que le Conseil autorise les dépenses nécessaires pour la réparation de la

pour le pont de Rocher, se faire à l'insu de la goulée, et pour placer également un tuyau de 20 pouces de diamètre au travers de la route pour faire passer l'eau d'une rive à l'autre.

Adopté.

Relativement au projet d'acqueduc et des dépenses prévues pour la conduite d'eau.

Il est proposé par M. F. Edmond Groulx.

Secondé par M. Louis Dugué.

Que le conseil soit autorisé d'emprunter de la Banque Provinciale du Canada, (succursale des Trois-Rivières), la somme de \$3000.00, le tout sujet à l'approbation ultérieure de la Commission des Affaires Municipales, et que cette autorisation puisse, Son Honneur le Maire et le Secrétaire soient tous deux autorisés de signer tel ou tel point formé au nom du conseil, le tout de cet emprunt devant être amorti par le prochain règlement d'acqueduc municipal.

Adopté.

Son Honneur le Maire, M. Jules Monrois, présentant ses félicitations au début de la séance à l'endroit du nouveau conseil des Trois-Rivières, M. René Dubé, tient à souligner que le conseil sera toujours heureux de recevoir les avis judiciaires par nouveau mandat, et il tient de l'assurer que chacune des nouvelles résolutions présentées sera soigneusement lue et l'aidera en toute représentation qu'il pourra faire pour l'intérêt de ses électeurs contribuables immédiats.

Et puis se la séance est levée.

Jules Monrois
Le Maire

Le Secrétaire
F. G. Groulx

Logans

Ordre de Jour

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée régulière des Membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 7 août 1950, à 8 heures p.m. et à laquelle étaient présents MM. les Conseillers Ferdinand Masse, Louis Augé, J. G. Gagnon, Eugène Dubé, Henri Guilbert et Germain Hébert, sous la Présidence de son Honneur M. le Maire Jules Martineau.

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées sans amendement ainsi qu'en fait foi le procès-verbal.

Il est alors proposé par M. Louis Augé,

secondé par M. J. Edmund Gagnon

que les comptes suivants soient approuvés et payés :

✓ 1528	Le salaire du secrétaire	80.00	"
✓ 1529	Le Syndicat Coopératif de Ste-Marguerite - Travaux divers	353.00	"
✓ 1530	Chabot - Édouard Hébert - Travaux de 300 piquets	75.00	"
✓ 1531	Gilbert Augé - Suffrage - Élection Municipale	5.00	"
✓ 1532	Arthur Hébert - Travaux de charroiage P. 15.	60.75	"
✓ 1533	Les Bédouin - Réparations de la Motocycle - Bédouin	6.00	"
✓ 1534	José Bédouin - Travaux pour le pont Bédouin	16.25	"
✓ 1535	André Hébert - Travaux pour le pont Bédouin	355.68	"
✓ 1536	Paul Augé - Charroiage de terre - pont Bédouin	70.00	"
✓ 1537	P. H. Gagnon Ste - Bulletins de Vote - Élection juillet	17.63	"
✓ 1538	Jean Hébert - Factures 3366-3385-214	51.37	"
✓ 1539	Yvonne Bédouin - Inspection d'Électricité	50.00	"
✓ 1540	Secrétain - Travaux - Officiers - 2 comptes de taxi	3.00	"
✓ 1541	Roger Guilbert - F. O. Rap. Élection - Bédouin	10.00	"
✓ 1542	Jean Chabot - F. O. R. - Suffrage - Coll Ste Marguerite	10.00	"
✓ 1543	Les Bédouin - Suffrage	5.00	"
✓ 1544	Jo Bédouin - Location de salle - Élection	10.00	"
✓ 1545	Alphonse Dupont - F. O. R. - Les Travaux	10.00	"

1546	Noël Villotte = Keppis, Les Trépas	5. 00	✓
1547	Le Président d'Élection	10. 00	✓
1548	Lucien Dubé = Route de Roboué	38. 60	✓
1549	Alain Dupont = Route de Roboué	45. 10	✓
1550	Eugène Dubé = Route de Roboué	4. 00	✓
1551	J. Baptiste Hagnon = Route de Roboué	4. 00	✓

Adoptés.

Il est proposé par: M. Germain Massicotte

Secondé par: M. Conrad Dugré

Que le Conseil transmette à l'Honorable Maurice L. Duplessis, Premier Ministre, et à l'Honorable Laurent Paré, Ministre de l'Agriculture, ainsi qu'aux dirigeants de l'Office des Drainages, le fait que les réparations opérées par les ingénieurs dudit département sur le cours d'eau Betty, dans la Paroisse des Trois-Rivières, ont grandement aidé à l'écoulement normal des eaux dans cette partie de la Municipalité, et que lesdits travaux ont été à leur début des plus efficaces et utiles; - Que toutefois, par suite de défectuosité dans la pose de la parois devant recouvrir le lit dudit cours d'eau à son point de chute, les eaux ont entaillé l'empierrement et drainé le sable sur tous les abords, causant ainsi des dommages aux propriétés environnantes, surtout sur celle de M. le contribuable Jacques Béliveau; - Que réparation pourrait être opérée si possible avant la venue de l'automne et de l'accroissement des eaux en cette saison, et ce à l'avantage des propriétaires riverains;

En conséquence qu'il plaise à l'Honorable Ministre de l'Agriculture, M. Paré, ainsi qu'à l'attention de l'Honorable Premier-Ministre, Député des ports, M. Maurice L. Duplessis, de bien vouloir faire rapport de cet état de choses aux ingénieurs du département de l'Agriculture et de l'Office des Drainages, pour acter et à la reconnaissance des requérants ci-mentionnés:

Auguste Betty, Jacques Dugré, Jacques Béliveau, Eddy Charpentier, Jean Charbonneau, Xavier Rouette, J. N. Joly, Heineau Lyonnais, Albert Lavoie,

J. Emile, Hamme, W. Isabel, Alfred Genest, Arthur Guilbert, Eddy
Normandin, Mme C. Rocheleau, Les Chagnon.

Adoptée

L'avis de motion du conseiller Ferdinand Masse, à l'effet
d'amender à la prochaine séance du conseil le règlement muni-
cipal concernant la route et le chemin des Forges, tous deux d'une largeur pré-
sente de trente-six (36) pieds anglais, pour une de cinquante (50) pieds
anglais, le surplus devant être répartie à sept pieds et demi (7 1/2) an-
glais de chaque côté de la voie.

Et à l'appui de la présente demande, M. le conseiller Ferdinand
Masse soumet et ci-après une requête des propriétaires et résidents du
chemin des Forges à l'adresse de l'Honorable Maurice Duplessis, Pre-
mier-Ministre et Député du Canada à la Régislature Provinciale, et
dont voici copie conforme:

"Nous, soussignés, propriétaires et résidents du chemin des Forges
demandons à l'Honorable Maurice Duplessis, député des Trois-Rivières, l'
élargissement de la partie dudit chemin des Forges à 50 pieds de lar-
geur pour remédier au gonflement de l'eau des puits creusés

Vos tout dévoués,

Harry Thompson, Albert Rousseau, Dieudonné Brault, Les
Nouet, Les Fleury, Gléide Mangrain, Mme Gléide Mangrain, Dorat
Brunelle, Emile Rajor, Mme Emile Rajor, Lucien Pellerin, François
Pleau, Martial Milette, Lucien Racourbe, Laboratoire Rubigo Ltee, Origène
Lemay, Réginald Charette, Roul Boudreau, Les Marchand, W. A. Laine.

Le conseil entend la requête des propriétaires et résidents du 2^e Rang
des Forges, appelé Rang des Rochon, lesquels demandent à l'Honorable
Mme. Hudel, et pour l'attention de l'Honorable Premier-Ministre de cette
Province, de faire la route et le rang des Rochon de quarante-quatre (44)

pieds anglais de largeur; en plus les dits propriétaires et résidents cultiva-
teurs s'entendent pour céder la partie de terrain nécessaire à l'élargisse-
ment dudit chemin, et les requérants ont signé:

Rev. Henri Nouau, Sup, Jean-Paul Raymond, Emile Richer, Arthur Sieloi
Eugène Dubé, Lucien Dubé, Edouard Raymond, Georges Lagacourrière
Ferdinand Massé, Donald Dubé, J.B. Tannous, Louis Charlelt
Félix Raymond, Adrien Hefebvre, Jean-Baptiste Dubé, Emile Faucher

Le Conseil entend la requête de M. Paquin, interprète des résidents de
la Route Neuve, à savoir:

Que nouvelle demande soit faite au Département de la Voie, sous le
conseil de l'Honorable Maurice L. Duplessis, pour que la route Neuve, située
en la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, soit élargie sur une
longueur de 50 arpents, afin de faciliter l'égouttement des eaux par le creu-
page de nouveaux fossés, et que la surface de la dite route soit et devien-
ne passable aux véhicules;

Que le Conseil, à l'audition de cette requête, fera tout en son pouvoir
pour acheter les terrains nécessaires à la rectification de ladite route et que les
propriétaires adjacents à la route s'entendent de leur côté à offrir des
sommations raisonnables.

A ces causes Avis de motions est présenté au Conseil par M. C.
Dugri, secondé par M. Ferdinand Massé, pour qu'au prochain con-
seil soit présenté un règlement destiné à l'achat des terrains, sur
une largeur de 50 pieds anglais.

Et l'avis de motions est reçu à l'unanimité.

Il est proposé par M. Henri Guilbert
secondé par M. Conrad Dugri

Que le Maire soit autorisé à signer un contrat d'une valeur de un dollar

(\$.00) pour l'achat d'un terrain de M. F. Vaillancourt, contribuable de la Municipalité,

pour établir un chemin de liaison entre la route du Petit Village et la route de la

Baillieux, extrémité ouest, soit un chemin d'une largeur de cinquante (50) pieds

amendée

Une résolution

Sessow 12 juin 1911

anglais, et d'une longueur approximative de mille neuf cent (1900) pieds anglais, et ce aux fins de permettre le trafic de ce lieu à la voie nationale, et faciliter ainsi le service des fournisseurs des résidents dudit endroit, et aussi permettre la circulation d'un système d'autobus.

Adopté.

Il est proposé par Ferdinand Measse
 Secondé par Conrad Augé
 Et adopté à l'unanimité

Que ce Conseil fasse les démarches nécessaires pour obtenir, de
 Mme R. F. Prout, la cession des rues et avenues sur le lot R-183 du
 cadastre officiel de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières; le
 dit Conseil autorisant son Président, son Honneur le Maire Jules Mac-
 Dougal, à signer tel contrat par devant le notaire pour et au nom de
 la Municipalité au cas d'acceptation de la part de l'ancien part,
 Madame R. F. Prout

Il est ensuite proposé par M. Trudisauz Massé

secondé par M. Lepage Auger

Et adopté à l'unanimité

Le Conseil fait les démarches nécessaires pour obtenir de Madame R. F. Grant, la gestion des papiers et titres pour le lot P-183 de cadastre officiel de la Ville; ledit Conseil autorisant pour l'incident, son Honorable M. le Maire Jules Fontaine, à signer tel contrat par devant le notaire, pour et au nom de la Municipalité, au cas d'acceptation de la partie de deuxième part, M. R. F. Grant.

Adopté.

Appuyé de M. le Maire, le Conseil Trudisauz Massé demande que dorénavant certaines formes de procédures soient suivies dans les délibérations du Conseil, c'est-à-dire que les propositions et résolutions ou d'autres résolutions établies clairement devant l'assemblée des contribuables et ses collègues - comprennent les buts de sa demande.

Adopté.

M. Hagen, contribuable, fait appel au Conseil pour que des travaux d'agrandissement soient faits à la cabane de la porte nationale, côté sud de la porte, et le Conseil prend état de cette demande et permet l'incident.

La requête présentée par M. Lepage et signée de nombreux contribuables de la Route Duval, est proposée par M. Trudisauz Massé, secondé par M. Homain Massé, que le Président ait pu obtenir à se rendre à Québec pour se rendre à l'Honorable Premier Ministre pour le mettre au courant des problèmes d'entretien et de réparation de cette route, ainsi que de toutes les autres questions d'intérêt général de la Municipalité; les dépenses de ce voyage sont à la charge de la Municipalité, et la délégation pourra se rendre au gouvernement dès que possible - sous peu par le secrétaire.

Adopté.

Comité
 Province de Québec
 Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée régulière des Membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses séances, le 5^e septembre 1950, à 8.00 heures p.m. à laquelle étaient présents Messieurs Ferdinand Massé, Conrad Dugui, J. Edmond Poulet, Eugène Dubé, Henri Guibet et Germain Massicote, sous la présidence de Son Honneur le Maire M. Jules Montreux

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées suivant leur lecture ainsi qu'en fait foi le procès-verbal;

Il est alors proposé par M. Conrad Dugui,
 secondé par M. Henri Guibet

que les comptes suivants soient adoptés et payés :

1552	1 ^o Le salaire du secrétaire	80.00	"
1553	2 ^o Travaux Municipales Grey = feuilles de jol. d'évaluation	123.93	"
1554	3 ^o Corporation Paroisse Linte de lae = feuilles d'intérêt au jol. évaluation	35.00	"
1555	4 ^o Cité des T.R. Location de plusieurs grader = ponts Bureau.	4.00	"
1556	5 ^o Transjigau Watu + Poole = éclairage.	109.66	"
1557	6 ^o Ciel hampers = travailage foris à poutrelles	1.50	"
1558	7 ^o Achat de timbres = correspondance.	5.00	"
1559	8 ^o Frais légaux: M. J. M. Bureau = affaire Rodet	12.90	"
1560	9 ^o Baptiste transportation = compte du 30 juin 1950. Bouchard	44.45	"
1561	10 ^o M. Emile Bouchard = Assistance	10.00	"
1562	11 ^o Dépenses de voyages = Québec = Le Louvet = publication par résolutions 184-4. Le régime fait à l'ordre du secrétaire.		
	Detail = Copies 6 personnes = \$14.73		
	Usage de 2 routes = \$33.20		
	Visitation du secrétaire = \$10.00		
	<u>\$57.93</u>		
		57.93	"

Adoptés

Présente par M. le Conseiller Ferdinand Massé
 secondé par M. le Conseiller Louis Lévesque

Du ce Conseil approuve le plan du lot P-196 du Cadastre Officiel de la
 paroisse tel qu'il apparaît par M. Georges Hénin, étant le projet de subdivision
 d'après les propositions de Messieurs Rosine Boudet et Fr. Goulet, le tout conformément
 aux dispositions de l'article 2175 du Code Civil et des articles 5 et 6 chapitre
 272 des Statuts Reproduits de Québec (1941). Le dit Conseil entend que devant
 ledit projet être approuvé par une largeur de cinquante pieds de largeur, le tout
 sous autorisation du Ministère des Affaires Municipales.

Adopté.

Le Conseil étudie ensuite le sujet de l'identification de la route
 Nationale, et comme le contact personnel entre la Municipalité d'un part et M. Robert
 Lacombe et M. Beaudry, contribuables de la Paroisse, parties d'autre part, doit se
 terminer le 14 janvier 1951, M. le Secrétaire et le Maire sont autorisés à poursuivre
 ces contribuables pour poursuivre leur décision à ce sujet.

Adopté.

Présente par M. Ferdinand Massé,
 secondé par M. Hermain Massicotte

Du ce Conseil passe un contrat d'achat des pures du lot partie 184
 du Cadastre de cette paroisse, propriété de M. Babin, aux mêmes conditions
 et engagements que ceux poursuivis lors de l'achat des pures du lot P-15 et
 P-35 de cette Municipalité.

Adopté.

Concernant le projet d'acte notarié à intervenir entre Mme
 Robert F. Hébert et la Municipalité pour l'appropriation des terrains du lot
 183 du Cadastre de la Paroisse, il est fortement conseillé par M.
 Hermain Massicotte que ce Conseil étudie plus à fond le chose avant la
 signature du contrat par son Honorable le Maire, et après discussion on
 admet la nécessité de la consultation d'un avocat d'expérience,
 qu'il soit le mode d'agir connu, précédé à la prochaine ^{séance} des 206
 sur cette mesure.

Adopté.

C'est ce qui est de l'élargissement de la route de la route
de la route, le Conseil, après les pompes entamées à la suite de sa
visite à Québec, entend offrir à M. Clément Ricard le prix de \$ 600.⁰⁰
l'argent, les travaux qui se constituent par suite de cette route
1^{er} entrepris et est proposé par M. Yvevain Massicote
2^{ème} par M. H. Massé

34
Qu'il les contribuables de la route de la route et de 2^{ème} Rang
aient une répartition pour la somme de \$ 300.⁰⁰ que le
Conseil aura antérieurement versé, comme tel il est son offre
première, cette différence entre \$ 300 et \$ 600. devant être portée
comme dépense.

Et sur adoption de la mesure, le Secrétaire est tenu d'aviser
Québec de cette décision sous la date, de la part de département de la
Voie, les travaux projetés.

Adopté.

35
Il est aussi demandé qu'un amendement soit apporté
au procès-verbal de la route de la route, celle-ci devant être de 50 pieds
anglais au lieu de 36, tel qu'il est écrit. Le procès-verbal amendé
devra, à défaut des explications aux présentes minutes être
confessionné et inscrit au livre des règlements de cette Municipalité.

Adopté.

36
Quant aux routes de la route et du chemin des Truques
amendement devra être aussi apporté à la rédaction du procès-
verbal selon les mesures linéaires adoptées par résolution de la
séance du 7 août 1950, et consignés au même livre des règlements
de cette Municipalité.

Adopté.

37
Sur pris de motion du Conseil Yvevain Massé à l'effet
d'amender le règlement municipal concernant la route et le chemin
des Truques, tel amendement est par ces minutes confirmé au livre
des règlements de la Municipalité, comme en a tenu le Texte
le Secrétaire.

38 ✓ Il a été par la même de l'avis la motion précédente de M. Louis Dugré touchant l'achat de règlements pertinents à l'achat des terrains nécessaires pour l'élargissement de la route de la paroisse, à 50 pieds anglais, tel que transcrit au dit livre des règlements. Adopté.

39 ✓ Le Conseil prend ensuite connaissance du projet de règlement d'élargissement présenté par M. Ferdinand Masse pour les routes de la paroisse, Chemin des Trévois, et 2^{ème} rang, au projet de l'élargissement d'ici des dites routes à 14 pieds de largeur, et ledit règlement est comme tel repris en sa transcription dans le livre des règlements. Adopté.

Enfin les Membres du Conseil prennent connaissance de la requête des contribuables du 2^{ème} Rang pour l'élargissement de cette route et ce jusqu'aux Trévois et St Etienne des Neiges, la dite requête devant être portée à la Commission d'appointations du député de comté, l'Honorable M. J. P. D. M. Ministre d'Etat au gouvernement de Québec, et le Conseil approuve l'expédition de cette requête par plus tard.

La séance est alors levée.

J. M. Masson
Le Maire

Le Secrétaire.
Jean S. Lefebvre.

Canada

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée régulière des Membres du Conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 2 octobre 1950, à 8:00 heures p.m. et à laquelle étaient présents M. M. les Conseillers Louis Dugré, Ferdinand Masse,

Eugène Dubé, Henri Guilbert et Germain Massicotte, sous la présidence de
Son Honneur le traic. M. Jules Montour

Les minutes de la dernière assemblée sont adoptées suivant
leur lecture ainsi qu'en fait foi le procès-verbal;

Il est proposé par M. Conrad Augré,

secondé par M. Germain Massicotte

Que les comptes suivants soient adoptés et payés:

✓ 1563	Les salaires des secrétaires	80.00	✓
✓ 1564	Compte P.N. Marincaux, papeterie	1.58	✓
✓ 1565	Lés Marchand, greffier, folle N. 3	13.75	✓
✓ 1566	R. J. Leneveu, tests d'acquies route Neuons	25.00	✓
✓ 1567	Shawinigan Water & Power Co. éclairage octobre 1950	54.83	✓
✓ 1568	Frais de timbres, administrations	5.00	✓
✓ 1569	Jos. E. Jannin, route à Neuons	30.00	✓

Adoptés

Le conseil entend ensuite les représentations de M.M. les esti-
mateurs au rôle d'évaluation et de leur conseil technique, M. Ythald
Reclere.

Il appert des chiffres présentés que le rôle 1951-1953 enregistre
une augmentation de valeurs immobilières de \$1,006,000.00 et qu'il y
apparaît environ 2219 entrées - Augmentation de 25 à 30% portée au rôle.

Le secrétaire lit ensuite l'avis convoquant tous & chacun des contri-
buables à prendre connaissance du rôle durant les 30 jours où il sera
déposé. Ce délai expiré, soit le 6 novembre 1950, le rôle sera, après tou-
tes les considérations et plaintes apportées, homologué suivant la loi.

Le conseil prend également connaissance des derniers déve-
loppements dans l'affaire F. X. Dupresne et M. le traic en profitant
pour souligner que le terrain a été piqueté en présence de M.
Jean-Marie Beaucare, procureur de la partie défenderesse.

Il est alors permis au secrétaire qu'il écrive sans tarder à M. Jean-

M. le Maire pour lui exprimer le fait que le Conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières est prêt d'acheter de Mme F. X. Dufresne, la portion piquetée.

Quant aux fosses longeant la propriété de la succession F. X. Dufresne, le Conseil est prêt d'en faire l'excavation et de l'offrir par la suite à Mme Dufresne et l'offre de \$200.⁰⁰ est maintenant pour Mme F. X. Dufresne, devra supporter, au cas d'acquiescement, les frais honoraires et déboursés.

C'est tout proposé par Henri Guilbert et secondé par Germain Massicotte pour valoir comme approbation.

Adopté à l'unanimité.

Il est ensuite porté à l'agenda de l'assemblée la question d'un secrétariat permanent.

M. le Maire en explique les raisons et le secrétaire donne également les motifs pour lesquels un tel secrétariat doit s'imposer et être confié à une personne qui puisse en assumer la charge intégralement.

Il est proposé par M. Germain Massicotte, secondé par M. Ferdinand Massé que le principe d'un tel secrétariat soit en conséquence sanctionné.

Adopté.

Pour ce qui est de la question des fosses d'eau Bettes, le secrétaire est prié de bien vouloir avertir le Département qu'il ne s'agit pas seulement d'une fosse, mais d'un putoyage par une pelle mécanique sur toute la longueur dudit cours d'eau et qu'à cette occasion la dite pelle passe aussi dans le cours d'eau d'écoulement afin d'égaliser la partie de Sté-Marguerite avoisinant la route des Calvaires.

Le Conseil fait à nouveau considération de la demande des résidents du lot 183, Ste-Thérèse, Paroisse de la Municipalité des Trois-

Rivieres touchant la position de pure ouverte par acte notarié, de Mme Grant.

Comme la question semble des plus épineuses et que le Conseil a pu connaître de l'avis légal fourni, à cette occasion, par Me François Lajoie, C.R., ou a porté, à une séance subséquente, le soin de trancher ce différend.

M. J. Masse désire soumettre au secrétaire, qu'une copie des résolutions soit envoyée à la Shawinigan Water & Power Co., et la Compagnie des Téléphones Bell des Canada pour déplacer leurs poteaux à la limite de 50 pieds de largeur touchant le projet d'élargissement du chemin des Forges.

M. Masse porte également son désir de voir un amendement au règlement de la route des Rochers pour réouverture de la route St. Ignace et ce, jusqu'au 2^e rang.

Quelques contribuables désirent s'adresser au Conseil pour protester la Cie Carrier & Frères de modifier leurs heures d'autobus sur la route St. Marguerite, soit qu'il y ait une autobus de retour de la ville à 9.30 heures - 10.45 heures et 12.15 heures et ce, pour toute la période d'automne et d'hiver.

Il est proposé par: M. F. Masse

secondé par: M. H. Guilbert

Qu'une résolution de félicitations soit adressée à l'Honorable M. Ars. Judet pour sa récente nomination à la charge de Président du Conseil de Médecins de Langue Française de l'Amérique du Nord et également que nouvelles félicitations lui soit transmises pour le génie octroi de 1500.⁰⁰ Touchant la route des Rochers.

M. le Maire donne ensuite lecture du rapport sanitaire des tests d'eau opérés par M. R. S. Peresque des Trois-Rivieres, tests d'ailleurs vérifiés par les Laboratoires du Ministère de la Santé de Québec, lesquels prouvent une qualité d'eau très bonne.

A ce sujet M. le Maire et les Conseillers envoient les 4 propriétaires d'acqueduc et leurs secrétaires à une assemblée où se-
ront débattus les intérêts communs.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse, second par M.
Fermois Massicot que la compagnie des Autobus Britiques amé-
liore son système d'autobus aux Forges, surtout celui du soir
et que le quai et les propriétaires de la dite Cie viennent
rencontrer le secrétaire à ce sujet.

Le conseil prie le secrétaire de bien vouloir adresser à M.
les Bédier, inspecteur, d'arriver à enlever les branches de la
route des Petit Villages

Il est ensuite proposé par M. Louis d'Allegri, second par
M. F. Masse que M. Eugène Dubé soit autorisé à faire réparer ou
remplacer au besoin, par un tuyau de 20 pouces celui exis-
tant au pont sur la route des Rollons et que les dépenses nécessaires
à la dite réparation soient portées sur tous et chacun des
contribuables de la dite route.

Le secrétaire est prié de bien vouloir adresser le Département
de la Voirie que le rapport de prix pris sur pont Betty est
miné et qu'il faille pour ce Département remédier à cet état
de chose.

M. G. Massicot, conseiller & ancien inspecteur des Bords
des Dominicains, désire remettre cette charge à un nouveau titulaire

Proposé par G. Massicot

Secondé par F. Masse

Que M. Roger Béland, propriétaire, résidant dans les
Boulevard, soit autorisé à cette charge et qu'il soit prié
de bien vouloir prêter son service d'office au bureau des seci-
taires.

Et. par ce, la preuve est faite.

M. Nouvion
Maire
Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée spéciale des membres de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 30 octobre 1950, à 8 heures P.M., au lieu ordinaire des délibérations, et à laquelle étaient présents, M.M. les Conseillers Conrad Dugri, J. Édouard Prault, Ferdinand Massé, Henri Gauthier, Eugène Dubé et Fernand Massicotte, sous la présidence de Son Honneur le Maire Jules Martineau.

L'avis de convocation est porté à la connaissance du Conseil des portables.

Le Conseil prend immédiatement connaissance de l'item 3 porté à l'agenda et ayant trait à l'achat d'une portion de terrain de Mme A. Chamberland pour l'élargissement de la Route Deveau. Le Maire dit qu'il a rencontré Mme Antoinette Chamberland et qu'il lui a offert, de la part du Conseil, la somme de deux cents dollars, parce que ledit emplacement de terrain valait plus qu'une portion ordinaire étant situé à l'intersection de deux routes. Mme Chamberland est présente à l'assemblée du Conseil et exprime devant M.M. les Conseillers qu'elle fait une demande de \$ 300.⁰⁰ puisque, selon elle, le terrain valait 42 x pieds carré il y a environ 6 ans et que depuis, sa dite propriété a acquis de la valeur, et qu'il serait juste et raisonnable de demander le prix global de \$ 300.⁰⁰

M. Conrad Dugri propose alors que le Conseil verse à Mme A. Chamberland la somme de \$ 300.⁰⁰ et il est en cela secondé par M. Ferdinand Massé. — En conséquence, avis sera donné aux portables instrumentant, M. Henri Gauthier-Massé, de bien vouloir préparer le contrat pour l'achat dudit terrain.

Vient ensuite les décisions du Conseil de sanctionner le choix des secrétaires-

travaux tel que porté en séance privée des dimanches, 29 octobre 1950. A cette assemblée, selon le rapport présenté par Son Honneur le Maire, les Membres du Conseil Municipal et de la Commission Scolaire, il appert qu'il y avait au ballottage, plus de trente-cinq candidats, et que le choix premier s'établissait sur quatre d'entre eux. Qu'il importait à cette séance même de sanctionner le choix définitif parmi ceux-ci de M. Willey Isabel.

Le Maire établit pour devant M.M. les Contribuables le nom de M. Willey Isabel, et demande au Conseil de bien vouloir ratifier par son vote cette nomination.

La. Messrs. M. J. Masse, conseiller de l'arrondissement des Forges propose comme motion principale, que cette nomination soit renvoyée à la séance régulière, soit celle du 6 novembre 1950.

M. Germain Masicotte se lève alors et demande à M. Masse en quoi il pourrait établir les raisons d'un tel ajournement.

M. Ferdinand Masse réplique alors que ses motifs sont d'ordre trop personnel pour être établis publiquement qu'à huis clos ainsi qu'on a procédé jusqu'ici.

M. Germain Masicotte, insiste davantage, et sur ce M. Masse dit qu'il aura à faire connaître qui limitent en faveur de sa désignation ses choix de M. Willey Isabel.

M. J. A. Proby propose alors l'engagement de M. Willey Isabel et sa proposition est secondée par M. Louis Dupré, et adoptée sur divisions, M.M. Masse et Dubé se portant en dissidence.

Rect. minute
page 146

On fixe alors le traitement de M. W. Isabel qui sera de cent quatre-vingts dollars mensuellement pour le Municipal et cent dollars mensuellement pour Scolaire, soit un traitement de \$300.00 par année.

M. Germain Masicotte demande alors à M. Isabel s'il est en mesure de fournir un cautionnement ou garantie personnelle de deux mille dollars, tel que les deux organismes municipaux l'exigent du titulaire à la charge de secrétaire-trésorier. Et là-dessus M. Isabel se lève et

la salle pour établir qu'en tout temps il est prêt d'offrir telle garantie.

M. Ferdinand Masse se lève pour souligner qu'il n'était pas contre la nomination même de M. Isabel aux choix de secrétaires-trésoriers mais contre le fait qu'on ne voulait pas permettre à la séance régulière du 6 novembre, les choix même du candidat qu'accablent il y en avait plusieurs sur les rangs que les contribuables avaient intérêt de connaître. Et il souligne qu'en ceci il avait eu comme secondées M. Raoul Debi.

M. Ferdinand Masse propose donc comme motion principale que les choix soit portés à une séance subséquente, soit l'ajournement à la date du 6 novembre/1950.

Le vote est pris:

Pour la motion principale de M. Masse: 2

Contre la motion: 4

Et la motion est rejetée.

Le conseil porte alors un amendement à la motion principale à l'effet que M. Willy Isabel soit, de facto, choisi comme secrétaires-trésoriers et que ses offices commencent le premier novembre, et ce, aux deux organismes, municipal et scolaire.

Quant aux choix de lieu ou site du secrétariat-permanent, le Maire demande des suggestions aux membres du conseil ainsi qu'à quelques contribuables dans la salle et comme il y a diversité d'opinion, il semble qu'on ne s'entendra pas et pour même pour trancher le différend. Il est suggéré à M. Isabel, prochain secrétaire, de bien vouloir s'enquérir d'un lieu approprié aux dites fins.

Le conseil étudie ensuite l'item 2 de l'agenda, soit le projet d'un "bill" prévu à la Législation Provinciale.

À ce sujet, M. le Maire signale que le Département des Affaires Municipales soit saisi de ce projet de "Bill" et que très bien on en trace les grandes lignes pour les dispositions spéciales requises par la

nouvelle loi devant régir la Municipalité :

- 1°) Homologation des lieux.
- 2°) Projet de rémunération des officiers municipaux de la Paroisse.
- 3°) Installation d'un inspecteur général pour tous les travaux dans la Paroisse, cet inspecteur devant être considéré comme un officier spécial.
- 4°) Obtention de la taxe de route payée dans les limites de la Cité des Trois-Rivières comme revenu au Municipal et au Scolaire de cette Corporation. Selon les prévisions, cet item seul aurait pour effet de faire entrer au compte des Municipals et de la Corporation Scolaire de la Paroisse un revenu total d'environ \$12.000.⁰⁰
- 5°) Projet de zonage et délimitation des quartiers tant résidentiels, commerciaux ou agricoles et également projet de contrôle des abattoirs.

6°) Il est aussi porté que ce "Bill" devra modifier les désignations légales de Municipalité de campagne en celle de Municipalité de village ou de préférence semi-urbain.

Enfin il est porté de nouveau à l'étude le sujet de l'aqueduc municipal. M. le Maire et M. M. les Conseillers sont d'avis qu'il faut faire préparer les plans et estimés d'un tel projet de construction avant d'en venir à un règlement et de répartir le coût de ces travaux sur tous les contribuables de cette division de la Paroisse où existera et fonctionnera ledit aqueduc.

A ce sujet, M. le Maire aimerait connaître à nouveau les décisions des Officiers de l'aqueduc de la Baie pour savoir ce qu'ils entendent faire touchant le projet d'arbitrage.

Le Conseil désire, en conséquence, que M. Oues Rassac, secrétaire de l'aqueduc de la Baie ainsi que M. G. Beaudry de la Cie d'aqueduc P. Beaudry Ltée, fassent tenir au Conseil leurs décisions à ce sujet.

E. t. p. u. r. l'assemblée est levée

Jules Moulins
Maire

Jean de G. Sec. - trésorier

Canada

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

Assemblée régulière des membres du conseil tenue au lieu ordinaire de ses sessions, le 6 novembre 1950, à 8.00 heures P.M. et à laquelle étaient présents: M^{rs}. les conseillers J. Edmond Proulx, Ferdinand Masse, Henri Guilbert, Eugène Dubé et Germain Massicotte sous la Présidence de son Honorables le Maire, M. Jules Montreuil.

Les minutes de la dernière assemblée (spéciale) sont adoptées ainsi que leur lecture ainsi qu'en fait foi le procès-verbal avec toutefois les rectifications suivantes à la page 195 des livres des minutes, article 8, voir à lire:

"De fixer dans le traitement de M. Wilby Isabel à \$150.00 mensuellement soit un traitement de \$1800.00 par année". Le montant des traitements au passif devant être retranché ou non considéré par livres des minutes du municipal.

Il est proposé par M. J. Edmond Proulx

secondé par M. Ferdinand Masse

Que les comptes suivants soient adoptés et payés.

- | | | |
|-------|--|-------|
| 1573- | 1- Pour frais d'acte devant le notaire N. Gigué-Dumas, rente J.E. Jauriac à la Corp. de la P. des R. (\$19.70) - Vente par le ciment Ricard à la dite Corporation (\$25.30) - Vente par Daniel Antoin Chamberland à la Corporation (20.70) - Les trois se rapportent au projet en cours pour l'élargissement de la Route Devaux, la somme globale de | 65.70 |
| 1574- | 2- Pour consultation professionnelle Mes Lajoie & Lajoie, avocats, subdivision du lot 183 | 40.00 |
| 1575- | 3- M. Lerassieur (Ch. Bolduc, inspecteur) | 18.00 |
| 1576- | 4- Charles Bolduc insp. forage (Route Petit Village) | 31.50 |
| 1577- | 5- Entretien des Bld. P-15 (R. Beland insp.) par Page & équipement (8525 juis) | 46.25 |

Les comptes de la page 198 sont adoptés

Le conseil profite de la visite de Me Jean-Marie Bureau, avocat, Procureur de la Succ. F. X. Desjardins, pour en venir à un règlement sur l'affaire précitée.

Me Jean-Marie Bureau entend à nouveau les offres portées par le conseil à sa séance du 2 octobre 1950 et promet de donner sur icelles une réponse définitive.

Le rôle d'évaluation pour l'année 1951-1953 tel qu'établi par M. M. les estimateurs est révisé et en présence du conseiller technique, Uldal Reclere, chacune des plaintes écrites reçues est lue et portée à l'approbation ou dispositif des membres du conseil comme suit:

No 1 - M. Henri Paul Vaillancourt, superficie réduite de 60 à 27 arpents, avec l'évaluation suivante: terrain \$1620.00, bâtisses \$4000.00, total \$5620.00;

No 2 - M. Lorenzo Lefebvre - P. 183 Subd. 94-95-96, diminution de \$700.00 sur bâtisses, laissant valeur suivante au rôle: terrain \$450.00 Bâtisses \$2650.00 total \$3100.00; page 302 du rôle

No 3 - Porter le nom de M. Willie Beaudry, au lieu de Armand Beaudry, comme propriétaire du lot P-88; page 81 du rôle.

No 4 - Porter le nom de M. Philas Bellerive, à la place de Marcel Bellerive, comme propriétaire du lot P-83, subdivisions 53 et 54, page 294 du rôle

No 5 - Enlever 30 arpents, évalués à \$450.00, à M. Alen Bourassa, lot P-131, et inscrire au rôle M. Emile Bourassa, comme propriétaire de ces 30 arpents, pour une évaluation de \$450.00, sur P-131; page 75 du rôle

No 6 - M. Joseph Riché, 67 et partie 68, propriétaire de 75 pieds au lieu de 100 pieds, avec l'évaluation suivante: terrain \$225, bâtisses \$1200, total \$1425.00, page 297 du rôle

No 7 - Porter le nom de Madame Alcide Mongrain, au lieu de M. Alcide Mongrain, comme propriétaire du lot P-183-28, avec évaluation de \$200.00, page 111 du rôle

No 8 - Radier sur P-61, les noms de Messieurs Amer Rinfret, Léophas Trahan, J. Scott, Léo Paillé, Georges Lajoie, Marcel Marchand, Jean Paul Lapointe et Fernand Giroux, comme propriétaires, les inscrire comme locataires, et porter celui de M. Henri Trahan, comme propriétaire, puisqu'il est le possesseur du bien-fonds, pages 53 et 54, du rôle.

6 mai 1950

- no 9. Transfert de M. H. Martin à M. pseudonyme Brouillette comme propriétaire de P-183-56 avec évaluation de \$150.00. page 295 du rôle
- no 10. Inscrire M. Julien Landry au lieu de M. Gilles Landry comme propriétaire de P-183-69 et partie de 68 au lieu de 70, avec évaluation comme suit: Terrain \$225.00; bâtisses \$1200.00, total \$1425.00; page 297 du rôle
- no 11. Inscrire nom de M. Leo Davidson comme propriétaire de P-183-70, évaluation de \$150.00, page 297 du rôle
- no 12. Corriger évaluation de M. Lucien Hubi, P-241 de manière à ce qu'elle se lise: terrains \$300.00, bâtisses \$1200.00, total \$1500.00, page 105 du rôle
- no 13. M. Freddy Milot - P-200 évaluation de \$510.00 pour terrain, sous bâtisse P-201 évaluation de \$1110.00 pour terrain de 74 arpents et \$2975.00 pour bâtisses formant un total pour P-201 de \$4085.00. page 119 du rôle
- no 14. M. Maxime Gelinat inscrire \$12600 au lieu de \$13600.00 comme évaluation totale, P-42 répartie comme suit: terrains \$7410.00, bâtisses \$5460.00 page 19 du rôle
- no 15. M. Harry Thompson sur P-182-183, corriger comme suit: terrains \$300.00, bâtisses \$1700.00, total \$2000.00. page 110 du rôle
- no 16 M. Jacques Hugué, P-16, inscrire 13 arpents au lieu de 22 arpents avec évaluation de terrains de \$780.00, page 281 du rôle
- no 17 Three Rivers Ski Club, ajouter au rôle la valeur des bâtisses, soit \$3770.00 pour une évaluation totale de \$4000.00. page 109 du rôle
- no 18. - M. Leo Fleury, P-183-29, ajouter au rôle la valeur des bâtisses, soit \$1700.00 pour une évaluation totale de \$1900.00, page 111 du rôle
- no 19. Rectifier évaluation pour qu'elle se lise ainsi: terrain \$300, bâtisses \$1800.00, total \$2100.00 page 296
- no 20. Radier les noms de MM. Arthur Dupont Sr. Jr. ainsi que le montant d'évaluation qui figure à leurs noms sur P-131, les porter au rôle comme locataires et inscrire au nom de M. Louis-Philippe Dupont, l'évaluation suivante sur le même lot: terrain \$435.00, bâtisses \$3665.00, total \$4100.00, page 75 du rôle
- no 21 M. Willie Mailhot, 4^e ave, faire correction de manière à ce que l'évaluation se lise ainsi: terrain \$300.00, bâtisses \$2400.00 total \$2700.00, page 301 du rôle
- no 22 Substituer M. Victor Hugué, comme propriétaire partie de P-258 avec

évaluation suivante, terrain \$100.00, bâtisses \$200.00, total \$300.00, à M. Jos. St - Pierre, page 168 du rôle

No 23. M. Eugène Klubi P. 240, réduire superficie de 60 à 30 arpents, portant au rôle l'évaluation totale à \$3300.00, répartie comme suit: terrain \$300.00, bâtisses \$3000.00. page 105 du rôle

No 24. Mlle Catherine Benoit, P. 285 etc, corriger l'évaluation de la bâtisse à \$1480. établissant l'évaluation suivante: terrain \$1230.00, bâtisses \$1480, total \$2700.00. page 175 du rôle

No 25. M. Eugène Bellefeuille, P. 202, réduire à 36 arpents, la superficie du terrain avec une évaluation de \$540.00, page 120 du rôle

No 26. M. Dollard Pournier, P. 184-74, évaluation devant être, terrain \$100.00, bâtisses \$1400.00, total \$1500.00 page 309 du rôle

No 27. - Verroux & Houde, P. 59, évaluation devant se lire comme suit: Terrain \$300.00, bâtisses \$800.00, total \$1100.00, page 46 du rôle

No 28. M. Paul Allaire, P. 59, évaluation devant se lire comme suit: terrain \$200.00, bâtisses \$1600.00, total \$1800.00, page 46 du rôle

No 29. Dame Vve Alfred Guilbert, P. 288, évaluation devant se lire comme suit: Terrain \$620.00, bâtisse \$680.00, total \$1300.00, page 175 du rôle

No 30. M. Fernando Côté, P. 208, évaluation devant se lire comme suit: terrain \$1335.00, bâtisses \$1965.00, total \$3300.00, page 123 du rôle.

No 31. M. Hervé Gilinas, P. 206, réduire de 56 à 47 arpents la superficie, avec évaluation suivante: terrain \$700.00, bâtisses \$1260, total \$1960.00, page 132 du rôle

No 32. - Faire inscription au nom de M. Omer Pelland, P. 289, avec évaluation totale de \$200.00 savoir terrain \$150.00, bâtisses \$50.00, page 176 du rôle

No 33. M. François Fleau, P. 184, évaluation devant se lire comme suit: terrain \$800.00, bâtisses \$1800.00 - total \$2600.00, page 113 du rôle

No 34. - M. Lucien Pelland, P. 183-119-120, superficie 20,000 pieds avec évaluation suivante: terrain \$500.00, bâtisses \$3000, total \$3500, page 113 du rôle

No 35. M. Roger Provencher, P. 183-120A-121, superficie de 6,250 pieds avec évaluation suivante: terrain \$200.00, bâtisses \$2400.00, total \$2600.00, page 299 du rôle

No 36. M. Lucien Pelland, P. 183, 121-122, superficie de 6,250 pieds avec évaluation suivante: terrain \$200.00, bâtisses nil - total \$200.00, page 299 du rôle

No 37. M. Raoul Boudreau, P. 183-122, 123, superficie 10,000 pieds avec évaluation

6 nov. 1950

suivante: terrain \$300.00, bätisses \$2000.00, total \$2300.00, page 299 du rôle
no 38, M. Josaphat St Arnaud P. 183-123-124, superficie de 5,000 pieds avec évaluation

suivante: terrain \$150.00, bätisses \$2100.00, total \$2250.00, page 299 du rôle

No 39. M. Lucien Pelland, P. 183-124-125, superficie de 7,300 pieds avec évaluation sui-
vante: terrain \$200.00, total \$200.00, page 299 du rôle

No 40 - P. 35-1-2 inscrite M. Lorenzo Asselin comme propriétaire à la place de
M. Roger Dubois, page 42 du rôle

No 41 - P. 35-17 inscrite M. ^{Gilles Plante - W.D.} ~~Henry Chevalt~~ comme propriétaire à la place de
M. ^{Henry Chevalt W.D.} ~~Gilles Plante~~, page 42 du rôle

No 42 - P. 35-18 inscrite M. ^{Steltes + Helene Plante W.D.} ~~Lucien Dusselle~~ comme propriétaire à la place de
M. ^{Lucien Dusselle W.D.} ~~Lucien Dusselle~~, page 42 du rôle

No 43 - P. 35-92 inscrite ^{Henry Chevalt W.D.} ~~Gilles + Helene Plante~~ comme propriétaires à la place
de M. ^{Gilles + Helene Plante W.D.} ~~Henry Chevalt~~, page 42 du rôle

No 44 - P. 35-79 inscrite M. ^{Steltes W.D.} ~~Ernest St Louis~~ comme propriétaire à la place de
M. ^{Ernest W.D.} ~~Gilles St Louis~~, page 243 du rôle

No 45 - P. 35-78 inscrite M. ^{Ernest W.D.} ~~Gilles St Louis~~ comme propriétaire à la place de
M^{me} ^{Gilles W.D.} ~~Ernest St Louis~~, page 243 du rôle

No 46 - P. 35-96-97-98, inscrite M. Gilles Ricard comme propriétaire à la place
de M. Gilles Ricard, page 245 du rôle

No 47 - P. 35-3 inscrite M. ^{Lorenzo Asselin W.D.} ~~Rosane Dubois~~ comme propriétaire à la place
de M. ^{Rosane Dubois W.D.} ~~Lorenzo Asselin~~, page 249 du rôle

No 48 - P. 35-57 inscrite M. ^{M^{me} Avila Liblane W.D.} ~~Auguste Bellemare~~ comme propriétaire à la
place de M. ^{Auguste Bellemare W.D.} ~~Avila Liblane~~, page 255 du rôle

No 49 - P. 35-115 inscrite M. ^{M^{me} Avila Liblane W.D.} ~~Auguste Bellemare~~ comme propriétaire à
la place de M. ^{Auguste Bellemare W.D.} ~~Avila Liblane~~, page 247 du rôle

No 50 - P. 35-77 inscrite M. ^{Auguste Bellemare W.D.} ~~Charles Labonte~~ comme propriétaire à la
place de M. ^{Charles Labonte W.D.} ~~Auguste Bellemare~~, page 243 du rôle

No 51 - P. 35-123 inscrite M. ^{Auguste Bellemare W.D.} ~~Helene Tremblay~~ comme propriétaire à la
place de M. ^{Helene Tremblay W.D.} ~~Auguste Bellemare~~, page 248 du rôle

Dans cette page
Tous les noms rem-
placant les noms roges
sont bons.

Les plaintes portees par les contribuables suivants ont été rejetees:

M^{me} Charles Labonte, Messieurs Noe Gelinas, Charles Hector Baron, Xavier
Rouette, Arthur Larocque, Welfred Baillargeon, Ernest Janvier, Georges Dupont,

Marcel Beaumier et Joseph Levasseur.

Homologation
rôle évaluation

Il est proposé par M. Henri Guilbert, secondé par M. J. Edmond Proulx, que le rôle déposé, et comportant les amendements ci-dessus énumérés soit homologué. Adopté unanimement.

M. le Maire félicite Messieurs les estimateurs ainsi que leur secrétaire et conseiller technique M. Ubald Leclerc, de leur travail consciencieux, et les remercie au nom de la Municipalité de tous les labeurs qu'ils y ont mis.

Il est proposé par M. Henri Guilbert, secondé par M. German Massicotte, que la présente session soit ajournée au lundi, 13 octobre 1950, à 8 heures p.m. Adopté unanimement.

M. le Maire exprime au nom des membres du conseil et des contribuables les remerciements d'usage à l'adresse du secrétaire sortant de charge, qui a agi conjointement avec le nouveau secrétaire au cours de la présente session, l'assurance de ses meilleurs vœux personnels comme de ceux de toutes les personnes avec qui il fut en contact durant cette année.

Et, sur ce, la séance est ajournée.

Jules Montour
Maire
Ubald
Sec. Pres.

session régulière
13 nov 1950

Assemblée des membres du conseil de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le 13 ^{nov} octobre 1950, à 8 heures p.m.; au lieu ordinaire des sessions et ce conformément à la résolution d'ajournement adoptée à la dernière assemblée et figurant à la page 203 du livre des minutes de ce conseil.

La séance est sous la présidence de son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les conseillers Conrad Degri, J. Edmond Proulx, Henri Guilbert, German Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Hubi sont présents.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse, secondé par M.

13 nov. 1950

M. Raoul Klubié que les comptes suivants sont approuvés et payés

cheque 1578	1° Louis Boharrette (facture Adolphe Biron). Charge à la paraisse	20.78 ✓
.. 1579	2° Eugene Klubié	9.00 ✓

Adapté un annement.

L'entretien des routes d'hiver est alors mis en offre avec les résultats suivants:

cheque 1652 Vente des Routes (hiver) cheque 1653	Route des Forges, adjudgé à \$200.00 au Comité des Chemins d'hiver des Forges	✓
	Route du Rocher, adjudgé à (\$250.00) deux cent cinquante dollars au Comité des chemins d'hiver du Rocher;	✓
cheque 1650	Route de Comti, adjudgé à (\$300.00) Trois cents dollars au Comité des chemins d'hiver du 3 ^e Rang Ste Marguerite;	✓
cheque 1650	Route 3 ^e Rang des Forges, adjudgé à (\$250.00) deux cent cinquante dollars au Comité des chemins d'hiver du 3 ^e Rang Ste Marguerite;	✓
cheque 1650	Route Henoon, adjudgé à (\$250.00) deux cent cinquante dollars au Comité des chemins d'hiver du 3 ^e Rang Ste Marguerite	✓
cheque 1648	Route de Petit Village, adjudgé à (\$75.00) soixante et quinze dollars à M. Etienne Neault;	✓
cheque 1649	Route du balvaire, adjudgé à M. Léo Bellemare au prix de deux cent cinquante dollars (\$250.00). L'entretien de cette route doit également comprendre les deux extrémités de cette route, donnant sur la route nationale No 2 et sur le rang Ste Marguerite.	✓
cheque 1651	Route Bureau, adjudgé à M. Noël Levasseur au prix de cent soixante et quinze dollars (\$175.00).	✓

M. Emery Massicotte, représentant de Massicotte & Fils Ltee, offre les services de sa compagnie à raison du tarif horaire suivant: camion 20 tonnes ou équivalent \$8.50; souffleur au travail \$12.00; souffleur en trapt \$8.00; tracteur Caterpillar D-8, \$10.00.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse, secondé par M. Conrad Dugé, que son Honneur le Maire Jules Montour soit autorisé à signer un contrat avec Massicotte & Fils Ltee, du Cap de la Madeline, pour l'entretien des chemins d'hiver dans la Municipalité, d'après le tarif horaire ci-dessus mentionné. En plus couvrir la Municipalité relativement

à cet entretien d'hiver par une police d'assurance. Adopté à l'unanimité.

Dan route
Petit Village

Après que le conseil eut pris connaissance d'un plan préparé par M. R. H. Houde, a. g., en date du 11 novembre 1950, relativement au projet de prolongement de la route du Petit Village et affectant la propriété de Madame Yve Stevier Lufresne, il est proposé par M. Henri Guilbert, secondé par M. Germain Massicotte, que le secrétaire soit autorisé à faire parvenir une copie de ce plan à M. Jean-Marie Bureau, procureur de Madame Lufresne, lui demandant une réponse, si possible, pour la prochaine assemblée régulière du conseil.
Adopté.

Attendu que, par suite de la décision prise par le conseil à sa session du 30 octobre 1950 de s'assurer les services d'un secrétaire-trésorier à temps continu, il est devenu nécessaire d'aménager un bureau.

Attendu qu'à la suite d'une réunion conjointe, le 9 novembre 1950, des Membres du conseil avec Messieurs les commissaires d'écoles, et après visite de lieux, il a été, en principe, décidé de louer un local dans la halle des Trois-Rivières; à ces fins,

Il est proposé par M. Germain Massicotte, secondé par M. Henri Guilbert;

Local - secrétariat

Que M. le Maire Jules Montour soit et est par la présente autorisé à signer un bail avec M. Gérard Richer, de Trois-Rivières, pour la location d'un local sis au numéro civique 507 de la rue des Forges, en la halle des Trois-Rivières, pour une période de douze (12) mois, à compter du 15 novembre 1950, avec préférence de renouvellement aux mêmes conditions, au loyer mensuel de trente-cinq (\$35.00) dollars par mois, ledit local devant être chauffé et éclairé aux frais du locataire.

2 mots rayés nuls
H.S.

Adopté à l'unanimité.

Ameublement
secrétariat

Il est proposé par M. Conrad Degri, secondé par M. J. Edmond Loubx que son Honneur le Maire et le secrétaire soient et sont par la présente autorisés à acheter l'ameublement et les accessoires nécessaires à l'aménagement du secrétariat pour et au nom de la Municipalité.

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. Henri Guilbert, secondé par M. Germain

Bureau copy

page - 205 -

affidavit
and public

page 354

66-299

13 nov. 1950

Massicotte,

Autorisation

supr. Banque

"Que le secrétaire soit et est par la présente autorisé à transiger avec la Banque Provinciale du Canada, et à signer tous les documents relatifs aux opérations financières, pour et au nom de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières."

Adopté à l'unanimité.

Il est proposé par M. Conrad Hugré, secondé par M. Raoul

Lhubé,

Vérification des

livres de 1^{er} jan 1950

au 21 nov 1950

"Qu'une audition des livres comptables de la Municipalité soit faite par René de Lotrel, Ferron, Robert & Co, depuis le premier janvier 1950 à date, ce en raison de la nomination d'un nouveau secrétaire-trésorier, et avant de remettre les livres susdits à ce dernier."

Adopté unanimement.

Il est proposé par M. Conrad Hugré, secondé par M. Henri

Guilbert:

Taux de la taxe

pour 1951

"Que le taux de la taxe foncière pour mil neuf cent cinquante et un, soit fixé à trente-cinq cents (\$0.35) par cent dollars (\$100.00) d'évaluation."

Adopté à l'unanimité.

Opinion légale

des Messrs

de Thèse

Le secrétaire est ensuite chargé de demander à M. François Lapoiré, avocat, une opinion légale concernant la partie P-184-24 relativement au projet de cession de certains lots sur P-183 par Madame Marguerite D. Grant à la Municipalité.

Concernant la lettre de M. R. H. Houde, a.g., en date du 11 novembre 1950, dans laquelle il demande l'approbation d'un plan de la subdivision d'une partie du lot numéro cent quatre-vingt-deux du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, le secrétaire est prié de communiquer avec M. Houde, l'invitant à se présenter à la séance du 4 décembre 1950, afin de fournir au conseil certaines informations sur ce plan.

Il est proposé par M. Raoul Lhubé, secondé par Monsieur Ferdinand Masse

"Que demande soit faite à la Shawinigan Water & Power

Electricité
Route Hénnon
et au Bell Telephone Co of Canada, d'étendre leurs réseaux respectifs sur toute la longueur de la route Hénnon. (Adopté unanimement) et que Son Honneur le Maire soit et est par la présente autorisé à signer, si nécessaire, un contrat avec les compagnies susdites. Adopté unanimement.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse, secondé par M. Raoul Hubié:

"Que demande soit faite à la compagnie Shawmigan Water & Power, de bien vouloir déplacer à ses frais le poteau qui se dresse actuellement en face du garage de M. Lucien Desfossés, sur le chemin des Forges, ce poteau étant un obstacle à la libre circulation". Adopté

Il est proposé par M. Ferdinand Masse, secondé par M. Raoul Hubié:

"Que, vu l'expansion considérable de cette Municipalité, entraînant nécessairement la discussion par les membres du conseil de sujets multiples de nature à intéresser un grand nombre de ses lecteurs, demande soit faite à la direction du quotidien "Le Nouvelliste" de bien vouloir déléguer un de ses représentants aux assemblées du conseil." Adopté.

L'assemblée est levée

Jules Montour
Maire
Isabel
Sec. Pres.

Canada
Province de Québec
Municipalité Paroisse des Trois Rivières

Session régulière
4 dec 1950
Assemblée régulière des membres du conseil de la Paroisse des Trois Rivières, tenue le quatrième jour du mois de décembre mil neuf cent cinquante, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, suivant les formalités prescrites par la Loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour, et Messieurs

4 dec. 1950

les conseillers J. Edmond Proulx, Conrad Eugène, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dubé

Municipalités adhérentes

Le procès-verbal de l'assemblée du 6 novembre 1950 et celui de la séance d'ajournement au treize novembre mil neuf cent cinquante, sont lus et, sur proposition de M. Germain Massicotte, secondé par M. Ferdinand Masse, adoptés unanimement.

Opinion légale

Re: P-183 + P-184

Lue une lettre de M. François Lajoie, avocat, contenant une opinion légale relativement au projet de cession à la Municipalité par M^{me} Marguerite D. Grant, des lots P-184-24 et P-184-20. Cette lettre est datée du 27 novembre 1950.

Lue une lettre en date du 17 novembre 1950 de Bell Telephone Co of Canada relativement à certains travaux qu'elle se propose de faire, bordon du Rochon.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse, secondé par M. Germain Massicotte.

Autorisation

Bell Telephone

"Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Co of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité, tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 17 novembre 1950 et les plans qui l'accompagnent, et que M. Louis Chahutte surveille le travail pour le compte de la Municipalité. Adopté"

Réponse Bell

Telephone - service

route Denoon

Lue une lettre du Bell Telephone Co of Canada en réponse à la demande faite par ce conseil, au nom des résidents de la route Denoon relativement à la prolongation du réseau téléphonique dans cette route. Cette compagnie informe le conseil par sa lettre en date du 22 novembre 1950, qu'elle prévoit commencer les travaux précités vers la fin de l'été prochain.

Shaw W & P Owen

déplacement poteau

+ réseau route Denoon

Deux lettres adressées à la Shawinigan Water & Power Co Ltd sont lues. L'une a trait à un poteau se dressant en face du garage de M. Lucien Desfossez, chemin des Forges, et devant être déplacé. L'autre concerne une demande de prolongation du réseau électrique sur toute la longueur de la route Denoon. Comme ces deux lettres sont demeurées

sans réponse le secrétaire est chargé de communiquer à nouveau avec la Shawmigan Water Power.

"Reporter"

Le Nouvelliste

Lue une lettre adressée au journal "Le Nouvelliste", en date du 8 17 novembre 1950 demandant, si possible, qu'un de leurs représentants couvre les séances du conseil et publie un rapport dans le journal. - M. Le Marc souligne que la direction du journal susdit a favorablement répondu à notre demande puisqu'un représentant est présent à la séance.

Mutation

Emile Lajoie

Lue une lettre en date du 14 novembre 1950, signée par M. Emile Lajoie signalant, avec preuve à l'appui, qu'il est propriétaire d'une partie du lot P. 183-92 pour une superficie de 300 pieds carrés et demandant que les changements nécessaires soient effectués au rôle d'évaluation.

Mutation

Armand Charbonneau

Lue une lettre de M. Armand Charbonneau, en date du 4 décembre 1950, établissant avec preuve suffisante qu'il s'est porté acquiescent des lots P. 33, P. 34, P. 138, P. 139 et P. 140, et demandant que les corrections nécessaires soient faites au rôle d'évaluation.

Mutation

Paul Charbonneau

Lue une lettre de M. Paul Charbonneau, en date du 4 décembre 1950, informant ce conseil qu'il est propriétaire des lots P. 34, P. 137 et partie de P. 138. Avec preuve à l'appui, il demande que les corrections qui s'imposent soient faites au rôle d'évaluation.

Mutations

Il est proposé par M. Ferdinand Masse et secondé par M. Raoul Dubé "Que le secrétaire soit et est par la présente autorisé à faire les corrections nécessaires au rôle d'évaluation concernant les demandes précitées faites par Messieurs Emile Lajoie, Armand Charbonneau et Paul Charbonneau, et ce conformément à l'article 673 du Code municipal. Adopté"

Chemin de Front

Lucien Raymond

Lues deux lettres, l'une en date du 21 novembre 1950 et l'autre en date du 23 novembre 1950, et signées par M. Jean Louis Marchand procureur de M. Lucien Raymond, informant le conseil de la situation dans laquelle se trouve son client relativement à son chemin de front par suite de l'attitude de l'inspecteur de voirie de son arrondissement. Le conseil entend alors les explications qui lui sont soumises verbalement par ledit inspecteur et qui sont corroborées par

14 dec 1950

d'autres personnes présentes à la séance. Il en vient à la conclusion que le secrétaire devra informer par lettre M. Lucien Raymond de voir à respecter ses engagements et responsabilités vis-à-vis la Municipalité, et de respecter l'autorité de l'inspecteur de voirie dûment nommé par ce conseil et assermenté pour remplir cette charge.

Route Petit Village

Re: M^{me} J. Dufresne

Lue une lettre adressée à M^{me} Jean-Marie Bureau, procureur de M^{me} Xavier Dufresne, à laquelle était joint un plan préparé par M. R. H. Houde, a.g. relativement à la partie de terrain que le conseil désire acheter de M^{me} Dufresne, pour le prolongement de la route du Petit Village. Dans cette lettre il est demandé à M^{me} Jean-Marie Bureau de faire connaître, si possible, sa décision pour ou lors de la séance du 4 décembre 1950.

Plan subdivision

P. 182

Lue une lettre adressée à M. R. H. Houde, a.g. l'invitant à fournir au conseil lors de sa session du 4 décembre 1950 certaines informations relatives au plan de la subdivision d'une partie du lot P. 182 du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières. M. Houde étant présent et ayant fourni des explications satisfaisantes, il est proposé par M. Eudemand Masse, secondé par M. Raoul Klubi:

"Que la subdivision d'une partie du lot P. 182 - cent quatre vingt-deux - du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, suivant le plan préparé par M. R. H. Houde, a.g. en date du quatre novembre mil neuf cent cinquante, soit approuvée". Adopté

Chemins d'hiver

Chemins Des Forges

Relativement à l'entretien d'hiver du chemin des Forges, M. Freddy Milot soumet au conseil que bien que les résidents de cet arrondissement semblent être d'avis que l'entretien devrait se faire par la Cie Massicotte & Fils Ltee, un arrangement décisif n'a pas encore été fait concernant le Comité qui a opéré l'an dernier dans ledit arrondissement, mais qu'une assemblée doit avoir lieu incessamment, et qu'il espère que les intéressés en viendront à une entente définitive.

Il est proposé par M. Conrad Desgré, secondé par M. Henri Guilbert: "Que Son Honneur le Maire soit et est par la présente autorisé

à inclure le nom du chemin des Forges sur le contrat à être signé avec Massicotte & Fils, quand une entente entre les parties intéressées à ce chemin aura été atteinte. La preuve de cette entente devant être une copie certifiée des résolutions adoptées par l'ancien et le nouveau comité, établissant la dissolution de l'ancien comité et la formation du nouveau. Adopté

Eclairage rues
partie Banlieue

Le secrétaire fait rapport qu'il a reçu une communication téléphonique de la part de M. Auguste Barbeau, de la Shawinigan Water & Power, l'avisant qu'un nouveau contrat devra être signé, entre ladite compagnie et la Municipalité, relativement à l'éclairage extérieur dans certaines parties de la Banlieue. A ce sujet, M. le Maire informe le conseil que la partie éclairée sur la route nationale no 2 est à la charge d'un groupe de citoyens représentés par Messieurs Robert Baron et Louis Beaudry, suivant le contrat préparé par M. le Cyprien Sawyer, notaire, et dont il est fait mention à la page dix-sept du présent livre des minutes. Le secrétaire est chargé de communiquer avec M. Baron ou Beaudry pour connaître leur décision à ce sujet.

Comptes

Il est proposé par M. J. Edmond Houde, et secondé par M. Louis Blugré, et adopté à l'unanimité que les comptes suivants soient payés

1582	1 ^{er} Jules Lecher - Rep. chemin front Lucien Raymond, Rochon	10.50 ✓
1583	2 - Le Nouvelleté - Avis Ré: Bross et rôle évaluation	36.00 ✓
1584	3 - Jacques Aubry - Rep. salle du conseil	6.00 ✓
1585	4 - Geo. Emile Throum - Bois chauffage - salle du conseil	5.00 ✓
1586	5 - Armand Masse - Rep. chemin front Lucien Raymond, Rochon	7.00 ✓
1587	6 - M. Paul Godin - Examen Cecile Jalbert - charge. Ass. Pub.	2.00 ✓
1588	7 - R. H. Houde - Plan prolongement route Petit Village	33.00 ✓
1589	8 - Formules Municipales - Feuilles rôle évaluation	29.50 ✓
1590	9 - H. Louis Mars - Bail bureau du secrétariat	6.00 ✓
1591	10 - Syndicat Coop. Agricole St Marguerite - Clavier	209.10 ✓

Il est proposé par M. Ferdinand Massé
Secondé par M. Raoul Debi

Rues - M. de Grant
Mission St. Thérèse

Qui, sur l'acceptation par M. R. F. Grant de céder gratuitement à la cette Municipalité, les lots (130), cent trente, (131) cent trente et un, (134) cent

trente-quatre de la subdivision officielle du lot numero (183) cent quatre-vingt-trois, du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivieres, et du lot (20) vingt, de la subdivision officielle du lot numero (184) cent quatre-vingt-quatre du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivieres - aux fins de servir comme rues, son Honneur le Maire Jules Montour soit et est par la presente, autorise a signer tel contrat par devant le notaire, pour et au nom de la Municipalite de la Paroisse des Trois-Rivieres. Adopte

Il est propose par M. Ferdinand Masse
Secondi par M. Raoul Hubé

numérotage
Rues - St Thèse

Que, afin d'en faciliter la designation, les rues ou avenues demontrees au cadastre officiel de la Paroisse des Trois Rivieres, sur le chemin des Forges soient numérotées consecutivement du un à quatorze à compter des limites de la ville de Trois-Rivieres. Adopte

permis construction
Alfred Biron

M. Alfred Biron, propriétaire d'un immeuble, route Glenora, demande au conseil l'obtention d'un permis de construction. M. Leo Piquin, inspecteur, informe le conseil que la raison du refus par lui, est que les dimensions de la bâtisse de M. Biron ne rencontrent pas les exigences du règlement de construction. Apres un exposé fait par M. Biron de l'en droit, où cette maison sera érigé sur son terrain et du genre de construction qu'il se propose de faire s'établissant aux dimensions totales d'environ 21x30x15', et à 65' au chemin

Il est propose par M. Germain Massicote
Secondi par M. Conrad Dugré

Que l'inspecteur de la construction pour ce secteur, soit et est par la presente autorise à imiter à M. Alfred Biron un permis de construction. Adopte à l'unanimité

M. Massicote tient cependant à féliciter publiquement M. Leo Piquin, inspecteur, pour le travail consciencieux qu'il accomplit en vue de faire respecter le règlement de construction.

Constructions
L. Piquin & H. Lord

M. Leo Piquin informe également le conseil que, malgré qu'ils aient été avertis par lui, MM. Lucien Poirson et

Henri Lord, route Denoon, ont des propriétés qui ne rencontrent pas les exigences des règlements, soit par leur site, soit par leurs dimensions.

Le secrétaire est chargé d'envoyer une lettre à chacune de ces personnes les avisant officiellement, au nom du conseil, d'avoir à se conformer aux règlements régissant la construction dans les limites de cette Paroisse.

Son Honneur le Maire, du consentement unanime des membres du conseil, que l'assemblée régulière devant avoir lieu le 1^{er} janvier 1951 est remise au premier lundi de février, soit le 5 février 1951.

La séance est levée

Jules Montour Maire

Isabel Sec. tres.

Canada

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

session Session régulière du conseil de cette municipalité

5 fev. 1951

tenue le cinquième jour de février mil neuf cent cinquante et un, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les conseillers: Raoul Dubé, Ferdinand Masse, German Massicotte, Conrad Dugré, Henri Guilbert et Edmond Proulx.

minutes
adoptées

Les minutes de la session du 4 décembre 1950 sont lues et adoptées, sur proposition de M. Ferdinand Masse, secondé par M. German Massicotte.

Il est proposé par M. Conrad Dugré

secondé par M. Henri Guilbert

Que les comptes suivants soient approuvés et payés: _____

No. d'ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 2275	Aug. Bellemare	Clame Arida Leblanc
✓ 1761	Farda Hugué	Emilien Fremette
✓ 1762	Farda Hugué	Emilien Fremette
✓ 1763	Armand Sills	Emilien Fremette
✓ 1791	Roland Lortie	Florent Grandbois
✓ 1947 et 1948	Coop. St. Catherine Sienne	Fernand Gladu
✓ 1949	do do do	Wilbrod Poirier
✓ 2012	do do do	Albert Puschke
✓ 2102	do do do	Vue Alcide A. Martel
✓ 2015	do do do	Henri Paul Lortie
✓ 1881	do do do	Reni Marussette
✓ 2101	do do do	Alcibia Marcotte
✓ 2098 + 1940	do do do	Albert Leplussis
✓ 2099	do do do	Robert Laurin
✓ 2100	do do do	Raoul St. Helaire
✓ 1941	do do do	Clame Hubert Leblanc
✓ 1882	do do do	Jacques Gladu
✓ 1878 + 1879	do do do	Marcel Boileau
✓ 1877 + 1876	do do do	Osario Boileau
✓ 2097	do do do	Harry Johnston
✓ 2103 + 2106	do do do	Albert Savoie
✓ 2096	do do do	Armand Roy
✓ 2007	do do do	Armand Goudreau
✓ 2030	Donat St. Pierre	Rene St. Pierre
✓ 1778	Thomas Garceau	Florent Grandbois
✓ 1740	Antonin Benoit	Armand Sills
✓ 1793 + 1794	Jeffrey Godin	Gounw Lumber
✓ 2069	Camille Veillette	Alphonse Koch
✓ 1545	Roger Fredette - C. Ricard	Pierre Fredette
✓ 2013	Goudreau et Roy - Coop St. Catherine	Jerome Soudel
✓ 2700 + 2703	W. A. Laine	Philippe Marston

5^e fev 1951

No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
✓ 2697 & 2694	W. A. Laineuse	Oliva Blouin
✓ 2178	Arthur Lacerte	Eugene Vincent
✓ 347	Ernest Morel	Mde Ernest Morel
✓ 2042 & 2044	Stems Kils & Andrie Beaudry	Andrie Beaudry
✓ 1417	Mde M. Grant	Anita & Annette Levesque
✓ 1874	Arthur Lapereere	Emile Laperriere
✓ 2635	M. Newbury	Reginald Charette
✓ 2675	^{Crete} Josaphat ^{Honore} St-Arnauld	Joseph Laroche
✓ 1861	Leone & Gilbert Lacroix	Mde Flo D. Moffat
✓ 2166	bié Publication Le Nouvelles	Gaudias Blanchette
✓ 2062	Adelard Sevigny	Alfred Genest
✓ 1193	Corinne & Albertine Garsneau	Corinne Garsneau
✓ 2191	Hormus das Montour	Hormus das Martin
✓ 2680	J. H. Hefresne	Antonio Laournce
✓ 1037	Thomas Raymond	Paul A. Thibeault
		Adopté

Acquisition de
3^e & 4^e Rues
Mission St Therese

Lue une lettre en date du 2 fevrier 1951, signée par le President et le Secretaire du Comité de la Paroisse St Michel des Forges transmettant une demande pour que le conseil prenne à ses charges les 3^{em} et 4^{em} avenues à la Mission St Therese.

M. Ferdinand Masse propose l'achat des dites avenues par la Municipalité. M. Edmond Ouellet s'oppose à cette proposition alléguant que la controverse qui existe dans cette partie de la Municipalité ne doit pas être tranchée par le conseil. M. Germain Massicotte suggère d'obtenir une preuve peremptoire d'un arpenteur géomètre, ce en quoi M. Masse endosse l'opinion de M. Massicotte et retire sa proposition pour la suivante résolution:

Attendu que les résidents de cette partie de notre paroisse connue sous le nom de Mission St Therese, réclament depuis long-temps l'acquisition par notre Municipalité des rues qui les desservent; _____

considérant que le conseil est disposé à faire l'acquisition de ces rues, lorsqu'elles seront officiellement situées sur un plan de pose et que devendra la propriété de la Municipalité;

considérant que les bornes des dites rues ne sont pas déterminées de façon à satisfaire ce conseil pour qu'il en fasse l'acquisition comme tel;

considérant que, en date du 29 septembre 1950 et 27 novembre 1950, M^{re} François Lapue Sr., dans des opinions légales, a cru bon de recommander les dites rues que lorsque les bornes en seront définitivement et officiellement établies, sans quoi notre Municipalité s'expose à des réclamations pour dommages-intérêts;

considérant que ce conseil accepte cet avis comme devant commander la plus stricte prudence;

Il est proposé par M. Germain Masse cette

Secondé par M. Ferdinand Masse

Que ce conseil pour satisfaire à cette prudence exige de M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre de Trois-Rivières, la certitude que chacune des rues de la Mission St^e Thérèse que la Municipalité se propose d'acquiescer, est bornée officiellement et définitivement, et que ces bornes sont acceptées par les parties en cause de façon qu'il n'y ait de la part des résidents actuels ou futurs, qui auraient à subir un déplacement quelconque, aucun recours possible pour empiètement ou dommages-intérêts contre la Municipalité, dans la jouissance future de ces rues lorsqu'elles auront été acquises par elle.

Que ce bornage soit clairement indiqué sur un plan qui devra être reconnu officiel et annexé au contrat qui déterminera la cession de ces rues à la Municipalité.

Et que, une fois ces conditions établies à la satisfaction de ce conseil, ce dernier procède immédiatement à leur acquisition au prix nominal de \$1⁰⁰ "

Adopté

Lue une lettre du Comité de la Paroisse St Michel des

acquisition
de rues
Mission St^e
Thérèse

5 fev. 1951

annexion
St Theresse a la
ville de Trois-Rivieres

Forges en date du 2 fevrier 1951, exprimant l'opinion du Comite de la Mission St Theresse en faveur de l'annexion de cette partie de la Municipalite a la ville de Trois-Rivieres.

Le conseil se prononce unanimement dans le sens qu'il est prêt a donner son adhesion a ce (moment) mouvement, si c'est le desir des residents de cet endroit.

Pour faire suite a une lettre en date du 2 fevrier 1951 du Comite de la Paroisse St Michel des Forges, relativement a un projet de separation, la resolution suivante est soumise au conseil:

Il est propose par M. Conrad Klugé

Secondi par M. Germain Massicotte

projet d'annexion
"Les Forges"

Que, en principe, ce conseil approuve le projet de separation, actuellement en cours, d'une partie de la Municipalite, en vue de l'erection d'une nouvelle municipalite du nom de "La Paroisse de St Michel des Forges" avec limites comme suit:

Cote Nord: determine par les parties interessees;

Cote Sud: la ligne de Comte, aussi appelee Rochon;

Cote Ouest: les limites de la Paroisse de Pointe-du-Lac;

Cote Est: la riviere St Maurice"

Adopte unanimement.

Le secretari est prie de faire parvenir une copie de cette resolution au sous-ministre des affaires municipales a Quebec.

Demande Bell Telephone

Resolution generale

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada en date du 27 decembre 1950, signee par le gerant local, M. P. E. Beau champ, soumettant une projet de resolution generale autorisant la dite compagnie a proceder dans ses travaux sans avoir a faire a adopter par le conseil une resolution d'autorisation a chaque fois.

Vu les circonstances particulieres du fait que cette Municipalite ne recourt pas aux services d'un inspecteur municipal, le conseil prefer ne pas accider a cette demande.

coffre-fort

Lue une lettre de la maison J. G. Poulin de Victoriaville offrant en vente un coffre-fort. Apres avoir entendu plusieurs

suggestions il est décidé que le Maire ou le secrétaire s'abouche avec M. Lorenzo Asselin, contribuable de cette Paroisse et qui vend également cette marchandise. Le plus si l'on peut trouver un article qui convienne tant aux besoins immédiats et aux finances de cette Municipalité l'autorisation de l'acheter est accordée par la résolution suivante:

Il est proposé par M. Henri Guilbert

secondé par M. J. Edmond Proulx

achat
coffre fort

"Que le Maire et le secrétaire soient et sont par la présente autorisés à acheter pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières qui devra en partager la propriété avec la corporation scolaire de la Banlieue parce que cette dernière participe pour la moitié du coût d'achat, un coffre fort qui convienne aux besoins immédiats et aux finances de la Municipalité."

Adopté

Une requête relative à la possibilité de faire passer par le conseil un règlement imposant une taxe spéciale pour aider à l'ouverture en hiver du chemin des Forges, est soumise au conseil

Vu les circonstances actuellement en cours, la requête est renvoyée à celle qui la présente, M. A. Dupireault,

Le secrétaire dépose une police de garantie au montant de \$2000.00, en conséquence

Il est proposé par M. Henri Guilbert

secondé par M. Conrad Blugré

Police de garantie
secrétaire

"Que la police de garantie portant le numéro 08425, en date du 1^{er} novembre 1950, émise par The Dominion of Canada General Insurance Co, au montant de \$2000.00, en faveur de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières soit et est acceptée comme cautionnement par la Municipalité et que la prime soit payée par la corporation, conformément à l'article 156 du Code municipal."

Adopté

Le conseil prend connaissance d'un plan projet concernant la subdivision d'une partie du lot No 140, propriété de

5 fev. 1951

M Armand Leharbonneau.

Il est proposé par M. German Massicotte

Secondé par M. Louis Eugé

"Que ce conseil approuve le plan projet de la subdivision d'une partie du lot No 140, du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que préparé par M. R. H. Houde, arpenteur géomètre, le 31 janvier 1951."

Adopté

Demande achat

Boulevard Lacerte

À la suite d'une requête demandant au conseil d'acheter la rue connue et désignée comme subdivision 15 du lot 17, le secrétaire est chargé de communiquer avec M. Arthur Lacerte, propriétaire de ladite rue.

Il est proposé par M. German Massicotte

Secondé par M. Ferdinand Masse

"Que ce conseil accepte de payer 50% - cinquante pour cent - des dépenses relatives à l'ameublement, l'aménagement, l'entretien et l'opération du secrétariat permanent"

Adopté

Remise de taxes

Xavier Laroche

Le conseil entend les représentations de M. Xavier Laroche, contribuable de cette Paroisse, qui demande que le montant de \$28.12 apparaissant à son nom comme arerage de taxes pour 1950, soit rayé des livres de la Municipalité, parce que ce montant représente une charge qui lui est faite pour l'entretien des boulevards Dominicain & St. Catherine, mais qu'il ne croit pas devoir vu que sa propriété est située en front de la route nationale. Le secrétaire est autorisé à déduire ce montant de \$28.12, M. Laroche acceptant toutefois la répartition pour la bâtisse qu'il possède ayant façade sur le Boulevard des Dominicains

Avis de motion

Les avis de motion suivants sont donnés: X X X

M. German Massicotte - Règlement concernant l'éclairage d'une partie de la route nationale No 2, de même que les Boulevards St. Catherine et des Dominicains;

avis de motion
reglement
aqueduc
voir page 417

M. Germain Massicotte - Reglement pour "acquies s'il y a lieu, construire, établir, operer un systeme d'aqueduc dans une partie d'itér-
munie de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivieres, suivant plan
préparé par un ingénieur professionnel; pour exiger une compensation
et imposer une taxe à un taux établi par le règlement, et pour autoriser
un emprunt par obligations, au montant de \$290,000. Le dit règlement
devant être pris en considération par le Conseil lors d'une séance subséquente.

avis de motion
reglement heures
fermeture bureaux
votation - reglement

M. Conrad Huegri, conseiller, donne avis de motion qu'à une séance
subséquente le conseil prendra en considération un règlement concernant
l'heure de la fermeture du bureau de votation lorsqu'un règlement
est soumis à l'approbation des électeurs.

avis motion
reglement heures
de travail

M. Conrad Huegri, conseiller, donne avis de motion que lors d'une
prochaine séance le conseil prendra en considération un règlement con-
cernant les heures de travail au bureau du secretariat.

avis de motion
Reglement
Taxe speciale

M. Edmond Hoult, conseiller, donne avis de motion que lors
d'une séance future, le conseil prendra en considération un règlement
decretant l'imposition d'une taxe speciale de routes de (10-) dix sous
par cent dollars d'évaluation.

avis motion

M. Henri Guilbert, conseiller, donne avis de motion que
lors d'une séance subséquente le conseil prendra en considération un
reglement concernant le mode de répartition.

avis motion
reglement éclairage
route no 2

M. Germain Massicotte donne avis de motion que le conseil,
à sa prochaine séance ou à une séance subséquente, prendra en considéra-
tion un règlement concernant.

- a) l'éclairage de la Municipalité - soit aux frais de la corpo-
ration, soit aux frais de la partie éclairée ou aux frais des deux;
- b) l'octroi d'une franchise à toute personne, société ou corpo-
ration pour distribuer l'électricité dans les limites de la Municipalité,
et la passation d'un contrat pour ces fins.

Félicitations
Municipal : Route 110000

Il est proposé par M. Raoul Hube
secondé par M. Ferdinand Masse
"Que ce conseil, desire, par la présente résolution, transmettre

5. février 1951

à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier-Ministre de cette Province et député du comté de Trois-Rivières, ses remerciements les plus sincères pour les travaux de confection de la route Glenora, située dans cette Municipalité.

Le conseil est d'opinion que cette route sera un bel actif pour cette Paroisse; c'est pourquoi il désire exprimer à l'Honorable Premier-Ministre sa vive gratitude pour en avoir fait assumer les frais par le Gouvernement qu'il dirige."

Adopté

Il est proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Raoul Dubé

Que ce conseil désire, par la présente résolution, transmettre à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier-Ministre de cette Province, ainsi qu'à son Gouvernement, ses plus chaleureuses félicitations pour sa nouvelle politique d'octrois accrus pour l'entretien des chemins d'hiver dans cette Province."

Adopté.

Le conseil entend alors les plaintes verbales de nombreux contribuables contre le service d'autobus de laurier & Frère Ltee.

M. Germain Massicotte propose, appuyé par tous les membres du conseil, que le secrétaire communique avec la région des Transports, demandant qu'un enquêteur soit délégué pour rencontrer le conseil.

La séance est levée.

Julien Rouleau
Le Maire
Isabel
Le Secrétaire

Félicitations Premier
Ministre - Re. Octrois
Chemins d'hiver

Plaintes contre
autobus Carier

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

session spéciale

Session spéciale du conseil de la Municipalité de la

19 fev. 1951

Paroisse des Trois-Rivières, tenu le lundi dix neuf février, mil neuf cent cinquante et un, à huit heures, p.m. au lieu ordinaire des séances, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, Jules Montour, Et Messieurs les conseillers Edmond Proulx, Conrad Klugré, Germain Massicotte et Henri Guilbert.

avis de convocation

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation envoyé à chacun des membres du conseil et mentionnant comme devant leur être soumis pour étude et adoption s'il y a lieu, les sept suivants:

Règlement décrétant l'heure de la fermeture des bureaux de votation lorsqu'un règlement est soumis à l'approbation des électeurs;

Règlement décrétant les heures de travail au bureau du secrétariat;

Règlement décrétant l'imposition d'une taxe spéciale de routes;

Règlement décrétant le mode de répartition.

Certificat avis

de convocation

Le secrétaire donne lecture d'un certificat, sous sa signature et de par son serment d'office, attestant que les dits avis de convocation ont été envoyés à chacun des membres de ce conseil, le seize février mil neuf cent cinquante et un, sous pli recommandé.

Règlement no 40

Heures fermeture

bureaux votation

Règlement no 40

R: Heure de la fermeture des bureaux de votation lorsqu'un règlement est soumis à l'approbation des électeurs.

Conseil devant qui avis de motion a été, à cette fin par M. le conseiller Conrad Klugré, lors de la session du cinq février mil neuf cent cinquante et un;

Conseil devant que l'heure de la fermeture des bureaux de votation lorsqu'un règlement est soumis à l'approbation des électeurs,

19 fev. 1951

est fixé par le Code Municipal, à six heures du soir:

Considérant qu'il serait dans l'intérêt des électeurs que l'heure de fermeture desdits bureaux de votation soit retardée, à l'avenir, jusqu'à huit heures du soir;

Vu les pouvoirs accordés à ce conseil par les articles 266 et 382, du Code municipal;

En conséquence, il est statué et décrété comme suit, par le présent règlement:

1^o - A l'avenir l'heure de fermeture des bureaux de votation lorsqu'un règlement est soumis à l'approbation des électeurs, sera huit heures du soir;

2^o - Le présent règlement révoque tout règlement antérieur qui pourrait exister à ce sujet;

3^o - Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi;

Il est proposé par M. Conrad Hugré

secondé par M. Henri Guilbert,

"Que le règlement n^o 40 ci-dessus décrit, aux fins de déterminer l'heure de la fermeture des bureaux de votation, lorsqu'un règlement est soumis à l'approbation des électeurs, soit et est par la présente adopté"

Adopté à l'unanimité.

Règlement n^o 41

Re: Heures de travail au bureau du secrétariat

Considérant qu'avis de motion a été donné, aux fins de la présentation du présent règlement par M. le conseiller Conrad Hugré, lors de la session du cinq février, mil neuf cent cinquante et un;

Considérant qu'il est devenu nécessaire, par suite de l'établissement d'un secrétariat permanent, de déterminer par règlement les heures de travail au dit secrétariat;

Règlement n^o 41
Heures de travail

Vu les pouvoirs accordés à ce conseil par l'article 391 du Code municipal;

En conséquence,

Il est proposé par M. Conrad Dugré
secondé par M. Edmond Proulx

Qu'il soit, et il est, par le présent règlement, statué et décidé comme suit, savoir:

1°. A l'avenir, à l'exception des dimanches et jours fériés, le bureau du secrétariat sera ouvert du lundi au vendredi inclusivement de neuf heures du matin à midi et de deux heures à cinq heures de l'après-midi, et le samedi de neuf heures du matin à une heure de l'après-midi.

2°. Le présent règlement révoque tout règlement antérieur qui pourrait exister à ce sujet;

3°. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.
Adopté unanimement

Règlement No 42
Taxe spéciale
de routes

Règlement No 42

Re: Imposition d'une taxe spéciale de routes.

Considérant qu'avis de motion, aux fins de la présentation du présent règlement, a été donné par M. le conseiller Edmond Proulx lors de la session régulière du cinq février, mil neuf cent cinquante et un;

Considérant les dépenses extraordinaires encourues pour l'achat de terrain, la réparation et la confection de routes dans les limites de cette Municipalité, au cours de l'année mil neuf cent cinquante;

Considérant le bien-fondé des dits travaux qui doivent être considérés comme un actif pour cette Municipalité;

Considérant cependant que les finances de cette Municipalité n'ont pas permis et ne permettent pas encore de puiser à même les revenus réguliers les fonds nécessaires au paiement

19 fév. 1951

des dits travaux sans accuser un déficit.

Vu les pouvoirs accordés à ce conseil par l'article 697 du Code municipal,

Il est proposé par M. Edmond Chouls
secondé par M. Germain Masucotte

"Qu'il soit, et il est, par le présent règlement, statué et décrété comme suit, savoir:

1°- Qu'une taxe spéciale, dite de routes, de deux cents par cent dollars d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens imposables de cette Municipalité.

2°- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté unanimement.

Règlement No 43

Re: Mode de répartition

Considérant que lors de la session régulière du cinq février, mil neuf cent cinquante et un, M. le conseiller Henri Guilbert a donné un avis de motion aux fins de la présentation du présent règlement:

Considérant qu'à fin de clarifier définitivement une situation qui semble ambiguë par suite des circonstances auxquelles la Municipalité a dû faire face depuis un certain nombre d'années;

Il est proposé par M. Henri Guilbert

secondé par M. Edmond Chouls

Qu'il soit, et il est, par le présent règlement, statué et décrété comme suit, savoir:

1°- Que lors d'une ou des répartitions de dépenses encourues ou à être faites, et devant être supportées par les contribuables propriétaires dans un ou des secteurs quelconques de cette Municipalité, ou par tous les contribuables propriétaires de cette

Règlement No 43
"Mode de répartition"

- Municipalité la dite répartition se fera en prenant comme base les biens imposables de chacun des dits contribuables propriétaires intéressés dans ladite répartition;

2° Le présent règlement révoque tout règlement antérieur pouvant exister et se rapportant aux fins et mode de répartition, dans cette Municipalité;

3° Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté unanimement.

La séance est levée

Jules Montour
Le Maire
Isabel
Le Secrétaire

Canada
Province de Québec
Municipalité paroisse des Trois-Rivières

Séance 5 mars 1951

Séance régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi cinq mars mil neuf cent cinquante et un, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les conseillers: Ferdinand Masse, Raoul Dubé, Conrad Eugé et German Massicotte, formant quorum.

Les minutes de la séance régulière du 5 février 1951 et celles de la session spéciale du 19 février 1951 sont lues et adoptés sur proposition de M. Ferdinand Masse secondé par M. German Massicotte.

Il est proposé par M. German Massicotte secondé par M. Ferdinand Masse

Que les comptes suivants soient approuvés et payés

- Cheque 1623 1° W. Isabel sec. (Salaires Fév. 1951 - tombes) ✓ 160.29
- 1625 2° Bell Telephone Co of Canada) (Part Mun. 3.68 - Part Com. Scol 5.97) ✓ 9.65

5 Mars 1951

- 1626 3° Roland Lefebvre - Ent - Salle Conseil ✓ 3.00
- 1627 4° Ernest Bolduc - Role evaluation 1950 ✓ 150.00
- 1628 5° Bertrand Abram & Lambert - Mutations Jan & Fev. 1951 ✓ 11.50
- 1629 6° Shaw. Water Power - Eclairage Route No 2 & Blvd ✓ 109.66
- 1630 7° René de Lotrel, Ferron, Robert & Co - Verification livres au 31 dec 50. ✓ 60.00
- 1631 8° Banque St Maurice Inc - Ent Blvd ✓ 17.44
- 1632 9° Hector Beauchamp - " " ✓ 170.00
- 1633 10° Normandin Construction - " " ✓ 252.00
- 1634 11° Lefrancois Auto Electric - " " ✓ 2.40
- 1635 12° Importateurs Baisses Energetiques (Part Mun: 94.35 - Part Com. det. 94.35) ✓ 188.70

Adopté

Il est proposé par M. Bonad Hugé
secondé par M. Raoul Dubé

Mutations

Que le secrétaire soit, et d'est par la présente résolution, autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de cette Municipalité relativement aux mutations suivantes:

No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau propriétaire
12771	Bellefleur Jean Jacques	Bellefleur Auguste Mde
2704-2692-2724-2767-2777-1398-2735	Lainesse W.A.	Coop. Carouss & Fournes
1042-1073 - Revision	Raymond Felix	Raymond Lucien
2008	Coop. St Bathem	Gingras Arthur
2318	Lemay Maurice	Larocque Clément
1630	Grasson Louis	Howe H.E.
1767-1768	Géhuas Lucien abbé	Messier Lucie
1914	Maheux Arsine	Maheux Germain
1981	Boussault J. Rosario	Pelletier Gilles
819	Bourassa Henri Mde	Bourassa Henri
983-985	Bourassa Henri & Lucien	Bourassa Henri
2781-2782-2783-2786	Heroux Philippe	Heroux Philippe Mde
1419-1420	Grant M. Mde	Goudreault Roger
474	Plante Gilles & Helene	Plante Gilles
473	Plante Gilles	Plante Gilles & Helene

No. Orde	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
1710	Pothier Achille	Pothier Jules & Philippe
1858	St Pierre Jos	Baril Eugene
1871	St Pierre Jos	Corp. Paroisse 3R.
1129	Mongrain Alcide	Mongrain Alcide Mde
1130	Mongrain Alcide Mde	Mongrain Alcide

Adopté

Demande re-
mise de taxes
Alfred Bourassa
P-36

Lue une lettre, en date du 23 février 1951, de M. Alfred Bourassa demandant une remise de taxes de cent dollars, laquelle somme serait dépensée à améliorer la rue portant le no. P-36-45. Afin de ne pas créer de précédent le conseil (écrit) décide de ne pas accéder à cette demande.

Lue une lettre de M. Henri Lord donnant des explications sur sa construction, route Glenora.

Lue une lettre de M. Henri Bourassa donnant sa démission comme inspecteur de voirie pour la route à Bureau. Cette démission est acceptée.

Inspecteur
Voie
Route Bureau

Il est proposé par M. Conrad Heugé
secondé par M. Germain Massicotte
"Que M. Xavier Heugé, du rang Ste Marguerite soit
nommé inspecteur de voirie pour la route Bureau."

Adopté

Lue une lettre de M. R. H. Houde, a.g., à laquelle est joint
un plan projet de la subdivision d'une partie du lot no 11 du cadastre
officiel de la paroisse des Trois-Rivieres, et propriété de M. Lucien Beaudry.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Germain Massicotte

Subdivision
Lot P-11

"Que ce conseil approuve le plan projet de la subdivision
d'une partie du lot no 11 - du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivieres
tel que préparé par M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre, le 3 mars 1951."

Adopté unanime

Inspecteurs
Mauvaises herbes

Le conseil prend connaissance d'une lettre de M. Georges
Gauthier, Entomologiste provincial, suggérant la nomination d'inspecteurs
de mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde.

5 Mars 1951

Les contribuables suivants sont nommés pour remplir le rôle d'inspecteurs de mauvaises herbes et des champs de blé d'Inde

Banlieue : M. Joseph Montoir

Rang St Marguerite : M. Albert Proulx

2^e Rang : M. Abel Desjardis

Les Forges : M. Alphonse Despresne

Lue une lettre du Bureau des Renseignements Forestiers du

Service protection
incendies forestiers

Ministère des Terres et Forêts de la Province de Québec, suggérant l'organisation d'un système de protection contre les incendies forestiers. Le conseil décide, pour le moment du moins, de ne pas donner suite à cette suggestion.

Service
autobus

Banlieue & St Marg.

Relativement aux plaintes formulées par les résidents du Rang St Marguerite et de la Banlieue contre le service d'autobus fourni par Carier & Frené Lté, le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée à la Régie des Transports demandant si ce que des enquêteurs soient envoyés pour rencontrer le conseil.

Le secrétaire informe le conseil qu'il a reçu une communication téléphonique de M. Gérard Le May, Président de la Régie des Transports, l'informant que des enquêteurs seraient aux Trois-Rivières dans quelques jours.

Le conseil décide alors de nommer M. François Aubry, du Rang St Marguerite et Rosaire Beaudry de la Banlieue pour recueillir les plaintes formulées dans chacun de ces secteurs de la municipalité et les transmettre au secrétaire qui les fera parvenir officiellement à la Régie.

Requêtes résidents

partie de Banlieue

et Rang St Marg.

R. Aqueduc

M. Germain Massicotte, conseiller, soumet au conseil deux requêtes signées par des contribuables de la paroisse demandant si ce que les secteurs de cette municipalité, dans lesquels ils résident soient desservis par l'aqueduc municipal projeté. L'une de ces requêtes est signée par des résidents du Rang St Marguerite et comporte trente-huit signatures, l'autre est signée par des propriétaires et résidents de la partie de la Banlieue partant de la Route

du balvaie et allant vers les limites ouest de la paroisse. Elle comporte vingt signatures.

Les deux requêtes sont acceptées par le conseil.

Blansapuduc

Le secrétaire dépose les plans préparés par M. J. A. M. Langlois ingénieur professionnel, en rapport avec le projet d'aqueduc municipal.

Après une longue discussion sur ces plans, minuit étant sur le point d'arriver,

Il est proposé par M. Germain Massicotte

secondé par M. Conrad Dugré

" Que la présente session soit ajournée à minuit et dix minutes, le 6 mars 1951."

Adopté

La session est ajournée.

Conrad Dugré
Le Maire p.p. J. J. J.
Isabelle
Le Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Séance d'ajournement de la session du 5 mars 1951, tenue le mardi six mars mil neuf cent cinquante et un, à minuit

séance 6 mars 1951

et dix minutes, conformément à la résolution d'ajournement adoptée le 5 mars 1951, au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents

Son Honneur le Maire Jules Montour et Messieurs les Conseillers Raoul Hlubé, Ferdinand Masse, Germain Massicotte et Conrad Dugré.

Il est proposé par M. Germain Massicotte

secondé par M. Conrad Dugré

" Que ce conseil, après avoir pris connaissance des plans

Plans aqueduc

soumis M. Sante

16 mars 1951

préparés par M. J. A. M. Langlois, ingénieur professionnel, en rapport avec un projet d'aqueduc municipal pour desservir une partie de cette Municipalité, accepte de les soumettre au Ministère Provincial de la Santé pour approbation."

Cette résolution ne requérant pas l'unanimité au sein du conseil, elle est soumise au vote avec le résultat suivant

Pour: MM. Germain Massicotte et Conrad Dugré

Contre: MM. Ferdinand Masse et Raoul Dubé

Comme il y a égalité de voix son Honneur le Maire J. Montour donne son vote prépondérant en faveur de la résolution et celle-ci est adoptée par trois votes pour et deux contre.

Adopté.

Eclairage route No 2

M. Elzéar Lemieux soumet au conseil qu'il semble être du désir de la majorité des résidents de la Banlieue qui bénéficient de l'éclairage de la route nationale No 2, que cet éclairage se continue et que le coût en soit supporté par les contribuables intéressés. Il demande cependant que l'octroi de cinquante dollars annuellement, accordé par le conseil soit maintenu et que la répartition du coût dudit éclairage soit faite à la charge des propriétaires compris entre les limites de la Ville des Trois-Rivières jusqu'au cours d'eau Lacerte à la Banlieue. Un règlement municipal sera rédigé à cet effet.

Avis de motion

M. Ferdinand Masse donne avis de motion

pour amender reg. no 42
Retiré séance 2 avril 1951

que lors d'une prochaine séance il présentera un règlement amendant le règlement No 42, aux fins que la taxe spéciale imposée par ce dernier règlement, ne s'appliquera au rôle de perception 1951 seulement.

Imprimé régimul
1951

Il est proposé par M. Conrad Dugré

secondé par M. Germain Massicotte

achat Code

" Que le secrétaire soit et est autorisé à acheter un code municipal pour et au nom de cette Corporation municipale.

Adopté

Il est proposé par M. Ferdinand Masse

secondé par M. Germain Massicotte

Cheque 1637. # 402

Que le secrétaire devienne membre de l'association des secrétaires

" 1638. # 1352

res. trésoriers de la Province de Québec, et que l'abonnement de la Revue Municipale soit renouvelé avec copie pour chaque membre du conseil, le tout payé par la Corporation municipale. Adopté.

Il est proposé par M. Germain Massicotte

secondé par M. Ferdinand Masse

Achat

cabinet classeur

" Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à acheter un cabinet classeur qui deviendra la propriété de la Corporation municipale et de la Corporation scolaire, les deux parties assumant chacune la moitié du coût "

Adopté

La séance est levée

Conrad Ungri

Le Maire - pro temp

Isabel

Le Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité - Paroisse des Trois-Rivières

Séance du

2 avril 1951

Séance régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le lundi deux avril, mil neuf cent cinquante et un, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Conrad Ungri, Edmond Goulet, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

En l'absence de son Honneur M. Jules Montour, retenu chez lui à la suite d'un accident.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse

secondé par M. Germain Massicotte

" Que M. le conseiller Conrad Ungri soit nommé président de la présente session. "

Adopté

Maire

Président séance

2 avril 1951

minutes
5 mars 51 et
6 mars 51

Les minutes de la session du 5 mars 1951 et de la séance d'apurement du 6 mars 1951 sont lues et adoptées sur proposition de M. Germain Massicotte, secondé par M. Ferdinand Masse

Il est proposé par M. Henri Guilbert
secondé par M. Edmond Croulx

"Que les comptes suivants soient approuvés et payés"

1641	1° - Formules Municipales Eng. (papeterie)	✓ 3.41
1642	2° - Shaw-Water Tower - Eclairage route nationale + Blvd	✓ 54.83
1643	3° - O. V. Ayotte Ltu (cabinet classeur - Part. municipalité 48.35)	✓ 97.21
1644	4° - Bell Téléphone bo (mun. 5.42 - scolaire 4.48)	✓ 9.90
1645	5° - Page Equipement + construction les Lts.	✓ 30.00

Adopté

Reclamation M
Evariste St-Onge

Lue une lettre de M. Evariste St-Onge, route du comté, réclamant la somme de trente dollars pour dommages et remorquage de son automobile lors de la tempête du 24 mars dernier. Le conseil décide de ne pas faire droit à cette réclamation

Comité Moralité Publique

Lue une lettre de Comité de Moralité Publique de Montréal demandant une souscription. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Lue une lettre de M. Ubald Gélinas offrant d'acheter pour le prix de cinquante dollars un terrain pour lequel la Municipalité apparaît comme propriétaire au rôle d'évaluation de la lotie des Trois-Rivières

Il est proposé par M. Edmond Croulx
secondé par M. Ferdinand Masse

Vente terrain à
Ubald Gélinas

"Que cette Municipalité vende à M. Ubald Gélinas, de Trois-Rivières, pour le prix de cinquante dollars payables comptant, un terrain qui apparaît comme lui appartenant au rôle d'évaluation de la lotie des Trois-Rivières, et connu et désigné comme partie du lot cent soixante et dix-sept (P.177) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières. La dite vente est faite aux risques et périls de l'acheteur.

Que son Honneur le maire, Monsieur Jules Montour, soit et est par la présente résolution, autorisé à signer pour et au nom de la Corporation.

2 avril 1951

de la Paroisse des Trois-Rivières le contrat de vente.

Adopté

Il est proposé par M. Germain Massicotte
secondé par M. Henri Guilbert

Subdivision

P-17 - Banque

"Que ce conseil approuve le plan projeté de la subdivision d'une partie du lot numéro dix sept, du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, propriété de M. Arthur Lacerte, tel que préparé par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur-geomètre, en date du 15 septembre 1950, et établissant les subdivisions soixante et onze à cent vingt-cinq inclusivement du dit lot dix sept."

Adopté.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Henri Guilbert

Achat de rues

rue P-17 - Banque

"Bvd Lacerte"

"Que la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète de M. Arthur Lacerte, au prix de un dollar, la rue mentionnée sur un plan préparé par M. Horace L. St. Cyr arpenteur-geomètre, le 5 juillet 1944 et sur un autre plan préparé par M. Ernest L. Duplessis, arpenteur-geomètre le 15 septembre 1950 comme Boulevard Lacerte, et connue et désignée comme étant les subdivisions quinze et cent vingt cinq du lot numéro dix sept du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières (P17-15 et P17-125), à détruire cependant de la subdivision quinze du lot susmentionné la partie située au sud de la nouvelle route nationale."

Il est entendu cependant que l'aqueduc existant déjà restera tel quel et que le vendeur aura le droit, pour lui et ses ayants droit, d'exécuter les travaux d'entretien, de réparations et de renouvellement du système d'aqueduc à l'indroit où il existe ou existera dans les dites subdivisions.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières le contrat d'achat.

Adopté.

Lue une lettre du Ministère de la Voie, attirant l'attention

Ministère Voie

2 avril 1951

du conseil sur les dispositions de la loi relativement à cette période du dégel.

Regie Transports
R: Service autobus
Lue une lettre en date du 20 mars 1951, de la Régie des Transports, accusant réception du libelli des représentations faites à l'endroit de la compagnie Carver & Fure Ltee, concernant le service actuel d'autobus.

Regie service publics
R: Aqueduc
Lue une lettre en date du 23 mars 1951, de la Régie des Services Publics accompagnant le rapport de l'ingénieur en chef dans la cause P. Lesde & al. vs. Les Propriétaires de l'aqueduc de la Banlieue de Trois-Rivières.

Mem. Agriculture
R: pyrale maïs
Lue une lettre du Ministère de l'Agriculture de Québec, suggérant la passation d'un règlement municipal concernant la répression de pyrale du maïs.

avis de motion
Règlement pyrale
M. Henri Guibert donne avis de motion que lors d'une séance subséquente il présentera un règlement concernant la répression de la pyrale du maïs.

Subvention - Ent.
Chemins d'hiver
Le secrétaire fait rapport qu'il a reçu un cheque au montant de \$82.29 du Gouvernement provincial relativement à l'entretien des chemins d'hiver pour la saison 1949-1950.

Cheque subvention
Chemins d'hiver
Rang St Marg.
Il est proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Raoul Herbé
"Que ce montant de \$82.29 soit remis au Comité du Rang St Marguerite, parce qu'il représente la subvention du Gouvernement pour l'entretien du rang St Marguerite."
Adopté

Police assurance
ameublement
Lues deux lettres de Messieurs H. Geo Mellette et J. G. Vincent respectivement offrant une police d'assurance de \$1000.00 sur l'ameublement de bureau.

Il est proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Henri Guibert
"Qu'une assurance pour la somme de mille dollars sur l'ameublement appartenant conjointement à cette corporation et la

2 avril 1951

la commission scolaire de la Banche des Trois-Rivieres, soit prise et que l'agent soit M. J. A. Bellavance, contribuable de cette paroisse, et que la compagnie émettant la police soit la Société d'assurance des basses Populaires." Adopté.

Mutations

Il est proposé par M. Germain Massicotte secondé par M. Ferdinand Masse

"Que les mutations suivantes soit faites au rôle d'évaluation

No. Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
2198	Adonias Lacerte	Mme Rose Amie Lacerte
1946	Henri Paul Desallies	Alphonse Desallies
400	Paul Veanny Bovencher	Robert Lupien

Adopté.

Cours à Yamachiche

24 avril 1951

Lire une lettre du sous-ministre des Affaires Municipales invitant les membres du conseil et les officiers municipaux à assister le 24 avril 1951, à Yamachiche, à un cours sur l'administration des affaires municipales.

Proposé par M. Ferdinand Masse secondé par M. Raoul Klubi

Présence secrétaire cours Yamachiche

"Que le secrétaire assiste à ce cours et qu'un montant de cinq dollars soit affecté à cette fin."

Adopté.

Proposé par M. Edmond Troulx secondé par M. Henri Guilbert

Demande autobus Rang St Marguerite

"Que demande soit faite à la compagnie Carier + Fure Lire de mettre à la disposition des résidents du rang St Marguerite un autobus quittant Trois-Rivieres vers le rang St Marguerite à 9.30 h. p.m. et un autre à 2.30 a.m."

Adopté.

Proposé par M. Ferdinand Masse secondé par M. Raoul Klubi

h. un arancie

"Que, sous l'autorité de la Loi, du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch 2), le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité

2 avril 1951

soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et de Québec.

"Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales pour son approbation.

Adopté.

Proposé par M. Edmond Croulx

Secondé par M. Henri Guilbert

Revision rôle
avis aux estimateurs

"Que les estimateurs soient avisés de faire au cours des mois d'avril et mai et au plus tard pour la session régulière du mois de juin la liste des changements à être apportés au rôle d'évaluation.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbert

Numérotage des
sièges

"Que, sous l'autorité de l'article 80 du Code municipal, les sièges des conseillers de cette municipalité sont numérotés de un à six et que les numéros suivants sont assignés au siège de chacun des conseillers actuellement en fonctions:

Approbation reçue

Ministère des Affaires munici-

cipales, le 16 avril 1951

Monsieur Germain Massicotte siège no 1

" Henri Guilbert " no 2

" Conrad Hugré " no 3

" Edmond Croulx " no 4

" Ferdinand Masse " no 5

" Raoul Klubi " no 6.

"Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales pour son approbation.

Adopté.

Avis motion retiré

M. Ferdinand Masse retire l'avis de motion qu'il a donné lors de la session du 5 mars concernant un amendement au règlement no 42.

Proposé par M. Edmond Croulx

Secondé par M. Henri Guilbert

Remerciements Que des remerciements soient transmis à M. Jean Louis Doucet
 sous-ministre des affaires municipales pour sa visite le 9 mars dernier et les
 affaires municipales renseignements intéressants qu'il a alors fournis.

Adopté unanimement

dépôt rôle perception Le secrétaire informe le conseil qu'il a donné avis public
 du dépôt du rôle de perception pour 1951, le 24 mars 1951.

La séance est levée

Jules Montour
 Maire
 Gabriel
 Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois Rivières

Session du
7 mai 1951

Session régulière du conseil de la Paroisse des
 Trois-Rivières, tenue le lundi sept mai mil neuf cent cinquante et un
 au lieu ordinaire des séances et à laquelle sont présents Son Honneur le
 Maire, M. Jules Montour et messieurs les conseillers Ferdinand Masse,
 Raoul Hubi, Germain Massicotte, Conrad Hugué et Henri Guilbert.

Adoption des minutes Les minutes de la session du 2 avril 1951 sont lues
 et adoptées sur proposition de M. Conrad Hugué qui est secondé par M.
 Henri Guilbert.

Proposé par M. Germain Massicotte
 Secondé par M. Ferdinand Masse

Comptes

Que les comptes suivants soient approuvés et payés

chèque 1654	1°	Caron + Bellavance - ass. ameublement - \$15.38 remboursable par bon. scolaire	30.75	✓
1655	2°	Le Nouvelliste - avis dépôt rôle perception 1951	12.10	✓
1656	3°	Massicotte + Fils - Entretien Boulevards - (P-15)	41.00	✓
1657	4°	Jalbert Marcel - Rep. Pont - P-15 - Charge Paroisse	2.25	✓
1658	5°	Kimball Automobile - P-15	6.00	✓
1659	6°	Gaston Bourassa Lhu - P-15	85.00	✓

7 mai 1954

cheque	1660	Gouin Lumber Co Ltd - entree en Blois (P. 15)	✓	30.00
	1661	8 - Shawmigan Water & Power - éclairage - route Blois	✓	54.83
	1662	9 - Bertrand, Abran & Lambert - mutations	✓	11.50
	1663	10 - Weyotte Lte - Papeterie	✓	1.99
	1664	11 - Bell Telephone Co - (municipalité 4.18 - remboursable par Com. scolaire 4.72)	✓	8.90
	1665	12 - Garage Corona Taxi - Bois - réparation temporaire pont du Rochon - (Charge paroisse)	✓	122.40
	1666	13 - Armand Charette - Rep. pont Rochon - Charge paroisse -	✓	3.00
	1667	14 - Louis Charette -	✓	10.25
	1668	15 - Jean Marie Boudreau -	✓	3.00
	1669	16 - Felix Raymond -	✓	3.00
	1670	17 - W. Isabel - Dépenses de voyage à Yamachiche - R. cours	✓	2.30

Adopté

M. Zep. Beaulieu
Re: Taxes

Lue une lettre de M. Zepherin Beaulieu de la Banlieue informant le conseil d'une erreur de calcul dans l'évaluation de sa propriété et demandant un remboursement ou une note de crédit pour le montant payé en trop en raison de cette erreur. Une décision sera prise à ce sujet lors de la révision du rôle.

Lue une lettre de M. Alfred Bourassa de la Banlieue, offrant de céder pour le prix de un dollar à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, ses droits sur les subdivisions quarante-cinq (45), douze (12) et vingt-deux (22) du lot trente-six du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

trente-cinq (35)
WJachat Rue
P. 36 -

Proposé par M. Henri Guilbert

secondé par M. Germain Massicotte

cheque 1772

Que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières achète au prix de un dollar de M. Alfred Bourassa de la Banlieue des Trois-Rivières, les subdivisions quarante-cinq (45), douze (12), vingt-deux (22) et trente-cinq (35) du lot trente-six (36) (P. 36-45-12-22-35) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières.

Que son Honorable le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières le contrat notarié à cet effet.

Adopté

Amélioration
des rues
p. 36

Lue une lettre de M. Alfred Bourassa de la Banque demandant que le surplus des taxes sur le lot trente six par suite de la subdivision du dit lot, soit affecté à l'amélioration des rues de cette subdivision cadastrée. Aucune décision finale n'est prise et la question sera de nouveau soumise à la prochaine session du conseil.

Repartition
Entretien rues

M. J. B. Nadeau, contribuable de cette paroisse expose qu'il n'approuve pas la répartition d'entretien des rues telle qu'elle existe actuellement et demande à ce qu'un autre système, comme par exemple celui du pied carré, soit mis en application. Le conseil décide d'étudier la question plus à fond avant de prendre une décision définitive.

Propose par M. Ferdinand Masse, conseiller,
secondé par M. Raoul Klubi, conseiller

Contrat
Construction
pont - Rochon

Que le contrat pour la construction d'un pont sur la route du Rochon soit et est accordé à Raymond & Fiere Eng au prix de \$1557.65 - quinze cent cinquante sept dollars et soixante et cinq cents.

Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, devant notaire, un contrat à cette fin. Les conditions établies dans la lettre en date du 4 mai 1957 de Raymond & Fiere Eng, devant être inscrites au contrat, avec garantie de deux ans. Adopté.

Au sujet de ce pont M. Ferdinand Masse déclare avoir rencontré l'Honorable Marc Dudel, membre de l'Assemblée législative et ministre d'état dans le cabinet provincial, qui lui a promis un octroi de cinquante pour cent du coût des travaux de ce pont.

Propose par M. Germain Massicotte
secondé par M. Henri Guilbert

Reparations
Pont Blvd
Dominicains

Que le coût des réparations au pont traversant le boulevard des Dominicains à la Banque, soit payé par la Corporation de cette paroisse, comme c'est le cas pour les autres ponts existant dans la municipalité. Adopté.

Proposé par M. Ferdinand Masse
 Secondé par M. Germain Massicotte

Inscriptions
 Rôles d'évaluation
 Que conformément à l'article 673 du code municipal, le secrétaire soit et est autorisé à inscrire, au rôle d'évaluation le nom de chacune des personnes suivantes: M^{me} Hermiosas Martini, M^{me} Lierre Pemppe, M^{me} Jacques Augré, M^{me} Alphonse Roch, M^{me} Gaudas Blanchette, M^{me} Benoit Massicotte, M^{me} Herve Leval, M^{me} Reni Jalbert, M^{me} Armand Martel, M^{me} Louis-Jos Beaudry et M^{me} Emileon Lemieux, et que les mutations suivantes soient également enregistrées au rôle d'évaluation

mutations	No Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
	1578	Noel Robert	Comtois Jos
	1896-1897	Lacroix Gilbert	Abel Lion Paul
	1548	Vetere Charles	Vetere Charles M ^{me}
	1127-1126	Lemay Eugene M ^{me}	Henis Rachel
	1822	Bouleau Felix	Bouleau Theodor
	484-2383	Bourassa Alfred	Bourassa Marcel
	1371	Bloutier Antoine	Baron Fier & Co Transport ^{St Maurice}
	2256	Belleman Auguste	St-Onge P.E.
	2006	Coop. St Catherine	Lepage Albert
	480	Bourassa Alfred	Heshaus Eudore
	599	Bolduc Charles	Bolduc Charles M ^{me}
	1734-1735-1736	Bolduc Louis Henri	Bolduc Charles M ^{me}

Taux horaire
 travaux
 Adopté
 Il est résolu que la compensation paie au taux de soixante et quinze cents l'heure toute personne dont elle utilisera les services pour les travaux manuels, et le taux de \$1⁰⁰ un dollar pour une personne et un cheval.

Renouvellement
 Emprunts
 Adopté
 Proposé par M. Conrad Augré
 Secondé par M. Henri Guilbert
 Que, vu les dépenses extraordinaires auxquelles a été

soumises cette municipalité, ses finances ne lui permettent pas de payer actuellement les billets au montant total de huit mille dollars qu'elle a signés en faveur de la Banque Provinciale du Canada, et

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec, pour obtenir l'autorisation de renouveler ces emprunts à la banque; et

Que sur réception de l'autorisation de la Commission municipale de Québec, le maire et le secrétaire soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, les documents nécessaires aux fins de renouvellement du dit emprunt.

Adopté unanimement

Remission

Roger Beland

Lue une lettre de M. Roger Beland, inspecteur de voirie et de construction, demandant sa démission comme inspecteur. Cette démission est acceptée vu les raisons invoquées par le signataire de la lettre. La nomination d'un remplaçant pour chacune de ces charges est remise à une prochaine assemblée.

Autobus

Lue une lettre de Banier & Fière Ltee informant que cette compagnie accorde de satisfaire à la demande d'accorder un service d'autobus à 9.30 p.m pour le rang Ste Marguerite. Un voyage à 12.30 a.m sera fait dès que le pont sera réparé.

Régie - Autobus

Lue une lettre de la Régie des Transports concernant les plaintes contre le service d'autobus Banheur et Rang Ste Marguerite. M. Eddy Leharpentier du rang Ste Marguerite est chargé de rencontrer le secrétaire afin de préparer un mémoire pour la prochaine séance que la Régie doit avoir à Trois-Rivières.

Réclamation

Rosaire Marcouiller

Lue une lettre de M. Jean Methot, avocat, réclamant au nom de son client M. Rosaire Marcouiller, la somme de \$84.95 pour dommages soufferts par ce dernier, à la suite d'un accident survenu le 3 mars 1951. Le secrétaire est autorisé à communiquer avec M. Paul Neveu, agent d'assurance, à ce sujet.

Vu le départ de M. Louis Guasson, l'obligation s'impose de le remplacer comme inspecteur de voirie. En conséquence,

7 mai 1951

Il est proposé par M. Raoul Heube

secondé par M. Ferdinand Masse

Inspecteur Voie

Route Denon 2^o Rang

Que M. Louis Petroff soit et est nommé inspecteur de voie pour la route Denon et le 2^o Rang

Adopté.

Règlement No. 44

Re: Répression de la Cynale du maïs

Considérant qu'un insecte redoutable, appelé "Cynale du maïs", a envahi la Province de Québec et menace de devenir un fléau incontrôlable;

Considérant que la multiplication de ce fléau rendrait la culture du blé d'Inde impossible et causerait la ruine de nombreux cultivateurs;

Considérant qu'il est d'intérêt public et urgent d'arrêter les ravages de cet insecte et que, pour arriver à cette fin, le concours de tous les intéressés est essentiel;

Considérant que lors de la session du 2 avril 1951, sous de motion a été donné aux fins de la présentation du dit règlement par M. le conseiller Henri Guilbert

Le conseil de la Municipalité de la Paroisse de Trois-Rivières en vertu du paragraphe 4, de l'article 404 Code municipal tel qu'amendé en 1929, décide ce qui suit:

1. La semaine du nettoyage des champs de blé d'Inde est instituée dans cette municipalité pour exterminer la Cynale du maïs. A cette fin la semaine du 27 mai au 2 juin 1951 a été choisie

2. Au cours de cette semaine, quiconque a cultivé du maïs ou blé d'Inde fourrager ou sucré, l'an dernier doit:

a) Ramasser soigneusement et brûler toute partie quelconque des plants de maïs (blé d'Inde) qui n'a pas été utilisée, tout déchet ou débris laissé soit dans les champs, autour des bâtisses, sur les fumiers ou ailleurs;

b) Détruire de la même façon les mauvaises herbes qui

ont poussé dans et autour des champs de blé d'Inde (car elles servent de refuge à la pyrale).

c) Enfourer par un profond labour les chaumes, souches ou debris qui n'auraient pas été détruits, de telle sorte que la surface du sol en soit complètement débarrassée.

3° Le consul nomme Messieurs Albert Chouk, pour le rang St. Marguite, M. Jos. Montour pour la Banque, M. Jean Louis Le Châteauneuf, pour la route Hémon et 2° Rang et M. Alphonse Dupresne pour le Chemin des Forges et Rochon, comme inspecteurs chargés de veiller à l'exécution du présent règlement dans leur arrondissement respectif. L'inspecteur a le droit de pénétrer sur tout terrain dans l'exercice de ses fonctions.

4° Quiconque n'observera pas l'une quelconque des dispositions de ce règlement à la satisfaction de l'inspecteur sera passible d'une amende n'excédant pas un dollar pour chaque contravention et à défaut de paiement de l'amende et des frais à un terme n'excédant pas huit jours de prison dans la prison commune du district de Trois Rivières. Si telle contravention est continuée cette continuité constituera pour par une offense distincte et séparée; néanmoins l'emprisonnement des personnes trouvées coupables cessera, s'il y a lieu, du moment que l'amende et les frais auront été payés.

5° Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté.

Proposé par M. Raoul Klube

Secondé par M. Ferdinand Masse

Inspecteur
Mauvaises herbes
" Que la démission de M. Abel Desfosses comme inspecteur des mauvaises herbes et des champs de maïs pour la route Hémon et le 2° Rang soit acceptée et que son remplaçant soit M. Jean Louis Le Châteauneuf

Proposé par M. Henri Guilbert

Adopté

Secondé par M. Germain Massicotte

Inspecteur-Voies
Construction
P-30
" Que M. J. B. Nadeau soit nommé inspecteur de la construction pour les subdivisions du lot trente-cinq du cadastre officiel de la Paroisse des Trois Rivières.

Adopté

7 mai 1951

Proposé par M. Raoul Dubé
 Secondé par M. Ferdinand Massé

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à faire les démarches nécessaires auprès de la Shawinigan Water & Power afin de décider cette dernière à exécuter à brève échéance les travaux nécessaires pour l'extension de son réseau d'énergie électrique pour desservir la route Denoon.

Adopté

Proposé par M. Raoul Dubé
 Secondé par M. Ferdinand Massé

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à discuter avec les autorités compétentes la reprise des travaux de confection de la Route Denoon, à la charge du Ministère de la Voie de la Province.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Massé
 Secondé par M. Raoul Dubé

Que sur l'acceptation par M^{de} R. F. Grant, de céder gratuitement, à la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières les lots numéros cent trente deux (132) et cent trente-trois (133) de la subdivision officielle du lot numéro cent quatre vingt-trois (183-132 et 133) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières et du lot numéro vingt-quatre (24) de la subdivision officielle du lot numéro cent quatre-vingt-quatre (184-24) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières Son Honneur le Maire de cette paroisse soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, un contrat devant notaire relativement à la cession des dits lots.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte
 Secondé par M. Raoul Dubé

Que M. Hermule Matton soit et est nommé inspecteur de voirie pour les rues de la partie de cette municipalité connue sous le nom de Mission St Thérèse.

Adopté

La séance est levée.

Médéric Pothier, Maire

Isabel Sec. - Trés.

Province de Québec

Municipalité de la

Paroisse de Trois-Rivières.

Assemblée des
électeurs

9 mai 1951

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi neuf mai, mil neuf cent cinquante et un, à dix heures de l'avant-midi, à la salle publique du Rang St. Marguerite, sous la présidence de M. Willy Isabel, secrétaire-trésorier et président d'élection ex officio, après avis public donné de la manière et dans les délais prescrits par la loi pour recevoir et mettre en nomination les noms des personnes qui doivent être élus à la charge de maire et à celle de conseiller pour chacun des sièges numéros trois, quatre et cinq de la dite municipalité.

nomination

Jules Montour

Le bulletin de présentation de M. Jules Montour cultivateur, présenté par M. Leo Bellemare, cultivateur, et M. Ernest Bolduc, cultivateur, tous deux électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Jules Montour comme maire de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

nomination

Médéric Pothier

Le bulletin de présentation de M. Médéric Pothier, cultivateur, présenté par M. J. Phélias Pagi rentier, et M. Jos. Elie Lamy cultivateur, tous deux électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Médéric Pothier comme maire de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

nomination

Conrad Hugué

Le bulletin de présentation de M. Conrad Hugué, cultivateur, présenté par Messieurs Napoléon Vézina et Ernest Bolduc tous deux cultivateurs et électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Conrad Hugué comme con-

9 mai 1951

seller au siège no. trois de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

nomination

Auguste Buttz

Le bulletin de présentation de M. Auguste Buttz, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. J. A. Biliveau, industriel et M. Willie Beaudry, cultivateur, tous deux électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières mettant en nomination le dit Auguste Buttz, comme conseiller au siège numéro trois, de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

nomination

Chs. E. DeRooin

Le bulletin de présentation de M. Charles E. DeRooin, industriel, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par Messieurs Georges Emile Rouin et Albert Girard, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Charles E. DeRooin, comme conseiller au siège numéro quatre de la Paroisse des Trois-Rivières est admis.

nomination

Théo Gagnon

Le bulletin de présentation de M. Théophtus Gagnon, voyageur, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par Messieurs Edouard Proulx et Roméo Gagnon, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Théophtus Gagnon comme conseiller au siège numéro quatre de la Paroisse des Trois-Rivières, est admis.

nomination

Ferdinand Masse

Le bulletin de présentation de M. Ferdinand Masse, préposé aux acides, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par Messieurs Freddy Milot et Joël Labriche, tous deux cultivateurs et électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit Ferdinand Masse, comme conseiller au siège numéro cinq de la Paroisse des Trois-Rivières, est admis.

nomination

Fr. Charette

Le bulletin de présentation de M. François Charette, cultivateur de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Philippe Bant, menuisier, et M. Louis Charette, cultivateur, tous deux électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination le dit François Charette, comme conseiller au siège numéro cinq de

la Paroisse des Trois-Rivières, est admis.

A midi, comme il y a plus de nominations que de candidats à élire, j'ordonne la votation, au scrutin secret pour le lundi, quatorze mai mil neuf cent cinquante et un, de huit heures du matin à six heures du soir, alors que quatre bureaux de votation situés comme suit: un à la salle publique du Rang Ste. Marguerite; deux à la Banque chez M. Emile Bourassa, et le quatrième, aux Forges, chez M. Noël Velette, seront ouverts.

Isabel

Président d'élection.

Province de Québec

Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières.

Rapport

Président Election

9 mai 1951

Conformément à l'ordre donné par le soussigné, président d'élection, lors de l'assemblée des électeurs de cette municipalité, tenue le neuf mai mil neuf cent cinquante et un, la votation a eu lieu dans cette municipalité, le lundi quatorze mai, mil neuf cent cinquante et un, de huit heures du matin à six heures du soir.

Le relevé du scrutin, fait par moi, le quatorze mai mil neuf cent cinquante et un, après la fermeture des bureaux de votation, a donné le résultat suivant:

A la charge de maire: M. Médéric Pothier a obtenu cinq cent quarante huit (548) votes et M. Jules Montour, cinq cent six (506) votes. Je proclame alors M. Médéric Pothier, élu maire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

A la charge de conseiller, siège no 3: M. Auguste Bettez a obtenu cinq cent vingt (520) votes et M. Conrad Dugué, quatre cent soixante et huit (468) votes. Je proclame alors M. Auguste Bettez, élu conseiller au siège no 3, de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

A la charge de conseiller, siège no 4: M. Charles G. LeRoux a obtenu cinq cent vingt cinq (525) votes et M. Théophras Gagnon quatre cent cinquante et un (451) votes. Je proclame alors M. Charles

9 mai 1951

E. Lehouin, élu conseiller au siège no 4 de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

À la charge de conseiller, siège no 5, M. Ferdinand Masse a obtenu cinq cent soixante-dix (570) votes et M. François Leharette, quatre cent trente et un (431) votes. Je proclame alors M. Ferdinand Masse, élu conseiller au siège no 5, de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières.

En foi de quoi j'appose ma signature au présent procès-verbal.

Isabel

Président d'élection

Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

Je, Medene Pothier, soussigné, de la Banque des Trois-Rivières, ayant été dûment élu maire de la municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité, ainsi que Dieu me soit en aide.

Medene Pothier

Assermenté devant moi
-aux Trois-Rivières,

ce 17 mai 1951

Isabel
Secrétaire-Trésorier

Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

Je, Charles Édouard Lehouin, soussigné, du Rang Ste-Marguerite, Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller ^{no} de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi

serment officiel
M. Pothier

serment officiel
Chs. E. Lehouin

que Dieu me soit en aide.

Charles Et Roux.

Assermenté devant moi, aux trois Rivières,
ce 17 mai 1951 ✓

Isabel
Secrétaire-Président.

Municipalité de la Paroisse des Trois Rivières

serment offert
Aug. Bettez

Je, Auguste Bettez, soussigné, du Rang St. Marguerite Trois Rivières, ayant été dûment élu conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Auguste Bettez

Assermenté devant moi, aux trois Rivières,
ce 18 mai 1951 ✓

Isabel
Secrétaire-Président

Municipalité de la
Paroisse des Trois Rivières

serment offert
F. Masse

Je, Ferdinand Masse, soussigné, de St. Michel des Forges (Rochon), soussigné ayant été dûment élu conseiller de cette municipalité, jure que je remplirai, avec honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Ferdinand Masse

Assermenté devant moi,
-aux Trois Rivières
ce 19 mai 1951 ✓

Isabel
Secrétaire-Président

5 juin 1951

Province de Québec
Municipalité Paroisse
des Trois-Rivières

session régulière

Session régulière du conseil de la Paroisse

5 juin 1951

des Trois-Rivières, tenue le mardi, cinq juin mil neufcent cin-
quante et un, le lundi quatre juin, fête du Roi, étant jour férié, à
huit heures p.m. suivant les formalités prescrites par la loi, au
lieu ordinaires des séances, Rang Ste Marguerite, Trois-Rivières
et à laquelle séance sont présents: son Honoraire le maire M.
Médéric Pothier et messieurs les conseillers l'hon Ed. Lehouin, Auguste
Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et
Raoul Hubi

Les minutes de la session du 7 mai 1951 sont lues
et adoptées, sur proposition de M. Germain Massicotte, secondé par
M. Henri Guilbert

comptes

Il est proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Raoul Hubi

" Que les comptes suivants soient approuvés et payés.

1674	1 ^e	Shower Water Shower - Eclairage	✓ 54.83
1678 à 1689 inc.	2 ^e	Le Personnel et lolls R.: Election mai 1951	✓ 115.00
1673	3 ^e	Bell Telephone - mai 1951 (part scolaire 5.18 - Mun. 367)	✓ 8.85
1675	4 ^e	Bertrand abran. Lambert - Mutations	✓ 10.00
1676	5 ^e	Formules Municipales - Papeterie Election	✓ 23.26
1677	6 ^e	Imprimerie St Patrice -	✓ 33.50
1690	7 ^e	Rocthee Bourassa	✓ 260.00
1691	8 ^e	Arthur Bourassa	✓ 10.00
1701	9 ^e	Raymond + Pierre - construction Pont-Rochon -	✓ 1557.65
	10 ^e	Normand construction - Nivellement + ouverture Rue Mission Ste Thèze	311.00

Adopté

Vérificateurs

Le secrétaire soumet au conseil que conformément à
l'article 642 du code municipal des vérificateurs doivent être nommés.
Le conseil décide d'attendre à une séance subséquente pour faire telle nomination.

Signatures
Banque

Résolue que M. Médéric Pothier, maire et M. Wledy Isabel, secrétaire-trésorier sont par les présentes autorisés pour et au nom de la paroisse de la Paroisse des Trois-Rivières, ci-après appelé le "soussigné", de faire et signer conjointement tous chèques ou mandats pour le paiement d'argent, de payer et recevoir toute somme d'argent et d'en donner quittance.

Aussi que M. Médéric Pothier, maire, et Wledy Isabel, secrétaire-trésorier ou aucun d'entre eux soit et ils sont par les présentes autorisés au nom du soussigné, à négocier ou déposer, avec ou transférer à la dite Banque (mais pour être porté au crédit seulement du compte du soussigné), tout chèque ou mandat pour le paiement d'argent et dans le même but d'endosser tout chèque ou mandat au nom du soussigné avec l'intention que tout endossement au nom du soussigné par voie de timbres apposés ou autrement aura pleine validité; aussi de temps à autre d'arranger, régler, balancer et certifier tout livre ou état de compte entre le soussigné et la Banque, de recevoir tout chèque ou mandat chargé au compte et de signer la formule de la Banque reconnaissant l'exactitude du compte et donnant quittance pour autant.

Surplus taxes
Ré: mes P-36

La lettre en date du 7 mai 1951, de M. Alfred Bourassa lue lors de la session du 7 mai 1951 et au sujet de laquelle une décision devait être prise lors de la prochaine séance, est portée de nouveau à la connaissance du conseil. Dans cette lettre M. Bourassa demande que le surplus des taxes sur la partie subdivisée du lot trente-six de la Paroisse des Trois-Rivières, soit affecté à l'amélioration des rues tracées sur cette subdivision cadastrée. Le conseil en vint à la conclusion que ce serait un précédent que de se rendre à cette demande et celle-ci est refusée.

Proposé par M. Ferdinand Masse
Secondé par M. Auguste Bettez

Creusage-cours
d'eau, Demond
Chamberland
Charrette

Que, vu l'impossibilité d'exécuter le travail au moyen de main d'œuvre ordinaire, demande soit faite à l'Hon. Marc Prud'homme, député du comté St-Maurice, le priant de bien vouloir accorder son intervention auprès du Ministère provincial de l'Agriculture, pour que

celui-ci fournisse gratuitement, si possible, les services d'une pelle mécanique pour le creusage des cours d'eau suivants: Senoon-Veter, Lech amberland et Charette. Adopté

Requête électrique
Route Senoon

Lue une requête signée par des contribuables de la route "Senoon" demandant que le service de l'électricité soit installé dans cette route. En conséquence,

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Leubié

Que copie de cette requête soit transmise à la Shawmugan Water & Power et une autre copie à l'Honorable Premier Ministre. Adopté

avis évaluation

C.P.R.

Lue un avis du Pacifique Canadien informant le conseil que cette compagnie établit à \$4,015 son évaluation dans les limites de cette municipalité.

La démission de M. Roger Beland, étant acceptée

Il est proposé par M. Germain Massicotte

secondé par M. Henri Guilbert

nomination

J.T. Joly - insp
voies & const.

P-15

Que M. Telesphore Joly soit et nommé inspecteur de voirie pour les Boulevards St. Catherine et des Dominicains à la Banlieue, et inspecteur de la construction pour la partie de la Banlieue comprise depuis les limites de la ville des Trois Rivières jusqu'au lot numéro dix-sept inclusivement. Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Leubié

Demande octroi

Pont Rochon

Que demande soit faite à l'Honorable Marc Gaudel, député du comté de St. Maurice, le priant de bien vouloir intervenir auprès de l'Honorable ministre de la Voie, afin d'obtenir un octroi substantiel pour l'érection d'un pont sur la route de Rochon en remplacement de celui qui fut détruit par la crue des eaux au mois d'avril dernier. Adopté

Propose par M. Ferdinand Masse
secondi par M. Raoul Hubi'

Route Henon

" Que demande soit faite à M. Théo Larose, ingénieur divisionnaire de la voirie provinciale, le priant de bien vouloir accorder son attention immédiate sur le très mauvais état de la route Henon et de prendre les mesures nécessaires afin de la rendre plus carrossable.
Adopté

Propose par M. Ferdinand Masse
secondi par M. Raoul Hubi'

Élargissement -
refection - 2^e Rang
Rochon, les Forges

Que, vu l'état actuel des routes mentionnées dans la présente résolution, demande soit faite à l'Hon. Marc Puidel, député du comté St Maurice, le priant de bien vouloir intervenir auprès de l'Hon. Ministre de la Voirie afin d'obtenir la refection, à cinquante (50) pieds de largeur, des routes suivantes: 2^e Rang, Route du Rochon - Rang du Rochon et Route des Forges.
Adopté

Propose par M. Ferdinand Masse
secondi par M. Lhs. Ed. LeRoux

félicitations au
Premier ministre
travail dimanche

" Que ce conseil désire transmettre à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier ministre de cette province, ses plus chaleureuses félicitations pour la déclaration énergique et non équivoque qu'il a faite récemment en regard du travail le dimanche, dans les papeteries de cette province.

Que ce conseil appuie de toutes ses forces cette déclaration opportune."

Adopté

Propose par M. Auguste Bettez
secondi par M. Germain Massicotte

refection
Boulev. St. Cath.
Dominicains

" Que demande soit faite à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier ministre et député du comté de Trois-Rivières, le priant de bien vouloir intervenir auprès de l'Honorable Ministre de la Voirie, pour obtenir la refection des Boulevards St. Catherine et des Dominicains

24 juin 1951

à la Barbue, des rues de cette partie de la municipalité sur le chemin des Forges connue sous le nom de Mission St Thérèse et de la route du balvaire.

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Henri Guilbert

Plaques indicatives

"Que demande soit faite à M. Théo Larose, ingénieur

Routes

diversitaire de la Ville provinciale, le priant de bien vouloir faire apposer des plaques indicatives, y mentionnant le nom, aux entrées des routes suivantes: Route du balvaire, Petit Village, Lennox, Bureau Rochon, bonaté."

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Auguste Bettez

Service autobus

"Que demande soit faite à l'ancien Frère Luc, les priant

Chemin Forges

de bien vouloir établir deux services d'autobus supplémentaires, quittant Trois Rivières vers le chemin des Forges l'un à six heures et trente (6-30) p.m. et l'autre à dix heures (10⁰⁰) p.m.

Adopté

Avis motion

M. Germain Massicotte donne avis de motion

Tuyaux Bords

qu'à une assemblée subséquente, il présentera un règlement à l'effet d'obliger les propriétaires riverains des Boulevards des Dominicains et St. Catherine à la Barbue, de poser des tuyaux, afin de faciliter le drainage des eaux, vis à vis chaque entrée de cour.

Aqueduc

M. Germain Massicotte porte à l'attention du

Barbue

conseil le compte-rendu paru dans le journal "Le Nouvelliste", de la séance de la Rigue des services publics tenue récemment à Trois Rivières en rapport avec la demande de certains contribuables désireux d'obtenir de l'eau potable. M. Massicotte demande aux membres du conseil d'émettre leur opinion sur le projet d'un aqueduc municipal. Une vive discussion s'élève alors entre M. Massicotte et M. Arthur

Lacerte, contribuable, prie M. le Maire se prononce contre un aque-
 due municipal. M. le conseiller Ferdinand Masse, declare qu'il
 est en faveur que les residents de Barbere aient de l'eau potable, mais
 il deplore que les deux parties interessees soient tellement divisees d'opinion
 a ce sujet. Il suggere une rencontre des interessees alors que la question
 devrait etre discutee avec bonne volonte de part et d'autre.

Il est propose par M. Ferdinand Masse
 secondé par M. Henri Guilbert

Subdivision
 P-2

Que ce conseil adopte le plan projet de la subdivision
 d'un partie du lot deux (P-2) du cadastre officiel de la paroisse des
 Trois-Rivieres, tel que prepare par M. R. H. Houde, arpenteur-geometre
 le Adopte.

Revision role

Le secretaire donne lecture de l'avis public et du
 certificat d'affichage, en rapport avec la revision du role d'evalua-
 tion. Le conseil procede alors a l'etude des plaintes contre le
 role d'evaluation. Les plaintes de Messieurs Elphege Blugie, Joseph
 Comtois, Alexandre Rouette et Leo Paul Rouette sont rejetees.

Un l'heure tardive et les plaintes nombreuses formulees
 les membres du conseil croient qu'il serait preferable d'ajourner la
 seance a une date ulterieure. Avant l'adoption de la resolution d'ajour-
 nement, il est propose par M. Auguste Bettez

secondé par M. Germain Massicotte

Que, apres examen, le role d'evaluation est revise et
 que le secretaire-tresorier est autorise a y faire les amendements suivants

No-ordre	Augmentation -	Diminution -	Evaluation totale revisee
✓ 183	315 terrain	115 batisses	\$ 5400.00
✓ 166	3290 "	9020 "	4970.00
✓ 170	6020 batisses	3570 terrain	7700.00
✓ 373		400 batisses	2700.00
✓ 407		500 - terrain	nil

et que la mutation suivante y soit apportee.
 ancien proprietaire nouveau proprietaire
 Andre Montour Henri Montour

171

5 juin 1951

et que le nom suivant y soit rayé

no ordre
172

me Andre Montour -

partie

Adopté

Il est proposé par M. Auguste Bettez

secondé par M. Raoul Klubi

" Que la présente session soit ajournée au mardi 8 h 30 p.m. douze juin mil neuf cent cinquante et un, alors que la révision du rôle d'évaluation se poursuivra."

Adopté

La session est ajournée.

Médecin Pothier Marc

Isabel Sec. Pés.

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Séssion

Séance d'ajournement de la session du 5 juin 1951

12 juin 1951

tenue le 12 juin 1951, conformément à la résolution d'ajournement adoptée le 5 juin 1951, au lieu ordinaire des séances, rang St Marguerite, P.R. à 8 heures p.m. sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Auguste Bettez, Fernil Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Klubi.

Révision rôle

Il est fait rapport au Conseil - qu'une partie seule-

(suite)

ment du travail de révision du rôle d'évaluation a pu être terminée. Le Conseil décide que les délais légaux étant expirés il faudra se limiter dans le complément de ce travail - aux seuls cas non encore terminés et qu'aucune nouvelle demande ne pourra être considérée lors de l'étude des cas encore non calculés. En conséquence

Il est proposé par M. Raoul Dubé

secondé par M. Ferdinand Masse

Revisions (suite)

Que, après examen d'une partie de la liste des amendements à apporter au rôle d'évaluation, le rôle d'évaluation est révisé quant à cette partie étudiée, et le secrétaire-trésorier est autorisé à y faire les amendements suivants:

No. ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale révisée
2683		200. batisses	\$ 2500.00
27	655 batisses	355 terrain	5700.00
1823		25. Ter. 1125. batiss.	150.00
1822	25. terrain 80. batisse		280.00
30 B.	75. terrain 1525. batiss		1900.00
30 A.	25. terrain		225.00
34	3300 batisses		15,100.00
50		95.00 terrain	3,100.00
405	150 terrain	850.00 batisses	3,100.00
84		1040. terrain	35,100.00
466		700. terrain	1400.00
1		1500 terrain	200.00
2	3000. batisses		3400.00
14		2550 batisses	750.00
403	100 terrain		500.00
400	150 terrain	150 batisses	3600.00
395		500 terrain	nil
394	500 terrain	100 batisses	5700.00
1962	500 batisses		2100.00
1963		600 batisses	1700.00
2122		300 "	800.00
2118 ⁶		575 batisses 25.00 terrain	6300.00
2032		750 batisses	2150.00
359		1975 terrain - 625 batisses	8000.00
32	2700 batisses	400 terrain	9000.00

12 June 1951

No. Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale reversee
✓ 2167	2250 batisses		2500.00
✓ 2166		100 batisses	2500.00
✓ 2336		550 "	1350.00
✓ 480		100 "	3000.00
✓ 2188	400 batisses		550.00
✓ 2186	100 "		200.00
✓ 134	300 "		3600.00
✓ 2176	1100 "		2800.00
✓ 2206	275 "		450.00
✓ 2201	75 "		250.00
✓ 2089	Y'	1200 batisses	2500.00
✓ 2180	50 "		200.00
✓ 2190		175 terrain 200 batisses	nil
✓ 2191	25 terrain 3025 batisses		3300.00
✓ 2192		2400 batisses	250.00
✓ 2199		275 "	1900.00
✓ 2078		500 "	1000.00
✓ 1849	2675 batisses		2900.00
✓ 2178	2850 "		3000.00
✓ 2179		2850 batisses	150.00
✓ 57		1600 "	12,000.00
✓ 180	870 batisses	70 terrain	11,500.00
✓ 473	1300 "		1500.00
✓ 475		1300 batisses	600.00
✓ 490		325 terrain 300 batisses	nil
✓ 606		200 batisses	6800.00
✓ 811		200 terrain	2800.00
✓ 972		40 "	1400.00
✓ 146	700 terrain	300 batisses	8400.00
✓ 152		400 "	7300.00
✓ 2173		550 "	650.00

No Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale reversee
✓ 493	300 batisse		3900.00
✓ 137		875 terrain 25 bat.	8700.00
✓ 91	550 batisse		5900.00
✓ 254	150 "		10400.00
✓ 226		500 batisse	12500.00
✓ 427	800 batisse		5300.00
✓ 209		35 terrain 65 batisse	9300.00
✓ 467		1300 batisses	4900.00
✓ 991	400 batisses		7700.00
✓ 605	640 "		4600.00
✓ 864		90 terrain	225.00
✓ 1015	200 terrain	1400 batisses	1000.00
✓ 819	150 batisse		3200.00
✓ 983		400 batisse	2700.00
✓ 488	50 batisse	150 terrain	7800.00
✓ 543	500 terrain	50 batisse	2200.00
✓ 808	215 batisse	1215 terrain	4800.00
✓ 965		15 terrain	930.00
✓ 806	200 batisse		400.00
✓ 624	200 batisses		8300.00
✓ 262	240 batisses	140 terrain	9400.00
✓ 631		60 "	3060.00
✓ 570		100 "	nil
✓ 271		4000 batisses	1620.00
✓ 274	4000 batisses		6800.00
✓ 275	1470	370 terrain	9700.00
✓ 587		50 "	500.00
✓ 588		50 "	400.00
✓ 590	50 batisses	50 "	700.00
✓ 591	50	50 "	500.00
✓ 592		50 "	200.00
✓ 1828	1125 bat		1300.00

13 juin 1951

No. Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale reversee
✓ 593		50 terrain	350.00
✓ 594		50 "	900.00
✓ 595		50 "	450.00
✓ 552	200 balises		900.00
✓ 596		70 terrain	480.00
✓ 597	70 terrain		470.00
✓ 598A	25 "		225.00
✓ 283	730 balises		3600.00
✓ 97		2000 terrain 6000 balises	4700.00
✓ 1342	1400 balises		1600.00
✓ 1851		150 terrain	75.00
✓ 1852		225 "	nil
✓ 1853		50 "	175
✓ 2054		220 "	80
✓ 2055		300 "	nil
✓ 2056		300 terrain 200 balises	nil
✓ 1258	1100 balises	100 terrain	1200
✓ 1907		50 "	175
✓ 1908		50 "	175
✓ 1909		50 "	175
✓ 1910		50 "	175
✓ 1911		50 "	175
✓ 67	x830	3920 terrain 1830 balises	nil

et que les mutations suivantes y soient apportées

No. Ordre	ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 581	Varelaucourt H.P.	Montou Bernard
✓ 139	baron Edouard	Caron Emile
✓ 209	Lamy Thais	Katte Philippe
✓ 394	La Poupornie St Catherine	Bellefeuille Albert
✓ 427	Lemire Paul	Lamy Thais
✓ 467	Katte Philippe	Matton David
✓ 569	Lamy Edmond (locataire)	Lamy Lucien & Signan Camille (locataires)
✓ 587	Groux Fernand (locataire)	Deval Henri (locataire)

No Ordre	Ancien propriétaire	nouveau propriétaire
✓ 594 A	Lesage Alex. (locataire)	Lesage Guich. Lesage Marie Anne & Co.
✓ 632	Trahan Esgar	Trahan Henri, Joseph, Charles & Magne
✓ 811	Buissieres Jacqueline	Buissieres Gilles
✓ 859	Bannan Ovide Gagnon R.	Gagnon Alfred. E.
✓ 864	Bannan Ovide	Godin Jeffrey
✓ 1087	baron Edouard	baron Emile
✓ 1258	Bossette L. Geo	Borneau Gaston
✓ 1555-	Phao Lamy	Bratte Philippe
✓ 1705-	Projean Paul	Bellemare Henri
✓ 1706	Chasse Alex.	Belanger Emile
✓ 1717	Bratte Philippe	Matton David
✓ 1720	Chapout Isaac	Bolbert Jim.
✓ 1990	Trempe Lonce	Bourassa Chs. Emile
✓ 2072	Lamarche Remi	Maitrot Gaston
✓ 2093	Landry Frank	Landry Francois
✓ 2192	Thiffault W. & Martin H.	Lacerte Mde Justh. L.
✓ 2236	Bellemare Auguste	McLellan E. G.
✓ 2240	Guay. Jos.	Bellemare Auguste
✓ 2241	Guay Jos.	Bellemare Auguste
✓ 2252	Bellemare Auguste	Rheault Amer.
✓ 2271	Belleuve J. Jacques.	Labare Emile
✓ 2275°	Bellemare Auguste	Leblanc Mde Ovide
✓ 2276	Leblanc Mde Ovide	Bellemare Auguste
✓ 2304	Bellemare Auguste	Paradis - Rose Anna
✓ 2327	Gelin as Donat	Bellemare Auguste
✓ 2328	Gelin as Donat	Bellemare Auguste
✓ 2334	Bellemare Auguste	Saunders A. G.
✓ 2361	Bourassa Alfred.	Fontaine Wilfrid

et que les nouvelles propriétés suivantes y soient inscrites:

No Ordre	Cadastré	nouveau propriétaire	bitéris	terrains	Total de l'évaluation
✓ 30c	P. 2	Brodeur Maurice		250	250.

12 juin 1951

no. Ordre	cadastre	Nouveau propriétaire	bâtisses	Terrain	Total de l'évaluation
✓ 50a	P-3	Robert François		300	300.
✓ 50b	P-3	Robert Roland		300	300.
✓ 64 ^a	P-4	Pagé Phéas	7500	500	8000.
✓ 90 ^a	P-12	bon. Solaire	75.500	2500	77500.
✓ 470 ^a	P-32	Lacasse Claude		1000	1000.
✓ 598 ^c	P-62	Leveillé Orvide		125	125.
✓ 598b	P-62	Lafleur Jean		175	175.
✓ 864 ^a	P-87	Gagnon Alfred E		60	60.
✓ 66 ^a	P-11-1	Lebrun Hugues Mde 1800.		500	2300.
✓ 2925	P-11	Shell Oil Co.		540	540
✓ 2926	P-11-2	Beaudry Lucien	580	320	900
✓ 2927	P-11-3	" "		250	250
✓ 2928	P-11-4	" "		250	250
✓ 2929	P-11-5	" "		250	250
✓ 2930	P-11-6	" "		250	250
✓ 2931	P-11-7	" "		250	250
✓ 2932	P-11-8	" "		1.	1.
✓ 2933	P-11-9	" "		260	260
✓ 2934	P-11-10	" "		250	250
✓ 2935	P-11-11	" "		250	250
✓ 2936	P-11-12	" "		250	250
✓ 2937	P-11-13	" "		250	250
✓ 2938	P-11-14	" "		250	250
✓ 2939	P-11-15	" "		330	330
✓ 2940	P-11-16	" "		1.	1.
✓ 2941	P-11-17	" "		1.	1.
✓ 2942	P-11-18	" "		1.	1.
✓ 2943	P-11-19	" "		380	380
✓ 2944	P-11-20	" "		230	230.
✓ 2945	P-11-21	" "		230	230.
✓ 2946	P-11-22	" "		240	240

No. Ordre	Cadastre	Nouveau propriétaire	Bâties	Terrain	Total de l'évaluation
✓ 2947	P11-23	Beaudry Lucien		225-	225-
✓ 2948	P11-24	" "		210	210
✓ 2949	P11-25-	" "		1.	1.
✓ 2950	P11-26	" "		210	210
✓ 2951	P11-27	" "		230	230
✓ 2952	P11-28	" "		240	240
✓ 2953	P11-29	" "		240	240
✓ 2954	P11-30	Tempe Alpha		240	240
✓ 2955-	P11-31	Beaudry Lucien		250	250
✓ 2956	P11-32	" "		520	520
✓ 2957	P11	Gauthier Henri Georges		1470	1470
✓ 2958-	P-2	Bellemaire Arsine		775-	775-
✓ 2956	P2-6	" "		540	540
✓ 2957	P2-7	" "		525-	525-
✓ 2958	P2-8	" "		400	400
✓ 2959	P2-9	" "		400	400
✓ 2920	P2-10	" "		400	400
✓ 2921	P2-11	" "		1.	1.
✓ 2922	P2-12	" "		350	350.
✓ 2923	P2-13	" "		350	350.
✓ 2924	P2-14	" "		350	350
✓ 2984	P17-124	Lacerte Arthur		180	180
✓ 2982	P17-123	" "		180	180
✓ 2982	P17-122	" "		180	180
✓ 2981	P17-121	" "		180	180
✓ 2980	P17-120	" "		180	180
✓ 2979	P17-119	" "		180	180
✓ 2978	P17-118	" "		180	180
✓ 2977	P17-117	" "		180	180
✓ 2976	P17-116	" "		180	180
✓ 2975	P17-115	" "		180	180

12 juin 1951

No. Ordre	Cadastre	Nouveau propriétaire	batisse	terrain	Total de l'évaluation
✓ 2974	P17-114	Racette Arthur		180	180.
✓ 2973	P17-113	"		180	180.
✓ 2972	P17-112	"		180	180
✓ 2971	P17-111	"		180	180
✓ 2970	P17-110	"		180	180
✓ 2969	P17-109	"		180	180
✓ 2968	P17-108	"		180	180
✓ 2967	P17-107	"		180	180
✓ 2966	P17-106	"		180	180
✓ 2965	P17-105	"		180	180
✓ 2964	P17-104	"		180	180
✓ 2963	P17-103	"		180	180
✓ 2962	P17-102	"		180	180
✓ 2961	P17-101	"		180	180
✓ 2960	P17-100	"		180	180
✓ 2959	P17-99	"		180	180
✓ 2958	P17-98	"		180	180
✓ 3012	P17-97	"		150	150
✓ 3011	P17-96	"		150	150
✓ 3010	P17-95	"		150	150
✓ 3009	P17-94	"		150	150
✓ 3008	P17-93	"		150	150
✓ 3006	P17-91	"		150	150
✓ 3005	P17-90	"		150	150
✓ 3004	P17-89	"		150	150
✓ 3002	P17-88	"		150	150
✓ 3002	P17-87	"		150	150
✓ 3001	P17-86	"		150	150
✓ 3000	P17-85	"		150	150
✓ 2999	P17-84	"		150	150
✓ 2998	P17-83	"		150	150

No Ordre	cadastre	nouveaux propriétaires	bâtisse	terrain	Total de l'évaluation
✓2997	P17-82	Lacerte Arthur		150	150.
✓2996	P17-81	"		150	150.
✓2995	P17-80	"		150	150.
✓2994	P17-79	"		150	150.
✓2993	P17-78	"		150	150
✓2992	P17-77	"		150	150
✓2991	P17-76	"		150	150
✓2990	P17-75	"		150	150
✓2989	P17-74	"		150	150
✓2988	P17-73	"		150	150
✓2987	P17-72	"		150	150
✓2986	P17-71	"		150	150
✓2985	P17-125			1.	1.
Amendement	P140-58	le baronneau Armand		120	120.
Annulé par	P140-57	"		120	120
Resolution	P140-56	"		120	120
6 juillet 1951	P140-55	"		120	120
	P140-54	"		120	120
	P140-53	"		120	120
	P140-52	"		120	120
	P140-51	"		1	1.
	P140-50	"		120	120
	P140-49	"		120	120
	P140-48	"		120	120
	P140-47	"		120	120
	P140-46	"		120	120
	P140-45	"		120	120
	P140-44	"		120	120
	P140-43	"		1	1
	P140-42	"		120	120
	P140-41	"		120	120

12 juin 1951

no Ordre	Cadastre	nouveaux Propriétaires	terrain	Total de l'évaluation
	P140-40	le baron de Armand	120	120
	P140-39	"	120	120
	P140-38	"	120	120
	P140-37	"	120	120
	P140-36	"	120	120
	P140-35	"	120	120
	P140-34	"	120	120
	P140-33	"	120	120
	P140-32	"	120	120
	P140-31	"	120	120
	P140-30	"	120	120
	P140-29	"	120	120
	P140-28	"	120	120
	P140-27	"	120	120
	P140-26	"	120	120
	P140-25	"	120	120
	P140-24	"	120	120
	P140-23	"	120	120
	P140-22	"	120	120
	P140-21	"	120	120
	P140-20	"	120	120
	P140-19	"	120	120
	P140-18	"	120	120
	P140-17	"	120	120
	P140-16	"	120	120
	P140-15	"	120	120
	P140-14	"	120	120
	P140-13	"	120	120
	P140-12	"	120	120
	P140-11	"	120	120
	P140-10	"	120	120

No. Ordre	cadastre	nouveau propriétaire	Basse terrain	Total de l'évaluation	
	P140-9	Charbonneau Armand	120	120	
	P140-8	" "	120	120	
	P140-7	" "	120	120	
	P140-6	" "	120	120	
	P140-5	" "	120	120	
	P140-4	" "	120	120	
	P140-3	" "	120	120	
	P140-2	" "	120	120	
	P140-1	" "	1	1 ⁰⁰	
✓ 2045-B	P15-	Beaudry François	1575	225	1800.
✓ 2045-a	P15-	Boumansour J. Luc.	800	500	1300.
✓ 1974a	P15-	Boumansour J. Luc.	2300	200	2500
✓ 66b	et que le nom suivant y soit ajouté				
✓ 581	Simon	Hughes	Labatone	Locataire	
	et que le nom suivant y soit rayé				
✓ 30	Bellmeur	Lumina	- décidé		

Lue une lettre de M. Noel Levasseur, demandant d'être déchargé dans la répartition de la route Bureau, parce que son chemin de front est le Rang Ste Marguerite. Après les explications et informations fournies par M. Levasseur, le conseil décide de se rendre à cette demande et en conséquence

Il est proposé par M. Auguste Betty
secondé par M. Ferdinand Masse

Repartition
Route Bureau
Noel Levasseur

Que M. Noel Levasseur soit exclus de la répartition de la route Bureau, mais il devra partager dans la répartition du rang Ste Marguerite.

Adopté

Règlement No 45

Eclairage
Route &
Blods - Banheur

Attendu que les prescriptions et formalités légales en rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies,

Attendu qu'il est à propos de pouvoir à l'éclairage d'une partie de la Municipalité et d'autoriser le conseil à s'entendre avec toute personne, société'

12 juin 1951

ou corporation pour le dit éclairage;

Règlement no 45

Il est, en conséquence, proposé par M. Germain Massicotte

Et par les présentes réglé et statué comme suit, savoir:

1° - Que la route nationale no 2, sur une certaine distance, sise dans cette municipalité et que les rues d'une partie de la municipalité soient éclairées et que des lampes de rues soient installées dans la dite partie, aux endroits désignés par résolution du conseil; la dépense annuelle à cette fin ne devant pas excéder mille dollars (\$1000.00) et devant être incluse chaque année aux prévisions budgétaires;

amende 45.C

2° - Que le conseil soit autorisé à s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour le dit éclairage et, à cette fin, il pourra passer un contrat pourvoyant au nombre de lampes, au taux, à l'achat de l'énergie électrique pour les autres besoins de la corporation et la durée du contrat qui ne devra pas excéder les dispositions de la loi. Il pourra en outre dans ce contrat, accorder à telle personne, société ou corporation une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la municipalité, pourvoir au mode d'exercice de la dite franchise en ce qui concerne spécialement le coupage et l'émondage des arbres, les déplacements de poteaux, et les travaux à être exécutés sur les propriétés de la corporation.

3° - Que le coût de l'éclairage soit supporté entièrement par la partie éclairée, et à cette fin une taxe spéciale est par les présentes imposée sur tous les biens fonds imposables de la partie éclairée ou jouissant de l'éclairage de la dite partie, pour cent pour cent (100%) du coût dudit éclairage.

Amendement Reg. 45^o

page 389

4° - Cette taxe est et sera basée sur la distance occupée en front par les propriétaires des Boulevards Ste. Catherine et des Dominicains, et uniforme quant aux propriétaires de la balance de la partie éclairée. Un rôle de perception spécial sera fait pour les fins des présentes et la taxe spéciale sera perçue en même temps que la taxe générale, le tout suivant les dispositions du Code Municipal.

Amendement par

Règlement 45^o

page 389

5° - Les biens fonds de la partie éclairée qui sont spécialement imposés par le présent règlement pour cent pour cent (100%) du coût de l'éclairage dans chacun des secteurs de la partie éclairée, sont ceux qui

apparaissent actuellement au rôle d'évaluation comme étant la propriété
des contribuables ci-après désignés:

Numero du lot	Propriétaire actuel	Numero du lot	Propriétaire actuel
P-1	Gelinas Prop. Adam	P-17	Rocheleau Edouard
P-1	Gelinas Bruno	P-17	Bourassa Emile
P-1	Gelinas, Cele, Germaine	P-17	Lacerte Arthur
	Maurice, Marthe, Gisèle, Françoise	P-2	Poirier Stanislas
P-2	Laroque Arthur	P-2	Huberger Emile Vve
P-2	Bellemare Arsine	P-2	Sevigny Honoré
P-2	Bellemare Antonio	P-2	Lefebvre Geo Emile
P-3	Brunelle Gustave	P-2	Bergeron Bernardin
P-3	Barceau Nimise	P-2	Herosiers Milot Elodia
P-3	Stanford Reginald	P-3	Beaunier Marcel
P-3	Normand Maurice	P-3	Leclerc Evariste
P-4	Page Phileas	P-3	Arsemeault Denis
P-4	Lamy Jos Elie	P-3	St Arnaud Edzear
P-4	Lamy Valmore	P-3	Blanchette Simon
P-4	Barakatt Ellya	P-3	Moré Ernest Mde
P-11	Beaudry Lucien	P-3	Larivière Paul
P-11	Lebrun Hugues Mde	P-3	St Arnaud Normandos
P-11	Barakatt Georges	P-4	Page Phileas
P-11	Barakatt Adelard	P-4	Robert Frank
P-11	Barakatt Essa	P-4	Perminier Emery
P-15	Caron Robert	P-11	Beaubien Zepherin
P-15	Plamondon Ernest	P-11	Laporte Roland
P-15	Mahew Rosaire	P-11	Guillemette Jean
P-15	Boumansson Jos Luc	P-11	Barakatt Algam
P-15	Laroche Xavier	P-11	Nassif Michel
P-17	Noel Abraham	P-12	Bellemare Henri Paul
P-17	Rouette Xavier	P-12	Teller Emile
P-17	St Pierre Jos	P-12	Bellefleur Albert
P-17	Laroche Gerard	P-12	Beaudry Romeo

12. Juin 1951

	Numéro du lot	Propriétaire actuel	Numéro du lot	Propriétaire actuel
Régiment no 45	P13 - P15-205	Lupien Robert	P15-	Roberge Jean Paul
	P15-205	Legris Real	P17	Lamy Thais
	P15-250	Lamy Wille Inde	P17	Aubry Alfred
	P14 P15-	Rocheleau Donat	P17	Carboneau Omer
	P14 P15-	Guebert Gerard	P17	Hesmarais Donat
	P14 P15-	Mongrain L. Phil.	P17	Huberger Romeo
	P14 - P15-	Lambert Eugene	P17	Massicotte Henri
	P14 - P15-	Pothier Therde Wre, & al.	P17	Asselin Lorenzo
	P14 - P15-	Trempe Arthur	P17	Braethwaite Edouard
	P14 - P15-	Trempe Wilfrid	P17	McLellan Wesley
	P15-	Baul Eugene	P17	Boulonnais Geo E.
	P15-	Roberge Leon	P17	Lemieux Elzear
	Boulevards St Catherine & Dominicains			
	P15-(68-69)	Bouleau Theodore	P15-48-47)	Perite Francois
	P15-(68)	Daegle Leo	P15-(46-45)	Despuis Wille Inde
	P15-67	Langeron Geo	P15-(44)	Buron Ernest
	P15-66	Daegle Leo	P15-(42)	Cousin Paul
	P15-65	St Pierre Juliette	P15-(41)	Brouillette Jean Chs
	P15-64	Beaudry Steno	P15-(40)	Fournier Hubert Geraldine
	P15-63	Laroche Gerard	P15-(39)	Godin Adrien
	P15-62	St Yves Constance	P15-(38)	Roberts Gerard
	P15-60	Plamondon Ernest	P15-(37)	Robert Gerard
	P15-59	Plamondon Ernest	P15-(36)	Soucy Francois Geo.
	P15-58	Massicotte Benoit	P15-(35)	Mathew Germaine
	P15-57	Deschamps Gerard	P15-(34 & 33)	Laperriere Arthur
	P15-56	Deschamps Gerard	P15-(113-114)	Baul Eugene
	P15-54	Fox Alex.	P15-(112)	Moffatt Flo. D. Inde
	P15-53	Fox Gerald	P15-(111)	Morin Maurice
	P15-52	Fox Gerald	P15-(110)	Buron Ernest
	P15-51	Trempe Jos	P15-(109 & 108)	Belanquer Raoul
	P15-50	Baul Eugene	P15-(107 & 106)	Blaes Armand

Numéros du lot	Propriétaires actuel	Numéros du lot	Propriétaires actuel
P15 (105)	Lapierre Emile	P15-144+143	Glade Fernand
P15 (104)	St Pierre Jos	P15-142-141	Desallens Alph.
P15 (102)	Hardy Cyris	P15-140-139	Jutras Romuald
P15-101	Lapierre Arthur	P15-138	Leblanc Hubert mde
P15-100	Racine Hector	P15-137	Duplessis Albert
P15-99	Bolduc Rodolphe	P15-249+248	St Pierre René
P15-98	St Pierre Honoré	P15-245-246-247	Joly Lionel
P15-96+97	Pratte Achille	P15-240-241-242- ²⁴³⁻²⁴⁴	Godwin Adrien
P15-95	Thiffault Virgile	P15-234-235-236-237	Bourbeau Georgette
P15-94+93	Desroberts Victor	P15-233	Inconnu
P15-159+158	Bourbeau Rosario	P15-232	Ducharme Elphège
P15-157+156	Bourbeau Marcel	P15-231	Beaudry Jos Louis
P15-155	Richard Arthur	P15-230	Beaudry Marcel
P15-154	Morissette René	P15-229	Lauren Gustave
P15-153	Glade Jacques	P15-228	Poissant Gaston
P15-151+152	Paquette Adrien	P15-192	Lemay Jules mde
P15-150+149	Paquette Adrien	P15-344	boté Lo
P15-(202-203-204)	Lapierre Arthur	P15-5	Perrault Méridy
P15-(199-200-201)	Hardy Cyris mde	P15-6	mlot JA
P15-197-198	Abel Leon Paul	P15-P9	St Guilbert Arthur
P15-195-196	Lacroix Gilbert	P15 (P9+P10)	Serigny Adolard
P15-194	Berguon Jean Paul	P15 (P10)	Genest Alfred
P15-192-191	boté Philias	P15-11	Roch Alphonse
P15-190	Dufour Johnny	P15-12	Mailhot Gaston
P15-189	Lapierre Herm mde	P15-13	Blais Conrad
P15-188	Bell G. Marcus	P15-15	Rochebeau Camille mde
P15-187-186	Desjardins Camille	P15-17+18	Gréte François
P15-185-184	Fréchette Alcide	P15-P19	Bourassa bhs Emile
P15-183	Beland Germaine	P15-P19-P20	Trempe Léonce
P15-146	Duplessis Albert mde	P15-21	Morin Emile
P15-145	Pelletier Wilbrod	P15-24	Laroche Josaphat

12 June 1951

Numerus du lot - Proprietari actuel		Numerus du lot Proprietari actuel	
P15- 25	Daigle Robert	P15- 70+71	Jubien Albert
P15- 26	Teller Gilles	P15- 72-73	Joly J. Tel.
P15- 28+29	Godin Adrien	P15- 74-75	Heval Henri
P15- 30	Jalbert Antonin	P15- 76-77	Normandin Eddy
P15- 31	Jalbert Reni	P15- 78	Lyonnais Herman
P15- 32	Chagnon Léo	P15- 79-80	Landy Francois
P15- 83	Hesroberts Victor	P15- 115-180	Jutras Lindor
P15- 84	Bellemare Jean	P15- -136	Lepage Albert
P15- 85	Larone Theo E.	P15- 135	Goudreau Armand
P15- 86	Leupont Edouardina	P15- 134	Gingras Arthur
P15- 87	Lavigne Raphael	P15- -131-132-133	Recker Bliss
P15- 88	Alsen Harry	P15- -130	Fersckbe Albert
P15- 89	Hebert Georges	P15- -129	Trudel Jerome
P15- 90	Lamontagne Jean	P15- -128	Goudreau Roger
P15- 91	Polequin J. B.	P15- -127	Lothé' Henri Paul
P15- 92	Lefebvre Geo. E. Mde	P15- -182	Beland Germain
P15- 116	Roy Armand	P15- -181	Abel Jean Noel
P15- 117	Johnston Harry	P15- -179-180	Carignan Yvon
P15- 118	Leplais Albert	P15- -178	Milot Alberic
P15- 119	Laurin Robert	P15- -176-177	Beland Roger Mde
P15- 120	St Helene Raoul	P15- -175	Trudel Antoine
P15- 121	Marcotte Alcebea	P15- -173-174	Lothé' Philias
P15- 122	Martel Alude G. Mde	P15- 206-207	Champoux Aline
P15- 123-124	Savoye Albert	P15- -208	Champoux Gisèle
P15- 125-160-161	Laurin Elzear	P15- -209-210-211	St Pierre Juliette
P15- 162	Pleau Gabriel	P15- -212-213	St Pierre Louis
P15- 163	Boswert Frederic	P15- -214	Champoux Jean
P15- 164-165	Hescoteaux Reul Mde	P15- -218-219	Beaudry Andri'
P15- 166+P167	Massicotte Germain	P15- -220	Bourbeau Gaston
P15- 167-168-169-170	Laurin Emile	P15- -221	Bourbeau Marcel
P15- 205 ^a	Isabel Wilby	P15- -222-223	Monfette Donat

Numeros du lot	Proprietari actuel	Numeros du lot	Proprietari actuel
P15-224-225-	Bergron Romio	P15-227-	St Pierre Keni
P15-226	Guilbert C. St Pierre maie	P15-(215-217-239)	Le Nouvelliste

6°- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Proposé p.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbert

Octroi éclairage
Route nationale

"Qu'un octroi de cinquante dollars soit accordé pour aider à défrayer le coût de l'éclairage de la route nationale No 5 à la Baie. Ledit octroi sera déduit du coût total d'éclairage de ce secteur avant de procéder à la répartition du coût dudit éclairage entre les intéressés et s'appliquera à la période commençant le 1^{er} janvier 1952."

Adopté

Proposé par M. Auguste Betz

Secondé par M. Ferdinand Masse

Amendement

Résolution

7/8/50

H.P. Vaillancourt

"Que la résolution adoptée par le conseil de cette municipalité lors de la session du 7 août 1950, concernant l'achat d'une parcelle de terrain de M. Vaillancourt de la Baie des Trois-Rivières, soit et est amendée de manière à ce que la lettre "J" apparaissant comme l'initiale du prénom de M. Vaillancourt soit radiée à toutes fins que de droit, et remplacé par les mots "Henri-Paul" qui constituent le prénom réel du vendeur."

Adopté

Proposé par M. Auguste Betz

Secondé par M. Ferdinand Masse

"Que l'égouttement actuel des terres comprises entre la route de la Baie et la rivière Milette, dans le rang St Marguerite, est inadéquat, et qu'il en résulte des dommages fort préjudiciables à l'agriculture;

Creusage
cours d'eau "Laerte"

Que demande soit faite à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre de cette province et député du comté de Trois-Rivières, le priant de bien vouloir intervenir auprès de l'Honorable Ministre de l'Agriculture, en vue d'obtenir le creusage du cours d'eau "Laerte" de manière

3 juillet 1951

à remédier à l'état déplorable actuel de l'égoûttement des terres
précitées. Adopté

La séance est levée.

Médéric Pothier Maire

Isabel sec. Tris.

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Séance régulière
3 juillet 1951

Séance régulière du conseil de la Paroisse des Trois-

Rivières, tenue le mardi 3 juillet 1951, le lundi 2 juillet étant jour
férié à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, Rang
St. Marguerite, P. R. sous la présidence de son Honneur le Maire, M.

Médéric Pothier, et à laquelle sont présents: Messieurs les conseillers
Raoul Lubi, Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guibert
Auguste Bettez et M. E. De Rouin.

Les minutes des séances des 5 et 12 juin 1951
sont lues et adoptées sur proposition de M. M. E. De Rouin, secondé par
M. Auguste Bettez.

Comptes

Proposé par M. M. E. De Rouin
Secondé par M. Henri Guibert

Que les comptes suivants soient approuvés et payés:

Cheque	1692	1° - Shawinigan Water Power (Éclairage)	✓	54.83
	1693	2° - Bell Telephone Co. - (Part. Mun. 3.67 - solde 3.68)	✓	7.35
	1694	3° - Loi Publication "Le Nouvelliste" - avis révision rôle évaluation -	✓	11.00
	1695	4° - P. H. Marneau Lte - papeterie -	✓	1.79
	1696	5° - W. Isabel - Timbres poste	✓	32.00
	1697	6° - Page Équipement - Pont Blvd. Dominique ains	✓	50.00
	1698	7° - Les Formules Municipales - (papeterie) 27.02 + .15 change =	✓	27.17
	1699	8° - Levasseur Georges - Révision rôle évaluation	✓	184.55

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Ferdinand Masse

Vérifier devis

"Que les vérificateurs des livres de la Corporation de la Paroisse des Trois Rivières pour la prochaine année, soit la firme René de Lotrel, Furon, Robert & Co, de Trois-Rivières."

Adopté

Lue une lettre de La Fédération des Ligues du Sacré-Coeur demandant une subvention pour aider la cause des écoles catholiques de Maillardville, c.c..

amélioration

Route Bureau

M. Flavien Dupont, inspecteur de voirie, expose au conseil que demande lui a été faite par les résidents du tronçon de route partant de la route Bureau pour l'amélioration de cette route, de même que pour la construction d'un pont sur ce tronçon.

La question de la répartition des dépenses qui occasionnerait ces travaux est soulevée par cette demande. Le secrétaire est instruit de faire les recherches nécessaires pour déterminer qui serait grevé par la répartition.

Mauvais état

Route Denoon

L'état déplorable de la route Denoon est de nouveau porté à l'attention du conseil. Le secrétaire est chargé d'écrire à l'Hon. Maurice Duplessis, Premier Ministre et député du comté, pour lui demander d'intervenir afin qu'une amélioration adéquate soit effectuée dans la dite route.

Ouverture

Boîtes scrutini

A la demande d'un contribuable, le conseil instruit le secrétaire de faire pratiquer une ouverture plus grande sur les boîtes à scrutini, afin de faciliter l'entrée des bulletins de vote dans ladite boîte.

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Hubé

Nominations

H.-P. Parent

insp. construction

Les Forges

"Que M. Henri-Louis Parent soit nommé inspecteur de la construction pour le chemin des Forges pour la partie comprise entre la route du Rochon et les limites de la Paroisse vers l'ouest, la route et le rang du Rochon."

Adopté

3 juillet 1951

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Germain Massicotte

Plagues de rues

Que M. Hermule Mathon, inspecteur de voirie

Municipalité de Trois-Lieux

pour la Mairie de Trois-Lieux soit et est autorisé à faire faire et poser des plaques en bois, indiquant les noms des rues dans cette partie de la Paroisse. Chacune de ces plaques devra, autant que possible, être apposée à un poteau de 4" x 4", en cèdre, à 8 pieds du sol.

Une l'heure passablement avancée, et le nombre élevé des plaintes contre le rôle d'évaluation, à la période de révision dudit rôle.

Il est proposé par M. Auguste Butez

secondé par M. Ch. E. McRoun

Que la présente session soit ajournée au vendredi, 6 juillet 1951 à 8 heures p.m.

Adopté.

La session est ajournée.

Frédéric Pothier Maire

Isabel Sec. Pres.

Canada

Province de Québec

Municipalité (Paroisse) des Trois-Lieux.

Session

6 juillet 1951

Siègne d'ajournement de la session du 3 juillet 1951, tenue le 6 juillet 1951, à 8 heures p.m. au lieu ordinaire des séances, le tout conformément à la résolution d'ajournement adoptée lors de la séance du 2 juillet 1951, sous la présidence de son Honneur le Maire M. Frédéric Pothier, et à laquelle sont également présents, Messieurs les conseillers, Raoul Dubé, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste

Betz et Charles E. LeRouin.

Proposé par M. Auguste Betz

Secondé par M. Charles E. LeRouin

navaux
route Bureau

"Que M. Xavier Dupont, inspecteur de route pour la route Bureau, soit et est autorisé à faire charger deux voyages de gravier devant être répandus dans la côte de ladite Route Bureau.

Adopté

Proposé par M. Auguste Betz

Secondé par M. Charles E. LeRouin

"Que, vu la date excessivement tardive de l'homologation du rôle d'évaluation et le surcroît de travail occasionné par l'organisation d'un secrétariat permanent;

Que, vu ces conditions l'envoi des comptes de tous a dû être retardé considérablement avec le résultat que la perception des taxes a été de beaucoup retardée, et que, en fait, il reste encore un pourcentage assez élevé de taxes non perçues.

Demande
Emprunt \$5000.00

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser un emprunt temporaire de cinq mille dollars, pour une période de six mois, ce montant devant être affecté à l'administration courante;

Que sur réception de ladite autorisation le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont par la présente résolution autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières les documents nécessaires aux fins d'effectuer ledit emprunt temporaire.

Adopté

Approvisionnement
eau potable

M. le Maire informe le conseil que M. L. P. Deslongchamps, de l'office de l'électrification rurale de la Province est venu le rencontrer. M. Deslongchamps s'occupe aussi des aqueducs municipaux. En compagnie de M. Deslongchamps, M. le Maire et M. le conseiller Auguste Betz, ont visité les sources d'approvisionnement possible en eau potable, et il apparaît que dans le secteur de la route Bureau, la possibilité peut exister de trouver un approvisionnement suffisant d'eau potable pour les besoins de la

16 juillet 1951

Paroisse. A la suggestion de M. Kleslongchamps
 Il est proposé par M. Auguste Bettez
 secondé par M. Charles E. LeRouin

Recherches d'eau
 Parc Drilling
 descendu et
 remplacé par
 résolution 26/7/51

Que ce conseil autorise la Parc Drilling & Exploration
 Company Ltd, 111 côte de la Montagne, Québec, à faire gratuitement
 pour la paroisse des Trois-Rivières, les sondages,
 creusages et recherches nécessaires pour un ou des puits d'approvi-
 sionnement d'eau potable pour desservir une partie de cette municipalité.
 Adopté

M. Armand Lecharbonneau, accompagné de M. R. A.
 Houde, arpenteur-géomètre, avise verbalement le Conseil que le plan
 projet de subdivision du lot no 140, tel que préparé par M. R. A.
 Houde et adopté par ce conseil lors de sa session du 5 février 1951
 est annulé. En conséquence

Il est proposé par M. Yvan Massicotte
 secondé par M. Fernand Guilbert

Amendement
 Résolution
 résolution
 session 12 juin 1951
 P-140

Que la résolution approuvée par ce conseil, lors de sa
 session du 5 février 1951, approuvant le plan projet de subdivision
 d'une partie du lot 140, de cette paroisse soit rescindée à toutes fins
 que droit, de même que la partie de la résolution adoptée par
 ce conseil lors de sa séance d'ajournement du 12 juin 1951, de la
 session du 5 juin 1951, établissant l'évaluation de chacun des lots
 de la susdite subdivision d'une partie du lot 140 et figurant
 aux pages 267, 268 et 269 - du livre des minutes, cette partie de la
 résolution susmentionnée est également rescindée à toutes fins que droit.
 Adopté.

Proposé par M. Auguste Bettez
 secondé par M. Charles E. LeRouin

Revoir rôle
 (suite)

Que, après examen d'une partie de la liste des amendements
 à apporter au rôle d'évaluation, le rôle d'évaluation est révisé - quant à
 cette partie étudiée, et le secrétaire-trésorier est autorisé à y faire les
 amendements suivants:

6 juillet 1951

6 juillet 1951

281

No. Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale révisée
✓ 1193	165 Terr. 135 batisses		3500.
✓ 1195	90 terrain	190 batisses	700.
✓ 1196	215 terrain	15 batisses	1400.
✓ 491		300 batisses	2100.
✓ 505		290 terrain 910 batisses	6600.
✓ 665	400 batisses		1700
✓ 681		135 terrain 465 batisses	2700
✓ 715		200 terrain	3100
✓ 724	50 terrain	850 batisses	2000.
✓ 727	150 batisses	1050 terrain	2800.
✓ 889	100 batisses		1600.
✓ 893		100 batisses	4000.
✓ 910		200 terrain 1100 batisses	1400.
✓ 919		1250 terrain 350 bat	2500.
✓ 921		1040 terrain 560 batisses	2500.
✓ 913		200 terrain	100
✓ 914		200 terrain	100.
✓ 915	300 batisses	100 terrain	3200.
✓ 918 ^a (Aulroy Engine)	1320 terrain		1320.
✓ 926	300 terrain		4200.
✓ 927		100 terrain 1100 batisses	900.
✓ 928		100 terrain 600 batisses	1600
✓ 932	200 terrain	2600 batisses	1400.
✓ 936		200 terrain	2500
✓ 938		400 terrain 100 batisses	700
✓ 939		115 terrain	660
✓ 1041	980 batisses		1400
✓ 1053	100 batisses		800.
✓ 1057		25 terrain 475 batisses	2200.
✓ 1062	200 batisses		3000.
✓ 1071		300 batisses	1000.
✓ 1050		120 ter	240.

No Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale reverse
✓ 1073		1300 batisses	1800.
✓ 1087		90 terrain	170.
✓ 1689	500 batisses		1600.
✓ 1701	200 terrain		780.
✓ 1112	800 batisses		1000.
✓ 1133	300 batisses		2700.
✓ 1681A	30 batisses	100 terrain	130.
✓ 1078	240 terrain	40. batisses	1700
✓ 1696		200. "	2400.
✓ 1360	10. Terrain	1010 "	1500.
✓ 1343		100 terrain 2400 bat.	nil
✓ 1342	1400 batisses		1600.
✓ 1082	240 terrain	540 bat.	3000.
✓ 1105		530 ter.	nil
✓ 1099	30 batisses	130 ter.	1100.
✓ 1103		490 ter.	nil
✓ 957	2700 batisses	790 ter.	5600.
✓ 956	360 terrain		600.
✓ 757		3455 Ter. 944 bat.	12,300.
✓ 763	10 terrain		10.
✓ 754	150 terrain 50 batisses		4200.
✓ 777	200 " 2300 "		2500.
✓ 1296		50. ter.	1200.
✓ 1141	1200 bat.		1900.
✓ 1149	100 ter.		3600.
✓ 1167		400 ter.	600.
✓ 1172		220 ter. 1070 bat.	2100.
✓ 1173		50 ter.	750.
✓ 1174		60 Ter. 40. bat.	3600.
✓ 1185	1550 bat.	150 ter.	2900
✓ 1197		800 ter.	2800.

No Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale reversee
✓ 1198	100 bat.	100 bat.	2000.
✓ 1201	100 ter. 100 bat.		2600
✓ 1207	700 bat.		2600
✓ 1209	500 bat.		1800
✓ 1213	590 ter		1100
✓ 1217		610 ter. 275 bat.	3200
✓ 1221		300 bat.	1200.
✓ 1227	25 ter	25 bat	2400.
✓ 1230		1300 bat	2100.
✓ 1232		400 bat	2800.
✓ 1236		100 bat	4300.
✓ 1238		1400 bat	2900.
✓ 1241		1400 bat	3700.
✓ 1244	1865 bat		2900.
✓ 1245	505 ter		1000.
✓ 1248		495 ter 5 bat.	2800.
✓ 1253	400 bat.		700.
✓ 1254		900 bat	3000.
✓ 1256	200 bat		3100.
✓ 1261	250 bat.	150 ter	4100.
✓ 1263		100 ter.	300.
✓ 1264	700 bat.		3500.
✓ 1281 ^A	390 bat		600.
✓ 2663	100 bat.		2400.
✓ 2681	100 bat.		2500.
✓ 1361	1900 bat		2200.
✓ 1286		10 ter.	200.
✓ 2133		900 bat	1900
✓ 2144		450 bat.	950
✓ 1593		100 bat	900
✓ 1596	300 bat.		700

No Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale reverse
✓ 1601	1700 bat		5500
✓ 1628		400 bat	500.
✓ 1651		615 ter	615
✓ 1660	300 bat		3200.
✓ 1662	760 bat		1600.
✓ 1663		1000 bat	1000.
✓ 1665	100 bat		1300.
✓ 1667		100 bat	1200.
✓ 1670		590 ter 10 bat	2100.
✓ 1673	700 bat.		2400.
✓ 1313		150 ter 1200 bat	nil
✓ 1678	250 bat	150 ter	900
✓ 1680		50 bat	600
✓ 1682	25 ter	25 bat	1400
✓ 1684	70 ter	1170 bat	5200.
✓ 1898		1875 bat.	225.
✓ 1900	1875 bat.	900 bat.	2100.
✓ 1976			1900.
✓ 1977		900 bat	1900.
✓ 2195		700 bat	2500.
✓ 2604		1500 bat.	450.
✓ 2605	1200 bat		1500.
✓ 2613	150 ter	50 bat	1600.
✓ 2615		225 ter 375 bat	2900.
✓ 2616	75 ter 75 bat		2400.
✓ 2622		300 bat.	1500.
✓ 2632	50 bat.		1800.
✓ 2661		200 ter 2400 bat	nil
✓ 2662 ^A		25 ter	225.
✓ 2667	2000 bat		2200
✓ 2670	50 ter		150.

No. Ordre	Augmentation	diminution	Evaluation totale révision
✓ 2674	50 ter		150
✓ 897		1600 bat	1500
✓ 901	25 ter 1475 bat		1600
✓ 900		350 ter	150
✓ 2429		100 ter	nil

Le plus comme minuit est sur le point d'arriver que la session soit de nouveau ajournée, au 7 juillet 1951, à 12.20 a.m.
Adopté.

La session est de nouveau ajournée.

Médéric Pothier Maire
Isabel Secrétaire.

Canada,

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

session
7 juillet 1951

Deuxième séance d'ajournement de la session du 3 juillet 1951, tenue à 12.20 a.m., le 7 juillet 1951, conformément à la résolution d'ajournement adoptée lors de la séance du 6 juillet 1951, sous la présidence de son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et à laquelle sont présents Messieurs les conseillers: Charles E. LeRoux, Auguste Bettez, Ferni Guilbert, Germain Massicotte et Raoul Dubé.

Proposé par M. Auguste Bettez
Secondé par M. Charles E. LeRoux

Révisions rôle
(suite)

Que, après examen de la balance de la liste des amendements à apporter au rôle d'évaluation, le rôle d'évaluation est révisé quant à cette dernière partie de la liste, et le secrétaire-trésorier est autorisé à y faire les amendements suivants:

No. Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale révision
✓ 1282		150. ter.	1150
✓ 1287	100. bat.		3500
✓ 1301	600. bat		4200
✓ 1304		495 ter 5 bat.	4200
✓ 1311	400 bat.		2100

7 juillet 1951

No Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale revision
✓ 1316	300 bat		2000.
✓ 1318		100 bat	2300.
✓ 1321	230 ter	430 bat	1900.
✓ 1323		1300 bat.	1400.
✓ 1325		50 ter 1050 bat	1400.
✓ 1327		400 bat	2000.
✓ 1328		100 bat	2800.
✓ 1332		150 bat	800.
✓ 1333	725 ter	525 bat	3800.
✓ 1339	40 bat		2000.
✓ 1340		90 ter 110 bat	2900.
✓ 1349		50 bat	450.
✓ 1350		200 bat	700.
✓ 1352	50 bat	350 ter.	2800
✓ 1353	1360 bat	260 ter	1600.
✓ 1358		310 ter 2090 bat	nil
✓ 1268		2500 bat.	300.
✓ 1375	850 ter	850 bat.	2900.
✓ 1381		100 ter	500
✓ 1431		920 bat	180.
✓ 1433		950 bat	150.
✓ 1496		700 bat	475.
✓ 1499	725 bat		1200.
✓ 1548		200 bat	2300.
✓ 1549		500 bat	600.
✓ 1552		400 bat	200.
✓ 1568	585 bat		1200.
✓ 1572	15 ter 185 bat		1100.
✓ 1580		300 bat	2700.
✓ 1581	800 bat		3300.
✓ 1584	100 bat		1200.

No Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale revue
✓ 1586	100 ter	100 bat.	1100.
✓ 1224	1350 bat	50 ter	1700
✓ 1330 ^A		50 ter	350
✓ 678		200 ter.	nil
✓ 2665		50 ter. 750 bat	1500
✓ 717		180 ter.	90
✓ 710	170 ter	470 bat	3800
✓ 1191	50 bat		650
✓ 1190	2000 bat		2800
✓ 1686		4200 bat	4500
✓ 1583	1980 bat		3200
✓ 1370	205 bat	905 ter	5700
✓ 1368		6230 bat	470
✓ 1507		475 ter. 25 bat	500
✓ 2305		99 ter	1
✓ 575		400 bat.	2600
✓ 2374		99 ter	1
✓ 2352		99 ter	1
✓ 2911	75 ter 25 425 bat		498,125

et que les nouvelles propriétés suivantes y soient inscrites

No Ordre	cadastre	nouveau prop.	bâties	terrain	total de l'évaluation
✓ 1114-1	P182-122	Gulbert Emile Mde		150.	150.
✓ 1114-2	P182-121	do		200.	200.
✓ 1114-3	P182-104	do		200.	200.
✓ 1114-4	P182-103	do		200.	200.
✓ 1114-5	P182-101	do		200.	200.
✓ 1114-6	P182-100	do		200.	200.
✓ 1114-7	P182-83	do		200.	200.
✓ 1114-8	P182-82	do		200.	200.
✓ 1114-9	P182-80	do		200.	200.
✓ 1114-10	P182-79	do		200.	200.

7 juillet 1951

No Ordre.	cadastre	nouveau propriétaire	bâties	terrain	total de l'induction
✓ 2601-1	P182-81	Gumbut Emile mde		/	/
✓ 2601-2	P182-71	do		100	100.
✓ 2601-3	P182-72	do		100.	100.
✓ 2601-4	P182-73	do		100.	100.
✓ 2601-5	P182-74	do		100.	100.
✓ 2601-6	P182-75	do		100.	100.
✓ 2601-7	P182-76	do		100.	100.
✓ 2601-8	P182-77	do		100.	100.
✓ 2601-9	P182-78	do		100.	100.
✓ 2601-10	P182-84	do		100.	100.
✓ 2601-11	P182-85	do		100.	100.
✓ 2601-12	P182-86	do		100.	100.
✓ 2601-13	P182-87	do		100.	100.
✓ 2601-14	P182-88	do		100.	100.
✓ 2601-15	P182-89	do		100.	100.
✓ 2601-16	P182-90	do		100.	100.
✓ 2601-17	P182-91	do		100.	100.
✓ 2601-18	P182-102	do		/	/
✓ 2601-19	P182-92	do		100.	100.
✓ 2601-20	P182-93	do		100.	100.
✓ 2601-21	P182-94	do		100.	100.
✓ 2601-22	P182-95	do		100.	100.
✓ 2601-23	P182-96	do		100.	100.
✓ 2601-24	P182-97	do		100.	100.
✓ 2601-25	P182-98	do		100.	100.
✓ 2601-26	P182-99	do		100.	100.
✓ 2601-27	P182-105	do		100.	100.
✓ 2601-28	P182-106	do		100.	100.
✓ 2601-29	P182-107	do		100.	100.
✓ 2601-30	P182-108	do		100.	100.
✓ 2601-31	P182-109	do		100.	100.

226

No Ordre	Cadastré	nouveau propriétaire	Bâties	Terrain	total de l'évaluation
✓ 2601-32	P182-110	Gumbert Emile Mde		100.	100.
✓ 2601-33	P182-111	do		100.	100.
✓ 2601-34	P182-112	do		100.	100.
✓ 2601-35	P182-113	do		60.	60.
✓ 2601-36	P182-114	do		70.	70.
✓ 2601-37	P182-115	do		70.	70.
✓ 2601-38	P182-116	do		70.	70.
✓ 2601-39	P182-117	do		75.	75.
✓ 2601-40	P182-118	do		75.	75.
✓ 2601-41	P182-119	do		80	80
✓ 2601-42	P182-120	do		80.	80.
✓ 1105a	P. 234	Hubé Eugène		140.	140.
✓ 1964a	P. 15-233	Hubaine Elphège		225-	225-
✓ 961a	P. 34	La Latourist Marguerite Eng	2270.	930.	3200
✓ 753a	P. 140	Leharbonneau Armand	4130	2170	6300
✓ 761A	P. 139	Leharbonneau Armand		10	10
✓ 756a	P. 138	Leharbonneau Armand		1040	1040
✓ 1297a	P196-1	Gaudet Rosaire		240	240
✓ 1297b	P196-2	Gaudet Rosaire		260	260
✓ 1297c	P196-3	Gaudet Rosaire		260	260
✓ 1297d	P196-4	Gaudet Rosaire		260	260
✓ 1297e	P196-5	Gaudet Rosaire		350	350
✓ 1297f	P196-6	Harnois Alfred		350	350
✓ 1297g	P196-7	Kégle Elmire		350	350
✓ 1297H	P196-8	Cossette Jos	550	350	900
✓ 1297J.	P196-9	Gaudet Rosaire		1	1
✓ 782a	P. 134	Dupont Alcide		80	80
✓ 1670a	285-286-P287	Dufresne Léon		630.	630.
✓ 901a	P16-P16.2	Bettez Frederic Mde		60	60
✓ 741a	P. 149	Gagnon Emile		100	100
✓ 714a	P156	Gagnon Théo		200	200
✓ 775a	P-137	Leharbonneau Paul	400	1900	2300

7 juillet 1951

no Ordre	Cadastre	Nouveau propriétaire	Bâties	Terrain	Total de l'évaluation
✓ 709 ^a	P-156	Gravel Arthur	1800	100	1900
✓ 671 ^a	P-160	Dufresne Arthur	24	1	25
✓ 1351 ^a	P209-P210	Bouvier Ernest & Bouvier Charles		185	185
✓ 1349 ^a	P-209	Paille Gaston		200	200
✓ 1260 ^a	P-211	Plante Honoré	200	250	450
✓ 1189 ^a	P193	Bellefleur Eugène		780	780
✓ 1283 ^a	P-191	Velette Robert	1775	125	1900
✓ 1208 ^a	P-199	Toussaint Wilfrid	125	125	250
✓ 1212 ^a	P-199	Bellier Henri G.	10	150	160
✓ 1697 ^B	P-294	Lamontagne René	1520	80	1600
✓ 2384 ^a	P36-22	Corporation Paroisse S.R.		1	1
✓ 1226 ^a	P-202	Michelin Jules		100	100
✓ 1330 ^b	P-202	Bergeron Rosain		350	350
✓ 912 ^a	P-19	Gagnon Benoit		450	450
✓ 716 ^a	P-149	Gagnon Théo		200	200
✓ 717 ^a	P-149	Gagnon Émile		100	100
✓ 924 ^a	P-21	Gagnon Roméo		1080	1080
✓ 1507 ^a	P143- ⁴⁰⁻²⁶¹ 39 262	Ricard Clément		450	450
✓ 3007	P-17-92	Lacerte Arthur		150	150
✓ 2719	P-184 ²⁷ 28 29	Thériault-Lamasse W.A.	300		
✓ 1262 ^a	P-212	Gauthier Fernand		300	300

et que les mutations suivantes y soient rapportées:

no Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
✓ 1165	Alarie Philippe	Joly Rosario Mde.
✓ 1102	Raymond Edouard	Bellefleur Eugène
✓ 1168	Lemire R.	Lemire Eddy
✓ 473	Gilles & Hélène Plante	Plante Hélène
✓ 1737	Rouette Adolphe-Léon	Rouette Léon
✓ 780	Despont Alcède	Martel Julien
✓ 961	Despont Alcède	Martel Julien
✓ 1263 ^a	Bellemare Ernest	Bellemare Armand

no. Ordr	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 1552	St Louis Albert	Bellefeuille Eugène
✓ 1588	Boucet Aldegi	Millette Armand
✓ 2908	Hébert Jacques	Charlette Réginald
✓ 1097	Hube Donat	Magnan J. A.
✓ 2393 + 2394	Hufresne Armand	Billetz Frédéric mde
✓ 2528	Huport Lucien	Hugri Jacques
✓ 2669 + 2670	Laroche Alphonse	Levesque Charles
✓ 2674	Hubi Irini	Levesque Ant. + Levesque Constance
✓ 1806	Hubi Oscar	Boucet Georges
✓ 2663	Boudreau Raoul	Charlette Ferdinand
✓ 1595	Aubry Eugène	Aubry Ernest
✓ 1672	Guibert Alfred mde	Légendre Joseph
✓ 1361	Anciens Combattants	Vézina Lucien
300 ✓ 1286	Janvier Ernest	Lemire Armand
✓ 1278	Vellimeur Léo	Belleman Albany
✓ 1157	Mailhot Jos.	Charlette Réginald
✓ 1945-46	Messalliers Alph.	Prempe Alphida
✓ 2880	Lainesse W. A.	Demontigny Roger
✓ 1512	Charpentier Eddy	Ricard Clément
✓ 1544	L. Heuneu Ernest	L. Heuneu Benoit
✓ 1696	Benoit Théod.	byr Arthur.
✓ 957	Charbonneau Jean	Charbonneau Paul
✓ 956	Charbonneau Jean	Charbonneau Armand
✓ 754	Charbonneau Armand	Charbonneau Abel
✓ 2185	Lacuté Arthur	Prop. Aqueduc Banlieue
✓ 1923	Lousin Paul	Laroche Laour
✓ 1424	Inconnu	Houde Albert
✓ 1401	Grant R. F mde	Ducharme Lucien
✓ 1402	Grant R. F mde	Ducharme Lucien
✓ 1403	Grant R. F mde	Ducharme Lucien
✓ 1404	Grant R. F mde	Ducharme Lucien

7 juillet 1951

no Orde	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 1405	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1406	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1407	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1408	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1411	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1412	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1413	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1414	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1416	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1417	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1418	Grant R.F. Inde	Ducharme Lucien
✓ 1419	Grant R.F. Inde	Goudreau Roger
✓ 1420	Grant R.F. Inde	Goudreau Roger
✓ 2660	Gugnard H.J.	Grant R.F. Inde
✓ 2602	Gugnard H.J.	Grant R.F. Inde
✓ 2619	Gugnard H.J.	Grant R.F. Inde
✓ 2636	Gugnard H.J.	Grant R.F. Inde
✓ 1396	Gugnard H.J.	Grant R.F. Inde
✓ 1330 ^a	Anciens Combattants	Bouchard Joseph
✓ 681	Gagnon Jos	Gagnon Benoit
✓ 1686	Thompson Art. C.	St. Lawrence Plantations Ltd
✓ 1573	Thompson Art. C.	St. Lawrence Plantations Ltd
✓ 1577	Thompson Art. C.	St. Lawrence Plantations Ltd
✓ 879	Boulay Paul	Janvier Adolphe
✓ 1042	Raymond Felix	Raymond Francois + Raymond J. Paul
✓ 2169	Lacerte Arthur	Corp. Paroisse 3 Rovers
✓ 2985	Lacerte Arthur	Corp. Paroisse 3 Rovers
✓ 2341	Bourassa Alfred	Corp. Paroisse 3 Rovers
✓ 2374	Bourassa Alfred	Corp. Paroisse 3 Rovers
✓ 2352	Bourassa Alfred	Corp. Paroisse 3 Rovers
✓ 415	Trumpe Wilfred	Fother Theodo Inde

No Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 414	Prempe Arthur	Locheau Donat
✓ 307	Pratte P. E.	Seigny Honoré
✓ 1935	St-Pierre Donat	Babinau Alexandre
✓ 227	Bellinard Auguste	Corporation Paroisse Riv.

et que les corrections suivantes soient effectuées

No Ordre	Augmentation	Diminution	Evaluation totale révisée
✓ 2437		1075 bat.	550
✓ 1712	235 batisses		400
✓ 1923		65 ter.	160
✓ 2185	500 bat.		650
✓ 2173		150 ter. 1050 Bat.	nil

et que les noms suivants soient ajoutés

✓ 414A	Prempe Arthur	locataire
✓ 307A	Pratte Paul Emile	locataire
✓ 415A	Prempe Welfred	locataire
✓ 920A	Bornais Robert	locataire
✓ 493 ^a	Bourassa Armand Mde	épouse
✓ 1697	Leys Arthur Mde	épouse
✓ 919 ^a	Aubry Eugene Mde	épouse
✓ 1097 ^a	Hubé Donat	locataire
✓ 1543	Lamane Alphonse	co-propriétaire
✓ 1361 ^a	Vezena Lucien Mde	épouse
✓ 394 ^a	Bellefeuille Albert Mde	épouse
✓ 1697 ^a	Benoit Théo	locataire

et que les noms suivants soient rayés

✓ 923-924	Levasseur Adrien + Mde	locataire
✓ 1589	Doucet Aldege Mde	partie
✓ 1314	Trothier Willie	-
✓ 1631	Gusson Louis Mde	partie
✓ 2719 ^a	Thurvault Albert	locataire

7 juillet 1951

Vacances secrétaire

Proposé par M. Auguste Bettez
 Secondé par M. Charles E. LeRouxin

Que vu la somme énorme de travail fourni par le secrétaire en travaillant de très nombreuses heures supplémentaires des vacances payées lui soient accordées.

Adopté.

Proposé par M. Auguste Bettez
 Secondé par M. Charles E. LeRouxin

Remboursement

surplus collection autorisés à rembourser, à qui de droit, pour et au nom de cette corporation le montant de \$119.94 apparaissant comme surplus de collection au dernier rapport financier soumis par les vérificateurs.

Adopté.

La séance est levée

Fidélité Pothier Maire

H. Sabl Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois Rivières

session spéciale

26 juillet 1951

Session spéciale du Conseil de la Paroisse des Trois Rivières, tenue le jeudi, vingt-sixième jour de juillet, mil neuf cent cinquante et un, suivant les formalités prescrites par la loi, au lieu ordinaire des séances, et à la quelle sont présents Son Honneur le Maire M. Fidélité Pothier et Messieurs les Conseillers, Rasul Klubi, Ferdinand Masse, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Charles E. LeRouxin.

avis & certificat

Au début de la session le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation signifié à chacun des membres du Conseil de même que des certificats établissant que la dite signification a été faite en conformité avec la loi.

L'item mentionné est l'agenda est le suivant:

"système d'aqueduc"

Le secrétaire donne lecture d'une lettre adressée à Son Honneur le Maire, relativement à la résolution adoptée par ce Conseil lors de sa session du 3 juillet 1951. En conséquence il est

Proposé par M. Auguste Peltz
Secondé par M. Charles C. LeRoux

recherches
eau potable
Parco Drilling

Que la résolution adoptée par ce Conseil lors de sa session du 3 juillet 1951, autorisant la Parco Drilling & Exploration Co. Ltd. 111 Côte de la Montagne, Québec, à faire des recherches d'eau potable gratuitement, est rescindée à tous fins que de droit et remplacée par le texte suivant:

Que ce Conseil autorise la Parco Drilling & Exploration Company Ltd, 111 Côte de la Montagne, Québec, à faire gratuitement pour la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, les relevés hydrologiques et géologiques nécessaires pour déterminer des possibilités d'approvisionner l'aqueduc au moyen de puits et le rapport succinct qui en résultera."

Adopté

La session est levée

Médéric Pothier Maire

Isabel Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

session régulière
6 août 1951

Session régulière du Conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi, sixième jour du mois d'août, mil neuf cent cinquante et un, au lieu ordinaire des séances, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et Messieurs les conseillers Charles C. LeRoux

6 aout 1951

Auguste Bettez, Henri Guilbert, German Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Route Petit Village

Vu la présence de M. Jean Marie Bureau, procureur de M. de F. X. Dufresne et M. de M. Xavier Dufresne, la question de l'achat d'une lieue de terrain appartenant à cette dernière est de nouveau soumise au conseil.

* l'offre

Après une longue conversation et différentes explications des deux parties en rapport avec ce litige, M. Bureau fait finalement, ^{à l'offre} du nom de sa cliente de vendre une lieue de terrain sur la terre de M. de M. Dufresne afin de faire la liaison entre la route du Petit Village et la route nationale, pour le prix de \$1000.00. Le conseil décide d'étudier cette offre avant de prendre une décision finale, et la question est renvoyée à une session subséquente.

Sur proposition de M. Henri Guilbert

secondé par M. Auguste Bettez

Les minutes de la séance du 3 juillet 1951, de même que celles des séances des 6 et 7 juillet 1951, ainsi que celles de la session spéciale du 26 juillet 1951 sont adoptées telles que lues.

Proposé par M. Charles E. De Rouin

secondé par M. Auguste Bettez

Comptes

"Que les comptes suivants soient approuvés et payés

cheque	1702	1° - W. Isabel (Facteur J.B. Lorange)	0.35
	1704	2° - Eddy Beaulieu - Gravier route Bureau	23.85
	1705	3° - Xavier Dufresne - fauchage - Route Bureau	12.00
	1706	4° - Bell Telephone Co - Service Juillet (Men: 3.84 - ser: 5.54)	9.38
	1707	5° - Paul Chamberland - - Sable P-35 - (facteur 16 juillet 1951)	12.00
	1708	6° - P.A. Youn - Factures 4 & 12 juillet 1951 - Eclairage route Buisé Blvd. Dom.	6.09
	1709	7° - Shaw Water & Power - Eclairage route & Blvd - juillet 1951	54.83
	1710	8° - Severin Francoeur - Plaque rue P. 35 -	6.30
	1711	9° - Gilles Guy Garneau - Contrats - Alfred Bourassa & Arthur Lacerte	31.90
	1712	10° - Lucien Dubé - travail route des Bohon	6.00
	1713	11° - P. V. Goyette & Co - Papeterie	1.65

Adopté

Élargissement
Rang Rochon
Hésitations de
M. Janner et Deschamps

Lues deux lettres, l'une de M. Ernest Janner et l'autre de M. Philibert Deschamps, se plaignant que dans l'élargissement du rang du Rochon, la permission n'a pas été demandée pour passer et travailler le terrain qui est leur propriété dans ce rang. Les lettres comportent une défense formelle de passer sur le terrain des personnes ci-haut mentionnées sans leur permission.

Au sujet de ces travaux de voirie dans le rang Rochon, M. Masse expose que les dits travaux sont exécutés pour le compte du Gouvernement provincial, sous sa surveillance et que, probablement, s'il y a des dommages causés ils seront à la charge du gouvernement.

Demission
J. C. Nadeau
Insp. Const + Voirie
P-35

Lue une lettre de M. J. C. Nadeau informant que n'étant plus propriétaire dans cette paroisse, il désire remettre sa demission comme inspecteur de voirie et de construction pour le lot 35. Cette demission est acceptée et un remplaçant sera nommé à une séance subséquente.

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Hubi

Que ce conseil désire, par la présente résolution,

Remerciements
Hon. M. Trudel
Octroi chemins hiver

transmettre à l'Honorable Marc Trudel, Ministre d'Etat et représentant du Comté de Maurice à l'Assemblée législative, ses plus sincères remerciements pour sa collaboration fructueuse dans l'obtention d'octrois pour l'entretien des chemins d'hiver.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Charles E. Desrochers

Que, par suite du travail exécuté par Mlle Lucienne

cheque 1714
Aide bureau
secrétariat

Betty, au secrétariat, consistant dans la préparation des comptes de taxes et autres travaux connexes, ses services soient rémunérés au taux de quinze dollars par semaine pour la période du 25 juin au 28 juillet 1951, durée de son travail.

Adopté ✓

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbult

6 août 1951

Contrat
Shaw. Water
Éclairage

Attendu que par son règlement no. 45, adopté le douzième jour de juin 1951, le conseil a été autorisé de pourvoir à l'éclairage municipal et de s'entendre avec toute personne, société ou corporation pour cette fin, ainsi que pour octroyer une franchise pour la distribution de l'électricité dans les limites de la Municipalité;

Attendu que la compagnie "The Shawinigan Water & Power Company" a proposé à la corporation un contrat dans les termes suivants:

1° - La corporation accorde à "The Shawinigan Water & Power Company" le droit de construire, ériger et maintenir dans la Municipalité toute installation électrique ou autre nécessaire ou utile à procurer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice durant la période du présent contrat et la compagnie s'engage à maintenir l'installation nécessaire et utile à ces fins;

2° - Les arbres qui nuisent aux lignes dans les rues, chemins ou places publiques seront émondés aux frais de la compagnie, après que celle-ci aura donné à la corporation un avis de huit (8) jours du temps où l'émondage devra se faire.

Si la corporation néglige de déléguer un représentant pour diriger cette opération la compagnie en assumera la direction et procédera de la façon la moins dommageable possible.

Dans le cas d'urgence la compagnie fera l'émondage sans avis préalable à la corporation;

3° Tous les déplacements de poteaux demandés par la corporation seront faits aux frais de celle-ci, sauf après ordonnance contraire de la Régie Provinciale de l'Électricité;

4° Lorsque la compagnie fera des travaux dans les rues et places publiques elle devra, sans délai inutile, remettre les lieux dans le même état qu'avant les travaux;

5° La compagnie sera responsable des dommages qu'elle pourra causer aux propriétés de la corporation par suite des travaux entrepris en conséquence des présentes. Elle devra aussi garantir la

corporation contre les dommages causés aux tiers, mais seulement dans le cas où ceux-ci pourraient légalement réclamer de la corporation et que ces dommages seraient la conséquence des travaux entrepris en vertu des présentes;

6°. Toute l'énergie ou pouvoir dont la corporation pourra avoir besoin pour l'éclairage des rues, places publiques, établissements de la corporation, chauffage électrique ou force motrice, etc, etc, sera achetée de la compagnie qui fournira le tout suivant les taux qu'elle a déposés à la Régie Provinciale de l'Électricité et aux conditions établies par les règlements de cet organisme.

Les Taux des divers services électriques fournis par la compagnie aux consommateurs de la Municipalité seront également déposés par elle à la Régie Provinciale de l'Électricité.

7°. Le prix net pour l'éclairage des rues de la Municipalité est de quinze (\$15.00) dollars par lampe par année de cent (100) watts par année et payable mensuellement.

La manœuvre de l'interrupteur du système d'éclairage des rues ainsi que le remplacement des ampoules et l'entretien des lampes sont aux frais de la compagnie si le présent contrat couvre cinq (5) lampes de rues ou plus; autrement, ils sont à la charge de la corporation;

8°. La période de durée du présent contrat est de cinq (5) années, commençant le premier août mil neuf cent cinquante et un et expirant le premier août mil neuf cent cinquante six.

La corporation contracte dès maintenant avec la compagnie pour quarante-quatre (44) lampes de rues de cent (100) watts pour la période de ce contrat. Les lampes seront placées à une distance approximative de 375 pieds l'une de l'autre.

9°. La compagnie ne sera pas tenue de distribuer l'éclairage, la chaleur ou la force motrice à au-delà de trois cents (300) pieds de la dernière lumière de rue sur chaque rue. Si quelque difficulté survenait à ce sujet, elle sera soumise à la Régie Provinciale

6 août 1951

de l'Électricité dont la décision sera finale;

10. Rien dans le présent contrat ne doit être interprété comme donnant à la compagnie un privilège exclusif de fournir le courant électrique aux particuliers ou contribuables de la corporation;

11. Si, pour quelque cause ou raison que ce soit, il se produit une interruption totale de plus de vingt-quatre (24) heures consécutives dans la fourniture de l'électricité pour l'éclairage des rues, la compagnie accordera à la corporation une réduction de compte proportionnelle à la durée de l'interruption, mais cette restriction est strictement limitée à l'éclairage municipal.

La compagnie ne sera responsable d'aucune perte, dommage ou accident résultant de toute interruption quelconque dans la fourniture de l'électricité dans la Municipalité, soit pour l'éclairage municipal, soit pour toute autre distribution électrique quelconque faite à la Municipalité ou aux particuliers, sauf la réduction précitée.

Il est résolu:

Que le contrat, tel que proposé, soit accepté;

Que les lampes de rues prévues par le dit contrat soient placées aux endroits suivants: sur le parcours d'une partie de la route Québec-Montreal, sur les Boulevards St-Basile et Des Dominicains.

Que la présente résolution, dès que la compagnie en aura accepté les termes et conditions, tiendra lieu de contrat entre la corporation et la compagnie et ce contrat aura force et effet à compter de la présente résolution.

Adopté

Proposé par M. Raoul Dubé

Secondé par M. Ferdinand Masse

Que M. Donat Miron soit nommé inspecteur de voirie

Nominations

Donat Miron

Inspect. Voirie - 3^e Rang

pour le 3^e Rang

Adopté

Propose par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Raoul Dubé

Mutations

Que, en vertu de l'article 673 du code municipal, les
noms suivants soient inscrits au rôle d'évaluation:

no. Orde	nom
✓ 1241B	Labonté Marcelle <small>filie de M. et M^{me} Labonté</small>
✓ 1216	Milot Eddy M ^{de} <small>locat - fils F. M. M^{de}</small>
✓ 1327 ^a	Boisselle Honorat M ^{de}
✓ 1342 ^a	Leomeau Maurice M ^{de}
✓ 1241 ⁿ	Labonté Laurette -
✓ 1296 ^a	Gaudet Rosane M ^{de}
✓ 1244b	Labonté Fernand M ^{de}
✓ 1244c	Labonté Fernand <small>loc.</small>
✓ 1244d	Labonté Roger M ^{de} <small>pas</small>
✓ 1244e	Labonté Roger <small>filie de M. et M^{me}</small>
✓ 1241d	Labonté Sylvio M ^{de}
✓ 1241c	Labonté Sylvio
✓ 1244 ^a	Labonté Blanche <small>filie</small>
✓ 1295 ^a	Meschines Philibert M ^{de}

Adopté

La séance est levée

Général Pothier Maire

Isabel Secrétaire.

Canada
Province de Québec
Municipalité Paroisse
des Trois-Rivières

session spéciale
14 aout 1951

Session spéciale du conseil de la susdite municipa-
lité, tenue le quatorzième jour d'aout mil neuf cent cinquante et un,

14 aout 1951

à huit heures p.m., suivant les formalités prescrites par la loi, au lieu ordinaire des séances, l'ang. St. Marguerite et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers M. E. De Roux, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Massé et Raoul Dube.

avis & certificat
convocation

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation adressé à chacun des membres du conseil, à l'exception de Messieurs M. E. De Roux et Auguste Bettez, à la demande de qui la présente session a été convoquée. Lecture est également faite par le secrétaire du certificat signé par lui attestant que l'avis de convocation de la présente session a été mailly soes pli recommandé, à qui de droit conformément à la loi.

L'item à l'ordre du jour est le suivant

Achat de terrain - prolongation et élargissement route du Petit Village. -

M. Auguste Bettez soumet que cette question est en suspens depuis assez longtemps et qu'en raison du fait que le gouvernement est prêt à faire à ses frais cette route, il faut que le conseil prenne une décision au sujet de cette route.

Après différentes propositions faites tant par le conseil que par le procureur de M. de Haver (Hufresne), en présence et du consentement de la majorité des intéressés dans cette route.

Il est résolu:

Achat terrain

Route Petit Village

M. de F. X. Hufresne

résolution rescindée

le 12 aout 1952

page: 474

Que Son Honneur le maire est autorisé à signer pour et au nom de la Paroisse des Trois-Rivières le contrat d'achat des terrains ci-après désignés savoir: -

"Une lisière de terrain, devant servir au prolongement du chemin du Petit Village, comprenant:

1° tout le terrain appartenant à M. de F. X. Hufresne compris entre les lignes "A-B-C-D-A" sur un plan préparé par M. R. D. Houde, arpenteur-geometre, le 11 novembre 1950, et faisant partie

du lot cinquante-huit (P-58) du cadastre de la Paroisse des Trois-Rivières, borné au nord par la partie de terrain décrite en second lieu, au sud par le résidu du même lot continuant d'appartenir à dame F.X. Hufresne, à l'est par le fossé séparant les lots 77 et 78, à l'ouest par le lot 59, appartenant à M. H. P. Vaillancourt.

2° - Cette partie du lot soixante et dix huit du même cadastre (P-78) ayant déjà été une partie du prolongement du chemin du Petit Village, s'étendant sur toute la largeur dudit lot 78, formant une lisière de terrain qui située au sud d'une ligne tracée parallèlement à la ligne "A-D-P." sur le plan ci-haut mentionné, ligne allant du lot 77 au lot 79 sur le site de l'ancienne route du Petit Village, devra à angle de quatre-vingt-dix degrés par rapport à la dite ligne "A. D. P." être en ce cas à cinquante-cinq pieds (55') au nord de cette dernière.

Que Son Honneur le Maire est autorisé à signer le contrat d'acquisition des dits terrains en considération de la somme de mille (\$1000.00) dollars payables à même le fonds général de la Corporation, cette dernière étant remboursée d'une somme de cinq cents (\$500.00) dollars par les intéressés de la route du Petit Village, en y ajoutant le nom de M. Henri Paul Vaillancourt, et excluant Mme F.X. Hufresne la vendeuse.

Que Son Honneur le Maire est autorisé à signer ledit acte d'achat aux conditions or des aires avec en plus les clauses suivantes:

a) Que Mme F.X. Hufresne, vendeuse, abandonne ses prétentions de propriétaire sur la partie du lot soixante et dix huit (P-78) ci-dessus décrite et qu'en conséquence la Corporation abandonne les sommes quant au surplus dudit lot ayant déjà été l'assiette du chemin du Petit Village;

b) Que des clôtures neuves et d'état conforme à la coutume des lieux soient faites à neuf de chaque côté de la nouvelle route du Petit Village touchant au surplus de la propriété de Mme F.X. Hufresne, après quoi l'entretien en retombera à la vendeuse;

14 août 1951

c) Que les ou les puits et le ou les fossés se trouvant dans l'emprise de la nouvelle route du Petit Village soient faits à neuf et en état de laisser couler les eaux venant du fossé situé dans la ligne de division des lots soixante et dix-huit (78) et soixante et dix-neuf (79) et les eaux venant du fossé situé dans la ligne de division entre les lots cinquante-huit (58) et cinquante-neuf (59), dans le fossé de descente se trouvant entre les lots soixante et dix-sept (77) et soixante et dix-huit (78), après quoi l'entretien retombera à la charge des propriétaires qui étaient obligés avant la date des présentes.

d) Que M^{me} F. X. Dupresne, vendeuse, ou représentants, sera déchargée des travaux d'entretien, et ce en tout temps de l'année, du chemin du Petit Village tel qu'il sera après la construction qui en sera faite sur le site acheté à cette fin et dont l'autorisation en est donnée par les présentes, et ce tant que ses terrains en bordure de la nouvelle route du Petit Village resteront terre en culture.

Adopté.

Il est résolu:

Répartition re-
achat terrain
route Petit Village

Que la somme de cinq cents dollars avancée par le conseil par l'achat de terrain devant servir à la prolongation de la route du Petit Village soit répartie, sur une période de deux ans, entre les propriétaires intéressés comme suit: M. Henri-Paul Vaillancourt cent (\$100.00) dollars; M. Jeffrey Kodin, quarante quatre dollars et quarante cinq cents (\$44.45); M. Alexandre Rouette, quarante quatre dollars et quarante quatre cents (\$44.44); M. Leo Paul Rouette, quarante quatre dollars et quarante quatre cents (\$44.44); M. Etienne Neault, quarante quatre dollars et quarante cinq cents (\$44.45); M. Elphège Duqué, quarante quatre dollars et quarante quatre cents (\$44.44); M. Henri Guilbert, quarante quatre dollars et quarante cinq cents (\$44.45); M^{me} Zoel Guilbert, quarante quatre dollars et quarante cinq cents (\$44.45); M^{me} Charles Bolduc, quarante quatre dollars et quarante quatre cents (\$44.44); M. Ernest Bolduc, quarante quatre dollars et quarante

quatre cents (p 44-44)

Adopté

La session est levée
Médéric Pothier Maire

H. Isabel Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse
des Trois-Rivières

session spéciale

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité

22 août 1951

tenue le vingt-deuxième jour ^{août} mil neuf cent cinquante et un, à huit heures, p.m., suivant les formalités prescrites par la loi, au lieu ordinaire des séances, Rang Ste Marguerite, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier, et Messieurs les conseillers: Charles E. De Rouin, Auguste Bettez, Germain Massicotte et Henri Guilbert.

avis & certificat

convocation

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation de même que du certificat de signification dudit avis, par maille recommandé, à chacun des membres du conseil à l'exception de Son Honneur le Maire qui a ordonné la tenue de la présente session.

L'ordre du jour comporte les items suivants:

- 1° - Système d'aqueduc;
- 2° - Route Petit Village.

Le secrétaire donne lecture d'une lettre en date du 20 août 1951, de M. Ferdinand Masse, s'excusant et regrettant de ne pouvoir assister à la présente session en raison de son travail à l'usine.

Rapport

Parco Drilling

Lecture est faite par le secrétaire du rapport préparé par La Compagnie de Forage Parco Limitée, sur le relevé hydrologique-géographique fait par celle-ci pour cette corporation.

M. Yves Paré, géant général, de la Compagnie Parco étant présent demande lui est faite de fournir des explications sur certaines parties du rapport, de même que des informations sur les puits scientifiques. Il est avec plaisir que M. Paré se rend à cette demande et qu'il fournit des

22 août 1951

renseignements tant au conseil qu'aux contribuables présents à cette session). Il fait également dérouler aux yeux de l'assistance un film portant sur les recherches de nappes d'eaux souterraines et la construction de puits scientifiques.

Après avoir remercié M. Poiré, le conseil décide d'étudier plus à fond cette question avant de prendre une décision.

Il est résolu:

Que M. R. H. Houde, arpenteur-géomètre soit chargé de poser des bornes pour servir de base à l'achat du terrain de M^{me} F. X. Hufresne pour le prolongement de la route du Petit Village; et
Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de cette corporation le procès-verbal rédigé par le susdit arpenteur-géomètre et se rapportant aux bornes susmentionnées.

Adopté

La session est levée

Méridée Pothier Maire

Isabel Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse
des Trois-Rivières

session régulière

4 sept. 1951

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le mardi quatrième jour de septembre mil neuf cent cinquante et un, le lundi étant jour férié - à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, rang St^e Marguerite et à laquelle sont présents: son Honneur le Maire M. Méridée Pothier, et Messieurs les conseillers: Raoul Hubé, Ferdinand Masse, German Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez & Lhs. E. Le Rouin.

Minutes adoptées

Les minutes des sessions régulières et spéciales des

6 août 1951, 14 août 1951 et 22 août 1951 sont adoptés telles que lues.

Demande annexion
178 + 180 à 3 lieux
M. Marcel Laflamme de Trois-Rivières, demande au conseil s. ce dernier a objection à l'annexion d'une partie de cette municipalité à la ville des Trois-Rivières, cette partie comprenant une partie du lot 178 et le lot 180. M. Laflamme expose qu'il n'a aucune objection à ériger des constructions sur ces lots dans la municipalité s. cette dernière est prête à lui fournir les services publics nécessaires. Le conseil décide d'étudier plus à fond cette demande avant de donner une réponse définitive.

Proposé par M. Ferdinand Massé

Secondé par M. Germain Massicotte

Plan subdivision

P-29

Que ce conseil approuve le plan projeté de la subdivision d'une partie du lot numéro vingt-neuf (P-29) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que préparé par M. R. D. Houde, arpenteur-géomètre le 31 août 1951.

Adopté

Travaux réparations
Blvd Lacerte

Une requête, signée par treize propriétaires de biens fonds sur le boulevard Lacerte, est présentée au conseil. Cette requête demande de faire exécuter le plus tôt possible les travaux nécessaires à la réparation dudit boulevard. Le conseil attire l'attention des intéressés sur le fait que les dépenses encourues pour ces travaux seront à la charge des propriétaires intéressés.

Proposé par M. Henri Guilbert

Secondé par M. Germain Massicotte

Inspecteur Voirie

Blvd Lacerte

Que M. Ludger Hrolet soit et est nommé inspecteur de voirie pour le boulevard Lacerte.

Adopté

Plainte taxes

1951 de St Lawrence Plantations

Lue une lettre de St Lawrence Plantations Ltd exposant que les taxes pour 1951 sont trop élevées, que l'évaluation qui a servi de base pour établir le total des taxes dans le présent cas était surchargé et qu'en conséquence ils exigent une réduction. Le secrétaire est autorisé à en informer la dite compagnie.

4 sept 1951

que leur plainte n'a pas été enregistrée dans les délais légaux.

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Lhs E. LeRoux

Mutations

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires dans les livres de cette municipalité, relativement aux mutations suivantes:

No Ordr	Ancien Propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 1761 & 1762	Emilien Frenette	Marcel Dupont
✓ 2205	Arthur Lacerte	Noel Michaud
✓ 1956	Bell Marcus	Emilien Launier
✓ 2131	Jean Champoux	Patrice Garneau
✓ 1619	Odias Laliberti	Paul Gilman
✓ 2733 & 2734	Delphis L. Heuneux	Raymond Doyon
✓ 2054	Alberic Milot	Dame Yvon Blouin
✓ 1941	Dame Hubert LeBlanc	Ernest Lupin
✓ 2328	Auguste Bellemare	Léo Perron
✓ 2214	J. Le Nadeau	Jean Lacroix
✓ 1041	Albert Bastarache	Rosal Dupont
✓ 473	Gilles Plante	Helene Plante
✓ 2284	Auguste Bellemare	Ludovic Lamy
✓ 1297H	Jos. Bossette	Léo Bossette
✓ 1828	Léo Dargle	Benoit Massé
✓ 1780	Paul Thelmosse	Paul Charost

Adopté

Il est résolu que:

comptes

"Les comptes suivants soient approuvés et payés"

cheque 1717	1 ^e - Arthur Bourasso - Pont Rocher	✓ 22.20
1719	2 ^e - Shawmigan Water Power - Eclairage	✓ 54.84 ³
1718	3 ^e - Bertrand Abreau & Lambert - mutations	✓ 32.50
1720	4 ^e - Bell Telephone (M-4.91 - Scol. 3.81)	✓ 8.72

Adopté

Luc une lettre du 3 août 1951 de St Laurent Plantations Ltd
 1 paragraphe protestant contre le compte de taxes tel que produit, et provenant d'une évaluation
 razi' nul
 1000 J. G. considérée trop élevée par cette firme. Déjà plusieurs correspondances ont été
 échangées entre cette firme et le secrétaire. Ce dernier est prié de transmettre
 au plaignant les informations nécessaires concernant les exigences du code
 municipal.

Organisation
 aqueduc munici-
 pal Rang St Margu-
 rite
 M. Auguste Bettez, conseiller, expose que le temps est venu
 d'organiser un système d'aqueduc municipal pour desservir le rang St Margu-
 rite. Des démarches ont été faites auprès des intéressés propriétaires d'un
 aqueduc privé dans ce rang et qu'il y a eu de croire que des conditions rai-
 sonnables pour l'achat dudit aqueduc privé seront faites. M. Adémar Ricard
 informe le conseil que les propriétaires dudit aqueduc sont prêts à vendre
 le système qu'ils opèrent actuellement pour le prix de mille dollars.

M. Bettez continue en disant que: les propriétaires de l'autre aqueduc privé
 opérant dans le rang St Marguerite seront probablement tout aussi raisonnables
 dans leur prix de vente. Des démarches ont également été faites auprès
 de M. Gérard Bolduc, dans le but d'acheter de ce dernier du terrain sur
 lequel des sources d'eau, de quantité apparemment suffisante pour alimen-
 ter le rang St Marguerite, jaillissent. Le prix de cinquante dollars a été
 demandé par M. Bolduc pour l'achat de terrain d'une superficie
 suffisante pour établir le point d'alimentation d'un aqueduc.

Il est proposé par M. Auguste Bettez
 secondé par M. Charles E. Herouin

Plans et estimés
 aqueduc Rang
 St Marguerite
 Que ce conseil autorise M. Fernand Bourassa,
 ingénieur-civil, à préparer un plan et des estimés en vue de la
 construction d'un système d'aqueduc municipal pour desservir
 le rang St Marguerite.

A adopté.

Unification projet
 aqueduc municipal
 M. Germain Massicotte, conseiller, demande
 s'il n'y aurait pas possibilité d'organiser la source d'approvision-
 nement de manière à pouvoir desservir les résidents de la Banlieue
 également où la nécessité et l'urgence d'un système municipal se font

4 sept. 1951

de plus en plus sentir. M. Bettez explique que le profit qu'il soumet s'applique au rang St^e Marguerite, qu'il n'a pas d'objection à ce que la Banlieue profite d'un service municipal d'eau potable, mais qu'il appartient aux résidents de cet endroit de s'organiser en conséquence, comme les gens du rang St^e Marguerite le font présentement.

Propose par M. German Massicotte

Secondé par M. Jean Guilbert

Inspecteur Voies
P-35-

"Que M. Roland Robert soit nommé inspecteur de voies pour le lot 35."

Adopté

Propose par M. German Massicotte

secondé par M. Léo E. Héroux

Limites respec-
tives inspecteurs
de construction
Banlieue

"Que le territoire sous la juridiction respective de Messieurs J. T. Joly et Jean Paul Vaillancourt, inspecteurs de la construction à la Banlieue soit changé comme suit:

Le territoire de M. Joly comprendra la partie de la Banlieue comprise entre les limites de la ville des Trois-Rivières et le lot trente-cinq inclusivement.

Le territoire de M. Vaillancourt comprendra la partie de la Banlieue comprise entre le lot trente-six et les limites de Pointe-du-Lac."

Adopté

À la suite des plaintes nombreuses formulées par les résidents de la route Henoon et du 3^e Rang, contre l'état déplorable de la route Henoon, il est

Propose par M. Ferdinand Masse

secondé par M. Raoul Hébert

Plainte état
route Henoon

"Que demande soit faite à M. Theo Larose, ingénieur divisionnaire de la voirie provinciale, de prendre les mesures nécessaires de manière à rendre la route Henoon plus propice et moins dangereuse pour la circulation des véhicules moteurs;

que l'état déplorable dans lequel ladite route se trouve présentement ne peut être toléré plus longtemps.

La séance est levée Adopté

Médecine Pothier Maire

W. Isabel Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois Rivières

Séances régulières

1^{er} oct. 1951

huit.

2 mots rayés
nuls.

M. P. W. H.

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité,

tenue le lundi premier octobre mil neuf cent cinquante et un, à sept heures et demie p.m., au lieu ordinaire des séances, rang St Mar-
querite, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médecine
Pothier, et Messieurs les conseillers: Charles E. DeKouen, Auguste
Betz, Jean Guilbert, Germain Massicotte et Raoul Klubi.

Vu la présence de M^{re} Jean Marie Bureau, procureur
de Madame F. X. Hufresne, le conseil décide de l'entendre immédiatement.

"M^{re} Jean Marie Bureau, procureur de Mme F. X. Huf-
resne, se présente de nouveau devant le conseil et expose que, dans les
travaux de prolongement du chemin du Petit Village à travers la terre
de sa cliente, on n'a pas suivi le plan dressé par M. R. H. Houde,
arpenteur géomètre et on n'a pas tenu compte des bornes posées par celui-
ci. Il exhibe un plan tracé par M. Georges Guipps, arpenteur géomètre,
lequel fait voir que le côté sud du chemin en construction s'éloigne
de six pieds et demi (6 1/2') de la borne placée par l'arpenteur Houde
et que apparaît au point "D" du plan tracé par celui-ci. M^{re} Bureau
ajoute que du côté nord la clôture construite se trouve immédiatement
sur la crête du fossé. Ceci n'est pas acceptable par sa cliente. De plus
au dire de M. Bureau, l'ingénieur de la route lui-même déclare qu'il ne
peut pas tolérer pareil état de chose. On a demandé à Madame Hufres-

Route du
Petit Village
M^{re} F. X. Hufresne

1 oct 1951

ne de ceder quatre puces de terrain de plus tout le long du chemin pour pouvoir terminer le creusage du fossé et déplacer la clôture, ce que Madame Hufresne refuse à moins qu'on ne lui paie la valeur de ce surplus de terrain. M. Bureau attire aussi l'attention du conseil sur les travaux à faire pour rétablir convenablement le régime des eaux sur la terre de Madame Hufresne.

En conclusion il met le conseil en demeure de faire exécuter les travaux suivant le plan tracé par l'arpenteur Houde, d'après l'intention intervenue avec le conseil. Si cela n'est pas fait immédiatement Madame Hufresne prendra des procédures pour faire arrêter les travaux et rétablir les lieux dans leur état primitif.

À la suite de cet exposé, il est

Proposé par le conseiller Auguste Bettez

Secondé par le conseiller Charles E. LeRoux

et résolu à l'unanimité:

Avis Ministère

de la Voie Ré:

Route Petit Village

Que le secrétaire-trésorier écrive aux officiers du département de la voie pour:

1^o attirer l'attention sur le fait que les travaux exécutés sous leur direction et aux frais du ministère ne le sont pas suivant le plan établi par l'arpenteur Houde suivant les instructions du conseil;

2^o pour leur dire que c'est la volonté bien arrêtée du conseil que les travaux soient exécutés suivant ce plan;

3^o plus précisément que le chemin dans sa ligne sud, doit suivre la ligne apparaissant sur le plan de M. Houde et s'étendant entre les deux bornes posées sur les lieux par celui-ci, que l'emprise de terrain dans laquelle l'assiette du chemin et ses fossés latéraux doivent être aménagés ne devra pas dépasser (50) cinquante puces de largeur à partir de cette ligne sud, y compris l'emplacement des clôtures et l'espace nécessaire entre celles-ci et les fossés;

4^o que les ponts ponceaux et raccordement des fossés aux abords du chemin construit devront être faits suivant la loi et la coutume et pour rétablir Madame Hufresne dans l'état où elle

se trouvait avant le commencement des travaux.

5° que le secrétaire mentionne que, vu la mise en demeure faite par le procureur de Madame Dufresne, il est urgent et impératif que les travaux de correction et ceux d'exécution suivant le plan, soient faits incessamment

Adopté

M. Marcel Laflamme de Trois-Rivières se présente de nouveau devant le conseil pour savoir si ce dernier est prêt à lui donner une réponse à sa demande de la dernière session régulière concernant l'annexion des lots P-178 et P-180 à la ville des Trois-Rivières. Puisque le conseil ne semble pas intéressé à disposer de ce terrain gratuitement, M. Laflamme demande quelles conditions exige le conseil. Différentes offres sont faites, de part et d'autre, mais comme on ne réussit pas à établir un montant qui convienne aux deux parties, tout demeure dans le statu quo.

Demande
Annexion

lots 178 + 180 à
3 Rivières

Minutes adoptées

Les minutes de la session du 4 septembre 1951 sont lues et adoptées.

Lue une lettre de M. Ferdinand Masse s'excusant et regrettant de ne pouvoir assister à la présente session

Refus M. Miron
Inspecteur 3^e Rang

Lue une lettre de M. Donat Miron, informant que son époux, travaillant au Lac St Jean, est, pour cette raison, dans l'impossibilité d'accepter la charge d'inspecteur de voirie pour le 3^e rang.

Proposé par M. Raoul Stubié

Seconde par M. Lhs. C. LeRoux

Insp. Voirie
3^e Rang

Que M. Abel Desfossés soit et est nommé inspecteur de voirie pour le 3^e rang.

Adopté

M. Desfossés, présent à cette session, est invité par le secrétaire, à passer à son bureau au pour se faire assementer comme tel.

Electrification
Route Miron

Lue une lettre de M. L. P. Deslongchamps, président de l'Office de l'électrification rurale, avisant que la Shawinigan Water Power a décidé de procéder à l'électrification de la Route à

1 oct. 1951

De noon, avant la fin de l'année.

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Chs. E. De Rouin

Remerciements à:

Que ce conseil désire transmettre à M. L. P. Deslong-

M. L. P. Deslongchamps

Champs, président de l'Office de l'électrification rurale, ses plus sincères remerciements pour les démarches fructueuses qu'il a entreprises auprès de la Shawinigan Water & Power relativement à l'électrification de la route De noon.

Adopté

Souscription

Lue une demande de souscription en faveur de l'Hôpital

Hôpital St Justine

St Justine à Montréal. Decision est renvoyée à une autre session.

Lue une requête signée par Messieurs Eugène

Elargissement

Bellefeuille Louis Alphonse Dupresne, Noël Velette, Raoul Bergeron, Rosaire Gaudet, Raoul Boudreault, Emile Lajoie et W. A. Lainesse, offrant de céder gratuitement à cette municipalité une lisière de terrain dans le but de permettre l'élargissement du chemin public du 2^e Rang du Fief St Maurice

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Chs. E. De Rouin

Acceptation offre

gratuite re:

élargissement

2^e Rang ou Rochon

"Que ce conseil accepte, avec remerciement, l'offre faite par Messieurs Eugène Bellefeuille Louis Alphonse Dupresne, Noël Velette, Raoul Bergeron, Rosaire Gaudet, Raoul Boudreault, Emile Lajoie et W. A. Lainesse de céder gratuitement, chacun, une lisière de terrain à titre pris sur la partie de leurs biens fonds respectifs, aboutissant au côté nord du 2^e Rang du Fief St Maurice de la Paroisse des Trois Rivières, et ce afin de permettre l'élargissement du chemin public dudit deuxième rang.

"Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois Rivières les documents nécessaires à l'élargissement du chemin public dudit deuxième rang.

Adopté

Proposi par M. Auguste Bettez
Seconde par M. Chs. E. Lehoue

Offre paiements
1^{er} frais d'élargissement
2^e Rang ou Ruelon

Que ce conseil accepte l'offre faite, au moyen d'une requête signée par chacun d'eux, par Messieurs Ferdinand Masse, Edouard Raymond, Eugène Dubé, Aldéi Robert, Lucien Dubé et Lucien Raymond, tous contribuables propriétaires de biens-fonds situés dans le deuxième rang du Fief St Maurice de la Paroisse des Trois-Rivières, par laquelle offre les précités s'engagent et s'obligent à rembourser la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières pour la moitié du montant que cette dernière peut ou pourra être appelée à verser en rapport avec l'achat du terrain nécessaire à l'élargissement du dit deuxième rang, de même que pour les frais encourus pour fins d'expropriation, si telle expropriation devient nécessaire;

Adopté

Proposi par M. Henri Guilbert
Seconde par Raoul Dubé

Mutations

Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de cette municipalité relativement aux mutations suivantes:

No Ordr	Ancien Propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 1769-1770-1787	Droé Dupont	Alberne Dupont
✓ 2326	Thomas Bourassa	M ^{me} Marie Anna Bourassa

Adopté

Cheque de St
Lawrence Plantations
paiements partiel
taxes 1951

Lue une lettre de St Lawrence Plantations Ltd, en date du 25 sept 1951, à laquelle est joint un cheque au montant de deux cent quatre vingt-sept dollars et cinquante sous, comme étant leur offre de règlement de taxes municipales et scolaires, en regard du montant de trois cent cinquante trois dollars et quatorze cents inscrit aux livres de cette municipalité pour les dites taxes. Le secrétaire est autorisé à continuer les pourparlers dans le but d'en arriver à un arrangement satisfaisant.

Proposi par M. Germain Missicotte
Seconde par M. Henri Guilbert

Plan subdivision
P-3.

Que ce conseil approuve le plan projet de la subdivision d'une partie du lot numéro trois (P-3) du cadastre officiel de la Paroisse

7 oct. 1951

des Trois-Rivières, tel que préparé par M. R. H. Houde, arpenteur géomètre le 12 septembre 1951.

Adopté

Proposé par M. l'ho. E. LeRoine

Secondé par M. Auguste Bettez

Comptes

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement

cheque 1724	1° - Shawmigan Water Power - Eclairage -	✓	54.83
1723	2° - Bell Telephone Co. - serv. tel.	✓	7.92
1725	3° - Papi Equipment - emballage - Birds P.D. - Lacerte	✓	34.00

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Germain Massicotte

Remerciements

Premier Ministre

"Que ce conseil desire exprimer à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre, sa profonde reconnaissance pour les travaux de voirie exécutés aux frais du gouvernement, dans la route du Calvaire et sur les Boulevards St Catherine et des Dominicains.

Adopté

Le secrétaire informe le conseil que des avis publics

avis public

vente des routes

seront donnés concernant la vente des routes à la prochaine session régulière du conseil soit le 5 novembre prochain.

aqueduc Rang

St Marguerite

Relativement au système d'aqueduc pour le rang St Marguerite, M. Auguste Bettez informe qu'il a tout lieu de croire que ce projet se matérialisera le plus tôt possible.

La session est levée

Andrée Patin Marie

Isabel Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Session spéciale

19 oct. 1951

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité tenue le vendredi, dix-neuvième jour d'octobre, mil neuf cent cinquante et un, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, rang St Marguerite T.R. suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et Messieurs les conseillers: Charles E. Le Roux, Auguste Bettez, Jean Guibert, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Avis convocation

et certificat

Ordre du jour

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation remis par lui-même, relativement à la présente session, de même que du certificat de signification du dit avis aux membres du conseil.

L'ordre du jour est le suivant: prolongement et élargissement Route du Petit Village - Lettre M^{re} Jean Marie Bureau, - à ce sujet.

Route Petit Village

M^{re} F. X. Hufresne

Le secrétaire donne lecture des documents suivants se rapportant à cette question: Lettre en date du 3 octobre courant, adressée à M. J. Phéo Larose, ingénieur divisionnaire au Ministère de la voirie, et à laquelle était jointe copie de la résolution adoptée lors de la session du 1^{er} octobre 1951 en rapport avec les travaux de ladite route; lettre en date du 15 oct. 1951, signée par M^{re} Jean Marie Bureau, procureur de Madame P. H. Hufresne, informant le conseil que des procédures en injonction seront prises dans les quarante-huit heures, puisqu'il n'a pas été donné suite, par que de droit, à la résolution du 1^{er} octobre 1951. Lettre en date du 16 octobre 1951, adressée à M. J. Phéo Larose lui transmettant copie de la lettre reçue de M^{re} Jean Marie Bureau.

M^{re} Bureau expose qu'il est regrettable que suite n'ait pas été donnée à la résolution adoptée par le conseil lors de la session du 1^{er} octobre 1951, qui on abuse de la tolérance accordée au nom de sa cliente dans le but de régler cette affaire à l'amiable et que, malheureusement, s'il n'y a pas de changement des procédures seront prises. Bien que l'état de chose actuel ne soit pas la volonté du

19 oct 1951

conseil, celui-ci devra quand même en porter la responsabilité, d'après M. Bureau, parce qu'il appartient à la municipalité de faire respecter l'entente intervenue entre elle et sa cliente.

M. Jean Lebelles, dont les services ont été retenus par des membres du conseil, émet l'opinion que la municipalité ne saurait être tenue responsable parce que du terrain sur lequel passe la nouvelle route du Petit Village n'est pas sa propriété, le contrat d'achat n'ayant pas été signé, que la municipalité n'a pas ordonné les travaux, pas plus qu'elle les exécute elle-même.

Il semble être l'opinion générale que, en faisant des concessions réciproques, on en arrive à une entente à l'amiable. M. Bureau déclare qu'il n'y a pas seulement la question du terrain nécessaire pour la dite route, mais que les fossés, tels que creusés, actuellement, sont préjudiciables à sa cliente, et que le problème ne peut être réglé en partie seulement, mais que l'ensemble des faits doit être considéré avant qu'une décision soit prise de son côté.

Après une longue discussion, alors que différentes suggestions sont faites de part et d'autre, il est

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Dubé

Offre de \$100.⁰⁰

Re-lésion de

terrain supplé-

mentaire

Route Petit Village

M. F. X. Dufresne

Rescindu par

résolution du

12 dec. 1952

page 474

Qu'un montant de cent dollars soit offert à Madame F. X. Dufresne pour l'achat, du côté ouest de la nouvelle route du Petit Village, d'une lésion de terrain supplémentaire de quatre pieds, de largeur sur toute la longueur de la dite route passant sur la terre de la dite dame F. X. Dufresne; que cette lésion supplémentaire devra être adjacente à la partie de terrain qui a déjà fait l'objet d'une offre d'achat de la part de la municipalité, en vertu de la résolution adoptée lors de la session spéciale de ce conseil le 14 août 1951.

Que ce conseil fera incessamment les démarches nécessaires dans le but d'obtenir du ministère de la Voie provinciale, la construction d'une calvette sous la route No 2, pour permettre l'écoulement des eaux qui se versent actuellement dans le fossé de ligne entre

la terre de Madame F. L. Levesque et celle de M. Vaillancourt.

Adopté

M. Bureau accepte de soumettre cette offre à sa cliente

Proposé par M. Ferdinand Massé

Secondé par M. Raoul Hébert

Demande pour
construction

"calvette" route

Petit Village

"Que demande soit faite à M. J. Thio Larose, ingénieur-divisionnaire de la Voie provinciale, de bien vouloir faire construire, par le Ministère de la Voie, une "calvette" sous la route nationale no 2, afin de permettre l'écoulement des eaux provenant de la nouvelle route du Petit Village et se versant vers la route no 2 sur une propriété privée qui n'est nullement tenue de recevoir les eaux de la dite route.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Massé

Secondé par M. Raoul Hébert

Calvette Route

Petit Village

"Que demande soit faite à l'Honorable Ministre de la Voie, de bien vouloir faire construire, par son Ministère, une "calvette" sous la route nationale no 2, afin de permettre l'écoulement des eaux provenant de la nouvelle route du Petit Village, située dans cette Municipalité, et se versant vers la route no 2, sur une propriété privée qui n'est nullement tenue de recevoir les eaux de la dite route du Petit Village.

Adopté

La session est levée.

André Pothier Maire

Isabel Secrétaire

29 oct - 1951

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois Rivières

session spéciale

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité

29 oct 1951

tenue le lundi, 29 octobre 1951, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, rang St Marguerite, P.R., suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et Messieurs les conseillers Raoul Dubé, Ferdinand Masse et Auguste Bettez, formant quorum.

avis de convocation

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation,

et certificat

expédié le 26 octobre 1951, sous pli recommandé, de même que du certificat de signification dudit avis aux membres du conseil.

Ordre du jour

L'ordre du jour comporte les items suivants

1° - Élargissement route du Rochon.

2° - Prolongement route du Petit Village.

3° - Entretien chemin d'hiver Trois Rivières-Shawmigan

Falls, via St Etienne des Grès

4° - Souscription Hôpital St Justine.

Plainte Ré:

M. le Maire expose qu'il a reçu communication

Élargissement

de M. Ernest Janvier à l'effet que ce dernier entend faire une réclamation pour les dommages causés sur sa propriété, sans sa permission, par suite de l'élargissement de la route du Rochon.

Route Rochon

MM Janvier +

Heschones

M. Janvier, présent à cette session, de même que M. Philbert Heschones qui est dans le même cas, également présent, exposent que leurs propriétés ont été envahies, sans permission et qu'on y a causé des dégâts pour lesquels ils entendent être dédommages par qui de droit.

Réponse leur est faite que cet état de chose n'est pas de la responsabilité du conseil, mais que, vu que cette nouvelle route sera une amélioration pour ce secteur et que de plus plusieurs contribuables ont offert de ceder gratuitement le terrain nécessaire à cette fin, il est pûr, tout en dégageant sa responsabilité

à faire une offre dans le but de régler cette question à l'amiable

Propose par M. Raoul Klubi

Seconds par M. Auguste Betty

Offre de \$100⁰⁰

Qui un montant total de cent dollars soit offert

M. M. Janvier &

et payé à Messieurs Ernest Janvier et Philibert Deschênes, pour le

Deschênes Rte.

terrain nécessaire à l'élargissement du chemin du Rochon et qui est

Route Rochon

leur propriété, et en compensation des dommages qu'ils ont subis par

annulé par

suite des travaux exécutés sur leurs terrains respectifs. La moitié de ce

résolution 7/4/52

montant, soit cinquante dollars devant être remboursés par les intéressés

page 375

dans ce chemin. —

Adopté

Messieurs Janvier et Deschênes font connaître qu'ils donneront une réponse définitive à savoir s'ils acceptent cette offre après qu'ils auront rencontré M. Larose, ingénieur divisionnaire de la Voie, afin de savoir quelle superficie de terrain ils devront céder pour l'élargissement du dit chemin du Rochon.

Route Petit

Comme il n'y a rien à rapporter concernant la

Village

route du Petit Village, cette question est mise de côté pour le moment.

M. le Maire expose que demande lui a été faite

par la Municipalité de St Etienne des Grès d'être appuyé dans

Entretien d'hiver

le but d'obtenir que l'entretien d'hiver de la route Trois-Rivières -

Route 3 Rivières -

Shawmigan Falls via les paroisses du comté St Maurice, soit exécuté

Shawmigan

par le Ministère de la Voie et à ses frais.

Via: paroisses

Comme devant que la route Trois-Rivières-Shawmigan

par Ministère

Falls, via les paroisses de Trois-Rivières, Les Forges, St Etienne des Grès,

de la Voie

St Boniface et La Baie de Shawmigan, en est une où la circulation

est de plus en plus intense;

Considérant que par suite de la défense faite aux camions lourds de passer sur les ponts temporaires entre Trois-Rivières et le Cap de la Madeleine, ladite route est devenue le chemin utilisé par ces genres de camions,

Considérant qu'il est dans l'intérêt général que cette

29 oct. 1951

route soit entretenue par le Ministère de la Voie qui peut, mieux que cette municipalité, disposer de la machinerie nécessaire à assurer un entretien adéquat;

Proposé par: M. le conseiller Auguste Bettez

Secondé par: M. le conseiller Rasoul Heubi

et résolu à l'unanimité:

Demande entre
twin Chemin
Hiver - Les Forges -
par Voirie

Que ce conseil prie instamment l'Honorable Marc
Tudel, m. a. l., Ministre d'État de bien vouloir intervenir auprès
de l'Honorable Ministre de la Voie dans le but d'obtenir que
l'entretien d'hiver de la route Trois-Rivières-Shawinigan Falls,
via les paroisses susmentionnées, soit fait, au cours de l'hiver
1951-1952 et à l'avenir, par le Ministère de la Voie provinciale.
Adopté.

Souscription
Hôpital St Justine

M. le Maire explique qu'une autre lettre concernant
la souscription à l'Hôpital St Justine de Montréal lui est parvenue. Étant
les faits énumérés dans cette lettre, il y aurait peut-être lieu pour le
conseil de prendre une décision à cet effet.

Attendu que la Corporation de la Paroisse des Trois-
Rivières tient à manifester sa sympathie la plus entière à l'œuvre poursuivie
par l'Hôpital St Justine et l'aider à atteindre l'objectif de sa campagne de
souscription, et tout spécialement, en ce faisant, à assurer les soins les plus
efficaces pour tous les enfants de la Province de Québec et maintenir la
bonne renommée des nôtres et le bon fonctionnement d'une institution
qui est indispensable à l'avenir de notre peuple.

Il est proposé par M. Auguste Bettez, conseiller

secondé par M. Ferdinand Massé, conseiller

et résolu à l'unanimité:

cheque 1764

approbation 18/11/52.

Que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières
paye à l'hôpital St Justine (Fonds de construction), une somme de
cinquante dollars à même ses fonds généraux, tel paiement devant être
effectué après approbation de la présente résolution par la Commission
Municipale de Québec.

La session est levée

Médéric Pothier Maire

Isabel Secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Séance régulière

5 nov. 1951

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi, cinq novembre mil neuf cent cinquante et un, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, rang Ste Marguerite, P.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier et Messieurs les conseillers: Germain Massicotte, Ferdinand Masse, Raoul Klubi, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Léo E. De Rouen.

Minutes adoptées

Les minutes de la session régulière du 1^{er} octobre 1951 et des sessions spéciales des 19 et 29 octobre 1951 sont lues et adoptées sur proposition de M. Germain Massicotte, secondé par M. Raoul Klubi.

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Klubi

Comptes

Que les comptes suivants soient approuvés et payés

Chèque 1728

1^o - Bell Telephone Co (serv. oct 1951) 7.62 ✓

1729

2^o - Shawongan Water Power (éclairage rues St-Joseph) 54.83 ✓

1730

3^o - Bertrand, Abron & Lambert (mutatins) 18.50 ✓

1731

4^o - Leopold Duplessis - (Re: bois-plaques rues St Thérèse) 34.80 ✓

1732

5^o - Page Equipement Auto. (Gradin - P-35) chèque fait Aug. Bellemare 15.00 ✓

1733

6^o - Léo Bellemare (Ent-clôtures route au calvaire) 5.50 ✓

Adopté

Plaques de rues

St Thérèse

M. Massicotte s'oppose à ce que le montant dépensé pour les plaques de rues de la Mission St Thérèse soit chargé à la paroisse. Ce n'est pas juste pour ceux qui ont payé de leur poche des plaques qui sont posées. Sur la promesse que les plaques de rues qui seront désormais posées

5 nov. 1951

seront aux frais de la paroisse. M. Massicotte retire son objection.

Entretien Blvd

Lacerte - gravier

M. Ludger Drolet, inspecteur de voirie pour le Blvd Lacerte, expose que cette rue est dans un état lamentable et qu'il y aurait lieu de faire charroyer quelques voyages de gravier cet automne (afin que la circulation puisse se faire le printemps prochain); autrement, dit-il, ce sera impassable.

M. le Maire soumet qu'il a entendu dire qu'il restait une certaine quantité de gravier disponible par suite de la réfection des Boulevards St' Catherine et des Dominicains. M. Bettez, conseiller, informe M. Drolet que des démarches seront faites incessamment afin d'obtenir que ce surplus de gravier soit répandu dans le Blvd Lacerte.

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Chs. E. Héroux

Promesse de Vente

Aqueduc Beauport

"Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, une promesse de vente, sous seing privé, avec Messieurs Beauport, du Rang St' Marguerite, relativement à l'achat par la Corporation de cette paroisse, de l'aqueduc privé connu sous le nom de "Aqueduc Beauport" au prix de \$ 3,000.00. Que ce montant de \$ 3,000.00, sera à la charge des contribuables du Rang St' Marguerite et sera inclus dans le règlement décrétant l'opération d'un aqueduc municipal pour le secteur du Rang St' Marguerite

Promesse de Vente

Aqueduc Rang

St' Marguerite

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, une promesse de vente, sous seing privé, avec les propriétaires du système d'aqueduc privé, opérant dans le rang St' Marguerite, et dont M. Clément Ricard est actuellement le secrétaire, relativement à l'achat par la Corporation de cette paroisse du dit aqueduc privé, au prix de mille dollars. Que ce montant de mille dollars sera à la charge des contribuables du Rang St' Marguerite et sera inclus dans le règlement décrétant l'opération d'un aqueduc municipal pour le secteur du Rang St' Marguerite.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbert

Recherches eau
potable

"Qu'un montant de trois cents dollars soit et est voté pour permettre des recherches d'eau potable dans le but d'un aqueduc municipal pour le secteur de la Banheue. Le montant est à la charge des contribuables de ce secteur et sera inclus dans le règlement décrétant l'opération d'un aqueduc municipal dans le dit secteur de la Banheue.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbert

Entretien rue
Le Nouvelliste

"Que, afin de distribuer d'une façon équitable les dépenses encourues par l'entretien de la rue "Le Nouvelliste" et éviter que ce soit toujours les mêmes contribuables qui aient à supporter le fardeau de ces dépenses,

Que ce conseil se prononce en faveur de l'achat de ladite rue, quand offerte par le propriétaire, aux mêmes conditions que les autres rues achetées par cette municipalité.

Cette résolution étant mise aux voix, ont voté pour:

Messieurs Massicotte & Guilbert. Contre: Messieurs Raoul Heubi, Ferdinand Massé, Auguste Bettez, et Léo E. LeRoux.

La susdite résolution n'est pas adoptée.

Vente des routes

M. le Maire, au nom du conseil, procède à donner, au rabais, l'entretien des routes pour la période à compter du premier novembre mil neuf cent cinquante et un jusqu'au trente avril mil neuf cent cinquante-deux, après que le secrétaire eût donné lecture de l'avis public donné à cette fin, de même que du certificat d'affichage du dit avis public.

Les travaux sont adjugés comme suit:

Route Petit Village: M. Étienne Neault - Soixante et quinze dollars - \$ 75.00

Route du bahave: M. Jos. Émile Gélinas - Deux cent cinquante dollars - \$ 250.00

Route Bureau: M. Noël Lévasseur - Cent soixante et quinze dollars - \$ 175.00

Route Denoon: Comité du 3^e Rang - Deux cent soixante dollars - \$ 260.00

Rordon Denoon: Comité du 3^e Rang - Deux cent cinquante dollars - \$ 250.00

5 nov. 1957

Route de bonite: bonite 3^e Rang. Trois cents dollars - \$300.00

Route du Rochon: bonite du Rochon. Deux cents dollars - \$200.00

Chemin Des Forges: bonite Chemin Forges - Trois cents dollars \$300.00

Les travaux sur le Chemin des Forges sont accordés sous réserve
d'un ajustement si le gouvernement provincial décide de les exécuter à
ses frais.

Proposé par M. Léo E. De Roux

Secondé par M. Honoré Guilbert

Mutations

Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements
nécessaires aux livres de la Municipalité, relativement aux mutations
suivantes.

No. Ordr.	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 2700	Philippe Martini	Mde Regina Demontigny
✓ 975	Gene Beaulieu	Hormidas Pepin
✓ 1861	Mde F. Moffatt	Maurice Morin
✓ 1936	Rodolphe Bédard	Gaston Housseault
✓ 453	Wesley McLellan	Jules Stubi
✓ 2728-2729-2730	W.A. Laessle	Aurore Larocque
✓ 2728-2729-2730	Aurore Larocque	Jules Lichette
✓ 1551	Charles Paillé	Lorenzo Fafard
✓ 1572	Télephore Gosselin	Antoine Verette
✓ 1089	Caron Emile	Caron Vincent
✓ 1221	Simon Lacombe	H.E. Kane
✓ 2576-2577-2578	Mde Emile Guilbert	Noëlle Trepamer
✓ 2558	Mde Emile Guilbert	Hormidas Lehabot
✓ 2923	Arsène Bellemare	Gerald Carbonneau
✓ 2168	Real Legris	Reginald Guilbert
✓ 488	Roland Ricard	Lionel Levasseur
✓ 474	Gilles Plante	Hélène Plante
✓ 2674	Levesque Antoinette	Fernand Chamberland
✓ 2670-2669	Levesque Charles	Fernand Chamberland
✓ 1828	Wagh Leo	Masse Benoit

No Orde

Ancien Proprietaire

Nouveau Proprietaire

✓ 1107-1109

M. Emile Guilbert

Marcel Laffamme

Adopte

Avis de Motions

M. Auguste Bettez donne avis de motion qu'a une session

reglement: abattois

subsequente il proposera un reglement concernant la construction et l'operation d'abattois dans les limites de cette municipalite.

M. Ferdinand Masse donne avis de motion qu'a une session

subsequente il presentera des amendements au reglement actuel de la construction

Propose par M. Ferdinand Masse

Seconde par M. Germain Massicotte

Comite' etude

"Qu'un comite' soit et est forme pour etudier les amende-

reglement construction

ments a apporter au reglement actuel de construction

Que ce comite' comprendra tous les membres du conseil,

les inspecteurs de construction de la municipalite

Adopte

Propose par M. Auguste Bettez

Seconde par M. Louis E. Hebert

Achat poele

"Que le secretaire soit et est autorise a acheter pour le

Salle du Conseil

compte de la municipalite un poele qui fournira une chaleur adequate pour la salle du conseil"

Adopte

Propose par M. Henri Guilbert

Seconde par M. Auguste Bettez

"Que M. Elphege Bugie soit nomme inspecteur de

Inspecteur Voie

voie pour la route du Petit Village, pour terminer le terrain de M. Charles

Route Petit Village

Boldec, decide"

Adopte

Vitesse dans

considerant la vitesse excessive deployee par un grand

limites paroisse

nombre de conducteurs de vehicules-moteurs, sur la nouvelle route No 2 dans les limites de cette paroisse,

considerant que cet abus de vitesse est un danger

constant pour les pietons qui doivent traverser la dite route, et tout speciale-

ment pour les enfants qui fréquentent l'école St Catherine de
Senne à la Banque,

Considérant que des mesures s'imposent pour veiller à la
sécurité publique et peut-être même épargner des vies humaines

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbult

surveillance

visite dans parois

"Que demande soit faite au service provincial de la
circulation d'exercer une surveillance plus étroite à cet endroit;

"Que des panneaux indiquant qu'une école existe
à proximité soient installés par le Ministère de la Vérité."

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Chas E. Le Roux

panneau lumineux

Rang St Marguerite

"Que demande soit faite au Ministère de la Vérité, de
bien vouloir installer un panneau lumineux indiquant la courbe
accentuée existant sur le chemin du Rang St Marguerite, près de
la jonction de la route du balvaire."

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller

Secondé par M. Raoul Hébert, conseiller

Octroi Oeuvre

Terrains jeux

Les Forges

"Que ce conseil prie respectueusement l'Honorable
Marc Trudel, Ministre d'Etat et député du comté St Maurice, de bien
vouloir intervenir auprès de l'Honorable Ministre du Bien Etre et de la
Jeunesse, afin qu'il accorde un octroi substantiel pour l'Oeuvre des
Terrains de Jeux de la Paroisse des Forges"

Adopté

correspondance

Furent également lues, une lettre de M. Roméo
Morissette offrant ses services comme ingénieur civil, et une
lettre de M. Gerry Gaulin demandant un permis de construction
pour abattoir.

Considérant qu'il y a un trop grand nombre
d'abonnés desservis par chacune des lignes rurales opérées par The

Bell Telephone Co. of Canada, dans les limites de cette municipalité;
 Considérant que cette situation est devenue intolérable, parce
 qu'il est pratiquement impossible de se servir du téléphone, même pour des
 besoins urgents et essentiels, du fait que les circuits sont toujours occupés;

Proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller
 Secondé par M. Rasoul Dubei, conseiller

Plainte service
 téléphone

Que ce conseil demande à The Bell Telephone Co. of Canada
 de prendre immédiatement les moyens nécessaires pour décongestionner les
 lignes téléphoniques qu'il opère dans cette municipalité;

Que, si The Bell Telephone Co. of Canada, ne donne pas
 suite à cette demande dans un avenir rapproché, ce conseil devra s'adresser
 à la Commission des Transports, à Ottawa, dans le but d'obtenir une
 amélioration sensible dans le service téléphonique opéré par ladite
 compagnie dans cette municipalité.

Adopté

Élargissement
 Rochon - demande
 de M. Janvier -
 compensation

Relativement à l'élargissement du chemin du Rochon
 le secrétaire soumet qu'il a eu la visite, à son bureau, de M. Ernest Jan-
 vier et que ce dernier exige la somme de soixante et quinze dollars en
 compensation du terrain qu'il devra céder par ledit élargissement, et
 de plus qu'une clôture neuve soit faite aux frais de l'acquéreur.
 Le conseil décide d'attendre la décision prise par M. Philibert Rochon ou
 autre contribuable intéressé dans ledit élargissement, avant de se prononcer
 sur la demande de M. Janvier.

La session est levée.

Président Polhuin Maie

Isabel secrétaire

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse 3 Rivières

Session spéciale

Session spéciale du conseil de la paroisse des Trois -

19 nov 1951

Réunis, tenue le lundi dix-neuvième jour de novembre, mil neuf cent cinquante et un, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances Rang St Marguerite, P.R., suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier, Messieurs les conseillers: Raoul Gubié, Ferdinand Masse, Henri Guilbert, Auguste Bettez, et l'abbé Ed. LeBouvier.

Avis convocation

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation

à certificat

expédié le 15 novembre 1951, sous pli recommandé, de même que du certificat de signification du dit avis aux membres du conseil

Ordre du jour

L'ordre du jour comporte les items suivants:

1° - Règlement abattoir

2° - Aide au secrétariat

3° - Assurance - chômage

4° - Lettre reçue provinciale de structure, re: route (denon).

Règlement 46

Règlement no 46

Abattoirs

Construction et opération d'abattoirs

Considérant que les prescriptions et formalités légales en rapport avec la passation du présent règlement ont été remplies;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public qu'un règlement soit adopté relativement à la construction et à l'opération d'abattoirs dans les limites de cette municipalité;

Vu les pouvoirs accordés à ce conseil par l'article 404 du code municipal, il est

Proposé par: M. Auguste Bettez, conseiller

Secondé par: M. Ferdinand Masse, conseiller

et Résolu - qu'un règlement intitulé "Construction et opération d'abattoirs" et portant le no. 46, soit et est adopté. Il est par ledit règlement, statué et décrété comme suit, savoir: _____

1°. Personne, dans les limites de cette municipalité, ne peut construire un abattoir sans, au préalable, en faire la demande par écrit, au conseil et obtenir de ce dernier, par une résolution adoptée par la majorité de ses membres, l'autorisation d'ériger une telle construction. Cette autorisation, toutefois, ne deviendra valide qu'en autant que toutes et chacune des dispositions du règlement No 27 - Règlement de construction - et ses amendements seront respectés.

2°. Quand telle autorisation du conseil devient valide, le propriétaire et la personne opérant à son profit sont soumis aux conditions supplémentaires suivantes:

a) opérer de manière à ce que les résidus solides ou liquides, les eaux usées et les buées ne créent pas de nuisance publique;

b) lorsque les débris d'animaux ne sont pas brûlés ou traités par quelque procédé industriel, ils doivent être enfouis sous terre à une profondeur d'au moins deux pieds.

3°. Toute plainte formulée contre l'opération d'un abattoir devra être par écrit et signée, en motivant les raisons de telle plainte, au conseil qui la transmettra au Ministère provincial de la Santé qui en déterminera le bon fond et appliquera les sanctions jugées nécessaires.

4°. Toute personne qui contreviendra à quelque une des dispositions du présent règlement se rendra coupable d'une infraction et sera passible d'une amende n'excédant pas vingt dollars et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue cette continuité constitue pour par jour, sauf bonne foi, une offense séparée.

À défaut de paiement, dans les quinze jours après le prononcé du jugement de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement n'excédant pas un mois. Cet emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais auront été payés.

5°. Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

Considérant les observations faites par la Commission municipale relativement aux nombreux arriérés de taxes

Considérant que le travail actuellement au secrétariat est trop volumineux pour une personne seule

Proposé par M. Ferdinand Masse

Seconde par M. Raoul Leubi

Aide au
secrétariat

"Que le secrétaire soit et est autorisé à engager, et congédier au besoin, quel qu'un pour l'aider dans son travail, aux conditions qu'il jugera les meilleures aux intérêts de cette municipalité; le montant hebdomadaire payable par cette dernière ne devant pas cependant excéder vingt dollars; et cette autorisation est de nature permanente."

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez

Seconde par M. Chs. Ed. Lehouin

assurance-chômage

"Que le secrétaire soit et est autorisé à remplir les formulaires et faire les déboursés nécessaires de manière à satisfaire aux exigences de la loi de l'assurance-chômage"

Adopté

Électrification

Route Denoon

Lecture est donnée d'une lettre de la Shawmigan Water Lower relativement à la construction par elle d'une ligne de distribution d'énergie électrique dans la route Denoon. Lecture est également faite d'une lettre de la Régie provinciale de l'électricité, relativement à la dite ligne. Comme la construction de cette ligne est demandée depuis longtemps par le conseil, il n'y a pas lieu de soumettre des objections.

La session est levée.

André Pothier Maire

Isabel Secrétaire

Canada
Province de Québec
Municipalité Paroisse Trois-Rivières

Session spéciale
28 nov. 1951

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois Rivières
tenue le mercredi, vingt-huitième jour de novembre, mil neuf cent cinquante
et un, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances, suivant les forma-
lités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire
M. Médéric Polhier et Messieurs les conseillers: Honoré Guilbert, Auguste
Bettez, Charles Ed. Hérouin, Ferdinand Masse et Raoul Hubié.

Avis convocation
et certificat

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation
expédié le 24 novembre 1951, sous pli recommandé, de même que du
certificat de signification du dit avis aux membres du conseil.

Ordre du jour

L'ordre du jour comporte l'item suivant:
Cas de M. Antonio Blais, vente de sa propriété pour
taxes en 1946.

Vente pour taxes
cas de M. A. Blais

Le secrétaire expose qu'il a reçu une communication
du notaire Sauyer à l'effet que la propriété de M. Blais apparaît
au bureau d'enregistrement comme appartenant à une autre personne
par suite du fait d'une vente pour taxes par le conseil de comté en 1946
alors que M. Blais est en possession de recus indiquant le paiement
des dites taxes.

En vue de clarifier cette situation il est
Proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Auguste Bettez

Acte de vente
prop. A. Blais

Que le secrétaire soit et est autorisé à obtenir du bureau
d'enregistrement une copie de l'acte de vente de la dite propriété par le
conseil de comté

Adopté

La session est levée

Le Maire Médéric Polhier
Le Secrétaire - Isabel

3 dec. 1951

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois Lèvres

Session régulière

Session régulière du conseil de la susdite municipalité

3 dec. 1951

tenue le lundi, troisième jour de décembre, mil neuf cent cinquante et un, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, rang St^e Marguerite, P. R.; et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers, G. H. E. LeRoux, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Hubi.

Minutes adoptées

Les minutes de la session régulière du 5 novembre, 1951 ainsi que celles des sessions spéciales des 19 et 28 novembre 1951 sont lues et adoptées sur proposition de M. Germain Massicotte, secondé par M. Raoul Hubi.

Proposé par M. G. H. E. LeRoux

Secondé par M. Henri Guilbert

Comptes

Que les comptes suivants sont approuvés pour paiement

Cheque 1736	1 ^o - Etienne Neault - Ent. route Petit Village	✓ 4.25
1737	2 ^o - Shawinigan Water & Power - éclairage	✓ 54.83
1738	3 ^o - Bell Telephone Co. - - - - - serv. tel.	✓ 8.92
1739	4 - Bertrand, Abramo Lambert, mutations	✓ 21.35
1740	5 - Coopération scolaire Banbrou - ameublement secrétariat	✓ 15.30
1742	6 - Martial Milette - Gravier rues St ^e Thérèse	✓ 52.00
1741	7 - Edgar Donaldson - Boîte salle du conseil	✓ 36.67
1743	8 - Ernest Bolduc - renseignement (1951)	✓ 98.00
1744	9 - Louis Charette - "	✓ 90.00

Adopté

Compte Langlois

Re: Aqueduc

Le paiement du compte de M. J. G. Maurice Langlois, v. c. au montant de \$ 7250.00 est remis à plus tard. Ce compte est pour les honoraires du sus-mentionné en rapport avec les études, inspections, rapports estimés, plans et devis fait et préparés pour et en vue de la construction d'un système d'aqueduc et de protection contre les incendies pour une

partie de cette municipalité.

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada, en date du 23 novembre 1951, demandant l'autorisation d'effectuer certains travaux dans les limites de cette paroisse. En conséquence.

Il est proposé par M. Germain Massicotte
secondé par M. Ferdinand Masse

Que le conseil donne son consentement à ce que The

Autorisation

Bell Telephone

Bell Telephone Co of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de ladite compagnie en date du 23 novembre 1951 et les plans qui l'accompagnent, et que M. J. T. Joly surveille le travail pour le compte de la municipalité?

Adopté

Réponse Bell

Telephone Re:
Service rural

Lue une lettre en date du 23 novembre 1951 de The Bell Telephone Co of Canada en réponse à une résolution adoptée par le conseil lors de sa session du 5 novembre 1951 demandant une amélioration du service téléphonique. La compagnie informe, par sa lettre, que la construction de nouvelles lignes sont ~~est~~ actuellement en marche, et qu'elle prévoit une amélioration d'ici le mois de mars prochain.

Demande transfert

travaux Route du
Calvaire

Lue une lettre de M. Jos. E. Gelinus demandant la permission de transférer à M. Gilles Lavasseur, l'entretien d'hiver de la route du Calvaire que lui a été adjugé lors de la vente des routes. Au refus de M. Gilles Lavasseur d'accepter les responsabilités inhérentes à un tel entretien, le tout reste dans le statu quo.

Offre Le Nouvelliste

Re: cession rue

Lue une lettre de La Co. de Publication Le Nouvelliste offrant de céder pour le prix de un dollar certaines rues qu'elle possède dans cette municipalité. La décision dans ce cas est renvoyée à une séance ultérieure.

Demande Com. Scol.

Lumières extérieures

Ecole St Bathemine

Lue une lettre de la commission scolaire de la Ban-Lieu, accompagné d'une résolution demandant au conseil de faire installer deux lumières extérieures depuis l'école St Bathemine jusqu'à l'église St Bathemine-de-Senne. La commission se déclarant prête à assumer le coût de l'installation et de l'éclairage, en conséquence

Il est proposé par M. Germain Massicotte
secondé par M. Henri Guilbert

Demande à S.W.P
Lumens extérieures
école St Batharime

Que demande soit faite à la Shawinigan Water
Power de bien vouloir procéder à l'installation de deux lumens
extérieures entre l'école et l'église St Batharime de même,
ces deux lampes devant s'ajouter à celles déjà incluses au
contrat signé entre la municipalité et la dite compagnie.

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert
secondé par M. Raul Klubi

Mutations

Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements
nécessaires dans les livres de cette municipalité relativement aux
mutations suivantes.

No Ordr	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 1096	St Louis Arthur	Beloutier Henri Mde
✓ 2650-2651-1463	Levesque Jos.	Brousseau Albert
✓ 2111	Boisvert Frederic	Launier Elgear
✓ 2129	St Pierre Louis	Bankath Aljam ^{Same}
✓ 2269	Lamy Ludovic	Labare Maurice
✓ 2165	Lambert Reginald	Roy Armand
✓ 1530	Ricard Clement - Levasseur Maurice	Adam Real
✓ 1522	Ricard Clement - Gerard Pierre	Levasseur Ephrem
✓ 1960	Poissant Gaston	Goulet Henri Paul
✓ 2222	Bourassa Gaston	Hesjardens Claude
✓ 2678	Bellehumeur Elphige	Bellehumeur Alphonse
✓ 2705-2706	Lainesse W. a	Hubert Gaudras Mde
✓ 1933-1934	Pratte Achille	Pratte Achille Mde
✓ 1225	Labonté Ernest	Labonté Ernest Mde
✓ 274-277-279	Vaillancourt Henri Paul	Garcia Auguste, Philippe, Alexandre, Louis ^{et Alex. Henry}
✓ 418	Roberge Leon	Roberge Leon Mde
✓ 1318	Labonté Oscar	Lacroix Cyprien

Adopté

Considérant que le développement constant de cette paroisse a eu pour effet une augmentation proportionnée dans le nombre de nos chemins publics.

Considérant que pour parvenir à exécuter d'une manière appropriée l'entretien desdits chemins, il serait d'intérêt public d'acheter la machine nécessaire à cette fin;

Proposé par M. Auguste Bettez, conseiller
secondé par M. Charles E. LeRoux, conseiller

Achat machine
entretien chemins

Que en principe, ce conseil est en faveur de l'achat d'un camion, avec charrie et bascule hydraulique, pour exécuter le travail d'entretien des chemins de cette municipalité;

Que demande soit faite à la Commission municipale de Québec en vue d'obtenir l'autorisation d'imprimer un montant suffisant pour acheter un tel camion, soit au coût de quinze mille dollars (\$15,000.00)

Que des dispositions soient prises pour obtenir le remboursement de cet emprunt dans le plus bref délai possible.

Adopté

Demanda de
souscription

Les deux lettres, l'une du Comité de Prix d'Honneur et l'autre du Comité de la Moralité Publique, tous deux de Montréal, demandant une souscription dans chaque cas. Le conseil décide de ne pas donner suite à cette demande.

Rapport de M.
F. Bourassa re:
Aqueduc Rang
St Marguerite

Le secrétaire donne ensuite lecture un rapport élaboré sur le projet d'un aqueduc municipal pour desservir le Rang St Marguerite - le rapport, préparé par M. Fernand Bourassa, B. Sc., comprend une étude technique et quatre estimés en regard du dit projet. M. Germain Massicotte demande que la possibilité de joindre les deux projets d'aqueduc soit le Rang St Marguerite et celui de la Banque, dans un même système soit envisagé.

Mémoire étant sur le point d'arriver, il est

Proposé par M. Auguste Bettez
secondé par M. Charles E. LeRoux

ajournement

Que la présente session soit ajournée au mardi
4 décembre 1951 à 12 heures 10 a.m.

Adopté

4 dec. 1951

La session est ajournée.

Médéric Pothier Maire

Isabel Secrétaire-Pisoune

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse Trois-Rivières

Séance ajournement

4 dec. 1951

Séance d'ajournement de la session du 3 décembre 1951 - du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mardi, quatre décembre mil neuf cent cinquante et un, au lieu ordinaire des séances Rang St Marguerite suivant les formalités prescrites par la loi et en conformité avec la résolution d'ajournement adoptée lors de la séance du 3 décembre 1951, à 12 heures 10 a.m. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier et Messieurs les conseillers Raoul Dubé, Ferdinand Massé, Gervais Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Charles E. De Rouen.

Compensation de

mandé par M.

P. Deschênes

Route Rochon

Le secrétaire fait rapport qu'il a reçu une communication téléphonique de M. Philibert Deschênes relativement à l'élargissement du chemin du Rochon mentionnant qu'il exige une compensation de cent dollars pour la partie de terrain qu'il pourrait être appelé à céder. Avant de se prononcer définitivement le conseil décide d'étudier cette question plus à fond.

Contrat vente conseil

de Comté prop.

Mme L'Heureux Blais

Le secrétaire fait lecture du contrat enregistré relativement à vente par le conseil de comté de la propriété de Mme Marie L'Heureux pour arriérages de taxes, en mars 1946, en faveur de M. Ephrem Juneau.

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Charles E. De Rouen

Opinion légale

Re Vente propriété

L'Heureux-Blais

Que le secrétaire soit et est autorisé à obtenir le plus tôt possible l'opinion légale de M. Léon Méthot, avocat, au sujet du cas Marie L'Heureux - Antonie Blais et Ephrem Juneau

Adopté.

Proposé par M. Ferdinand Massé
 Secondé par M. Raoul Klube

Remerciements

Hon. Marc Trudel

ent. chemins d'hiver

"Que ce conseil prie l'Honorable Marc Trudel, ministre d'Etat et député du comté St Maurice à l'Assemblée Législative, de bien vouloir accepter ses plus vifs remerciements pour les démarches fructueuses qu'il a faites, auprès de l'Honorable Ministre de la Voie, relativement à l'entretien d'hiver par le gouvernement provincial, de la route Trois Rivières-Shawinigan Falls, via les paroisses du comté St Maurice.

Adopté

Proposé par M. Charles E. DeRoos
 Secondé par M. Auguste Bettez

Réparation

Salle du Conseil

"Que M. Roland Britz, concierge de la salle du conseil, soit et est autorisé à faire réparer la couverture du hangar de la dite salle, ainsi qu'à acheter une corde de bois de chauffage pour la salle du conseil."

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez
 Secondé par M. Charles E. DeRoos

Insp. Voie

Route Bureau

"Que M. Philippe Dupont, au Rang St Marguerite, soit et est nommé inspecteur de voie pour la route du Calvaire, d'ici au mois de mars 1952, -alors que des nouveaux inspecteurs seront nommés dans la paroisse, pour les différentes charges."

Adopté

La séance est levée

Médéric Poltier Maire

H. Isabel

Secrétaire Trésorier

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Session spéciale

14^{de} nov. 1951

Session spéciale du conseil de la Paroisse des

Trois-Rivières tenue le vendredi, quatorze décembre mil neuf cent cinquante et un, suivant les formalités prescrites par la loi au lieu ordinaire des séances, Rang St Marguerite à huit heures p.m. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Botheu et Messieurs les conseillers Charles E. LeRouin, Auguste Betty, Henri Guilbert, Germain Massaroite, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

avis convocation et certificat Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation de la dite assemblée de même que du certificat de signification du dit avis aux membres du conseil qui, tous, ont répondu par leur présence.

Ordre du jour L'ordre du jour comprend les items suivants
 1° - Demande permise d'abattoir M. Gerry Gaulin
 2° - Impression de la taxe pour 1952
 3° - Achat-machinerie entretien chemins d'hiver
 4° - Les de M. Antonio Blais, vente pour taxes.

Lecture est faite d'une lettre de M. Gerry Gaulin demandant l'autorisation de construire et opérer un abattoir dans les limites de la municipalité, plus précisément à la Barrière

Proposé par M. Auguste Betty, conseiller
 Secondé par M. Ferdinand Masse, conseiller

Permis accordé " Que l'autorisation soit et est accordée à M. Gérard Ri: const. abattoir dit Gerry Gaulin de construire et opérer un abattoir. M. Gaulin devant cependant remplir les exigences du règlement municipal numéro quarante-six.

Adopté

Machinerie ent. chemins Comme sont présentes dans la salle des personnes intéressées dans la vente de machinerie pour l'entretien des chemins le conseil procède à l'étude de cet item sur l'ordre du jour.

La balance de la soirée est occupée à entendre les vendeurs exposer les mérites et les avantages de leurs machines respectives.

Moment étant sur le point d'arriver, il est p

Proposé par M. Chas. E. Dehouen

Secondé par M. Auguste Bettez

ajournement

au 17^e déc. 1951

Le 17^e décembre 1951, à huit heures p.m. -

"Que la présente session soit et est ajournée au lundi 17 dé-

Adopté

La session est ajournée

Fidèle Pothier Maire

Isabel Secrétaire

Canada Qu.

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières

ajournement
session spéciale
au
17^e déc. 1951

Siéance d'ajournement de la session spéciale du 14 décem-

bre 1951, tenue le dix-septième jour de décembre mil neuf cent cinquante
et un, conformément à la résolution adoptée le 14 décembre 1951, à huit
heures p.m. au lieu ordinaire des séances, rang St Marguerite, P.R.

et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Méric Pothier
et Messieurs les conseillers, Auguste Bettez, Charles E. Dehouen, Germain
Massicotte, Henri Guilbert, Ferdinand Masse et Raoul Hébert,
formant quorum.

Machinerie

Ent. Chemins d'hiver

L'étude de l'achat de machinerie pour l'entretien
des chemins d'hiver se poursuit et après avoir pris connaissance
des prix le conseil en vient à la conclusion que: vu ses finances
actuelles et l'impossibilité d'une livraison immédiate, il est préféra-
ble que la décision finale soit remise à l'année prochaine alors
que le temps nécessaire pourra être pris pour étudier cette question
plus à fond.

Le point important militant en faveur de l'achat
de machinerie étant le prix demandé par l'entrepreneur pour l'en-
retien est considéré comme trop élevé pour la capacité de payer

17 dec. 1951

de certains comités, il apparait logique aux membres du conseil que la seule maniere plausible de regler temporairement la question d'achat de machinerie est de venir en aide aux comites ne pouvant accepter le prix demande par l'entrepreneur, en consequence et afin de rendre justice a tout le monde il est

Propose par M. Germain Massucotte

Seconde par M. Henri Guilbert

"Qu'un octroi de soixante dollars par mille lineaire

entretenu soit et est accorde a chacun des secteurs ou l'entretien d'hiver est confie a G. A. Gruninger & Fils Ltee"

Adopte

Vu l'impossibilite presente d'acheter la machinerie necessaire et l'urgence, en raison de la saison avancee de confier le travail d'entretien d'hiver au seul contracteur interesse a faire ce travail, il est

Propose par M. Ferdinand Masse

Seconde par M. Auguste Betty

"Que le travail d'entretien d'hiver soit execute

par G. A. Gruninger & Fils Ltee au taux de trois cents dollars par mille lineaire, suivant le desir exprime par les differents secteurs de confier le travail au meme entrepreneur, et que Son Honneur le Maire soit et est autorise a signer le contrat a cet effet.

Que les montants necessaires pour acquitter les frais en cours par ledit entretien soient remis au secretaire de cette municipalite par les differents comites formes pour s'occuper dudit entretien, afin qu'une surveillance aussi etroite que possible puisse etre exercee en vue du paiement du montant qui devra etre paye a l'entrepreneur a l'expiration des travaux.

Adopte

Considerant que les previsions budgetaires des revenus

Budget 1952 et dépenses de la corporation municipale de la Paroisse des Croix.
Revenues pour l'année 1952 s'établissent comme suit:

Dépenses

Conseil de Comté	950.00
Salaires, secrétaire et autres	2600.00
Rôle évaluation - révision	600.00
Elections	200.00
Vérificateur	425.00
Papeterie, fournisseurs bureau, téléphone	200.00
Timbres	175.00
Cautionnement	10.00
Congrès, conventions, délégations	100.00
Assurance - chômage	60.00
Loyer & entretien - salle conseil - bureau	275.00
Abonnement Revue Municipale	18.00
Mutations	150.00
avis publics	50.00
<u>Protection publique</u>	
Incendies	900.00
Assurance responsabilité publique	156.00
<u>Travaux Publics</u>	
Achat terrains pour routes	500.00
Chemins d'été	600.00
Chemins d'hiver	3200.00
<u>Utilité publique</u>	
Aqueduc - travaux préliminaires	1200.00
Eclairage	720.00
<u>Bien-être public</u>	
Assistance publique	800.00
autres Charités, dons, etc	200.00
Bons à l'Université	200.00
	14,289.00

17 dec 1951

Montant rapporté	14 289.00
<u>Service de la dette</u>	
Remboursement emprunt temporaire	2 000.00
Intérêts sur emprunts temporaires	525.00
<u>Autres dépenses</u>	
Frais légaux	500.00
Taxes prescrites et creues	1 000.00
Devers et imprévus	500.00
Total des dépenses	<u>18 814.00</u>

REVENUS

<u>Revenus non-fonciers</u>	
Intérêts sur arrerages	250.00
Route du Comté	150.00
Octroi "Le Nouvelliste"	100.00
Total des revenus non-fonciers	500.00
Différence à combler par taxes foncières	
Taxe générale au taux de 0.60 %	15 306.12
Repartitions spéciales affectant certains arrondissements	3 016.00
Grand total des revenus	<u>18 822.12</u>

Attendu que, d'après le budget ci-dessus, cette corporation aura à pourvoir, au cours de l'année 1952, à des dépenses se totalisant à \$18,814.00;

Attendu que, pour défrayer lesdites dépenses, cette corporation prévoit des revenus non-fonciers s'élevant à \$500.00;

Attendu que l'évaluation imposable se totalise à \$2,557,022

Il est en conséquence résolu:

Qu'une taxe foncière générale, au taux de \$0.60 par \$100.00 d'évaluation pour fins d'administration générale est imposée et sera prélevée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité;

Sont aussi imposés et seront prélevés les taxes spéciales

sur les bons fonds des arrondissements suivants:

Banlieue; route nationale, conformément règlement no 45 - \$0.45 par propriétaire pour lumières de rues;

✓ Banlieue et St Marguerite: entretien route du Calvaire \$0.02 par \$100.00

✓ Route Bureau: refectioin et entretien \$4.20 par \$100.00

3^e Rang: lots 251 @ 278-incluevement - entretien chemin \$0.98 par \$100.00

✓ Route Glenou et 3^e Rang, excepté les lots 251 @ 278-incluevement - entretien chemin \$0.28 par \$100.00

✓ 2^e Rang ou Rochon: entretien chemin \$0.30 par \$100.00

✓ Subdivision lot no 15 - Blocs St Catherine & Dominicains, entretien chemin incluant \$0.02 par \$100.00 pour route du Calvaire, \$0.60 par \$100.00 plus, conformément règlement no 45, \$0.03 1/4 pied le long de front pour lumières de rues;

✓ Route Petit Village - entretien chemin, incluant \$0.02 par \$100.00 pour route du Calvaire, \$0.18 par \$100.00 et pour achat route \$22.22 pour chaque propriétaire mentionné dans la résolution en date du 14 aout 1951 qui n'a pas déjà acquitté ce montant;

✓ Subdivisions lot no 35, entretien chemin, incluant \$0.02 par \$100.00 pour route du Calvaire, \$0.28 par \$100.00;

✓ Subdivisions 16 @ 48 incl. du lot no 17, entretien chemin, incluant \$0.02 par \$100.00 pour route du Calvaire, \$0.07 par \$100.00

Subdivisions lot no 183, entretien chemin \$0.08 par \$100.00.

Adopté

cas. M. Antonis

Blais

Relativement au cas de M. Antonis Blais, le secrétaire informe que la seule chose à signaler depuis la séance du 4 décembre 1951 est M. Leon Méthot préfère ne pas émettre son opinion légale par écrit afin d'éviter que ce document puisse servir à l'autre partie intéressée dans cette affaire

La séance est levée.

André G. Gagnier Maire
H. Isabel Sec. trés.

7 janvier 1952

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Session régulière

7 jan. 1952

Session régulière du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières devant être tenue le lundi septième jour de janvier mil neuf cent cinquante deux à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances lang. St. Marguerite, P.R.

A l'heure fixée pour la session aucun membre du conseil n'étant présent la session n'a pu être ouverte. Le soussigné, après avoir attendu pendant une heure, déclare que vu l'absence totale des membres du conseil la session précitée n'a pu avoir lieu faute de quorum.

W. Isabel. sec. trés.

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Session spéciale

21 janvier 1952

Session spéciale du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières tenue le vingt et unième jour de janvier mil neuf cent cinquante deux, à huit heures p.m. suivant les formalités prescrites par la loi, au lieu ordinaire des séances lang. St. Marguerite P.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Raoul Dubé, Ferdinand Massé, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Auguste Bettez et Charles E. LeRouin.

avis convocation

certificat signification

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation envoyé le 17 décembre 1951 sous pli recommandé, de même que du certificat de signification dudit avis à chacun des membres du conseil.

Ordre du jour

L'ordre du jour comporte les-iteims suivants.

- 1^o - Comptes à payer;
- 2^o - Octroi Université Laval;

3° - Abattoir G. Gaudin

4° - Assurance responsabilité publique

5° - Compte liti des Trois-Rivieres

6° - Règlement de construction

7° - Avis de motion règlements concernant les déchets et nuisances publiques

8° - Octroi ordre des Terrains de Jeu

9° - Cas de M. Antonio Blais - vente pour taxes.

Proposé par M. Charles E. DeRoos

Secondé par M. Auguste Bittel

comptes.

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement

1750	10° - Shawmigan Water & Power - Eclairage rues	110.82 ✓
1751	1° - Geo. E. DeRoos - Bois chauffage salle du conseil	10.00 ✓
1752	2° - Roland Larité - entretien et réparation salle du conseil pour 1951	38.00 ✓
1753	3° - Bell Telephone Co. - service tel. (M. 6.57 - S. 5.42)	11.99 ✓
1754	4° - Association Secétaires Municipalité - Revenu Municipal	4.15 ✓
1755	5° - P. V. Ayotte Lhu - papeterie	2.45 ✓
1756	6° - Camille Houk - Impression	66.63 ✓
1757	7° - Frs. Pleau - Plaque rues St St Therese	110.00 ✓
1758	8° - Jeffrey Godin - Revisions 1951	100.00 ✓
1759	9° - W. Isabel - timbres poste	47.40 ✓
1760	10° - Lois & Fonctions Municipales	2.00 ✓

Adopté

4^e Versement

Annuel

Univ. Laval

Le secrétaire fait rapport que le temps est arrivé d'effectuer le versement annuel pour l'Université Laval.

Proposé par M. Ravel Hebbé

Secondé par M. Henri Guilbert

Que pour donner suite à la résolution adoptée le 4 octobre 1948, son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier sont autorisés à signer un chèque au montant de deux cents dollars représentant le quatrième versement annuel de l'octroi de \$2000.00 en faveur de l'Université Laval.

Adopté

Rep. Min. Santé

Abattoir Gaudin

Lecture est faite d'une lettre en date du 10 janvier 1952, - du sous-ministre de la santé, M. Jean Grégoire, M.D. de même que

27 janvier 1952

du rapport qui est attaché et préparé par M. Leopold Fontaine relativement à l'abattoir que M. G. Gaulin désire construire dans cette municipalité.

Relativement à l'assurance de responsabilité publique dont la police expirait le 4 janvier 1951, il est décidé comme suit:

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Ferdinand Massé

Que, vu les termes du contrat signé avec G. G. Gu-ninger & Fils, la police d'assurance sur la responsabilité publique soit et sera renouvelée à compter du 1^{er} mai 1952, pour une période d'un an.

Adopté

Lue une lettre en date du 10 janvier 1952 de M.

Jacques Henchaud, trésorier de la Côte des Trois-Rivières réclamant le paiement du compte au montant de \$4,328.50 dû par cette municipalité à la Côte de Trois-Rivières

Comme ce compte comprend des items se rapportant à l'entretien des chemins d'hiver de certains secteurs de cette paroisse et dont les frais ne semblent pas avoir été payés par les secteurs concernés, il est

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Charles E. Le Roux

Que le secrétaire soit autorisé à écrire aux personnes compétentes dans ces secteurs pour leur demander le remboursement des montants concernant ces secteurs et si le paiement a déjà été effectué par ces secteurs la production des pièces justificatives ou d'information établissant catégoriquement qu'un tel paiement a été fait

Adopté

ass. resp. publique

Compte Côte des
Trois Rivières

Ents. chemins hiver

1948-49

REGLEMENT No 47

Abrogeant

Règlement de construction

Règlement no 27

page 78

Considérant que le règlement de construction actuellement en vigueur dans notre municipalité donne lieu à ambiguïté et qu'il y a lieu de l'abroger et de le remplacer par un autre règlement appelé "Règlement de construction".

Règlement de
Construction

Considérant qu'avec de motion a été donné conformément à la loi,

En conséquence, il est proposé par M. le conseiller Ferdinand Masse et résolu qu'un règlement intitulé "Règlement de construction" et portant le numéro 47 soit et est adopté de ce tant comme suit, savoir:

1^o Le règlement no 27 est abrogé.

2^o Tous édifices de nature quelconque, maisons d'habitation, restaurants, postes de gazoline, garages, hangars, etc qui seront construits à l'avenir, devront l'être selon les données suivantes:

a) A la Baie, le long de la route nationale, tant sur l'ancienne que la nouvelle route no 2, un espace de 35 pieds devra être laissé entre la borne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

b) Le long de la route du bahare, un espace de 50 pieds devra être laissé entre la borne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice;

c) Le long du chemin St Marguerite, du chemin des Piques, de la Route et du Rang du Rochon, du bordon et de la Route à Menoon, de la route Bureau, et de la Route du Petit Village, un espace de 30 pieds devra être laissé entre la borne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement de la fondation de l'édifice.

3^o Sur les rues et avenues, dans les limites de cette municipalité, un espace d'au moins 10 pieds, lorsque la rue ou avenue aura 60 pieds ou plus de large, et de 15 pieds lorsque la rue ou avenue aura moins de 60 pieds de large, devra être laissé entre la borne du terrain faisant face au chemin et celle de l'alignement.

21 janvier 1952

ment de la fondation de l'édifice.

4°- Toutes les maisons, d'habitation, restaurants et bâtisses publiques devront avoir une hauteur d'au moins 12 pieds à compter de la surface libre du sol jusqu'à la sablière, et devront être construits en matériaux de construction usuellement employés et les papiers à l'ambres gou drommes ou à couverture ordinairement vendus en rouleaux, ainsi que les débris de tôle, de bois, papiers ou autres débris ne doivent pas être employés comme revêtement extérieur de la finition de l'édifice.

5°- Les bâtiments accessoires, hangar, garage, dépendances, etc., sauf les bâtiments de ferme, doivent être situés dans la cour, à l'arrière du bâtiment principal et ne doivent avoir qu'un seul étage. Toutefois, ils pourront être situés à même ou à côté de la maison d'habitation si le revêtement extérieur de finition de ces bâtiments accessoires consiste en la même sorte de matériaux que le revêtement extérieur de finition de la maison d'habitation elle-même.

6°- Le conseil pourra nommer, par résolution, un ou plusieurs inspecteurs de construction pour faire appliquer les prescriptions du présent règlement.

7°- Personne ne pourra édifier une construction nouvelle ou apporter des améliorations ou des transformations qui changent la nature d'un édifice quelconque, sans avoir, au préalable, obtenu de l'inspecteur de construction de son arrondissement une carte, ci-après appelée permis de construction, dûment signée par ledit inspecteur. Les honoraires à payer pour l'obtention de ce permis seront de \$1.00 dont \$0.50 pour l'inspecteur et \$0.50 pour la corporation, et seront payables à l'inspecteur qui émettra un reçu officiel en conséquence.

8°- Toute personne qui voudra faire des réparations ou apporter des améliorations à un édifice quelconque, sans que toutefois la nature dudit édifice en soit changée, devra obtenir, au préalable, de l'inspecteur de construction de son arrondissement, un permis de construction qui lui sera accordé gratuitement par ledit inspecteur.

9° Sur le permis de construction émis par l'inspecteur, ce dernier mentionnera les fins pour lesquelles l'édifice en question, couvert par le permis, doit servir. Le permis de construction devra être affiché à l'extérieur de la bâtisse, bien en vue du public, pendant toute la durée de la construction ou de la réparation ou transformation.

10° Le fait d'obtenir de l'inspecteur de construction le permis de construction ne délie pas d'aucune manière le propriétaire de l'édifice concerné par ledit permis, de l'obligation de remplir toutes et chacune des autres prescriptions du présent règlement.

11° Tout propriétaire qui contreviendra à quelque une des dispositions du présent règlement se rendra coupable d'une infraction et sera passible d'une amende n'excédant pas \$20.00 et des frais.

Si une infraction au présent règlement est continue, cette continuité constitue pour par elle-même, sauf bonne foi, une offense séparée.

À défaut du paiement, dans les quinze jours, après le prononcé du jugement de la dite amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à un emprisonnement ne devant pas être de plus d'un mois. Ledit emprisonnement cessera dès que l'amende et les frais auront été payés.

12° Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi

Adopté.

M. Ferdinand Masse donne avis de motion qui à une séance subséquente il proposera un règlement concernant les déchets et nuisances publiques.

Proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. E. LeRoiin

Qu'un octroi de vingt-cinq dollars (\$25.00) soit et est voté en faveur de l'Ordre des Terrains de Feu des Forges

Adopté

Lecture est faite d'une lettre en date du 10 janvier 1952 de M^{re} Lucien Lorneau, réclamant la rectification de la situation faite à sa cliente Madame Marie-Ange L. Heureux, épouse de Antonio

avis motion

reglement

salubrite publique

Reglement 49 - page 366

ch. 1771

O.T.J.

cas M. de M. G. L. Heureux

Ant. Blais

4 fev. 1952

Blais par suite de la vente de sa propriété pour arerages de taxes.

Proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller,

Secondé par M. Henri Guilbult, conseiller,

Que M. Léon Methot, avocat, soit et est nommé pour

Nominations Léon Methot

procureur - cas

M. de Marc Ange L'Heureux

agir comme procureur de cette municipalité dans le cas de
M. de Marc Ange L'Heureux vs la municipalité.

Adopté

La session est levée

Fidèle Pothier Maire

Isabel Sec. Tres.

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Session régulière

4 février 1952

Session régulière du conseil de la susdite municipalité
tenue le lundi, quatrième jour de février mil neuf cent cinquante
deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, rang
St. Marguerite P.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le
Maire M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers
Raoul Klubi, Germain Massicotte, Auguste Bettez et Charles E.
DeKoum, formant quorum.

Minutes approuvées

Après la récitation de la prière, les procès-verbaux
de la session régulière du 3 décembre 1951, de la séance
d'apurement du 4 décembre 1951, de la session spéciale du
14 décembre 1951 et de la session spéciale du 21 janvier 1952 sont lus
et adoptés sur proposition de M. Raoul Klubi, secondé par M. Auguste Bettez.

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Charles E. DeKoum

comptes

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement

Cheque 1767

i. - Bell Telephone M-402. Sol. 8.52

1254 ✓

cheque 1768 2° - Formules Municipales Eng - papeterie 5.66v
 1769 3° - Le charbonneur St Laurent - Fact 29/5' 14.10v

Adopté

cotisations 1952

Conseil Comté

Quant au compte de de \$1,020.41 représentant la cotisation pour 1952, son Honneur le Maire suggère que des informations supplémentaires soient demandées au secrétaire-trésorier du conseil du comté relativement à la résolution adoptée le 12 de décembre 1951 par le conseil de comté établissant à \$2,551,023.00 l'évaluation imposable pour fins de comté. Le secrétaire est chargé de communiquer avec qui de droit pour obtenir l'information demandée.

Lettre F. Masse - absence

Lue une lettre de M. Ferdinand Masse, s'excusant, en raison de son travail, de ne pouvoir assister à la séance de ce soir.

Lettre Régie Transp

Lue une lettre de la Régie des Transports avisant et donnant le rôle de la séance publique qu'elle tiendra aux Trois-Rivières le 12 février 1952. Le conseil n'a cependant aucun intérêt à défendre lors de cette séance.

Octroi provincial

Lue une lettre en date du 24 janvier 1952, du sous-ministre suppléant du Ministère de la Voie, avisant qu'un octroi de \$100.00 par mille sera versé pour 13.82 milles pour l'entretien des chemins d'hiver. Les conditions posées dans cette lettre sont acceptées.

Lue une lettre en date du 23 janvier 1952, de The Bell Telephone Co of Canada, demandant la permission d'exécuter certains travaux dans les limites de cette paroisse, en conséquence, il est

Proposé par M. Germain Masse, cette

Seconde par M. Auguste Bettez

"Que ce conseil donne son consentement à ce que The

Autorisation

Bell - Tel.

Bell Telephone Company of Canada construisent des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 24 janvier 1952 et les plans qui l'accompagnent, et que M. J. Téléphore Joly surveille le travail pour le compte de la Municipalité."

Adopté

.4 fev. 1952

Proposé par M. Germain Massicotte
 Secondé par M. Raoul Klubi

approbation
 Subd. P. 193-194

Que ce conseil approuve le plan projet de la subdivi-
 sion d'une partie du lot cent quatre-vingt-treize et d'une partie
 du lot cent quatre-vingt-quatorze (P. 193 + P. 194) du cadastre officiel
 de la paroisse des Trois-Rivieres, tel que soumis à ce conseil et pré-
 paré par M. R. H. Houde, a. g. le 22 novembre 1951.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte
 Secondé par M. Raoul Klubi

approbation
 Subd. - P. 3

Que ce conseil approuve le plan projet de la subdivi-
 sion d'une partie du lot trois (P. 3) du cadastre officiel de la
 paroisse des Trois-Rivieres, tel que soumis à ce conseil et préparé
 par M. R. H. Houde, a. g. le 26 janvier 1952.

Adopté

avis motion
 Imposition
 Règlement taxes foncières
 Règlement 48 page 360

M. Auguste Bettez, conseiller, donne avis de motion
 qu'à une séance subséquente il proposera un règlement à l'effet
 d'imposer par simple résolution les taxes foncières tant générales que
 spéciales.

avis motion
 Regl. Ent. ch. d'hiver

M. Auguste Bettez, conseiller, donne avis de motion
 qu'à une séance subséquente il proposera un règlement relativement
 à l'entretien des chemins d'hiver et au mode de paiement dudit
 entretien.

avis motion
 Regl. répartition
 Ent. Chemin. P. 17

M. Germain Massicotte, conseiller, donne avis
 qu'à une prochaine séance il proposera un règlement relativement
 à la répartition des frais d'entretien du Boulevard Lacerte.

Proposé par M. Auguste Bettez

avis public
 affichage

Que, en vertu de l'autorité conférée à ce conseil
 par l'article 346 du code municipal, les avis publics seront affichés
 aux endroits suivants:

Banheur: près église St Catherine de Sienne

St Marguerite: jonction Rang St Marguerite et route Glenora

Chemin des Forges: Bureau de Poste, Mission St Therise

Adopte /

Propose par M. Auguste Bettez
Secondé par M. Chs. E. De Roux

Que M. Roland Brette soit et est autorisé à fabriquer et installer aux endroits déterminés pour l'affichage des avis publics, trois panneaux en bois pour servir au dit affichage.

Adopté

Compte cité des
2 Rivières

Pour faire suite à la lettre du trésorier de la bête des Trois-Rivières relativement au compte qui lui est dû par cette municipalité, le secrétaire donne rapport des démarches qu'il a faites à ce sujet. Les recherches effectuées dans les livres comptables démontrent que le montant de \$352.00 représentant le coût d'entretien du Rang St Marguerite par la bête des Trois-Rivières pour l'hiver 1948-49 a été encaissé par cette municipalité quand ce montant lui fut payé par M. Lecharbonneau.

Lettre A. A. Duperrault
& Alq Bellerin
Ri: Ent Chemins
Hiver 1948-49

Lecture est faite de la réponse de M. Alphonse Bellerin à la lettre qui lui fut envoyée au sujet du compte précité. La réponse de M. A. A. Duperrault, sec. tris. du comité du Chemin des Forges est portée également à la connaissance du conseil. Comme un chèque au montant de \$250.00 représentant un acompte sur le montant dû, accompagne la lettre de M. Duperrault, il est proposé

Proposé par M. Germain Massicotte
Secondé par M. Henri Guilbert

Que son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer un chèque au montant de deux cent cinquante dollars à l'ordre de la bête des Trois-Rivières en acompte sur le montant dû à cette dernière par cette municipalité pour l'entretien du Chemin des Forges pour l'hiver 1948-49.

Adopté

Le secrétaire est chargé de continuer ses démarches en vue de clarifier cette question d'entretien des chemins pour l'hiver 1948-49.

leque 1770
Compte cité 2 Rv

4 février 1952

Proposé par M. Léo E. Héroux

Secondé par M. Auguste Bettez

Autobus. Rang
St Marguerite

"Que le secrétaire soit et est autorisé à communiquer avec l'ancien frère Léo les informant des plaintes manifestées par les résidents du rang St Marguerite relativement au service d'autobus, tout spécialement le dimanche."

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbert

Indicateurs

Route no 2

"Que le secrétaire communique de nouveau avec le ministère de la voirie provinciale, division des Trois Rivières, pour lui demander de donner suite à la demande déjà faite d'installer des indicateurs sur la route neuve no 2, près de l'école St Catherine de Ste Anne, en vue d'informer les automobilistes qu'une école existe à proximité et de ralentir la vitesse."

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Raoul Hubi

Mutations

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes."

No Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
2361	Wilfred Fontaine	Alfred Bourassa
1015	Alf. E. Gagnon & Claude Boissonault	Alfred E. Gagnon
1639-1810-1568	Emmanuel Ch. auville	Madame Emmanuel Chaudet
2984	Lacerte Arthur	Vallée Sylvio
2396	Bellemare Alide	Mme Alide Bellemare
969	Lantegne Gerard	Mme Gerard Lantegne
661	Dufresne Gustave	Mme Gustave Dufresne
752	Chamberland Antoni	Mme Antoni Chamberland
1782	Dupont Jeffrey (31P)	Dupont Marcel
1752	Suc. O. Guilbert	Alide + Fernando Guilbert

No Orde	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
375	Laporte Roland	Gronet Robert l'hyde
1371	Barré & Fren - St Maurice transport	St Maurice transport l'hy
1333	Gélinas Honoré Ind. (205-206)	M. Honoré Gélinas & M. Gélinas
1763	Emilien Frenette (330)	Marcella Klupont
2738	Rosane Roberge	W. A. Laimesse
2801	Edouard Allard	W. A. Laimesse
1435	Louis Marchand	W. A. Laimesse
1378	L. A. Labrecque	W. A. Laimesse
2878	Bernard Morin	W. A. Laimesse
2873	Fernand Brunval	W. A. Laimesse
1267	Bourassa Hervé (P. 212)	Lign. Bourassa
1607	M. Louis Litoff	M. Mesora Mariman Litoff
		Adopté
	La session est levée	

André Pothier Maire

Isabel Sec. Trés.

Canada

Province de Québec

Municipalité - Paroisse des Trois-Rivières

Session régulière

Session régulière du conseil de la susdite

3 mars 1952

municipalité, tenue le lundi trois mars mil neuf cent cinquante deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, Rang St Marguerite T.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier et Messieurs les conseillers: Raoul Dubé, Ferdinand Massé, Germain Massicotte, Henri Guelbert, Auguste Bettez et Charles E. DeKoum.

Minutes adoptées

Les minutes de la session du 4 février 1952, sont lues et adoptées sur proposition de M. Auguste Bettez secondé par M. Charles E. DeKoum.

3 mars 1952

Comptes

Proposé par M. Charles E. DeRoux

Secondé par M. Auguste Betty

Que les comptes suivants soient et sont approu-

vés pour paiement

Chèque 1773	1 ^e - Shawinigan Water & Power	57.39 ✓
1774	2 ^e - Le charbonnier St Laurent	14.00 ✓
1775	3 ^e - Canadian Pacific Railway	12.68 ✓
1776	4 ^e - Bell Telephone Co.	9.04 ✓
1777	5 ^e - M. Geo. Milette	10.00 ✓
1778	6 ^e - Bertrand, Abram Lambert	17.50 ✓
1779	7 ^e - Receveur General du Canada	95.88 ✓
1780	8 ^e - René de Lotet, Furon, Robert & Co	275.00 ✓

Adopté

Proposé par M. Auguste Betty

Secondé par M. Charles E. DeRoux

Que son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier

M. Janvier
ch. 1781 - 84.66
Intérêts sur emp.
temp. - \$3000.00

soient et sont autorisés à signer un chèque au montant de \$84⁶⁶ ✓
à l'ordre de M. Joseph Élu Janvier représentant les intérêts pour
la période du 7 août 1951 au 29 février 1952 incl., sur le prêt de
\$3000.00 fait par M. Janvier à cette municipalité.

Adopté

Lue une lettre du secrétaire du conseil de comté

Cotisation 1952
Conseil Comté

en réponse à notre demande d'information en rapport avec la
résolution adoptée par le conseil de comté établissant à \$2,557,023
l'évaluation de cette municipalité pour fins de comté. A la
suite de ces informations, il est

Proposé par M. Henri Guilbert

Secondé par M. Charles E. DeRoux

Que son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier

ch. 1782 - 1020.41
Cotisation 1952
Conseil de Comté

soient et sont autorisés à signer un chèque au montant de
\$1,020.41 ✓ à l'ordre de la Corporation Municipale du Comté de
St Maurice, représentant la cotisation pour 1952, de cette mu-

municipalité au conseil de l'année.

Adopté

Proposé par M. Raoul Hebié

Secondé par M. Ferdinand Masse

Rap. Vérification
adopté

"Que le rapport de vérification des livres comptables de cette municipalité pour l'année se terminant le 31 janvier 1951, tel que préparé et soumis, en date du 25 février 1952, par René de Bédet, Furon, Roberts & Co, vérificateurs, soit et est accepté tel que soumis.

Adopté

Proposé par M. Charles E. McKown

Secondé par M. Raoul Hebié

Achat codes

"Que le secrétaire soit et est autorisé à acheter pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois Rivières, quatre exemplaires du code municipal au prix de \$4.65 l'unité"

Cheque 17.85-

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Germain Massicotte

Remboursement

"Que le secrétaire soit et est autorisé à rembourser à même les fonds de la corporation, une somme de mille dollars sur l'emprunt temporaire de huit mille dollars à la Banque provinciale, et lorsque les finances le permettront, de rembourser également tout autre montant qu'il jugera à propos sur cet emprunt temporaire à même les fonds de la corporation"

Emprunt Temp

\$ 1000.00

Adopté

Lues deux lettres, l'une de la Croix Rouge et

Demandes souscriptions

Croix-Rouge - Soc. Hiver

l'autre de la Société Stevermay, demandant toutes deux des souscriptions. Le conseil décide de ne pas donner suite à ces demandes.

Lettre M^{rs} J. Brovacher

R. Siméon Ricard

et permis records

abattoir Gaudin

Lue une lettre de M. Jules Brovacher, avocat,

avis au conseil au nom de son client M. Siméon Ricard, désireux à annuler et rescinder la résolution qu'il a adoptée le 14 décembre 1951 accordant à M. G. Gaudin l'autorisation de construire et opérer un abattoir. Afin de renseigner les membres du conseil, au point de

vue légale, il est proposé par M. Charles E. DeRoover
secondé par M. Germain Massicotte

Consultation légale

Ré: Abattoir

"Qu'une consultation légale ait lieu avec Monsieur
François Lapierre, avocat, relativement à la résolution adoptée
par ce conseil, le 14 décembre 1951, accordant un permis de construc-
tion d'abattoir à M. G. Gaulin."

Adopté

Rapport secrétaire

Ré: Autobus

Rang St Marg.

Pour faire suite à la demande faite par certains
contribuables du Rang St Marguerite concernant un meilleur
service d'autobus le secrétaire fait rapport qu'il a eu une
entrevue avec M. Roland Thibeault, représentant de la barre
& Frier L'He. Un nouveau système sera inauguré par lequel
l'autobus de dimanche dans l'avant-midi ne fera plus le trajet
entre l'église St Marguerite et le terminus d'autobus. De plus
les heures des messes ayant été changées, il y a donc lieu d'espérer
qu'un service plus satisfaisant pourra être donné par la barre & Frier.

Regl. no 48

Imposition

taxes foncières par
résolution

Règlement no 48

Imposition des taxes foncières par résolution.

Considérant que les articles 696 et 697 du Code municipal,
tels qu'amendés, permettent au conseil de décrire par règlement
que les taxes foncières, tant générales que spéciales, soient à l'avenir
imposées par simple résolution;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions
de la loi;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement
donné par M. Auguste Bettez, conseiller, lors de la session du
4 février 1952.

En conséquence, il est résolu unanimement qu'un
règlement portant le no 48 est adopté et qu'il est statué et décrit
par ce même règlement que:

1° - A compter de l'entrée en vigueur du présent règle-

ment et jusqu'à ce qu'il soit abrogé, les taxes foncières, tant générales que spéciales, imposées sous l'autorité des articles 696 et 697, le seront par résolution.

2°. Le présent règlement révoque tout règlement antérieur pouvant exister à ce sujet.

3°. Le présent règlement entrera en vigueur après quinze jours de sa publication. Adopté.

Lette m. g. M Bureau

R. m. F. x Duprom

Rouie Petit Village

Lue une lettre de M. Jean Marie Bureau, procureur de M. F. L. Dupresne, établissant les conditions de règlement pour la vente par M. Dupresne à cette corporation, du terrain n. c. s. s. s. pour le prolongement de la route dite "du Petit Village".

Relativement au sous-paragraphe (e) de cette lettre le consentement écrit de M. Vaillancourt, suivant l'opinion du consul, devra être obtenu afin de faciliter l'action de satisfaire aux exigences de ce sous-paragraphe.

Proposé par M. Raoul Hube

secondé par M. Ch. E. Leboeuf

Mutations

Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de cette municipalité, relativement aux mutations suivantes:

No	Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓	790 - 792 1920-1911-1910 1909-1908-1907	Joseph Bergeron	Léo Bergeron
✓	1923	Adrien Goden	Alonard Ricard
✓	1837	Xavier Laroche	Josaphat Laroche
✓	2002	Gerard Laroche	Henri Laroche
✓	1129	T. D. Larone	Nelson Larone
✓	2042-2044	M. Alcide Mongrain	Alcide Mongrain
✓	2585	André Beaudry	Roger Hoyer
✓	1793-1794	M. B. H. Guilbert	Antonio Blais
✓	2624	Gouin Lumber Co	Aurèle Messier
✓	1648	Robert Guilbert	Lucien Chauvette
✓	1974	Mesfosses Abel (Victor Raymond)	Alex Bourassa
		Suc. Jos Brumansou	M. de Jean Tremblay

3 mars 1952

no Orde

Ancien propriétaire

Nouveau propriétaire

2306

Élément Gaston (Aug. Bellemare)

Lucia Dumont

Adopté

Demande autorisation

Renouvellement

Emprunt Temp

\$ 3000.00

Considérant que les recettes au cours de l'année 1951 n'ont pas permis le remboursement de l'emprunt temporaire contracté le 7 août 1951, au montant de \$ 3,000.00, pour faire suite à l'autorisation accordée à cette corporation, le 16 juillet 1951, par la Commission Municipale de Québec, de contracter un emprunt temporaire de \$ 5,000.00.

Considérant que différents autres emprunts, au montant total de \$ 8,000.00 ont été contractés antérieurement, dont le premier le 3 septembre 1947, au montant de \$ 1,000.00 à la Banque Provinciale du Canada.

Considérant que cette banque fait depuis longtemps des pressions pour que les emprunts, dont deux particulièrement un de \$ 1,000.00 et l'autre de \$ 2,000.00 qui existent depuis quelques années, soient remboursés afin que la dite banque, au sein de son gérant local, puisse satisfaire aux exigences de la Loi fédérale des Banques;

Considérant que, au cours de la présente session, le conseil a autorisé le remboursement immédiat du susdit emprunt de \$ 1,000.00, et qu'il se propose d'effectuer un autre remboursement au cours de 1952, si possible il y a, en conséquence

Proposé par M. Auguste Betty, conseiller

Seconde par M. Germain Massicotte, conseiller,

" Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec la priant de bien vouloir autoriser pour une période de douze (12) mois le renouvellement de l'emprunt temporaire contracté le 7 août 1951, au montant de \$ 3,000.00;

Que sur réception de la susdite autorisation son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois -

Revus les documents nécessaires aux fins dudit renouvellement.

Adopté

Nomination

Proposé par M. Germain Massacote

officiers mun.

Secondé par M. Ferdinand Masse

Inspecteurs

Que, en conformité avec l'article 178 du code municipal, les officiers municipaux suivants soient et sont nommés pour un terme de deux ans:

Estimateurs: Messieurs Georges Lussieur, Albert Girard et Freddy Milot

Inspecteur agraire: pour Rang St^e Marguerite: M. Geo. Emile Broeur

pour Banlieue: M. Maxime Gelin

pour Les Forges: M. Alphonse Klufesne.

Gardien d'enclos: pour Banlieue: M. Emile Baron

pour St^e Marguerite: M. Paul Charbonneau

pour Les Forges: M. Abel Desfosses

Inspecteur de Voirie: Bld St^e Catherine & des Dominicains: M. J. T. Joly

Bld Sacré: M. Ludger Grollet

P-35 Bellemare: M. Roland Robert

Petit Village: M. Jeffrey Gossin

Route du Calvaire: M. Philippe Hébert

Rang St^e Marguerite: Armand Beaudry

Route Bureau: M. Xavier Hébert

3^e Rang & Route Denoon: M. Abel Desfosses

Route & Bohémien Rochon: M. Zoel Labiche

Les Forges: M. Rosane Gaudet

Mission St^e Thèse: M. Hermine Matton

Inspecteur construction: Banlieue limites 3^e rang à Route du Calvaire M. J. T. Joly

Banlieue: Route du Calvaire à Pointe-du-Lac M. H. P. Vaillancourt

St^e Marguerite: M. Armand Charbonneau

3^e Rang et Route Denoon: M. Leo Pagnier

Les Forges & Rochon: M. Henri Paul Parent

Mission St^e Thèse: M. Réginald Chantre

Inspecteur mauvaises herbes: Banlieue: M. Jos. Montour

3 mars 1952

Inspecteur mauvaises herbes (suite) St^e Marguerite: M. Alfred Emile Gagnon
 Les Forges: M. Alphonse Dupresne
 3^e Rang - Route Monon: M. J. L. De Chateaufort
 Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte
 Secondé par M. Henri Guilbert

Déblaiement interdiction
 Blonds Hom
 St Catherine +
 Route no 2

Que M. J. T. Joly, inspecteur de voirie, soit et est autorisé à faire exécuter, aux frais de la paroisse, le déblaiement des intersections de la route nationale - nouveau tronçon - et des Boulevards St Catherine et des Dominicains.

Adopté

M. Alf. E. Gagnon
 R. Evaluation +
 Taxes 1951

M. Alfred Emile Gagnon, contribuable, expose que son évaluation pour l'emplacement qu'il possède dans le rang St^e Marguerite a été établie au double de ce qu'il possédait réellement pour l'année 1951, et il demande à ce que un ajustement soit fait. Comme question de principe le conseil préfère ne pas prendre de décision finale de suite.

La session est levée

Judicire Pothier Maire

Sec. tris.

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des Trois-Rivières

Session spéciale

10 mars 1952

Session spéciale des membres du conseil de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le lundi dix mars, mil neuf cent cinquante-deux, suivant les formalités prescrites par la loi, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances, rang St^e Marguerite, T.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le maire, M. Judicire Pothier, et messieurs les conseillers: Ferdinand Masse, Raoul Dubé, Auguste Bettez, Henri Guilbert et Germain Massicotte, formant

Charles E. Jérôme
 M. P. J. J.

quorum.

avis de convocation

certificat de signification

ordre du jour

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation remis par lui-même aux membres du conseil relativement à la présente session, de même que du certificat de signification du susdit avis aux intéressés

Les items suivants sont à l'ordre du jour:

1^o. Résolution du 14 décembre 1951 re: autorisation de construire et opérer un abattoir à M. Gerard Gaulin

2^o. Conformément à l'article 116 du code municipal, d'autres sujets:

Relativement à l'item no 1 de l'ordre du jour, le secrétaire donne de nouveau lecture de la lettre en date du 25 février 1952 de M. Jules Provencher, avocat, au nom de son client M. Simion Ricard. Après avoir discuté de ce sujet sous différents angles, il est

Perdution 14 dec 1951

Abattoir Gaulin

Proposé par M. Auguste Bettez, conseiller, secondé par M. Ferdinand Masse, conseiller,

"Que ce conseil décide de ne pas annuler la résolution du 14 décembre 1951;"

F. Laporte Sr, procureur

Que M. Francois Laporte, avocat, soit et est nommé pour agir comme procureur de cette corporation dans cette affaire, si besoin il y a.

Adopté

Article 116 C.M.

Tous les membres du conseil étant présents et de leur consentement unanime, le conseil dispose de l'item no 2 à l'ordre du jour comme suit:

Demission

W. Beaudry syndic

Cours d'eau St Marg

Lue copie d'une lettre adressée au conseil de comté par M. Willie Beaudry par laquelle il donne sa démission comme syndic du cours d'eau St Marguerite.

Avis de motion

Replément - scrutin

scrutin - referendum pour règlement no 50

Avis de motion Reg: 51

Bureau notation

M. Auguste Bettez donne avis de motion qui à une session subséquente il présentera un règlement de citant que tout règlement qui requiert l'approbation des électeurs leur sera soumis par scrutin secret, en vertu de l'article 372 du code municipal, tel qu'amendé.

M. Charles E. Héroux donne avis de motion qui lors d'une session subséquente il présentera un règlement pour abroger

le règlement no 18, adopté le 1^{er} avril 1946 et celui adopté le 3 juillet 1950 pour les remplacer par un autre ayant trait aux nombre de bureaux de votation dans cette municipalité.

avis de motion

Règlement finances
(Révisé session 2/10/52 - 1952-53)

M. Ferdinand Masse donne avis de motion qui à une session subséquente il présentera un règlement relativement à l'imposition de certaines taxes ou droits annuels, en vertu des articles 700 et suivants du code municipal, tels qu'amendés.

Règlement no 49

salubrité et

nuisances publiques

XX du code municipal

WJ

Règlement no 49

Règlement concernant la salubrité et les nuisances publiques

Considérant que les articles 404 et 404a^{**}, tels qu'amendés^{xx} permettent au conseil de décréter par règlement des moyens pour protéger la salubrité publique;

considérant qu'il y a lieu de se prévaloir des ces dispositions de la loi

considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Ferdinand Masse, conseiller, lors de la session du 21 janvier 1952.

En conséquence il est résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 49 est adopté et qu'il est statué et décrété par ce même règlement comme suit:

1^o. Le règlement no 24 adopté le 3 mars 1947 est abrogé

2^o. Dans le présent règlement, à moins qu'il existe des dispositions particulières à ce contraire, le mot "DECHETS" signifie, outre les déchets proprement dits, les restes de la cuisine ou de la table, tous les détritus, immondices, cendres et ordures, et tout ce qui est considéré comme inutile par son propriétaire ou comme une nuisance ou une cause d'insalubrité par la loi provinciale d'hygiène ou les règlements de la municipalité

3^o. Les mots "maître de maison" signifient le propriétaire, le locataire l'occupant ou toute personne en charge d'une maison d'habitation, d'un restaurant, d'une maison de logement, d'un magasin, ou toute personne en charge de toute bâtisse où il y a ou peuvent

se trouver et d'où peuvent provenir des déchets et des nuisances publiques.

Déchets

4° Il est défendu à tout maître de maison de laisser accumuler des déchets dans la cour de la maison qu'il habite, sur les terrains ou autour des ou dans les dépendances qu'il occupe, à moins qu'ils ne soient placés dans des poubelles en métal ou dans d'autres récipients tenus toujours en bon ordre et couverts.

5° Les personnes faisant elles-mêmes le transport des déchets devront voir à ce qu'ils soient placés dans des voitures ou des boîtes étanches, de manière à ce qu'ils ne puissent se répandre durant le transport, et ces voitures devront être recouvertes d'une toile ou d'une couverture mobile quelconque.

Soins à donner aux fosses d'aisance

6° Tout possesseur ou propriétaire d'une fosse d'aisance ou de privis devra y faire répandre de la chaux vive ou toute autre matière désinfectante approuvée par le Ministère provincial de la Santé, afin d'empêcher les gaz délétères et les mauvaises odeurs d'incommoder les voisins.

Nuisances publiques

7° Chaque année, au cours du mois d'avril, tout maître de maison devra procéder au nettoyage de l'emplacement qu'il occupe de manière à ne rien laisser sur cet emplacement quoi que ce soit qui soit contraire à la propreté ou qui puisse causer préjudice aux emplacements voisins.

8° Depuis le premier jour de mai jusqu'au quinzième jour de novembre de chaque année, tout propriétaire ou occupant d'une habitation bordant une route, rue ou avenue, devra, ou faire ramasser, nettoyer et balayer toute saleté, débris ou déchets qui peuvent se trouver dans cette route, rue ou avenue, et ce, sur toute la largeur de son emplacement et jusqu'à la moitié de la route, rue ou avenue.

9° Il est défendu à tout propriétaire, locataire ou occupant, d'aucune maison ou bâtiment, ou de partie de maison ou bâtiment ou de leurs dépendances, de faire écouler dans une route, rue ou avenue au moyen d'un canal ou de quelque manière que ce soit toute ma-

tières ou choses de nature à nuire et à incommoder le public.

10° Toutes les bâtisses dans lesquelles sont gardés des animaux ainsi que les animaux qui s'y trouvent, devront être maintenues dans un état de propreté telle que les passants, les voisins et le public ne soient pas incommodés des odeurs qui pourraient en émaner.

11° Il est défendu de jeter, mettre, déposer ou faire ou aider à jeter, mettre ou déposer, dans les routes, rues, avenues ou places publiques en cette municipalité, aucune pierre, clou, broquette, du verre, du fer, de la parffe, du papier, des pelures de fruits ou de légumes, des déchets, enfin tout objet, débris ou déchets qui seront contraires à la propreté des routes, rues, avenues ou places publiques, ou de nature à incommoder les passants ou de leur occasionner quelques dommages ainsi qu'à leurs chevaux et voitures ou véhicules. Cette défense s'applique également aux cours d'eau et fossés de cette municipalité.

Le dépôt

12° - Aucun endroit, dans les limites de cette municipalité, ne pourra servir de dépôt public, à moins que l'autorisation en soit accordée au moyen d'une résolution adoptée par le conseil local.

Dispositions générales

13° - Le conseil, par résolution, pourra nommer les inspecteurs nécessaires pour faire respecter les dispositions du présent règlement.

14° - Toutes les fois qu'il est prescrit par le présent règlement qu'une personne est tenue de faire une chose, dans les délais prescrits et que cette personne néglige ou refuse de faire cette chose, ou que la personne tenue à son accomplissement est inconnue ou ne peut être trouvée, l'inspecteur nommé en vertu du présent règlement doit la faire faire aux frais de telle personne.

L'inspecteur tiendra un compte du coût de ces travaux et le transmettra, sous sa signature, au secrétaire-trésorier qui en fera la perception suivant le mode requis pour la collection des taxes municipales.

7 AVR 1952

Il ne devra faire faire aucun travail avant d'avoir donné un délai raisonnable à la personne tenue de le faire, si elle est connue et peut être trouvée, et ce, selon l'urgence du cas.

15° - Quiconque n'observera pas l'une quelconque des dispositions du présent règlement à la satisfaction de l'inspecteur sera passible d'une amende de cinq dollars pour chaque contravention, et, à défaut de paiement de l'amende et des frais, la personne ainsi trouvée coupable pourra être condamnée à huit jours d'emprisonnement. Ledit emprisonnement cessera, s'il y a lieu, dès que l'amende et les frais aurônt été payés.

Si une infraction au présent règlement est continuée, cette continuité constitue pour par jour, sauf bonne foi, une offense séparée.

16° - Le présent règlement entrera en vigueur selon la loi.

Adopté.

La session est levée

Mairie Pothier Maire

Isabel Sec. tris.

Canada

Province de Québec

Municipalité Paroisse des

Trois-Rivières

Session régulière du conseil de la sus dite municipalité, tenue le lundi septième jour de ~~avril~~ avril mil neuf cent cinquante deux, à huit heures, au lieu ordinaire des séances, rang St Marguerite, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Mairie Pothier et messieurs les conseillers: Charles E. De Rouin, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Massé et Raoul Hubei formant quorum.

Les procès-verbaux des sessions des

3 mars 1952 et 10 mars 1952 sont lus et adoptés sur proposition de M. Henri Guilbert, secondé par M. Germain Massicotte

session régulière
7 avril 1952

minutes 3 et 10/3/52
adoptés

Proposé par M. Charles E. DeRoux

Seconde par M. Ferdinand Masse

Que les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement

cheque	1787	1 ^e - W. Isabel -	Salaires mars \$ 150.00 Voyage Québec avec membres du conseil 31.82 Timbres - poste - 104.00	285.82 ✓
	1789	2 ^e - Shawingan Water & Power - éclairage		58.92 ✓
	1790	3 ^e - Bell Telephone Co. - serv. tél.		11.32 ✓
	1792	4 ^e - Canadian Pacific Rail'y - Entretien nage-travaux à nouveau		11.63 ✓
	1791	5 ^e - Camille Houle - papeterie		6.36 ✓
	1793	6 ^e - Bernard Roy - Comité Chemins d'Heur Les Forges - Charue Rochon - dec 1951 -		8.00 ✓
	1794	7 ^e - Henri Bourassa - Ent. Chemin route nationale no 2 + Bloss		5.25 ✓
	1795	8 ^e - René Lacerte -		5.25 ✓

Adopté

Heure avancée

Il est Résolu que, sous l'autorité de la Loi du temps réglementaire (S.R.Q. 1941, ch. 2) le temps réglementaire dans les limites de cette municipalité soit de quatre heures en retard avec l'observatoire de Greenwich, durant la période déterminée par le ministre des Affaires municipales pour les cités de Montréal et de Québec.

"Que copie de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales pour son approbation."

Adopté

Règlement no. 50

Scrutin secret pour l'approbation des règlements par les électeurs.

Considérant que l'article 372 du Code municipal, tel qu'amendé permet au conseil de dicter par règlement le scrutin secret pour l'approbation des règlements par les électeurs;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Auguste Bettez, conseiller, lors de la session du 10 mars 1952

En conséquence il est résolu unanimement, qu'un

Scrutin secret
approbation règlements
par électeurs

reglement portant le numero 50, est adopte, et qu'il est statue et dicrete par ce meme reglement que :

Sec. 1°. A compter de l'entree en vigueur du present reglement et jusqu'a ce qu'il soit abroge, tout reglement qui requiert l'approbation des electeurs leur sera soumis par scrutin secret;

Sec. 2°. Le present reglement entrera en vigueur apres quinze jours de sa publication.

Adopte.

Reglement No. 51

Bureaux de votation

Bureaux de votation

Considerant que l'article 266 du Code municipal, tel qu'amende, permet au conseil de dicreter par reglement que la votation lors d'une election, peut avoir lieu a plus d'un endroit ou plus d'un bureau de votation;

Considerant que, vu le nombre d'electeurs inscrits sur le role d'evaluation, il y a lieu de se prevaloir de ces dispositions de la loi;

Considerant qu'un avis de motion a ete regulierement donne par M. Charles E. De Rouin, conseiller, lors de la session du 10 mars 1952.

En consequence il est resolu unanimement qu'un reglement portant le No. 51 est adopte et qu'il est statue et dicrete par ce meme reglement que :

Sec. 1°. Le reglement No. 2, tel qu'amende, adopte le 1^{er} avril 1946 et celui adopte le 3 juillet 1950 sont abroges.

Sec. 2°. A compter de l'entree en vigueur du present reglement cinq (5) bureaux de votation seront etablis lors d'une election, portant respectivement les numeros 1, 2, 3, 4 et 5.

Sec. 3°. Les bureaux de votation numeros 1 et 2 desserviront les electeurs resident ou ayant des biens fonds suffisants a la Banche et au Petit Village;

Sec. 4°. Les bureaux de votation numeros 3 et 4

desserviront les électeurs résidant ou ayant des biens-fonds suffisants dans le rang St Marguerite, dans le rang communément appelé 2^m Rang, dans le 4^e rang ou route à Bureau dans les cordons et route Benson.

Sec. 5. Le bureau de votation numero 5 desservira les électeurs résidant ou ayant des biens-fonds suffisants dans le premier rang ou le chemin des Forges, la Mission St. Therise, dans la route et le rang du Rochon.

Sec. 6. Le Président de l'élection déterminera quels sont ceux qui, parmi les électeurs mentionnés à la section 3 ci-dessus, devront enregistrer leurs votes au bureau de votation No. 1, et ceux qui devront le faire au bureau de votation No. 2.

Le Président de l'élection déterminera aussi quels sont ceux qui, parmi les électeurs mentionnés à la section 4, ci-dessus devront enregistrer leurs votes au bureau de votation No. 3 et ceux qui devront le faire au bureau de votation No. 4.

Sec. 7. Les bureaux de votation seront placés par le Président de l'élection aux endroits qu'il jugera les plus propres aux fins d'accueillir le plus possible les voteurs.

Sec. 8. Le présent règlement entrera en vigueur après quinze jours de sa publication.

Adopté

M. Ferdinand Masse dépose le texte suivant affirmant que l'autonomie municipale est respectée chez nous

" Les membres du conseil de la Paroisse des Croix-Rouges protestent énergiquement, contre ces fausses déclarations politiques faites à l'encontre de ce principe de l'autonomie municipale

" Nous jouissons de notre liberté pleine et entière au point de vue autonomie municipale et nous avons toujours reçu la plus complète coopération du gouvernement de la province ainsi que de notre député provincial, l'Honorable Maurice L. Desplésis

Nous affirmons que l'autonomie municipale est

Autonomie
Municipale

bel et bien respecté chez nous, et nous demandons aux intéressés de cesser leurs accusations sur le compte des pouvoirs publics.

Il y a dans notre belle province de Québec 1400 municipalités donc 1400 maires. Parmi ce nombre il s'en trouve évidemment qui sont mécontents et qui crient au respect de l'autonomie municipale tandis que la très forte majorité est satisfaite et s'entend très bien avec le gouvernement. Il est donc

Proposé par M. le conseiller Ferdinand Masse
secondé par M. le conseiller Charles E. LeRoux.

et résolu unanimement

"Que ce conseil proteste énergiquement contre ces fausses accusations et demande aux intéressés de discontinuer leur démagogie sur le compte des pouvoirs publics, d'avoir plus de respect pour l'autorité et de ne pas induire en erreur par des accusations malveillantes ceux qui nous ont fait confiance"

Adopté

Proposé par M. Raoul Hube
secondé par M. Henri Guilbert

Mutations

changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes:

no. Orde	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
1225	Labonté Ernest Mde	Paul Provencier
2097	Harry Johnston	Mde Wilby Isabel
217	Mde Caliste St Arnaud	Mde Caliste Arseneault
645	Mde J. A. Bellemare	Arsène Bellemare
1465	R. Lafontaine	Mde Raymond Lafontaine
2543	Mde B. H. Guilbert	Gerard La combe

Adopté

Lue une lettre de M. R. H. Houde - arpenteur - géomètre

Plan Subdivision

P. 194

- accompagné d'un plan de subdivision - d'une partie du lot 194.

Après examen du plan il est suggéré de demander à M. Houde s'il n'y aurait pas moyen d'obtenir du propriétaire de cette

partie du dit lot que la rue ait 60 pas de largeur au lieu de 50 pas.

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Auguste Bettez

Que ce conseil dise se faire l'interprète des

Félicitations

Hon. M. Duplessis

contribuables de cette paroisse pour offrir à l'Honorable Maurice Duplessis, Premier Ministre de la Province de Québec et député de Trois-Rivières à la législature provinciale, à l'occasion de son 62^e anniversaire de naissance et son 25^e anniversaire de vie politique ses plus chaleureuses félicitations et formuler ses meilleurs vœux de joie, santé et bonheur, afin qu'il puisse longtemps encore diriger si admirablement bien les destinées de notre magnifique province de Québec.

Le conseil apprécie hautement l'attention toujours particulière que l'Honorable Premier Ministre lui a constamment témoignée et c'est avec grand plaisir qu'il désire lui exprimer, d'une manière bien modeste il est vrai, mais combien sincère, sa vive gratitude.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Klubié

Route Rochon

Shaw. Water Lower

Que le secrétaire soit et est autorisé à communiquer avec The Shawinigan Water Lower pour demander à cette compagnie si elle serait prête à céder gratuitement le terrain nécessaire à l'élargissement de la route du Rochon à cinquante (50) pieds.

Adopté

avis de motion

Règlement

Élargissement

Rang. + route

du Rochon

M. Ferdinand Masse donne avis de motion que, en vertu l'article 518 du code municipal, à une séance subséquente il présentera un règlement décrétant l'élargissement du chemin du Rang du Rochon et de la route du Rochon à cinquante pieds de largeur.

5 MAI 1952

Proposé par M. Ferdinand Masse
secondé par M. Raoul Klubi

offre M.M. Janvier
& Deschesnes -
résolution révoquée

"Que la résolution adoptée lors de la session du 29 octobre 1951, offrant la somme de \$100.00 à M.M. Philibert Deschesnes et Ernest Janvier pour le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin public du rang du Rochon soit et est annulée à toutes fins que de droit;

Nouvelle offre à
M.M. Janvier &
Deschesnes
Rang du Rochon

Que le secrétaire soit et est autorisé à communiquer avec M. Philibert Deschesnes pour l'informer que la corporation est consentante à lui payer la somme de trente cinq (\$35.00) dollars pour le terrain nécessaire à l'élargissement du chemin public du rang du Rochon à prendre à même son bien-fonds à cet endroit, et avec M. Ernest Janvier pour l'informer également que la corporation est consentante à lui verser la somme de \$25.00 - vingt-cinq dollars pour les mêmes fins et que, si cette offre est refusée par les susmentionnés, c'est l'intention du conseil de procéder en vertu des articles 787 et suivants du code municipal.

La séance est levée

Adopté

Méridie Pothier Maire

Isabel Sec. trés.

Canada
Province de Québec
Municipalité Paroisse des
Trois-Rivières

Séance régulière
5 mai 1952

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi cinq mai mil neuf cent cinquante-deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, rang St Marguerite, T.R. et à laquelle sont présents: son Honneur le Maire, M. Méridie Pothier, et messieurs les conseillers: Raoul Klubi, Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Betty et Charles G. De Roux.

Les minutes de la session du 7 avril 1952 sont lues et adoptées sur proposition de M. Ferdinand Massé, secondé par M. Raoul Hubi

Proposé par M. Lhs. E. Delouin

Secondé par M. Auguste Butez

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

1799	1 ^o Bell Telephone Co - serv. tel. avil	9.09 ✓
1800	2 ^o Shawmigan Water Shower - éclairage	58.66 ✓
1801	3 ^o Bertrand Abram + Lambert - mutations	15.00 ✓
1802	4 ^o Can. Pac. Rail'y - crossing 2.78 ml.	18.80 ✓
1382 - chiq. 1846 3664 - → 1804	5 ^o G.A. Gruninger + Fils.	5046.00 ✓
1803	6 ^o Armand Beaudry - Ent. ch. St Marg.	25.89 ✓
1805	7 ^o Jos E. Gelinas - Ent. hwy - route d'Alou 1951-52	250.00 ✓
1806	8 ^o Noël Levasseur - - - - - Binan	175.00 ✓
1807	9 ^o Etienne Neault - - - - - Petit Village	162.60 ✓
1808	10 - Comte Chemin d'hwy Rochon - Vente route - 200 ^e - octroi 136.20	336.20 ✓
1809	11 - Comte 3 ^e Rang - Vente routes. 810 ^e - octroi 393.60	1203.60 ✓
1810	12 - Comte Chemin Rang St ^e Marguerite - octroi	211.80 ✓
1811	13 - Comte General - Chemins - (blots + rues) octroi	174.60 ✓

Adopté

Proposé par Germain Massicotte

Secondé par Henri Guilbert

"Que le secrétaire soit et est autorisé à effectuer les changements nécessaires aux livres de cette municipalité, relativement aux mutations suivantes:

No Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
64 ^o	Théas Pagi	Jérôme Loranger
2344	Alfred Bourassa	Jeanne Labelle
2831-2832-2833	W. A. Laine	Mde Adélaïde Robit (Cyronne Bourassa)
1929	Emile Moun	René Martin
2745	W. A. Laine	Lhs Boisvert

5 MAI 1952

No Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau Propriétaire
2745-2746	Charles Boisvert	Paul Robert
1912-1969-2132-2912	Postub. H. L. N.	Radis 3 freres Inc
2798-2799	W. A. Laroche	Antoine Landry
1375	Les Marchand	Benoit Lapointe
1724	Conrad Blais	Armand Moisan
1981	Gilles Tellier	Elzer Launier
1595	Ernest Aubry	Jos Bouey
2943	Lucien Beaudry	Jos Pinard
2364	Pellerin Lt.	Alf Bourassa
2362	Montigny Jos	Alf Bourassa
2363	Montigny Georgette	Alf Bourassa
2917	Arsene Bellemare	Maurice Dupresne
2918	Arsene Bellemare	Maurice Dupresne
2045 ^a -97	Boumansou Jos	Mde A. Assad Kohana, Raymond Boumansou

Adopte
 Ele. Guy, Diane
 Raymond Boumansou

Propose par M. Ferdinand Masse

Secondi par M. Raoul Klubi

"Que ce conseil approuve le plan projet de la subdivision

Subdivision
 P-194

d'une partie du lot cent quatre vingt-quatorze (P.194) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivieres, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R. H. Houde, a.g. le 2 avril 1952.

Adopte

Rapport verbal
 Ent Ch. H. W. 48-49

Le secrétaire fait rapport verbalement du résultat des recherches effectuées par lui, à date, en rapport avec le coût de l'entretien des chemins d'hiver pour 1948-49, de même que des montants qui auraient dû être payés à la paroisse par ceux s'occupant du dit entretien. Lecture est faite des lettres envoyées à M. M. Alphonse Pellerin et A. A. Dupereault à ce sujet. M. Alphonse Pellerin, en réponse à cette lettre, a fait parvenir un chèque de \$ 100.00. M. A. A. Dupereault, présent à la réunion, offre un chèque de \$ 500.00 en règlement du compte 1948-49, au nom du Comité des hommes des Forges dont il est le si.

crétaire-trésorier, offre que le conseil accepte à l'unanimité.

Proposé par M. Germain Massicotte

Seconde par M. Auguste Bittel

Que la somme de six cents dollars (\$600.00) versée par

M. Alphonse Pellerin - \$100⁰⁰ - et M. A. G. Dupervault \$500⁰⁰ - pour l'entretien des chemins d'hiver 1948-49 soit payée à la date des 3 Rivières en acompte sur le compte produit par cette dernière au sujet dudit entretien

Que son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier

soient et sont autorisés à émettre un cheque au montant de \$600⁰⁰ à l'ordre de la date des Trois-Rivières pour les fins précitées

Adopté

Le secrétaire est prié de continuer ses recherches concernant cette question de chemins d'hiver 1948-49 et 1949-50.

Lue une lettre en date du 1^{er} mai 1952 de Sunny Side Show de Sherbrooke demandant la permission d'organiser, durant quelques jours, un genre de carnaval. Après étude de la question le conseil juge à propos une telle permission.

Lue une lettre en date du 22 avril 1952 de Shawinigan Water Power informant qu'elle a demandé à la Régie Provinciale de l'Électricité la permission de maintenir et exploiter une ligne pour la transmission de l'énergie électrique dans cette municipalité. Le conseil ne voit pas d'objection à l'exécution de ce projet.

Lue une lettre en date du 5 avril 1952 de l'Hôtel-Dieu du Sacré-Coeur de Jésus de Québec demandant le paiement des frais d'hospitalisation de M^{lle} Ernest Pothier à cet hôpital, et s'élevant à \$303.10. Comme cette dame Pothier est inconnue dans cette paroisse le secrétaire est prié d'en informer qui de droit.

Lue une lettre de M^{lle} Arnette Girard, secrétaire du cercle de l'Union Catholique des Fermiers, remerciant le conseil, au nom de cette association, de l'usage de la salle pour les cours de tissage

Lue une lettre en date du 1^{er} mai 1952 de Phil Bell

acompte de \$600 à
cité des 3 Rivières
cheque 1812

cheque 1812

Refus à

Cirque Sunny Side Show

Demande Régie

par S.W.P.

Telephone Co of Canada demandant l'autorisation d'exécuter certains travaux dans cette Municipalité, en conséquence, il est

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guebert

Que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par La Compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité, aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant le numéro C.O. 90162 G de trois Révers No. M. D. 40 en date du 1^{er} mai, 1952, et désigne M. J. T. Joly pour surveiller les travaux pour le compte de la Municipalité. - Adopté

REGLEMENT No 52

Entretien des chemins d'hiver

et mode de répartition

Considérant que l'article 481 du Code municipal, tel qu'amendé, permet au conseil de dicter par règlement l'entretien, l'hiver, des chemins pour la circulation des véhicules automobiles.

Considérant que les contribuables propriétaires, dans presque tous les secteurs de la municipalité ont, d'eux-mêmes, depuis quelques années déjà, manifesté d'une manière catégorique leur désir de profiter de la circulation des véhicules automobiles sur les chemins en hiver, en faisant exécuter les travaux d'entretien de manière à permettre une telle circulation;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Auguste Bettez, conseiller, lors de la session du 4 février 1952;

En conséquence il est résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 52, est adopté et il est statué et dicte par ce même règlement que:

Sec. 1. A compter de l'entrée en vigueur du présent règlement, l'entretien, l'hiver, des chemins sous la direction de cette corporation, sera fait de manière à permettre la circulation des véhicules automobiles.

Ent. Chemins Hiver

Mode de répartition

Les dispositions du premier alinéa de la présente section ne s'appliquent pas, toutefois, aux routes Bureau et du balvaire.

Sec. 2. Le coût d'un tel entretien de tout chemin soumis à l'autorité du présent règlement, sera prélevé par voie de taxation directe sur tous les biens-fonds imposables, tel qu'apparaissant au rôle d'évaluation en vigueur au moment de ce prélèvement, pour chaque propriétaire contribuable obligé audit entretien au sens du code municipal.

Sec. 3. Le présent règlement amende, en tout ou en partie, tous les procès-verbaux et règlements pouvant exister, de manière à ce que l'entretien, l'hygiène et le coût d'un tel entretien des chemins faisant l'objet du présent règlement, se fasse et soit prélevé conformément au présent règlement.

Sec. 4. Tout chemin entretenu sous l'empire du présent règlement le sera de manière à permettre une circulation facile sur une largeur d'au moins seize (16) pieds.

Sec. 5. Le présent règlement entrera en vigueur après quinze jours de sa publication.

Adopté

REGLEMENT No 53

Élargissement à 50 pieds

Route et Rang du Rochon

Considérant que l'article 518 du code municipal, tel qu'amendé, permet au conseil de dicter, par règlement, l'élargissement de tout chemin sous sa direction;

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi;

Considérant qu'un avis public a été donné aux propriétaires contribuable de la route et du rang du Rochon, le 26 avril 1952, les convoquant pour la session régulière du conseil tenue le 5 mai 1952.

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Ferdinand Masse, conseiller, lors de la session du

Élargissement
Rang et Route Rochon

7 avril 1952:

En conséquence il est résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 53 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement que

Sec. 1^o: La largeur de la route et du rang du Rochon est portée à cinquante pieds anglais.

Sec. 2^o: Le terrain nécessaire à l'élargissement du rang du Rochon sera pris sur une largeur d'environ dix pieds anglais à même les biens fonds situés du côté sud du dit rang et la balance du côté nord du dit rang.

Sec. 3^o: La corporation emploiera les moyens à sa disposition pour obtenir et acquérir le terrain nécessaire, audit élargissement.

Sec. 4^o: Les dépenses occasionnées par le dit élargissement seront pour la moitié de la somme, à la charge des propriétaires contribuables assujettis, au sens du code municipal, à ces travaux, et seront réparties à raison de la valeur des biens-fonds imposables possédés ou occupés par chacun d'eux à cet endroit, tels que portés au rôle d'évaluation en vigueur au moment de cette répartition, et seront recouvrables par la corporation, comme taxe pour toutes fins. Les dépenses pour l'autre moitié de la somme, seront à la charge de la corporation et payées à même les fonds généraux.

Toutes les dépenses, avant d'être faites, seront autorisées par résolution par voix majoritaire des membres du conseil, au cours d'une session de celui-ci.

Sec 5^o: Le présent règlement entrera en vigueur après quinze jours de sa publication.

Adopté

Lues deux lettres de M. Jules Provencher, avocat, au nom de ses deux clients MM. Philibert Hleschesnes et Ernest Janvier, en rapport avec l'offre de \$ 35⁰⁰ et \$ 25⁰⁰ faite respectivement à MM. Hleschesnes et Janvier relativement à l'achat d'un terrain nécessaire à l'élargissement du chemin du rang du Rochon à même leurs biens fonds à cet endroit. Le

5 MAI 1952

6 MAI 1952

secrétaire est prié de communiquer avec M. Provencher pour l'informer que le prix demandé soit \$100⁰⁰ par M. Deschênes et \$75⁰⁰ par M. Janvier est passablement élevé.

Avis de motion

Règlement danse

M. Ferdinand Masse, donne avis de motion qu'à une session subséquente il présentera un règlement concernant la danse dans les endroits publics.

M. Ferdinand Masse s'excuse auprès de ses collègues d'avoir à se retirer car il doit se rapporter à son travail pour minuit.

Le secrétaire fait rapport que la question de la route du Petit Village n'est pas définitivement réglée et qu'il y aurait lieu de trancher finalement cette question. Le secrétaire est chargé de rencontrer M. H. P. Vaillancourt pour savoir de lui s'il a objection à ce que le ponton faisant l'objet du litige disparaisse.

Minuit étant sur le point d'arriver, il est

Proposé par M. Henri Guilbert

Seconde par M. Chs. E. De Rouin

ajournement

Que la présente session soit et est ajournée à 12.10 a.m. le mardi 6 mai 1952.

Adopté
La session est ajournée.

André Pothier Maire

Isabel Sec. Tres.

Canada

Province de Québec

Municipalité de la

Paroisse des Trois-Rivières

Siéance d'ajournement de la session du 5 mai 1952, tenue conformément à la résolution adoptée

lors de la séance du 5 mai 1952, à 12.10 a.m. le mardi 6 mai 1952, au lieu ordinaire des sessions, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers: Raoul Hlubé, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Chs. E. McRouin.

M. Germain Massicotte, conseiller, expose au conseil qu'il a rencontré une délégation de propriétaires de biens-fonds sur le Boulevard Lacerte et que ceux-ci réclament des lampes de rues de même que des travaux d'amélioration sur le dit boulevard où la circulation est quasi impraticable. Un relevé fait auprès de Baptist Transport Ltd révèle que les travaux de voirie à exécuter à cet endroit pour rendre le chemin quelque peu carrossable sont de l'ordre d'environ \$450 @ \$500.00.

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Auguste Bettez

"Que le conseil dépense, à même les fonds généraux, une somme équivalente de celle que dépenseront les intéressés du Boulevard Lacerte pour la réfection de cette rue et ce jusqu'à concurrence de deux cent cinquante dollars, somme maximum représentant la part du conseil."

Adopté

M. Germain Massicotte, donne avis de motion qui à une séance subséquente il présentera un amendement au règlement no 45 - éclairage des rues - de manière à inclure, sur une certaine distance, le Boulevard Lacerte.

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller

Secondé par M. Henri Guilbert, conseiller

"Que demande soit faite à la Shawmigan Watu & Power de bien vouloir procéder à l'installation de trois (3) lampes de rues sur le Boulevard Lacerte, - soit sur une distance d'environ six cents pieds, à compter de la nouvelle route nationale no 2 en allant vers la voie ferrée du Pacifique Canadien, ligne Québec - Montréal;

Que le coût du dit éclairage soit reparti

Lampes de rues
Bvd Lacerte

travaux d'amélioration

Avis de Motion
Amendement

Reg no 45

6 MAI 1952

14 MAI 1952

entre les intéressés, sur ledit Boulevard, conformément au règlement municipal, numéro quarante-cinq, tel qu'amendé

Adopté

chiens

M. Auguste Bettez, conseiller, donne avis de motion qu'il présentera, lors d'une session subséquente, un règlement abrogeant et remplaçant le règlement municipal No. 23.
La séance est levée

Médéric Fother Maur

Isabel Sec. Des.

Canada
Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois Rivières

Assemblée des électeurs

14 mai 1952

Assemblée des électeurs de la Municipalité de la Paroisse des Trois-Rivières, tenue le mercredi, quatorze mai mil neuf cent cinquante-deux, à dix heures a.m., à la salle publique du Rang Ste Marguerite, sous la présidence du soussigné, Wildy Isabel, président de l'élection.

Après lecture faite de l'avis public donné par lui-même, de même que du certificat d'affichage dudit avis public, de la manière et dans les délais prescrits par la loi, le président déclare qu'il est prêt à recevoir la mise en nomination, suivant la loi, des personnes pouvant être élues à la charge de conseiller pour chacun des sièges numéros un, deux et six de la susdite municipalité.

Le bulletin de présentation de M. Germain Massicotte, agent d'assurances, de la Paroisse des Trois-Rivières, présenté par M. Léonce Trempe, gérant, et M. Benoit Massé, commis-boucher, tous deux électeurs présents de la Paroisse des Trois-Rivières, mettant en nomination ledit Germain

Massicotte comme conseiller au siège numero un de la Paroisse des Trois-Rivieres est admis.

Le bulletin de presentation de M. Henri Guilbert, cultivateur, de la Paroisse des Trois-Rivieres, presenté par M. Jeffrey Godin, cultivateur, et M. Philippe Bolduc, cultivateur, tous deux électeurs presents de la Paroisse des Trois-Rivieres, mettant en nomination ledit Henri Guilbert comme conseiller au siège numero deux de la Paroisse des Trois-Rivieres est admis.

Le bulletin de presentation de M. Raoul Dubé, cultivateur, de la Paroisse des Trois-Rivieres, presenté par M. Achille Houct, cultivateur, et M. Abel Desjossis, cultivateur, tous deux électeurs presents de la Paroisse des Trois-Rivieres, mettant en nomination ledit Raoul Dubé comme conseiller au siège numero six de la Paroisse des Trois-Rivieres est admis.

A midi, aucune autre nomination n'ayant été faite comme conseillers aux sièges numeros un, deux et six de cette municipalité, que les trois nominations susmentionnées, le président d'élection proclame M. Germain Massicotte élu conseiller au siège numero un de cette municipalité; M. Henri Guilbert élu conseiller au siège numero deux de cette municipalité et M. Raoul Dubé élu conseiller au siège numero six de cette municipalité.

L'assemblée est levée.

H. Isabel, Président de l'élection.

Canada

Province de Quebec

Municipalité de la

Paroisse des Trois-Rivieres

Je, Germain Massicotte, soussigné, de la Banlieue des Trois-Rivieres, ayant été diement élu conseiller au siège numero de cette municipalité, jure que je remplirai avec honnêteté et fidélité les devoirs de cette charge, au meilleur

14 MAI 1952

leur de mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu
me soit en aide

Assermenté devant moi aux
Trois-Rivières ce 14 mai 1952.

Isabel

sec. tris.

Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

Je, Henri Guilbert, soussigné de la Banque
des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller au siège
numéro deux de cette municipalité, jure que je remplirai, avec
honnêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit en aide.

Assermenté devant moi aux
Trois-Rivières ce 14 mai 1952.

Isabel

sec. tris.

Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

Je, Raoul Dubé, soussigné du deuxième rang de
la Paroisse des Trois-Rivières, ayant été dûment élu conseiller au siège
numéro six de cette municipalité, jure que je remplirai, avec hon-
nêteté et fidélité, les devoirs de cette charge au meilleur de
mon jugement et de ma capacité. Ainsi que Dieu me soit
en aide.

Assermenté devant moi aux
Trois-Rivières ce 14 mai 1952.

Isabel

sec. tris.

Raoul Dubé

Canada

Province de Québec

Municipalité Gramme des
Trois-Rivières.

Session rég.

2 juin 1952

Session régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi deuxième jour de juin, mil neuf cent cinquante-deux, à huit heures p.m., au lieu ordinaire des séances, Rang St. Marguerite, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers: Raoul Dubé, Ferdinand Massé, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Charles E. LeRoux, formant quorum.

minutes adoptées

Les minutes de la session du 5 mai 1952 de même que celles de la séance d'ajournement du 6 mai 1952 sont lues et adoptées sur proposition de M. Charles E. LeRoux, secondé par M. Henri Guilbert.

conseillers élus
assermentés

Le secrétaire fait rapport que les conseillers élus lors de l'élection du 14 mai 1952 et qui sont Messieurs Germain Massicotte, Henri Guilbert et Raoul Dubé ont été assermentés comme tels, le même jour.

M. Germain Massicotte, conseiller réélu, remercie publiquement au nom de ses deux collègues et en son nom personnel, la population pour la marque de confiance témoignée en leur endroit et promet de donner à sa charge le meilleur de lui-même.

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Charles E. LeRoux

comptes

"Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement."

1813	1°	W. Isabel - Salaire mai - 150° - Voyage Québec Conseil. 29°	179.00 ✓
1814	2°	Fernand Bourassa - Plan & devis aqueduc	416.00 ✓
1815	3°	Roland Gré - Réparations salle conseil	39.10 ✓
1816	4°	Jules Dugré - Rép. blocaire Route du Calvaire	5.00 ✓
1817	5°	Bell Téléphone - Serv tel. mai	10.24 ✓
1818	6°	Germaine Gelinac - Graver nrs P-183	18.10 ✓

2 JUIN 1952

cheque	1819	7° - Shawmigan Water Tower - éclairage	60.74 ✓
	1820	8° - La Revue Municipale - juin 12 @ juin 13 - Abonnements.	15.14 ✓
	1821	9 - Bertrand, Abram, Lambert - mutations.	13.00 ✓
	1822	10 - Le Page Equipment - Ent Bldgs P-N	36.00 ✓
	1823	11° - Receveur General Canada - ass. chômage	21.72 ✓

Adopté

Le secrétaire attire l'attention des membres du conseil, que l'emprunt temporaire autorisé le 27 juin 1951 par la Commission municipale de Québec, échoit le 26 juin 1952 et qu'il y aurait lieu d'entreprendre les démarches afin d'obtenir l'autorisation de renouveler cet emprunt pour une somme de \$6000.00 seulement parce que sur le montant initial \$1000.00 dollars ont été payés en mars 1952 et qu'un autre montant de \$1000.00 a été payé ce jour.

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Auguste Bettez

Que le secrétaire se rende à Québec, aux frais de la corporation, afin de rencontrer les autorités de la Commission Municipale de Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de renouveler pour une période de douze mois l'emprunt temporaire de six mille dollars.

Adopté

Renouvellement
Emprunt \$6000.

Considérant que depuis le premier janvier 1952, une somme de \$2,000.00 a été affectée au paiement partiel de l'emprunt temporaire au montant de \$8000.00 à la Banque Provinciale du Canada et autorisé par la Commission Municipale de Québec par un arrêté en date du 27 juin 1951.

Considérant qu'il sera pratiquement impossible à cette corporation de payer, au cours de la présente année fiscale le solde de cet emprunt, soit \$6000.00, bien que le conseil soit désireux d'acquiescer cette dette le plus tôt possible, en conséquence.

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller

Secondé par M. Auguste Bettez, conseiller

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, la priant de bien vouloir autoriser pour une période de douze (12) mois, le renouvellement du solde, soit \$6,000.00 de l'emprunt temporaire contracté le 5 juillet 1951.

Que, sur réception de la susdite autorisation, Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières, les documents nécessaires aux fins du dit renouvellement.

Adopté

RÈGLEMENT No 45A

Amendement

Éclairage partie du Blvd Lacerte

Règlement 45

Le considérant qu'il y a lieu de satisfaire à la demande verbale

éclairage

des résidents du Boulevard Lacerte, à compter du côté ouest de la nouvelle route nationale No 2 en allant jusqu'aux subdivisions 33 et 34 du lot No 17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Germain Massicotte, conseiller lors de la séance du 6 mai 1952.

En conséquence il est résolu unanimement qu'un règlement portant le No 45-A est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement que:

Sec. 1^o - La section 4 du règlement No 45, adopté le 12 juin 1951, est amendée en ajoutant: une virgule après les mots "Boulevard St-Basile"; en rayant le mot "et" après St-Basile et en ajoutant "et Lacerte" après Bonincaux.

Sec 2^o - La section 5 du règlement No 45, adopté le 12 juin 1951, est amendée en ajoutant après le dernier mot de cette section ce qui suit:

Numero du lot	Propriétaire actuel	Numero du lot	Propriétaire actuel
P 17-21-22	Reginald Lambert	P 17-35-36	Lucien Gelinas
" - 23	Eugene Vincent	" - 37-38	Noel Michaud
" - 24	Barnabi Vincent	" - 39	Byrille Gelinas
" - 25	Hervé Lacerte	" - 40	Ant. Gauvin

Numero du lot	Proprietaire actuel	Numero du lot	Proprietaire actuel
P17-26	Mme Luce Hargis	P17-41	René Gilinas
" - 27	Jos. A. Hufow	" - 42	Mme Rose Simie Lacerte
" - 28	Philippe Raiche	" - 43	Adonias Lacerte
" - 29	Prop. Aqueduc Bankiew	" - 45-46	Mme Judith Lemire Lacerte
" - 30-31-32-33	Arthur Lacerte	" - 44	Ludger Drollet
" - 34	Sylvio Vallée	" - 46-47	Hormes des Maréchal

Sec 3 Le present reglement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté

RÈGLEMENT No 54

Chens & Chiennes

Surveillance des chiens et chiennes

Considérant que l'article 406 du Code municipal, tel qu'amendé, permet au conseil de décréter par règlement, sur la surveillance des chiens ou chiennes par leurs maîtres.

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi.

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Auguste Bettez, conseiller, lors de la séance du 6 mai 1952.

En conséquence il est résolu unanimement qu'un règlement portant le no. 54 est adopté et il est statué et déclaré par ce même règlement que :

Sec. 1°. Le règlement No 23, adopté le 3 mars 1947, est abrogé.

Sec. 2°. Il est défendu, dans les limites de cette municipalité, de laisser errer libres ou sans leurs maîtres ou autres personnes qui en prennent soin, les chiens et les chiennes. Toute personne sortant accompagnée d'un chien ou d'une chienne devra le tenir en laisse et l'empêcher de causer quelque tort ou dégât que ce soit.

Sec. 3°. Tout chien, ou chienne, trouvé errant dans la municipalité sera appréhendé par l'officier nommé à cette fin.

et pourra être tué sur l'ordre de ce dernier sans préjudice à la pénalité décrite ci-après.

Sec. 4^e. Sans limiter en rien la portée de la section 3 ci-dessus, tout chien ou chienne, tenu en laisse ou non, qui sera surpris à mordre une personne ou un autre animal, ou à causer quelque dégât ou dommage, ou à effrayer une personne ou un cheval ou une bête à cornes qui n'appartient pas au propriétaire dudit chien ou chienne, par ses jappements ou aboiements ou de toute autre manière, pourra être abattu sur le champ par l'officier nommé à cette fin, également sans préjudice à la pénalité décrite ci-après.

Sec. 5^e. Il est défendu de garder en quelque endroit que ce soit, un ou des chiens ou chiennes qui, par leurs cris, aboiements ou hurlements, troublent ou incommode la tranquillité ou le repos de toute personne, durant la nuit.

Lors de toute poursuite pour infraction à la présente disposition, intentée suivant les dispositions de la loi des convictions sommaires de Québec, le jugement pourra ordonner, en plus du paiement de l'amende et des frais, que le ou les chiens ou chiennes soient tués par un officier nommé à cette fin ou par une personne par ce dernier désigné.

Sec. 6. Le conseil pourra nommer, par résolution, autant de personnes qu'il jugera à propos pour agir comme officier aux fins de faire respecter le présent règlement, et cet officier, ainsi nommé, aura toute l'autorité nécessaire pour mettre à exécution les pouvoirs et devoirs qui lui sont conférés par le présent règlement.

Sec. 7. Toute personne trouvée coupable de contrevention à l'une quelconque des dispositions du présent règlement sera passible d'une pénalité de \$5.00 à \$25.00, plus les frais, et à défaut de paiement de l'amende et des frais, d'un emprisonnement de 8 à 30 jours.

Sec. 8. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Q. d. o. p. t.

REGLEMENT No. 55

Danse prohibée

Prohibition de la danse

Considérant que l'article 403 du Code municipal, tel qu'amendé, permet au conseil de décréter, par règlement, la prohibition de la danse dans certains lieux de la municipalité.

Considérant qu'il y a lieu de se prévaloir de ces dispositions de la loi.

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Ferdinand Massé, conseiller, lors de la session du 5-mars 1952.

En conséquence il est résolu unanimement qu'un règlement portant le No. 55 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement que:

Sec. 1^o - La danse est prohibée dans les salles de danse, les restaurants, les cafés et autres endroits publics, de même que sur les plates formes extérieures.

Sec. 2 - Dans les restaurants elle sera néanmoins tolérée sans permis spécial pour des circonstances particulières où il s'agira de mondantes, comme noces, anniversaires, de naissance, banquets, conférences, dîners-causeries, thé, congrès, conventions et autres réunions de ce genre, sauf de minuit la veille jusqu'à 7 heures le lendemain matin les dimanches et fêtes religieuses d'obligation et sauf entre une heure de l'avant-midi et 7 heures de l'avant-midi les autres jours.

Sec. 3 - Tout propriétaire, locataire ou exploitant d'un immeuble où le présent règlement sera violé de même que toute personne ayant pris part à l'organisation d'une danse contrairement au présent règlement sera passible d'une amende de \$20⁰⁰ plus les frais, ou d'un emprisonnement de six mois à défaut du paiement de l'amende et des frais.

Sec. 4 - Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.
Adopté.

avis de motion

M. Germain Massicotte, conseiller, donne avis de motion

Amendement

que lors d'une session subséquente il présentera un amendement au règlement municipal no 45 concernant l'éclairage d'une partie de la Place Bellemare.

Règl. no 45

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller
 Secondé par M. Henri Guelbert, conseiller

Lampes de rues

Place Bellemare

Que demande soit faite à la Shawinigan Water Power Co de bien vouloir procéder à l'installation de cinq (5) lampes de rues, sur la rue connue comme "Place Bellemare" à la Banlieue, et de deux (2) lampes de rues sur le "chemin Roberge" également à la Banlieue.

Que le coût dudit éclairage soit réparti entre les intéressés à ces endroits, conformément au règlement municipal numéro quarante-cinq et ses amendements.

Adopté

Bell Telephone

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller
 Secondé par M. Henri Guelbert, conseiller

Que ce conseil consent, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la Compagnie de Téléphone Bell du Canada, de ses lignes de téléphone dans les limites de cette Municipalité, aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant le numéro R. O. T 844 de Trois Rivières, no M. D. 41, en date du 5 mai 1952, et désigne M. J. T. Joly pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité.

Adopté

Proposé par M. Léo E. LeRoux
 Secondé par M. Auguste Pettit

Nomme d'abord

Vérificateurs

"Que les vérificateurs des livres comptables de la Corporation pour l'année fiscale se terminant le 31 décembre 1952 soient la firme René LeCobret, Ferron, Robert & Co."

Adopté

2 JUIN 1952

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Rube

"Que en vertu des pouvoirs confiés à ce conseil par

Officiers municipaux

l'article 132 du code municipal et par les règlements municipaux nos 49 et 54, les officiers suivants sont nommés pour faire respecter les dispositions des susdits règlements:

Salubrité publique - Reg. 49

Mission St. Thérèse:

M. Hermule Matthon

Banlieue: Limites 3 heures à route Cabreu: M. Leo Chagnon

" Route Cabreu à Limites Pointe du Sec: M. Bernard Montoux

Rang St. Marguerite: M. Roland Griste

Route d'Lenon 2^e Rang: M. J. L. Hebert d'Amour

Les Forges Route Rochon à limites St. Etienne: M. Fernand Labonté

Chiens - Reg. no 54

Banlieue

M. Emile Leam

Rang St. Marguerite. Route d'Lenon - Paul Charbonneau

chemin des Forges, 2^e + 3^e Rang - Abel Desfossez.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Rube

Autorité du

sec. - tris

Règlements

"Que en vertu des pouvoirs confiés à ce conseil par l'article 132 du code municipal et nonobstant et sans préjudice aux nominations actuellement en vigueur, le secrétaire-trésorier de cette municipalité aura et a l'autorité nécessaire pour faire respecter et appliquer les dispositions des règlements municipaux avec juridiction dans toute la municipalité.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Rube

Que la corporation requiert et utilise les services de

M. Roger Gélinas, arp-geometre, pour tracer les lignes du cordon au Rang du Rochon.

Adopté.

M. Ferdinand Masse retire l'avis de motion qu'il a donné lors de la session du 10 mars 1952 relativement à l'imposition de certains taxes ou droits annuels.

Proposé par M. Charles E. De Roux

Seconde par M. Auguste Betty

"Que la somme de \$25.89 payée à M. Armand Beaudry pour réparation d'un pont, rang St Marguerite, soit à la charge de la corporation

Adopté.

Le secrétaire donne ensuite lecture des docu-

Acte d'accord

Cours d'eau Lacerte

ments suivants relatifs à un acte d'accord concernant le cours d'eau "Lacerte" soumis au conseil pour homologation:

1^o - Avis public et certificat d'affichage dudit avis;
2^o - Avis spécial, par maille recommandée, aux intéressés qui n'ont pas signé le susdit acte d'accord et certificat de signification du susdit avis spécial.

3^o - Lecture du susdit acte d'accord.

M. Charles E. De Roux, conseiller, étant intéressé dans le cours d'eau Lacerte, demande à Son Honneur le Maire la permission de quitter temporairement son siège, ce qui lui est accordé.

Après avoir entendu les représentations des intéressés présents, il est

Proposé par M. Auguste Betty, conseiller

Seconde par M. Henri Guilbert

"Que l'acte d'accord concernant le cours d'eau Lacerte déposé au conseil de la Paroisse des Trois-Rivières lors de la session du deux juin mil neuf cent cinquante-deux et celui-ci soit et est homologué tel que déposé lors de la dite session.

Adopté.

M. Charles E. De Roux, conseiller reprend son siège.

Lecture est ensuite faite par le secrétaire de l'avis public donné par lui, de même que du certificat d'affichage

2 JUIN 1952

Révision rôle

audit avis concernant la révision du rôle d'évaluation

Son Honneur le Maire demande alors aux personnes présentes s'il y en a qui ont des plaintes à formuler concernant le rôle d'évaluation. Comme personne ne répond à cet appel les amendements préparés par les estimateurs sont considérés

Proposé par M. Auguste Bettez

Seconde par M. Germain Massicotte

Que, après examen de la liste des amendements à apporter au rôle d'évaluation, tels que préparés par les estimateurs, le rôle d'évaluation est révisé et le secrétaire-trésorier est autorisé à faire les amendements suivants audit rôle.

No.	Ordre	Augmentation		Diminution		Évaluation totale révisé
		Terrain	Bâties	Terrain	Bâties	
2925				40 ⁰⁰ ter		500.00
2926		30 ⁰⁰ ter		30 ⁰⁰ bat		900.00
2927		10 ⁰⁰ ter				260.00
2941				1 ⁰⁰ ter		—
2948		20 ⁰⁰ ter				230 ⁰⁰
2950				210 ⁰⁰ ter		—
2951		95 ⁰⁰ ter	7575 ⁰⁰ bat			7900 ⁰⁰
2954			60 ⁰⁰ "			300 ⁰⁰
2956		150 ⁰⁰ ter				670 ⁰⁰
2360			300 ⁰⁰ "			400 ⁰⁰
2344			650 ⁰⁰ "			750 ⁰⁰
483		75 ⁰⁰				380 ⁰⁰
484		75 ⁰⁰			75 ⁰⁰	2500 ⁰⁰
2383				100 ⁰⁰		—
2916				540 ⁰⁰		—
2918				50 ⁰⁰		350 ⁰⁰
2917				205 ⁰⁰		320 ⁰⁰
2919			1800 ⁰⁰	250 ⁰⁰		1950 ⁰⁰
2920				399 ⁰⁰		1 ⁰⁰
2921		1069 ⁰⁰				1070 ⁰⁰

2 JUN 1952

No. Idre	Augmentation		Diminution		Eval. Total revised
	Terrain	Bâtisses	Terrain	Bâtisses	
2922			350 ⁰⁰		—
30 ^e	130 ⁰⁰				380 ⁰⁰
2923	50 ⁰⁰				400 ⁰⁰
2924	25 ⁰⁰				375 ⁰⁰
30 ^a	525 ⁰⁰				750 ⁰⁰
307			200 ⁰⁰	300 ⁰⁰	—
303		300 ⁰⁰	100 ⁰⁰		2300 ⁰⁰
2915			775 ⁰⁰		—
1989		25 ⁰⁰	125 ⁰⁰		2300 ⁰⁰
2044		75 ⁰⁰			300 ⁰⁰
1925			75 ⁰⁰		150 ⁰⁰
1924			225 ⁰⁰		—
1987			185 ⁰⁰		40 ⁰⁰
1983		200 ⁰⁰			5300 ⁰⁰
1914				100 ⁰⁰	225 ⁰⁰
1952				200 ⁰⁰	225 ⁰⁰
2045 ^a		50 ⁰⁰			1350 ⁰⁰
2045 ^b				400 ⁰⁰	1400 ⁰⁰
2078		800 ⁰⁰			1800 ⁰⁰
1974 ^a		100 ⁰⁰		300 ⁰⁰	2300 ⁰⁰
466			70 ⁰⁰		1330 ⁰⁰
2094		30 ⁰⁰			130 ⁰⁰
2095		3600 ⁰⁰			3900 ⁰⁰
97		50 ⁰⁰			4700 ⁰⁰
415			200 ⁰⁰	200 ⁰⁰	—
411	200 ⁰⁰			800 ⁰⁰	4400 ⁰⁰
410		900 ⁰⁰			2300 ⁰⁰
95		2800 ⁰⁰	300 ⁰⁰		4600 ⁰⁰
2	125 ⁰⁰			525 ⁰⁰	3000 ⁰⁰
177		750 ⁰⁰			2750 ⁰⁰

2 JUN 1952

Revision	No. Order	Augmentation		Diminution		Eval total revision
		Terrain	Batisses	Terrain	Batisses	
	30 ^h	275 ⁰⁰	2725 ⁰⁰			4900 ⁰⁰
	115			140 ⁰⁰	70 ⁰⁰	8450 ⁰⁰
	214		1310 ⁰⁰	10 ⁰⁰		10100 ⁰⁰
	218				1700 ⁰⁰	8000 ⁰⁰
	226	90 ⁰⁰			590 ⁰⁰	12000 ⁰⁰
	493		200 ⁰⁰			4100 ⁰⁰
	238				600 ⁰⁰	3800 ⁰⁰
	271		4180 ⁰⁰			5800 ⁰⁰
	258			300 ⁰⁰		200 ⁰⁰
	259			300 ⁰⁰		200 ⁰⁰
	260			300 ⁰⁰		200 ⁰⁰
	261			300 ⁰⁰		200 ⁰⁰
	254				2500 ⁰⁰	8100 ⁰⁰
	622		580 ⁰⁰	470 ⁰⁰		4000 ⁰⁰
	606		100 ⁰⁰			6900 ⁰⁰
	609				900 ⁰⁰	8300 ⁰⁰
	1943				900 ⁰⁰	2400 ⁰⁰
	34			350 ⁰⁰	10750 ⁰⁰	4000 ⁰⁰
	50 ^a	200 ⁰⁰				500 ⁰⁰
	50 ^h	200 ⁰⁰				500 ⁰⁰
	1499	125 ⁰⁰			125 ⁰⁰	1200 ⁰⁰
	96		400 ⁰⁰	275 ⁰⁰		600 ⁰⁰
	1509	175 ⁰⁰				400 ⁰⁰
	2202				25 ⁰⁰	775 ⁰⁰
	2214	50 ⁰⁰			350 ⁰⁰	900 ⁰⁰
	2222		250 ⁰⁰			350 ⁰⁰
	2250				50 ⁰⁰	550 ⁰⁰
	2251				50 ⁰⁰	550 ⁰⁰
	2254		125 ⁰⁰			225 ⁰⁰
	84			200 ⁰⁰		9900 ⁰⁰

No Ordre	Augmentation		Diminution		Eval. Total reverse
	Terrain	Bâtisses	Terrain	Bâtisses	
2271	15 ⁰⁰	685 ⁰⁰			800 ⁰⁰
2273	10 ⁰⁰	140 ⁰⁰			250 ⁰⁰
2275		200 ⁰⁰			300 ⁰⁰
2282				25 ⁰⁰	200 ⁰⁰
2301		1600 ⁰⁰			1700 ⁰⁰
2304		400 ⁰⁰			500 ⁰⁰
2306		350 ⁰⁰			450 ⁰⁰
2307				100 ⁰⁰	300 ⁰⁰
2309				50 ⁰⁰	700 ⁰⁰
2317		50 ⁰⁰			450 ⁰⁰
2319		200 ⁰⁰			1500 ⁰⁰
2327		120 ⁰⁰			220 ⁰⁰
2328		300 ⁰⁰			400 ⁰⁰
2333		25 ⁰⁰			125 ⁰⁰
2334		325 ⁰⁰			425 ⁰⁰
2335		100 ⁰⁰			200 ⁰⁰
2336				50 ⁰⁰	1300 ⁰⁰
2338		120 ⁰⁰			220 ⁰⁰
2340		400 ⁰⁰			500 ⁰⁰
66			350 ⁰⁰		1350 ⁰⁰
427			540 ⁰⁰	1660 ⁰⁰	3100 ⁰⁰
327		2050 ⁰⁰			2500 ⁰⁰
328		2000 ⁰⁰			12600 ⁰⁰
470 ^A		1900 ⁰⁰			2900 ⁰⁰
473				150 ⁰⁰	1350 ⁰⁰
485				50 ⁰⁰	150 ⁰⁰
2363			200 ⁰⁰		—
2362			200 ⁰⁰		—
2342		350 ⁰⁰			700 ⁰⁰
496 ⁰⁰		440 ⁰⁰			2750 ⁰⁰

2. JUIN 1952

Révision	No Ordre	Augmentation		Diminution		Éval. totale en francs
		Francs	Bâisses	Francs	Bâisses	
	508	1500 ⁰⁰	2100			3600 ⁰⁰
	507			100 ⁰⁰	300 ⁰⁰	—
	505				100 ⁰⁰	6500 ⁰⁰
	509	100 ⁰⁰			100 ⁰⁰	3500 ⁰⁰
	517			50 ⁰⁰	100 ⁰⁰	450 ⁰⁰
	519			50 ⁰⁰	100 ⁰⁰	450 ⁰⁰
	521			80 ⁰⁰	120 ⁰⁰	400 ⁰⁰
	524			80 ⁰⁰	120 ⁰⁰	400 ⁰⁰
	522			80 ⁰⁰	120 ⁰⁰	500 ⁰⁰
	526			80 ⁰⁰	120 ⁰⁰	500 ⁰⁰
	532			140 ⁰⁰	60 ⁰⁰	400 ⁰⁰
	528			140 ⁰⁰	60 ⁰⁰	500 ⁰⁰
	451	1800 ⁰⁰			14000	25000 ⁰⁰
	530			140 ⁰⁰	60 ⁰⁰	400 ⁰⁰
	534			140 ⁰⁰		470 ⁰⁰
	535			140 ⁰⁰	60 ⁰⁰	400 ⁰⁰
	539			200 ⁰⁰		—
	538			50 ⁰⁰	50 ⁰⁰	600 ⁰⁰
	540				50 ⁰⁰	500 ⁰⁰
	541				130 ⁰⁰	570 ⁰⁰
	543	350 ⁰⁰			600 ⁰⁰	1950 ⁰⁰
	544	100 ⁰⁰			90 ⁰⁰	620 ⁰⁰
	552	100 ⁰⁰	300 ⁰⁰			1300 ⁰⁰
	546			150 ⁰⁰	300 ⁰⁰	—
	560	5 ⁰⁰	270 ⁰⁰			450 ⁰⁰
	561	25 ⁰⁰				200 ⁰⁰
	550	50 ⁰⁰			50 ⁰⁰	700 ⁰⁰
	559			150 ⁰⁰		—
	548	30 ⁰⁰			30 ⁰⁰	650 ⁰⁰
	562	1400			200 ⁰⁰	4200 ⁰⁰
	497		50 ⁰⁰			4350 ⁰⁰

No Ordre	Augmentation		Diminution		Eval. Total reserve
	Perfor	Balises	Termin	Balises	
870		300 ⁰⁰			10500 ⁰⁰
957		800 ⁰⁰			6400 ⁰⁰
958				900 ⁰⁰	1700 ⁰⁰
782 ^A		1320 ⁰⁰			1400 ⁰⁰
796				300 ⁰⁰	2500 ⁰⁰
991			400 ⁰⁰	300 ⁰⁰	7000 ⁰⁰
842			90 ⁰⁰		—
970			360 ⁰⁰		900 ⁰⁰
975			2	300 ⁰⁰	2500 ⁰⁰
806			10 ⁰⁰	290 ⁰⁰	3200 ⁰⁰
947		250 ⁰⁰	50 ⁰⁰		1400 ⁰⁰
983		800 ⁰⁰			3500 ⁰⁰
1703	85 ⁰⁰	15 ⁰⁰			600 ⁰⁰
1705			70 ⁰⁰		600 ⁰⁰
1702			85 ⁰⁰	815 ⁰⁰	—
1706	15 ⁰⁰			115 ⁰⁰	1100 ⁰⁰
808	90 ⁰⁰	110 ⁰⁰			5000 ⁰⁰
881		300 ⁰⁰			4200 ⁰⁰
934			275 ⁰⁰		—
941			20 ⁰⁰		1120 ⁰⁰
942		75 ⁰⁰	175 ⁰⁰		2300 ⁰⁰
949		300 ⁰⁰			5700 ⁰⁰
2622		50 ⁰⁰	150 ⁰⁰		1400 ⁰⁰
2626			150 ⁰⁰		950 ⁰⁰
968			90 ⁰⁰		840 ⁰⁰
969			500 ⁰⁰		500 ⁰⁰
971			200 ⁰⁰		400 ⁰⁰
647		100 ⁰⁰			3900 ⁰⁰
658			200 ⁰⁰	800 ⁰⁰	—
694			175 ⁰⁰	2800 ⁰⁰	5800 ⁰⁰
718	45 ⁰⁰				315 ⁰⁰

2 JUN 1952

	No. Order	Augmentation		Elimination		Eval. total reserve
		Terrain	Balises	Terrain	Balises	
Reserve	727		20"	270"		2550"
	730	200"				6100"
	734			780"		1620"
	812	140"			40"	4600"
	817	400"			750"	1250"
	972			200"		1200"
	1114-9		100"			300"
	1174		15"	15"		3600"
	1213			600"		5700"
	1217	600"				3800"
	1225		85"	385"		2100"
	1238		2450"	150"		5200"
	1236				400"	3900"
	1241			175"	3370"	155"
	1244		1430"	30"		4300"
	1245	50"				1000"
	1247			50"		1000"
	1248		200"			3000"
	1267			150"		—
	1277			100"	500"	2000"
	1283	25"			275"	1650"
	1286	1800"	4900"			7000"
	1301				3255"	1035"
	1302		2865"	10"		3800"
	1316		40"	40"		2000"
	1328			760"	1790"	2000"
	2756		925"			1600"
	2730				100"	1200"
	2703		1150"			1225"
	2654				225"	1100"
	1370		800"			6500"

No Order	Augmentation		Diminution		Eval totale reverse
	Paran	Balises	Paran	Balises	
2605			150"		1350"
1365				150"	2450"
1353		1300"			1750"
1353			240"	1360"	—
1349		100"			300"
1354				500"	200"
1357			135"		—
1345			460"	1940"	500"
1330		1650"			2000"
1295		5"		500"	950"
1022		110"	160"		—
1099		200"			750"
1549			300"		1300"
1568			195"	5"	—
1575	460"			60"	1000"
1583				400"	2800"
1590			20"		500"
1593				700"	200"
1608			100"	200"	—
1610	100"			100"	1300"
1637	200"				1000"
1639	700"				840"
1671			250"		—
1686			400"		4100"
1696			5"	575"	1850"
512	200"				2000"
514	200"				2000"
2174			150"		—
2175			60"		90"
196	1000	620"			10000"
516	100"	700"			1900"

Revision No	No Order	Augmentation		Diminution		Eval total revision
		Terrain	Balises	Terrain	Balises	
	2911				2600	} 528,000
	2911 ^a				27275	
	1013		170 ⁿ	780 ⁿ		350 ⁿ
	129		30 ⁿ	380 ⁿ		1400 ⁿ
	137		3325 ^m		25 ⁿ	12000 ^m
	2133		500 ^m			2400 ^m
	2140	150 ⁿ	600 ^m			900 ⁿ
	2141			150 ⁿ		—
	2144			124 ⁿ	825 ⁿ	100
	2145			224 ⁿ		100
	2146			349 ^m		100
	1107			180 ⁿ		850 ^m
	1109	325 ^m				400 ⁿ
	2147		675 ^m			900 ⁿ
	2148			125 ^m	3075 ^m	500 ^m
	2155		200 ⁿ	100 ⁿ		2700 ^m
	2157			150 ⁿ		250 ^m
	2158		350 ^m			600 ^m
	2172		1550 ^m			1700 ⁿ
	2193		325 ^m			1400 ^m
	2183		550 ^m			1650 ^m
	1098	210 ⁿ				280 ⁿ
	1494 P143			600 ⁿ		—
	1498			225 ⁿ		—
	1500			225 ⁿ		—
	1503			225 ^m		—
	1504			475 ^m		—
	1507 ^a			450 ^m		—
	1508			225 ⁿ		—
	1511			225 ^m		—
	1512			225 ^m		—

No Ordre	Augmentation		Diminution		Eval total revision
	Terrain	Batisses	Terrain	Batisses	
1514			225"		—
1515			225"		—
1517			475"		—
1518			475"		—
1519			225"		—
1527			475"		—
1529			475"		—
1530			225"		—
1532			225"		—
1531			225"		—
1533			475"		—
1534			475"		—
1535			225"		—
1536			225"		—
1537			225"		—
1538			225"		—
1539			225"		—
1540			475"		—
1541			475"		—
467		440"	1130"	2800"	970"
50		140"	440"		2800"
1287			155"	2555"	790
1189"			780"		—

et que les nouvelles propriétés suivantes y soient inscrites.

No Ordre	Cadastre	nouveau Propriétaire	l. batisses	terrain	Total évaluation
470-1	P 29	Matthow David & Hermule		725"	925"
470-2	29-1 & 2	Langlois Maurice		250"	250"
470-3	29-3	Matthow David & Hermule		100"	100"
470-4	29-4	do		100"	100"
470-5	29-5	do		100"	100"
470-6	29-6	do		100"	100"

2 JUIN 1952

Revision n°	No Ordre	Madame	Nouveau Hopital	batisse	tenam	Total evaluation
	470-7	P29-7	Matthou David & Hermule		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-8	29-8	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-9	29-9	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-10	29-10	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-11	29-11	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-12	29-12	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-13	29-13	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-14	29-14	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-15	29-15	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-16	29-16	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-17	29-17	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-18	29-18	Helinas Amette		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-19	29-19	Matthou David & Hermule		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-20	29-20	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-21	29-21	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-22	29-22	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-23	29-23	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-24	29-24	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-25	29-25	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-26	29-26	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-27	29-27	Pari Blais Marie Inde		200 ^{''}	200 ^{''}
✓	470-28	29-28	Matthou David & Hermule		225 ^{''}	225 ^{''}
✓	470-29	29-29	do		225 ^{''}	225 ^{''}
✓	470-30	29-30	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-31	29-31	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-32	29-32	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-33	29-33	bonnier Gaston		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-34	29-34	Matthou David & Hermule		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-35	29-35	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-36	29-36	do		100 ^{''}	100 ^{''}
✓	470-37	29-37	do		100 ^{''}	100 ^{''}

No Ordre	le cadastre	Nouveau Propriétaire	bâties	terrain	Total évaluation
✓ 470-38	P29-38	Mathon David & Hermès		100 ^m	100 ^m
✓ 470-39	29-39	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-40	29-40	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-41	29-41	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-42	29-42	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-43	29-43	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-44	29-44	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-45	29-45	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-46	29-46	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-47	29-47	St Onge Edgar		100 ^m	100 ^m
✓ 470-48	29-48	Mathon David & Hermès		100 ^m	100 ^m
✓ 470-49	29-49	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-50	29-50	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-51	29-51	do		100 ^m	100 ^m
✓ 470-52	29-52	do		110 ^m	110 ^m
✓ 470-53	29-53	do		120 ^m	120 ^m
✓ 470-54	29-54	do		120 ^m	120 ^m
✓ 470-55	29-55	do		120 ^m	120 ^m
✓ 470-56	29-56	do		150 ^m	150 ^m
✓ 470-57	29-57	do		120 ^m	120 ^m
✓ 470-58	29-58	do		120 ^m	120 ^m
✓ 470-59	29-59	Dussault J. B ^e		120 ^m	120 ^m
✓ 470-60	29-60	do		120 ^m	120 ^m
✓ 470-61	29-61	do		120 ^m	120 ^m
✓ 470-62	29-62	do		150 ^m	150 ^m
✓ 470-63	29-63	Mathon David & Hermès		1 ^m	1 ^m
✓ 470-64	29-64	do		1 ^m	1 ^m
✓ 470-65	29-65	do		1 ^m	1 ^m
✓ 470-66	29-66	do		1 ^m	1 ^m
✓ 470-67	29-67	do		1 ^m	1 ^m
✓ 470-68	29-68	do		1 ^m	1 ^m

	No Orde	cadastre	Nouveau Propriétaire	batisses	Terrain	Total evaluation
Russowide	✓ 470-69	P29-69	Ratti Achille Mde	2170 ^m	330 ^m	2500 ^m
	✓ 470-70	P29-70	Houcit Jean Paul		100 ^m	100 ^m
	✓ 470-71	P29-71	Houcit Jean Paul		100 ^m	100 ^m
	✓ 470-72	P29-83-84	Chaumville Jules		200 ^m	200 ^m
	✓ 470-73	P29-85-86	Chaumville Jules		200 ^m	200 ^m
	✓ 26-1	P2-16	Belleman Arsene		1 ^m	1 ^m
	✓ 26-2	P2-17	Gravel Gerard		1250 ^m	1250 ^m
	✓ 26-3	P2	D Bilale Jean		560 ^m	560 ^m
	✓ 26-4	P2	Belleman Arsene	2750 ^m	350 ^m	3100 ^m
	✓ 229 ^m	P42	Bourassa Leonard	510 ^m	1540 ^m	2050 ^m
	✓ 138 ^m	P17	Bourassa Lho. Emile	1700 ^m	1900 ^m	3600 ^m
	✓ 26-5	P3-11	Garceau Nemese		1100 ^m	1100 ^m
	✓ 26-6	3-12	do		275 ^m	275 ^m
	✓ 26-7	3-13	do		275 ^m	275 ^m
	✓ 26-8	3-14	do		275 ^m	275 ^m
	✓ 26-9	3-15	do		275 ^m	275 ^m
	✓ 26-10	3-16	do		1 ^m	1 ^m
	✓ 26-11	3-17	Serois Andre		2100 ^m	2100 ^m
	✓ 26-12	3-18	Garceau Nemese		300 ^m	300 ^m
	✓ 26-13	3-19	do		300 ^m	300 ^m
	✓ 26-14	3-20	do		300 ^m	300 ^m
	✓ 26-15	3-21	do		300 ^m	300 ^m
	✓ 26-16	3-22	do		300 ^m	300 ^m
	✓ 26-17	3-23	do		300 ^m	300 ^m
	✓ 26-18	3-24	do		1 ^m	1 ^m
	✓ 26-19	3-25	do		1170 ^m	1170 ^m
	✓ 26-20	3-26	do		340 ^m	340 ^m
	✓ 26-21	3-27	do		340 ^m	340 ^m
	✓ 26-22	3-28	do		340 ^m	340 ^m
	✓ 26-23	3-29	do		350 ^m	350 ^m
	✓ 26-24	3-30	do		500 ^m	500 ^m

<u>N°</u>	<u>Parcelle</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>batisses</u>	<u>terrain</u>	<u>total évaluation</u>
✓ 26-25	P 3-31	Garceau Nimise		450"	450"
✓ 26-26	3-33	Garceau Nimise		1"	1"
✓ 65 ^u	P 4	Barakette Theophile		250"	250"
✓ 558 ^u	P 59	Noel + Rouette		540"	540"
✓ 559	P 59	Noel + Rouette (Pangasinan)		240"	240"
✓ 559 ^u	P 59	do (Huguay)		120"	120"
✓ 550 ^u	P 59	Hoube Henri Paul	220"	280"	540"
✓ 548 ^u	P 59	Parenteau Edouard	340"	60"	400"
✓ 806 ^u	P 131	Heppert Arthur	775"	225"	1000"
✓ 1494 ^u	P 143 ¹⁴⁻²⁵⁻¹⁶ 285-286-287	Lamare Julia Mde		600"	600"
✓ 1529 ^u	P 143 ⁷⁸ 223	Adam Real		200"	200"
✓ 946 ^u	P 28	Janvier Thomas	100"	100"	200"
✓ 843 ^u	P 99	Tousignant Philippe		90"	90"
✓ 1285	P 192	Lapou Emile		240"	240"
✓ 1326 ^u	P 202	Veillette Benoit	1800"	300"	2100"
✓ 1346 ^u	P 209	Leomeau Alceide	1430"	270"	1700"
✓ 1352 ^u	P 209-210	Bouverd Charles		500"	500"
✓ 1354 ^u	P 209-210	Bouverd Ernest		400"	400"
✓ 1357 ^u	P 211	Pailli Gaston		235"	235"
✓ 1357 ^b	P 211	Labonte Fernand	1300"	150"	1450"
✓ 1286 ^u	P 192	Veillette Armand		240"	240"
✓ 1218 ^u	P 200	Fex G.A.	2000"	350"	2350"
✓ 1324 ^u	P 202	Veillette Noel		540"	540"
✓ 1283 ^u	P 204	Ki-D-El-boundy Club		150"	150"
✓ 1241-1	P 206-1	Labonte Roger	1670"	130"	1800"
✓ 1247 ^u	P 208-2	Lamprou Fernand	200"	225"	425"
✓ 1216 ^u	P 200	Huysse Maurice		250"	250"
✓ 1550 ^u	P 238	Fafard Albert		100"	100"
✓ 2056	P 15 ⁷⁸	Sergey Adelard		250"	250"
✓ 1589 ^u	P 219	Bedard Albert		200"	200"
✓ 128 ^u	P 17	Marcouller Rosaire	1050"	150"	1200"

2 JUIN 1952

	<u>Voie</u>	<u>Adresse</u>	<u>Nouveau Proprietaire</u>	<u>Batisses</u>	<u>Terrain</u>	<u>Total evaluation</u>
Revision Role	216.9 ^m	P17	Tremblay Daniel		250 ^m	250 ^m
	1286-1	P194	Bergeron Raoul		1 ^m	1 ^m
	1286-2	P194	do		430 ^m	430 ^m
	1286-3	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-4	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-5	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-6	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-7	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-8	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-9	P194	do		170 ^m	170 ^m
	1286-10	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-11	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-12	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-13	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-14	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-15	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-16	P194	do		200 ^m	200 ^m
	1286-17	P194	do	1210 ^m	390 ^m	1600 ^m
	1286-18	P194	do		1 ^m	1 ^m
	1286-19	P194	do		420 ^m	420 ^m
	1286-20	P194	Bergeron Fernand	400 ^m	260 ^m	660 ^m
	1286-21	P194	Bergeron Raoul	940 ^m	260 ^m	1200 ^m
	1286-22	P194	do		260 ^m	260 ^m
	1286-23	P194	do		260 ^m	260 ^m
	1286-24	P194	do		260 ^m	260 ^m
	1286-25	P194	do		260 ^m	260 ^m
	1286-26	P194	do		325 ^m	325 ^m
	1286-27	P193	Bellefeuille Eugene		625 ^m	625 ^m
	1286-28	193-1	do		100 ^m	100 ^m
	1286-29	193-2	do		100 ^m	100 ^m
	1286-30	193-3	do		100 ^m	100 ^m

<u>No Ordre</u>	<u>base de</u>	<u>Nouveau Proprietaire</u>	<u>Baisses</u>	<u>Terrain</u>	<u>Total evaluation</u>
✓ 1286-31	P.193-4	Bellifemul Engine		100 ^m	5,000 ^m
✓ 1286-32	193-5	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-33	193-6	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-34	193-7	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-35	193-8	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-36	193-9	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-37	193-10	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-38	193-11	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-39	193-12	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-40	193-13	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-41	193-14	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-42	193-15	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-43	193-16	do		120 ^m	120 ^m
✓ 1286-44	193-17	do		1 ^m	1 ^m
✓ 1286-45	193-18	do		420 ^m	420 ^m
✓ 1286-46	193-19	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-47	193-20	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-48	193-21	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-49	193-22	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-50	193-23	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-51	193-24	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-52	193-25	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-53	193-26	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-54	193-27	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-55	193-28	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-56	193-29	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-57	193-30	do		120 ^m	120 ^m
✓ 1286-58	193-31	do		90 ^m	90 ^m
✓ 1286-59	193-32	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-60	193-33	do		100 ^m	100 ^m
✓ 1286-61	193-34	do		100 ^m	100 ^m

2 JUIN 1952

	<u>No Ordre</u>	<u>basastre</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>	<u>Batisses</u>	<u>Terrain</u>	<u>Total évaluation</u>
Recession note	✓ 1286-62	P193-35	Bellefeuille Eugene		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-63	193-36	do		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-64	193-37	do		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-65	193-38	do		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-66	193-39	do		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-67	193-40	do		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-68	193-41	do		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-69	193-42	Lessard Roland		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-70	193-43	Bellefeuille Eugene		100 ^m	100 ^m
	✓ 1286-71	193-44	do		400 ^m	400 ^m
	✓ 1286-72	193-45	do		1 ^m	1 ^m
	✓ 2605 ^m	P183-23	Gelinas Fernand		150 ^m	150 ^m
	✓ 1109 ^m	P178	Coop. Episcopale 3 Rivs.		45 ^m	45 ^m
	✓ 2623 ^m	P183 ⁴⁹ ₅₀	do		300 ^m	300 ^m

et que les mutations suivantes y soient apportées

<u>No Ordre</u>	<u>Ancien Propriétaire</u>	<u>Nouveau Propriétaire</u>
✓ 524	Montplaisir Telephore	Montembeau Telephore
✓ 530	Skredds B.N.	Martel Lucien
✓ 720	Cratti Philippe	Levasseur Joseph
✓ 1020	Moreau Henri Abbe	Coop. Episcopale 3 Rivs.
✓ 1093	Hamel Ceur & Clement Lucile	L'Ermitage des Sages Inc.
✓ 1101	Recher Emile	Charlebois Gerard
✓ 2918	Huysse Maurice	Boesvert Jean Noel
✓ 2919	Bellinai Aisene	Gendron Rene
✓ 908	Hugre Jacques	Ponche Maurice
✓ 2468	Hugre Jacques	Ponche Maurice
✓ 2469	Hugre Jacques	Ponche Maurice
✓ 2157	L. Nouvelliste	Drond Philippe
✓ 2144	Drond Philippe	L. Nouvelliste
✓ 1705	Bellinai Henri	Blanchette Henri & Belanger Emile
✓ 2183	Rache Phil.	Gullbert Jeffrey Mde

No Ordre	Ancien Proprietaire	Nouveau Proprietaire
1974 ^a	Tremblay Jean mae	Hesaulmers Willie
2918	nil	nil
2926	Beaudry Lucien	Bourassa Lhs Emile
2313	Lacroix Yvon	Hespius Lhs Edud
2245	Bellinard Auguste	Langlois Etienne
1823	Waigle Lio	Alarie Abel
1462-2620	Leomeau Auguste	Corp. Episcopale 3 Rivières
2604	Kubi Marie Louise	do
2621	Houle Jeanne	do
2624	Chauvette Honorat	do
2631 ^a	Chauvette Rignald	Chauvette Lucien
2625	do	Corp. Episcopale 3R.
2656	Tremblay Henri	do
2624	Chauvette Lucien	do
2542	Guelbert Emile mae	Hesport Emile
2573-2594-2595		Collins Jean
1460-1461	Hes Roberts M.	Corp. Episcopale 3 Rivières
2603-2630	do	do
1506	Arbun Arthur	Poisson Lucien
2572-2573	Guelbert Emile mae	Gagnon Roger
2537-2538	do	Fitterly Hesport Jeanne mae
2539-2540	do	do
2608	Salou Bea	Hes Roberts Beatus

Medine Pothier Marie
 Isabel Sec. tres

7 JUIL 1952

Canada
 Province de Québec
 Municipalité Paroisse
 des Trois Rivières

Séance régulière
 7 juillet 1952

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi septième jour de juillet mil neuf cent cinquante-deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances Rang Ste Marguerite, T.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Mideuc Pothier et messieurs les conseillers: Charles E. LeRoux, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte et Raoul Hubi. M. Ferdinand Massé a pu le secrétaire de transmettre aux membres du conseil ses regrets de ne pouvoir être présent.

Minutes adoptées

Après la prière les minutes de la session régulière du 2 juin 1952 sont lues et adoptées sur proposition de M. Charles E. LeRoux, seconde par M. Henri Guilbert
 Proposé par M. Henri Guilbert
 Secondé par M. Raoul Hubi

comptes

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour

paiement:

1825	1° W. Isabel - salaire juin 150 ⁰⁰ - voyage Québec - Emprunt temp 1484 -	164.84 ✓
1826	2° Bell Telephone - serv juin 5 ⁰⁰	13.59 ✓
1827	3° - Shawinigan Water Power - éclairage rues	58.66 ✓
1828	4° - B.H. Marneau Ltee - Papeterie	11.48 ✓
1829	5° - Emile Larvee - Ent. rues - P-15	3.75 ✓
1830	6° - Noel St Louis - P-15	3.75 ✓
1831	7 - Freddy Milot - Revision rôle évaluation	68.00 ✓
1832	8° - Geo E. Lamy - " - "	180.50 ✓
1833	9° - Ltee des 3 Rivières - Incendie Aug Bellemare 200 ⁰⁰ - Tax affaire	218.00 ✓
1834	10° - Roger Gelinas - Elongement Rang Kochon - Arpentage	65.00 ✓
1835	11 - Lajoie & Lajoie - Opinion Légale - Côtiers ligne	10.00 ✓
1836	12° - Georges Brassier - Revision rôle évaluation	56.00 ✓

cheque 1837	13 ^e - Albert Guard - Revision role evaluation	85.00 ✓
1838	14 ^e - Omer Levasseur -	12.00 ✓
1839	15 ^e - Gerard Richer - Loger	36.00 ✓

Adopte

Propose par M. Auguste Bettez
 Seconde par M. Charles E. LeRouin

Homologation
 acte d'accord
 cours d'eau 2^e Rang

"Que l'acte d'accord concernant le cours d'eau du deuxième rang, déposé au conseil de la Paroisse de Trois-Rivieres lors de la session du sept juillet mil neuf cent cinquante-deux de celui-ci, soit et est homologué tel que déposé lors de la dite session."

Adopte

Sur la proposition de M. Auguste Bettez
 Seconde par M. Chs. E. LeRouin

Cours d'eau
 2^e Rang

Il est résolu de demander au Ministre de l'agriculture de la Province de bien vouloir se charger, au nom et pour le compte de la Corporation, de l'exécution à la machine des travaux projetés dans le cours d'eau du deuxième rang, au prix d'un dollar et demi de l'heure pour chaque tracteur et d'un dollar de l'heure pour chaque machine excavatrice ou compresseur employés à ces travaux, dans les conditions mentionnées dans la lettre du sous-ministre de l'agriculture en date du 4 juin 1952.

Il est également résolu que la Corporation s'engage à payer le prix susmentionné, à la réquisition du Ministre ou de ses préposés, et à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

Adopte

Propose par M. Germain Massicote
 Seconde par M. Henri Guilbert

Clôture
 Blvd Lacerte

Que le secrétaire soit et est autorisé à M. J. Théo Larose, ingénieur divisionnaire du Ministère de la Voie et des Ponts de bien vouloir faire enlever la clôture, posée par le dit Ministère, qui obstrue le Boulevard Lacerte du côté sud de la nouvelle route

7 JUL 1952

nationale No 2.

Adopté

M. Auguste Betty donne avis de motion qu'à une séance subséquente un règlement sera présenté déterminant les heures et le lieu des sessions du conseil

avis de motion
Règlement cours
d'eau Betty

M. Léo E. LeRoux, conseiller, donne avis de motion qu'à une session subséquente un règlement sera présenté relativement au cours d'eau Betty.

Ephrem Juneau
and Blais

Le secrétaire expose qu'à la suite d'une entrevue avec M. Jean Louis Marchand procureur de M. Ephrem Juneau mis en cause dans la requête actuellement enregistrée devant la Cour Supérieure par M^{de} M. A. L. Heuneux en nullité de la vente de sa propriété pour arerages, il semble que M. Juneau serait prêt à faire radier ses droits en faveur de ladite M^{de} L. Heuneux pour la somme de \$700.00. Le conseil semble d'opinion qu'une telle proposition présente certains avantages et le secrétaire est prié de continuer ses démarches auprès de qui de droit en vue d'arriver à un règlement définitif de cette question.

paragraphe nul
M. P. W.D.

Proposé par M. Germain Massicotte
Secondé par M. Henri Guilbert

Que la corporation achète, au prix total de un dollar, de "Le Nouvelliste Inc." les terrains portant les numéros sept (7), cinquante-sept (57) et cinquante-huit (58) du lot numéro dix-sept (P-17-17.57-58) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, les susdits terrains apparaissant comme rues aux plans et livre de renvoi officiels.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte
Secondé par M. Henri Guilbert

Subdivision
P-29

Que ce conseil accepte le plan projeté de subdivision d'une partie du lot 29 (P-29) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R. H. Houde, a.g. en date du 5 juillet 1952

Adopté

Requete
cours d'eau
Chamberland

M. Raoul Dubé, conseiller dépose une requête pour demande d'aide pour drainage du cours d'eau Chamberland. Le secrétaire est prié de transmettre cette requête à l'Hon. Marc Trudel, député provincial.

M. Germain Massicotte expose la situation dans laquelle se trouve M. Benoit Masse relativement à une construction projetée. M. Massicotte dépose un document signé par les voisins de M. Masse attestant qu'ils n'ont pas objection à ce que la construction soit érigée à la distance de celles des voisins. En raison du document précité le conseil ne voit pas d'objection à l'exécution de la construction projetée.

M. Germain Massicotte retire l'avis de motion donné par lui lors de la session du 5 fév. 1951, relativement au système d'un aqueduc municipal.

Avis de motion
Règlement
Aqueduc Municipal

M. Germain Massicotte, conseiller, donne avis de motion de la présentation d'un règlement pour acquies s'il y a lieu, construire ou faire construire, établir, opérer un système d'aqueduc, avec protection contre l'incendie, dans une ou des sections déterminées de la municipalité, suivant plans et devis préparés par un ingénieur professionnel, pour exiger une compensation et imposer une taxe spéciale dans le but de permettre le financement de projet précité et pour autoriser un emprunt, par obligations, au montant de trois cent cinquante mille dollars (\$350,000.00) pour en payer le coût. Le susdit règlement sera présenté lors d'une session subséquente.

Options ✓
terains aqueduc

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller,
Secondé par M. Auguste Bettez, conseiller,
"Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières, des options sur les terrains que la corporation se propose d'acquies pour la construction du puits et du réservoir du système projeté d'un aqueduc municipal."
Adopté

Achat Lues P-17
Le Nouvelliste

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller,
Secondé par M. Henri Guilbert, conseiller,
"Que la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières achète au prix total de un dollar, de 'Le Nouvelliste Incorporé' les terrains portant les numéros sept (7), cinquante-sept (57) et cinquante-

7 JUL 1952

17 JUL 1952

huit (58) du lot numéro dix sept (P17(7-57-58)) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivieres, les susdits terrains apparaissent comme rues aux plans et livre de renvoi officiels.

"Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la corporation de la Paroisse de Trois-Rivieres un acte notarié à cet effet, devant M^{re} Gilles Garceau, n. p."

Adopté

Vitesse auto-
mobilistes

M. Germain Massicotte, conseiller, attire l'attention des membres du conseil de la vitesse excessive des automobiles sur la nouvelle route nationale à la Banche, vitesse qui compromet grandement la sécurité des piétons. Comme ces excès de vitesse se produisent sur les différentes routes dans la paroisse, le secrétaire est prié d'attirer l'attention de la police de la circulation sur cette question de même que de demander de nouveau à la Voie provinciale des poser des plaquettes indiquant la vitesse maximum permise par la loi.

La session est levée
Fidèle Pothier Maire

Isabel Sec. tris.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
de Trois-Rivieres

Session spéciale

17 juillet 52

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité tenue le jeudi dix-sept juillet mil neuf cent cinquante-deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médine Pothier et messieurs les conseillers: Raoul Dubé, Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Pierre Guilbert, Auguste Bettez et Ch^s. E. Desjourn.

avis convocation

certificat signification

Le secrétaire donne lecture de la lettre de convocation de même que du certificat de signification de cette

convocation aux membres du conseil

Ordre du jour

L'ordre du jour comporte les items suivants:

1^o - Règlement No. 56 - cours d'eau Betty

2^o - Plan projet de subdivision partie lot No 38.

3^o - Conformément à l'article 116 du code municipal autres sujets

Le secrétaire donne lecture de l'avis public donné à tous les propriétaires de terrains assujettis au cours d'eau Betty, de même que du certificat d'affichage de cet avis public.

REGLEMENT No 56

Règlements

sur le cours d'eau Betty

cours d'eau Betty

Vu l'article 574 du code municipal;

Vu le projet d'amélioration par le Département de l'Agriculture de la Province pour le cours d'eau Betty et vu la promesse d'intervention du 6 juin 1952 par le dit Département;

Vu l'avis de motion donné séance tenante à la dernière session de ce conseil conformément à l'article 359 du code municipal;

Vu la convocation, par avis public, des contribuables intéressés dans les travaux projetés;

Considérant, après audition des contribuables intéressés et examen au mérite du projet d'amélioration susmentionné, qu'il y a lieu de donner suite à ce projet et d'ordonner l'exécution des travaux projetés;

A ces causes, il est ordonné et statué par règlement portant le numéro 56, de ce conseil ce qui suit:

Article 1^{er}

Situation du cours d'eau.

Le présent règlement a pour but de régler et déterminer les travaux à faire dans une partie du cours d'eau Betty, soit à partir d'un endroit situé dans la ligne séparative des lots 15 et 16 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières à 11 arpents au nord-ouest de la voie du chemin de fer Canadien du Pacifique à aller en descendant dans cette ligne séparative et dans la

17 JUIL 1952

Règlement cours
d'eau Betty

ligne séparative des lots 15 et 17 du même cadastre jusqu'à la traverse du nouveau chemin public appelé route No 2 dans cette dernière ligne séparative, soit sur une longueur de 6600 pds anglais.

Article deux

Levés des travaux

La susdite partie du cours d'eau Betty sera creusé et maintenue au cours de l'eau à une largeur au fond de 5 pieds, avec talus d'un pour un, sur une profondeur minimum de 4 pieds.

Article trois

Exécution des travaux

Les travaux de construction, de réparation ou d'entretien, à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer et qui en vertu de la loi doivent être faits et entretenus par la dite compagnie, seront faits aux frais des contribuables intéressés soit à la journée sous la direction de l'officier municipal ayant la surveillance des travaux, soit à l'entreprise après adjudication publique, conformément aux articles 624 et suivants du code municipal.

L'exécution des travaux pourra aussi, le cas échéant, être confiée au Ministre de l'Agriculture de la Province de Québec dans les conditions qu'il plaira à celui-ci de fixer.

Les premiers travaux devront être exécutés le plus tôt possible après l'entrée en vigueur du présent règlement, en tenant compte toutefois des délais nécessaires pour obtenir l'intervention ou l'assistance du Ministre de l'Agriculture, si une demande à cette fin est faite par l'autorité municipale.

Il sera procédé à l'accomplissement et à la surveillance des travaux conformément aux articles 534 et suivants du code municipal.

Article quatre

Répartition du coût des travaux

Le coût des travaux de construction, de réparation ou d'entretien à l'exception des travaux à faire sur la propriété d'une compagnie de chemin de fer et qui en vertu de la loi doivent être faits et entretenus par ladite compagnie, sera réparti entre les contribuables intéressés au prorata de la superficie contributive ci-après fixée pour leurs terrains respectifs et sera recouvrable desdits contribuables en la manière prévue au code municipal pour le recouvrement des taxes municipales. Il n'y aura de même des indemnités, dommages, intérêts, frais légaux et autres dépenses pouvant résulter de l'exécution du présent règlement.

Seront et sont par le présent règlement assujettis aux travaux les terrains ci-après énumérés, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de chaque terrain, en raison de la superficie contributive en arpents y attribuée à chacun de ces terrains, savoir:

Nom du contribuable	Numéro du terrain	Superficie contributive
Radio 3 lignes Inc.	P 15	8 arpents
Guibert Arthur	P-15-(8-9)	1/5
Sevigny Adelaïde	P-15-(9-10)	1/5
Genest Alfred	P 15 - 10 p.	1/6
Roch Alphonse	P-15-11	1/5
Maillot Gaston	P 15 - 12	1/5
Blais Conrad	P 15 - 13	1/5
Rochebau Comelle M ^{de}	P 15 - 14	1/7
Julien Albert	P 15 - 70-71	2/5
Joly J. Tel.	P 15 - 72-73	2/5
Cluval Henri	P 15 - 74-75	2/5
Normandin Eddy	P 15 - 76-77	2/5
Lyonnas Herman	P 15 - 78	1/5
Landry François	P 15 - 79 - p 80	3/10
Jutras Lindor	P 15 - p 80 - 115	3/10
Roy Armand	P 15 - 116	1/5
Isabel W ^{de}	P 15 - 117	1/5
Duplessis Albert	P 15 - 118	1/5

17 JUL 1952

	Nom du contribuable	Numero du terrain	Superficie contributive
Reglement cours deau Betty	Launier Robert	PN-119	1/5 - arpent
	St Helene Raoul	PN-120	1/5 "
	Marcotte Alcega	PN-121	1/5 "
	Martel Alcide A. Mde	PN-122	1/5 "
	Savoie Albert	PN-123-124	2/5 "
	Launier Ely.	PN-125-160-161-163	5/7 "
	Pleau Gabriel	PN-162	1/5 "
	Hescoteaux Real Mde	PN-164-165	2/5 "
	Massicotte Germain	PN-166-167p.	3/10 "
	Launier Emile	PN-p-167-168-169-170	2/3 "
	Isabel W.	PN-205A	1/5 "
	Champoux Alene Mde	PN-206	1/5 "
	Champoux Gisile Mde	PN-207	1/5 "
	Champoux Louise	PN-208	1/5 "
	St Pierre Juliette	PN-209-210-211	3/5 "
	Barabette Alzam Mde	PN-212	1/5 "
	St Pierre Louis	PN-213	1/5 "
	Garceau Patrice	PN-214	1/5 "
	Charpentier Eddy	P16 P16-1-2	1 "
	Hufresne Armand	P16-4-5	7/12 "
	Betty Friederice Mde	P16-6-7-21	7/12 "
	Boucher Urban	P16-8-14-41-42	5/6 "
	Hufresne Arthur	P16-9-10-11-12-13	13/18 "
	Hugre' Jacques	P16-P16-16-89-90-91-94	1/3 "
	Ponche Maurice	P16-17-18	1/3 "
	Grojean Auguste	P16-22-23	1/3 "
	Levigny Adelard	P16-24-25-26-27-70-71	1 "
	Bolduc Alcide	P16-28-29	1/3 "
	Trempe Lelmont	P16-30-31	1/3 "
	Gouin Germaine	P16-34-35	1/3 "
Gouin Lumber Co Ltd	P16-36-37	1/3 "	

Nom du contribuable	Numero du terrain	Superficie contributive
Cormier Adolphe	P16-38-39	1/3 arpent
Levasseur David	P16-40	1/6 "
Bellemare Alde Inde	P16-43	1/6 "
Velleneuve J.A.	P16-44-45-100-101	2/3 "
Lamy Jim	P16-46	1/6 "
Robillard Euclide	P16-47	1/6 "
Lantier Gerard	P16-48	1/6 "
Ouessy Roger	P16-49	1/6 "
Huplessis Leopold	P16-50-51-52	1/2 "
Lamy Bernard	P16-53	1/6 "
Huand Albert	P16-55	1/6 "
Gumont Arthur	P16-56-57	1/3 "
Henis Alphonse	P16-58	1/6 "
Goyette Fortunat	P16-59	1/6 "
Gelinas Leonie	P16-60	1/6 "
Bourbonnais G.E.	P16-61	1/6 "
Boucher Jean bhs	P16-62-63-64	1/2 "
Halley Jean bhs	P-16-66-67	1/3 "
Martin Alfred	P16-68-69	1/3 "
Lorange Lo Phil	P16-83	1/6 "
Lorange Marcel	P16-84	1/6 "
Cormier Robert	P16-85-86	1/2 "
Lacoursie Jacques	P16-87-88	1/3 "
Papin Romeo	P16-92	1/6 "
Papin Marguerite	P16-93	1/6 "
Hupont Ferdinand	P16-102-103	1/3 "
Papin Rolande	P16-104	1/6 "
Papin Gracia	P16-105	1/6 "
Bettez Auguste	P-15	3 "
Cherbonneau Jean	P-17	8 "
Rouette Xavier	P-17	25 "

17 JUIL 1952

Règlement cours
d'eau Betty

Article cinq

Ponts, clôtures et autres ouvrages

Sauf les cas autrement réglés par la loi, les ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages ne devront en aucune façon altérer le lit du cours d'eau, ni nuire au libre passage des eaux du cours d'eau.

Les ponts devront avoir une ouverture au moins égale à la largeur du cours d'eau, à un pied au dessus du niveau moyen des eaux dans ledit cours d'eau.

Les clôtures sur le cours d'eau devront être enlevées chaque automne avant la fin du mois de novembre et ne seront pas remplacées avant le mois d'avril de l'année suivante.

L'enlèvement, le déplacement, la réparation ou le remplacement des ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages et l'établissement de nouveaux ponts, drains, clôtures ou autres ouvrages seront à la charge de leurs propriétaires, possesseurs ou usagers, ou de ceux qui y sont tenus en vertu de la loi.

Tout dommage ou embarras causé au cours d'eau sera réparé ou enlevé sans retard par son auteur.

Tous les intéressés accorderont un droit de passage à pied, en voiture et avec machines pour avoir accès au cours d'eau et y exécuter les travaux requis.

À défaut par les riverains ou autres intéressés, de se conformer aux prescriptions du présent règlement, il y sera pourvu à leur frais conformément à la loi.

Article six

Dispositions finales

Toutes les dispositions des règlements, procès-verbaux, actes de répartition ou actes d'accord incompatibles avec celles du présent règlement sont et demeurent abrogés.

Article sept.

Le présent règlement entrera en vigueur dans les délais

prevus par la loi.

Adopté

Sur la proposition de M. Chs E. De Rouin
appuyé par M. Henri Guilbert

travaux cours
d'eau Betty

Il est résolu de demander au Ministre de l'Agriculture de la Province de bien vouloir se charger, au nom et pour le compte de la Corporation, de l'exécution à la machine des travaux projetés dans le cours d'eau Betty, au prix d'un dollar et demi de l'heure pour chaque tracteur et d'un dollar de l'heure pour chaque machine excavatrice ou compresseur employés à ces travaux, dans les conditions mentionnées dans la lettre du sous-ministre de l'Agriculture en date du 6 juin 1952.

Il est également résolu que la Corporation s'engage à payer le prix susmentionné, à la requête du Ministre ou de ses préposés et à prendre les mesures voulues pour que les travaux puissent s'effectuer sans retard ni interruption.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller
secondé par M. Henri Guilbert, conseiller

Subdivision P-38

Que ce conseil accepte le plan projeté de subdivision d'une partie du lot trente-huit (P-38) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R. H. Houde, a.g. le 4 juillet 1952.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller
secondé par M. Chs E. De Rouin

félicitations
Premier Ministre

Que les membres de ce conseil désirent transmettre à l'Honorable Maurice Duplessis, leurs plus chaleureuses félicitations à l'occasion de sa réélection comme député du comté de Trois-Rivières et Premier Ministre de la province.

Que le conseil s'inorgueillit d'avoir pour le représenter - auprès du gouvernement provincial, le Premier Ministre de cette province.

Adopté

17 JUIL 1952
4 AOU 1952Proposé par M. Germain Massicotte
Seconde par M. Lhs E. LeRoux

Ordre secretariat

Que vu l'énorme travail de préparation à faire en vue de la réalisation du projet d'un aqueduc municipal, le secrétaire soit et est autorisé à engager quelqu'un pour l'aider pour la période qu'il jugera nécessaire et au traitement maximum hebdomadaire de vingt dollars.

Cheque 1862

Adopté.

La session est levée

Médéric Pothier Maire

W. Isabel

Sec. Tris.

Province de Québec
Municipalité Paroisse
de Trois Rivières

session régulière

4 août 52

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi quatrième jour d'août mil neuf cent cinquante-deux, au lieu ordinaire des sessions, Rang St^e Marguerite et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier et Messieurs les conseillers Lhs E. LeRoux, Auguste Bettez, Henri Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dube.

Minutes adoptées

Après la prière les procès-verbaux de la session régulière du 7 juillet 1952 et de la session spéciale du 17 juillet 1952 sont lus et adoptés sur proposition de M. Lhs E. LeRoux secondé par M. Auguste Bettez.

Proposé par M. Lhs E. LeRoux

Seconde par M. Auguste Bettez

comptes

Que les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement

Cheque 1840

1- W. Isabel

salaires 150⁰⁰ (fact. P. D. G. P. 0.74)

150.74

cheque 1841	2° - Roland Letite - Ent. & rep. salle du conseil	20.00 ✓
1842	3° - Bertrand, Abrah. Lambert - mutations	7.75 ✓
1843	4° - Bell Telephone - sur. (M. 6.69 - S. 4.55)	11.24 ✓
1844	5° - Shaw-Water Tower - éclairage	60.70 ✓
1845	6° - Letite des trois Rivières - Incendie M. Evrard Leclerc.	300.00 ✓

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert, conseiller
Secondé par M. Germain Massucotte, conseiller.

Subdivision P-36

Que ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie du lot 34 deux-six (P-36) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R. H. Houde, a.g. en date du 4 août 1952.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller,
Secondé par M. Raoul Klubi, conseiller,

Subdivision P-178 & P-180

Que ce conseil accepte le plan projet de subdivision d'une partie des lots cent-soixante-huit (P-178) et cent quatre-vingt (P-180) du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, tel que soumis à ce conseil et préparé par M. R. H. Houde, a.g. en date du 4 août 1952.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller
Appuyé par M. Raoul Klubi, conseil

Bell Telephone

Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 18 juillet 1952 (R.O.T. 907 M. 042) et les plans qui l'accompagnent, et que M. Hermel Mathon surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez, conseiller
Secondé par M. Henri Guilbert, conseiller

Acte de rectification
P. 17 - Blvd
Lacerte

"Que la Corporation de la Paroisse des Trois Rivières, signe un acte de rectification en faveur et avec Monsieur Esthèr Lacerte, cultivateur de la Banlieue de Trois Rivières, du contrat passé devant M. G. G. Gervais, notaire, aux Trois Rivières, daté du 29 juillet 1951 et dont copie enregistrée sous le No. 169530, le 30 suivant.

Que cette rectification aura pour but de désigner ainsi qu'il suit la partie du lot 15 de la subdivision officielle du lot originaire No 17 (17-P.15);

Un lot de terre connu et désigné comme étant le lot QUINZE de la subdivision officielle du lot originaire numéro DIX-SEPT (17-P.15) du cadastre fait pour la paroisse des Trois Rivières division d'enregistrement de St-Maurice ce lot étant borné au sud-est par une partie non subdivisée du lot 17, au sud-ouest par les lots nos 17-34 à 17-48 inclusivement et une partie non subdivisée du lot no 17, au nord-ouest par le lot 17-125 et au nord-est par les lots 17-17 à 17-33 inclusivement, mesurant 60 pieds de largeur sur une longueur de 968 pieds contenant, en superficie, 58080 pieds c. mesure anglaise, à distraire la partie du lot ci-dessus qui se trouve située au sud-est de la ligne nord-ouest de la nouvelle route numéro 2 (Montreal - Québec)".

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois Rivières, le contrat de rectification."

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte
Seconde par M. Auguste Bettez

Mutations

"Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les changements nécessaires dans les livres de la Corporation, relativement aux mutations suivantes:

No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
✓ 2168	Reginald Guilbert	Romeo Kluber

No Ordr	Ancien hopitaire	Nouveau hopitaire
✓ 2592	Harry Thompson	Raymond Boudreau
✓ 1506	Arthur Aubin	Lucien Poisson
✓ 1993	Francois Brité	Léo Bisson
✓ 2270	Honimque Lafontaine	Maurice Labarre
✓ 2092-93	Francois Landry	Julien Long Mars
✓ 2228	Jean René Auger	Josaphat Lehambeaud
✓ 2229	Gerard Auger	Jacques Perron
✓ 2182	Jos A. Hufour	Ant. Gauvin
✓ 2056	Adolphe Siveigny	Art. Guilbert
✓ 2002	Nelson Laroué	Albert Nassif
✓ 540	Arthur Parent	Marcel Lafrance
✓ 2544-2545-2546-2547-2548-2579	Beatrice Hart Guilbert	J. Les Mescois Adopté

Règlement
Égueduc Municipal

RÈGLEMENT No 57

Construction d'un réseau d'égueduc et organisation
d'un service de protection contre les incendies.

Considérant que le conseil juge opportun d'organiser un réseau
d'égueduc, avec service de protection contre les incendies, dans les secteurs
ou parties de la municipalité connus sous le nom de Banquet et St Marguerite.

Considérant que l'organisation de ce double service est estimée
à la somme de \$350,000.00 et que la corporation n'a pas les fonds disponibles
pour en payer le coût;

Considérant que le conseil juge à propos, à ces fins, d'im-
primer par émission d'obligations un montant n'excédant pas \$350,000.00.

Considérant qu'il y a lieu d'établir en même temps, par le
présent règlement, une compensation pour la fourniture de l'eau d'après un
tarif que le conseil juge convenable, afin de créer des revenus qui ser-
viront à payer les frais inhérent à la construction, l'amélioration et
l'entretien dudit réseau.

Considérant qu'il a été donné avis de motion quant à
la présentation du présent règlement;

Règlement 57
 Agence Municipale

Pour ces motifs, il est proposé et résolu qu'un règlement portant le numéro 57 est adopté et il est statué et décrété par ce même règlement que:

Art. 1^o. Le conseil est autorisé à construire ou faire construire un réseau d'aqueduc dans une partie de la municipalité de la Paroisse de Trois Rivières, connue sous le nom de Banlieue et Ste Marguerite, et à y organiser un service de protection contre les incendies conformément aux plans et devis préparés par M. J. A. M. Langlois, ingénieur professionnel, pour desservir les immeubles sur les lots ou parties de lots apparaissant au cadastre officiel de la Paroisse de Trois Rivières, et portant les numéros suivants dudit cadastre:

1 à 59 inclusivement; 64 à 75 inclusivement; la partie du lot no 77 (P-77) appartenant à M. Jeffrey Godin; 78, 79, 104 à 111 inclusivement; 115, 116, 117, la partie du lot no 118 (P-118) appartenant à M. Henri Bourassa; 126, 128 à 161 inclusivement; 162 à l'exclusion de la partie de ce lot appartenant à M. Raoul Dupont; 163, 165 à l'exclusion des parties de ce lot appartenant à MM. Lion, Richard, Beaudry et 166.

Les lots ou toutes parties d'iceux sont reconnus comme faisant partie du secteur municipalisé pour l'objet du présent règlement.

Art. 2^o. Le conseil est également autorisé à acquérir les servitudes nécessaires pour la pose des tuyaux d'aqueduc et autres accessoires, à acquérir s'il le juge à propos les systèmes d'aqueduc actuellement en opération à payer les frais d'avisés techniques, les frais légers les frais de finance et autres frais se rapportant à l'exécution du présent règlement.

Art. 3^o. Le conseil dépensera une somme totale n'excédant pas \$350,000.00 pour les fins du présent règlement et pour se procurer cette somme empruntera par émission d'obligations jusqu'à concurrence dudit montant.

Art. 4^o. Les obligations seront émises en coupures de \$100.00 ou de multiples de \$100^o et elles seront payables au porteur.

ou au détenteur enregistré, selon le cas, à la Banque Provinciale du Canada à Québec, Montréal et Trois-Rivières.

Amende 2/11/53
Obligations datées au 1^{er} dec. 1953

Art 5^o. Les obligations seront datées du 1^{er} mai 1953 et seront remboursées en séries, en 40 ans, conformément au tableau y annexé et pour faire partie du présent règlement comme s'il était ici au long relaté.

Amende 2/11/53
Intérêt payé le 1^{er} juin et 1^{er} dec.

Art. 6^o. Un intérêt d'un taux n'excédant pas 5% l'an sera payé semi-annuellement le 1^{er} novembre et le 1^{er} mai de chaque année sur présentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation. Les coupons seront payables, au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital.

Art. 7^o. Les obligations seront signées par le Maire et par le secrétaire-trésorier. Un fac-similé de la signature du maire et du secrétaire-trésorier sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêts.

Art. 8^o. Les dites obligations pourront, en vertu des dispositions du chapitre 212 des Statuts Refondus de Québec, 1941, être rachetées par anticipation, en tout ou en partie, au pair, à toute échéance d'intérêt; cependant si tel rachat est partiel, il affectera les échéances les plus éloignées et les numéros les plus élevés.

Art 9^o. Il est par le présent règlement imposé, et il sera prélevé annuellement, sur tous les biens-fonds imposables dicits à l'article premier du présent règlement, déduction faite du produit de la compensation ci-après établie, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après le rôle d'évaluation en vigueur chaque année, pour pouvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément au tableau annexé à ce règlement.

Art. 10^o. Les officiers de la corporation préposés au service de l'aqueduc, auront le droit, entre sept heures du matin et sept heures du soir, de visiter toute propriété immobilière - ainsi que l'intérieur ou l'extérieur de tout bâtiment desservi par l'aqueduc municipal, afin de constater l'état des tuyaux pour le service de

Règlement 57
 Aqueduc Municipal

l'eau et voir si l'eau n'est pas gaspillée, et pour toutes causes en rapport avec le service de l'aqueduc, les propriétaires occupants ou locataires de ces bâtiments devront recevoir ces officiers et répondre à toutes les questions qui leur seront posées relativement à l'exécution du présent règlement.

Art. 11°. A défaut de paiement des contributions exigibles pour le service de l'eau dans le délai de quinze jours de leur échéance ou si il advient que l'eau est dépensée inutilement la corporation aura l'option de discontinuer le dit service après un avis de trois (3) jours par écrit, sans préjudice à son droit de réclamer au prorata le prix de l'eau pour le temps de l'usage effectivement fourni.

Art. 12°. La compensation pour la fourniture de l'eau sera dans tous les cas payable par le propriétaire de la bâtisse desservie par l'aqueduc de la corporation.

Art. 13°. Il sera loisible à la corporation de suspendre le service de l'eau pendant le temps nécessaire pour effectuer des travaux sur son réseau d'aqueduc, et les abonnés n'auront droit alors à aucune diminution dans la compensation exigible, pourvu que cette suspension ne dure pas plus de dix jours. Dans le cas où la suspension du service serait nécessitée par la faute d'un abonné ou si les réparations doivent se faire sur sa propriété privée dans les branchements particuliers, tel abonné n'aura droit à aucune diminution dans la compensation exigible, et cet abonné devra payer le coût des réparations effectuées.

Art. 14°. Les branchements particuliers pour le service de l'eau à compter de la borne de la rue ou route jusqu'à l'intérieur des bâtiments seront à la charge des propriétaires des dits bâtiments. Les dits propriétaires devront protéger les dits branchements contre la gelée, sinon la corporation discontinuera le service de l'eau.

Art. 15°. Les robinets ne devront pas rester ouverts pour laisser couler l'eau inutilement, par crainte de la gelée.

ou pour toute autre raison.

Art 16. Il est expressément défendu d'endommager les bornes fontaines, d'y appuyer un objet quelconque, d'y attacher les animaux, d'ouvrir les dites bornes fontaines, d'en enlever les couvercles ou de s'en servir, à moins d'être employé de la corporation et dans l'exercice de ses devoirs.

Art 17. Les tarifs suivants sont par le présent règlement mis en vigueur à compter de l'opération du service de l'aqueduc:

a) Pour toute maison à un seul logement occupé par une seule famille, pour toute partie de maison occupée par une seule famille, pour tout logement, magasin, boutique et restaurant, en un mot tout bâtiment ou partie de bâtiment occupé par une seule famille ou société ou corporation dans les limites du secteur municipalisé - - - - - \$ 30⁰⁰ par année

Pour tout couvent ou école le tarif annuel est établi à un dollar par personne fréquentant l'école ou couvent avec un minimum annuel de - - - - - \$ 30.00;

Pour toute église - - - - - 30.00 par année

Pour toute salle paroissiale ou publique 50.00 par année

b) Pour tout chalet habité durant toute l'année, le tarif sera celui qui est prévu au paragraphe "a" ci-dessus, mais pour les chalets d'être occupés par intervalles ou habités durant la saison chaude seulement, il ne sera exigé que le tiers ($\frac{1}{3}$) du tarif prévu au paragraphe "a" ci-dessus.

Art 18. La corporation se réserve le droit d'installer des compteurs à ses frais pour mesurer la quantité d'eau qui sera consommée aux endroits qu'elle jugera opportuns, et dans le cas d'installation de compteurs le prix de l'eau sera de dix cents (\$0.10) par mille gallons.

Art 19. Chaque fois que la corporation fera l'installation de compteurs pour la consommation d'eau, les consom-

Reglement 57
 (Aqueduc Municipal) mateurs chez qui cette installation sera faite devront payer, en plus de l'eau consommée, le loyer annuel suivant afin de couvrir le coût et l'entretien des dits compteurs.

Pour un compteur de	--- 1/2 pouce	6.00
" " " " "	5/8 à 1 1/2 "	\$ 10.00 par année
" " " " "	1 1/2 à 2 "	25.00 "
" " " " "	3 "	50.00 "
" " " " "	4 "	125.00 "
" " " " "	6 "	200.00 "

Art. 20. Toute personne à qui sera émis un permis de construction devra, lors de l'émission du dit permis payer pour l'usage de l'eau durant la construction si cette dernière est érigée sur le parcours du réseau d'aqueduc municipal et si les fondations sont faites en béton ou avec des matériaux nécessitant l'usage de l'eau, d'après le tarif suivant.

a) pour une habitation unifamiliale	\$ 3.00
b) pour une habitation collective	\$ 5.00
c) pour une construction d'école, couvent, église, salle paroissiale ou publique, manufacture ou pour tout bâtiment destiné à des fins industrielles	--- --- --- \$ 25.00

La compensation mentionnée dans le présent article est en sus de toute autre compensation mentionnée dans le présent règlement.

Art. 21. Tout propriétaire ayant un ou plusieurs locataires, sous-locataires ou occupants, sera tenu d'installer pour chaque locataire, sous-locataire ou occupant un tuyau d'approvisionnement distinct et séparé.

Art. 22. Lorsque la corporation sera appelée à fermer l'eau et à la fournir de nouveau, à la demande d'un propriétaire les frais occasionnés seront à la charge de ce dernier, sans préjudice au droit de la corporation d'exiger en tels cas un dépôt en argent pour garantir le paiement des dites dépenses.

Reglement 57-
Eguedes suite

Toute personne ayant une redevance quelconque envers la corporation relativement au service d'eau déjà fourni par elle à cette personne ne pourra obtenir de nouveau de la corporation le service d'eau avant que la redevance précitée n'ait été payée.

Art 23. La compensation établie par le présent règlement sera payable d'avance tous les six mois, le 1^{er} mars et le 1^{er} septembre, mais si l'eau est fournie au cours d'un semestre, la compensation ne sera payable que pour la fraction de temps à-couru durant ce semestre.

Art 24. Les abonnés devront prendre soin des compteurs et les protéger contre le froid ou tout ce qui pourrait les endommager.

Art 25. Toute personne, société, corporation ou syndicat qui contreviendra à l'une quelconque des dispositions du présent règlement sera passible d'amende, sans préjudice aux autres recours de la corporation. Cette amende sera d'au plus \$ 20.00 et à défaut de paiement de ladite amende et des frais dans les 15 jours du prononcé du jugement, d'un emprisonnement n'excédant pas un mois.

Art 26. Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

Adopté

Tableau de Remboursement \$ 350,000.00 - 5% - 40 ans

Année	Capital	Année	Capital
1 ^{er} mai 1954	3,000.00	1 ^{er} mai 1965	5,000.00
1 ^{er} mai 1955	3,000.00	1 ^{er} mai 1966	5,000.00
1 ^{er} mai 1956	3,000.00	1 ^{er} mai 1967	5,500.00
1 ^{er} mai 1957	3,500.00	1 ^{er} mai 1968	5,500.00
1 ^{er} mai 1958	3,500.00	1 ^{er} mai 1969	6,000.00
1 ^{er} mai 1959	3,500.00	1 ^{er} mai 1970	6,500.00
1 ^{er} mai 1960	4,000.00	1 ^{er} mai 1971	6,500.00
1 ^{er} mai 1961	4,000.00	1 ^{er} mai 1972	7,000.00
1 ^{er} mai 1962	4,500.00	1 ^{er} mai 1973	7,500.00
1 ^{er} mai 1963	4,500.00	1 ^{er} mai 1974	7,500.00
1 ^{er} mai 1964	4,500.00	1 ^{er} mai 1975	8,000.00

Reglement 57	Année	Capital	Année	Capital
Aqueduc Municipal	1 ^{er} mai 1976	8,500.00	1 ^{er} mai 1985	13,000.00
	1 ^{er} mai 1977	9,000.00	1 ^{er} mai 1986	14,000.00
	1 ^{er} mai 1978	9,500.00	1 ^{er} mai 1987	14,500.00
	1 ^{er} mai 1979	10,000.00	1 ^{er} mai 1988	15,000.00
	1 ^{er} mai 1980	10,500.00	1 ^{er} mai 1989	16,000.00
	1 ^{er} mai 1981	11,000.00	1 ^{er} mai 1990	16,500.00
	1 ^{er} mai 1982	11,500.00	1 ^{er} mai 1991	17,000.00
	1 ^{er} mai 1983	12,000.00	1 ^{er} mai 1992	18,000.00
	1 ^{er} mai 1984	12,500.00	1 ^{er} mai 1993	19,500.00
				<u>\$ 350,000.00</u>

assemblée publique
 Réf. des mun
 25 & 26 août 1952

Il est résolu que en vertu des dispositions de l'article 372 du code municipal, les électeurs propriétaires d'immeubles imposables mentionnés dans le règlement municipal No 57, de cette municipalité soient convoqués en assemblée publique pour approuver ou désapprouver, par leurs votes au scrutin secret, le susdit règlement et que la votation soit et est fixée aux 25 et 26 août 1952, à l'école St Batharome de Surme à la Banque de Trois-Rivières, de huit heures de l'avant-midi à huit heures du soir.

Adopté

Proposé par M. Léo E. Hébert

Secondé par M. Auguste Bettez

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à

autorisation
 sec. des dépenses
 referendum

faire pour et au nom de la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivières les dépenses nécessaires relativement à la tenue du referendum, les 25 et 26 août 1952, sur le règlement No 57, ces dépenses consistant en frais d'impression de location, de publicité, de personnel, en fait toute dépense se rapportant audit referendum.

Adopté

M. Idem Gault, conseiller, expose qu'il a rencontré M^{me} F. D. Desjardins en rapport avec l'achat du terrain pour la nouvelle route du Petit Village, et il semble qu'elle serait

Route bitu
Village
M. F. V. Hufson

consentant à signer le contrat à cette fin si le tuyau ou ponceau situé sur le lot 59, dans la descente de ladite route, était bouché de béton aux deux extrémités. En conséquence il est

Proposé par M. Henri Guilbert
Secondé par M. Germain Massicotte

Que les démarches nécessaires soient faites auprès de l'ingénieur divisionnaire du Ministère de la Voie, M. J. Thio Larose, afin que la permission soit accordée à la corporation de boucher de béton, aux deux extrémités, le ponceau ou tuyau situé sur le lot 59, entre la route nationale No 2 et le Petit Village

La session est levée Adopté

Ferdinand Masse Maire pro-temp.
Henri Guilbert Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité Paroisse de
Trois-Rivières

Session régulière
2 sept 1952

Session régulière du conseil de la sus dite municipalité tenue le mardi deux septembre mil neuf cent cinquante deux, le lundi étant fête légale au lieu ordinaire des séances Rang St Marguerite, T.R et à laquelle sont présents: Messieurs les conseillers Raoul Dubé, Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Charles E. De Rouin.

Vu l'absence de son Honneur le Maire, il est
proposé par M. Auguste Bettez
secondé par M. Henri Guilbert

"Que M. Ferdinand Masse, conseiller, soit nommé Président de la présente session"

Adopté

2 SEP 1952

Le procès verbal de la session du 4 août 1952 est lu et adopté sur proposition de M. Charles E. LeRoux, secondé par M. Ferné Guilbert.

Résultat vote

réf. ann. reg 57

Conformément à l'article 387-L, du code municipal, le résultat du vote sur le règlement d'emprunt No 57 est établi par un document signé par le président, les vice-présidents et les secrétaires du scrutin et dont le secrétaire-trésorier donne lecture.

Le certificat suivant est soumis au conseil par le Maire et le secrétaire-trésorier.

Nous, soussignés, maire et secrétaire-trésorier, certifions que le règlement d'emprunt No 57 a été approuvé par les électeurs propriétaires de biens-fonds, en nombre et en valeur, tel qu'exigé par l'article 774^a du code municipal lors du vote tenu les 25 et 26 août 1952 et que le résultat du vote a été comme suit:

En faveur 422 avec une évaluation de \$ 1,111,300.00

Contre 55 " " " " \$ 213,300.00

567 électeurs propriétaires de biens-fonds avaient qualité pour voter sur ce règlement avec une évaluation totale de \$ 1,496,452.00

Fait et signé en la paroisse de Trois-Rivières ce deuxième jour de septembre, mil neuf cent cinquante-deux.

Signé: Médéric Gauthier Maire

W. Isabel sec.-trés.

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Chs. E. LeRoux

Voyage Québec

Approbation reg 57

A Québec

Que le secrétaire se rende à Québec, aux frais de la corporation, pour discuter avec et obtenir du Ministère des Affaires municipales et de la Commission Municipale de Québec les approbations le plus tôt possible, sur le règlement No 57.

Adopté.

Proposé par M. Chs. E. LeRoux

Secondé par M. Germain Massicotte

Comptés

Que les comptes suivants soient et sont ap-

prouvés pour paiement.

cheque 1848	1° - W. Isabel - salaire août 150° - facture Kresge Refundum 1°	151.22 ✓
1849	2° - G. Richer - loyer 15/8 & 15/9/52	36.00 ✓
1850	3° - Bell Telephone - (éclairage mes) serv. ul	13.14 ✓
1851	4° - Shawmigan Water Power - éclairage mes	58.66 ✓
1852	5° - Maurice Lemay - Gravier P. 35	252.45 ✓
1853	6° - Francois Levasseur - Refundum	25.00 ✓
1854	7° - Roger Guelbert - "	25.00 ✓
1855	8° - Gilbert Segre - "	20.00 ✓
1856	9° - Robert Desaulniers - "	20.00 ✓
1857	10° - Pierre Bellinard - Etendage gravier P. 35	18.75 ✓
1858	11° - René Levoay - "	21.00 ✓
1859	12° - Imprimerie Lacoursier - achat livre de règlements	14.49 ✓
1860	13° - Imprimerie St Patrice Eng - Imp. refundum	27.38 ✓
1861	14° - P. V. Ayottes - fournisseurs divers - refundum.	2.05 ✓

Adopté

Plainte A. Momy
Chemin Rochon

Lue une lettre en date du 1^{er} septembre 1952 de M. Arthur Momy, se plaignant du mauvais état d'une partie du chemin du Rochon, de même que du pont qui traverse ledit rang.

Proposé par M. Lhs E. Derouin
secondé par M. Raoul Klubi

Reparation
Chemin du Rochon

"Que le conseil procède à la réparation du chemin et du pont dans le rang du Rochon et que les dépenses y occasionnées soient à la charge de la corporation pour les travaux du pont; pour les travaux du chemin le coût sera moitié à la charge de la corporation et l'autre moitié à la charge des intéressés dans ledit chemin"

Adopté

Proposé par M. Lhs E. Derouin
secondé par M. Raoul Klubi

Pont Rochon

Que M. Louis B. Barthe soit et est autorisé à exécuter pour le compte de la corporation les travaux de

réparations du pont dans le rang du Rochon

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert

Secondé par M. Chs E. DeRouin

Intérêt sur emprunt

Jo. E. Jammin
cheque 1863

Que son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à émettre, à l'ordre de M. Jos. Elu Jan. ver un cheque au montant de \$ 75.62, ledit montant représentant les intérêts dus pour la période du 1^{er} mars au 31 août, 1952 incl. sur l'emprunt de \$ 3000.00.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Auguste Bettez

Lampes de rues

P-35

Que sur réception d'une requête de la majorité des contribuables de la rue sur le lot P-35 où l'éclairage de ladite rue est en opération, le secrétaire soit et est autorisé à demander à The Shawmigan Water & Power Co. de bien vouloir procéder à l'installation de deux lampes supplémentaires à cet endroit.

Adopté

Certificat de compétence

déclaré à W. Isabel

Le président donne lecture d'une lettre du sous-ministre des affaires municipales, en date du 18 août 1952, à l'adresse du secrétaire-trésorier, informant ce dernier qu'à la suite des examens qu'il a subis, l'honorable Bona Dusseault, ministre des affaires municipales vient d'autoriser l'impression d'un certificat de compétence à son nom.

Le secrétaire est chaudement félicité par Messieurs les conseillers Ferdinand Masse, Auguste Bettez, Germain Massicotte et Henri Guilbert.

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Henri Guilbert

Que le secrétaire soit et est autorisé à se rendre à Rouyn, aux frais de la corporation, pour représenter la municipalité au congrès de l'Association des secrétaires de muni-

capalite'."

Adopte'

Propose par M. Auguste Bettez

Seconde par M. German Massicotte

"Que son Honneur le Maire soit et est autorise a prendre les procedures judiciaires necessaires contre M. Camille Midaglia pour contravention au reglement municipal numero quarante neuf reglement concernant la salubrite et les nuisances publiques."

Rescusee
session 6 oct. 1952

Adopte'

Propose par M. German Massicotte, conseiller,

Seconde par M. Auguste Bettez, conseiller,

Contrat R. J.
Levesque re:

"Que son Honneur le Maire soit et est autorise a signer

puits artesian

Rescusee par

resolution du

20 fev. 1953

page 486

pour et au nom de la Corporation de la Paroisse de Trois-Rivieres un contrat avec M. R. J. Levesque, puisatier de Trois-Rivieres, pour l'installation par ce dernier au prix de sept mille dollars, d'un puits artisien d'une capacite de rendement minimum et garanti de deux cent cinquante mille gallons imperiaux par jour d'eau potable et approuvee comme telle par le Service Provincial d'Hygiene du Minister Provincial de la Sante. Le susdit puits artisien devra etre muni de tous les, moteur, pompe et autres accessoires necessaires a son bon fonctionnement et afin de fournir le rendement precite."

Adopte'

Le secretaire soumet au conseil qu'il a eu la visite a son bureau de M. Paul Jacob, gerant de Gruniger Fils Ltd, compagnie a qui l'entretien d'hiver, des chemins avait ete confie l'an dernier. A ce sujet le secretaire est prie de faire les démarches aupres de qui de droit afin de savoir si le chemin des Forges sera encore a la charge du gouvernement provincial au cours de l'hiver qui s'ouvre.

La seance est levee

Frederie Fother

Maire

Isabel

Sec. Tres

6 OCT 1952

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières

Séance régulière du conseil de la susdite municipalité tenue le lundi six octobre, mil neuf cent cinquante-deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, Rang Ste Marguerite T.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Gauthier et messieurs les conseillers Raoul Hubi, Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Jean Guilbert, Auguste Bettez et lchs. E. DeRoion.

minutes approuvées

Les minutes de la session du 2 septembre 1952 sont lues et adoptées sur proposition de M. Germain Massicotte secondé par M. Auguste Bettez.

Levesque - Puits

M. R. J. Levesque, puisatier, demande au conseil son intention relativement à la construction du puits de l'égue des propriétés. Le conseil décide de rendre exécutoire la résolution du 2 sept. 1952 accordant le contrat à M. Levesque.

Proposé par M. lchs. E. DeRoion

Secondé par M. Ferdinand Masse

" Que les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement

levesque	1866	1 ^o - W. Isabel - sal. sept. 150 ^o Dep voyage Rouyn & Québec 59 ⁴⁸	209 ⁴⁸ ✓
	67	2 ^o - Les Bellemare - réparation clôture route du balvaire	15 ⁰⁰ ✓
	68	3 ^o - Shaw. Water & Power - éclairage	71.11 ✓
	69	4 ^o - Bell Telephone - M. S. 70 sol. 629	11.99 ✓
	1870	5 ^o - Le Nouvelliste - avis referendum	15.40 ✓
	71	6 ^o - Bertrand, Abram & Lambert - mutations	32.00 ✓
	72	7 ^o - Armand Charette - rep. pont rang Rochon	3 ⁰⁰ ✓
	73	8 ^o - Jean Marie Boudreau - " " "	3 ⁰⁰ ✓
	74	9 ^o - Les Thériault - " " "	3 ⁰⁰ ✓
	75	10 ^o - Louis Charette - " " "	6 ⁰⁰ ✓
	76	11 ^o - Adem Lefebvre - " " "	12 ⁰⁰ ✓
	1877	12 ^o - Adolphe Brun - " " "	44 ⁰⁰ ✓

cheque 1878	1. Floribert Marchand - Rep. pont rang Rochon	75 ⁰⁰ ✓
79	2. A. Costigan - Plaque rue P. 35	6 ⁰⁰ ✓
1880	3. Pierre Bellemare - Gravier P. 35	41 ²⁰ ✓
81	4. Roger Goshier -	22 ⁵⁰ ✓
82	5. Gilles Guy Garsneau m.p. - contrats	33 ⁵⁰ ✓
avis de motion legl. 49	M. Ferdinand Masse conseiller, donne avis de motion que lors d'une session subséquente il présentera des amendements au règle- ment numéro quarante-neuf concernant la salubrité publique. Proposé par M. Ferdinand Masse Secondé par M. l'hon. E. Hérouin Que la résolution en date du 2 sept. 1952, autorisant des procédures contre M. Camille Medaglia pour contravention au règlement numéro 49 soit et est rescindée à toutes fins que de droit. Adopté.	
amens rescindant Résolution page 441	Proposé par M. Ferdinand Masse Secondé par M. Raoul Klubi "Que le secrétaire soit et est autorisé à écrire à M. Reginald Charette, inspecteur de construction pour la Mission St. Thérèse, pour lui demander si le garage érigé par M. Camille Medaglia, dans la susdite partie de la municipalité est en conformité avec les règlements de construction et si ledit Medaglia a obtenu son permis de construction pour ledit garage." Adopté.	
Rapport R. Charette Re: C. Medaglia	Lue une lettre de la Reque des Services Publics avisant que la cause Philias Lortie & Al. requérant vs Les Propriétaires de l'Agueduc de la Banche de trois Rivières sera entendue le 16 oct. 1952.	
Reque Services Publics Agueduc	Lue une lettre de l'Association des clubs de chasse et de pêche de la Mauricie en rapport avec l'établissement d'un parc national dans la Mauricie	
Parc National Mauricie	Lue une lettre de International Water Supply Ltd et une autre de J. L. Lacerte & Fils offrant tous deux leurs services pour le projet d'agueduc	
Offres services Agueduc	Lues deux lettres en date du 23 sept. 1952 de The	

6 OCT 1952

Bell Tel. Bell Telephone Co of Canada, informant que les travaux mentionnés dans les R.O.T 84-M.D.41 et R.O.T 907-M.D.42 sont terminés.

Pour faire suite à une lettre de The Bell Telephone Company of Canada - consentement municipal R.O.T. 969 M.D.43 - en date du 23 septembre ¹⁹⁵² ~~1951~~ il est

Proposé par M. Germain Massicotte
Secondé par M. Henri Guilbert

Bell Tel

Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 23 sept. 1952 et les plans qui l'accompagnent et que M. J. T. Joly surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté

Faisant suite à la demande de consentement municipal R.O.T 870 M.D.43, en date du 1^{er} octobre 1952 de The Bell Telephone Co of Canada il est

Proposé par M. Henri Guilbert
Secondé par M. Germain Massicotte

Bell Tel

Que ce conseil donne son consentement à ce que The Bell Telephone Company of Canada construise des lignes téléphoniques dans le territoire de cette Municipalité tel que mentionné dans la lettre de la dite compagnie en date du 1^{er} octobre 1952 et les plans qui l'accompagnent et que M. J. T. Joly surveille le travail pour le compte de la Municipalité.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller
Secondé par M. Henri Guilbert, conseiller

achat rues

P-11-L. Beaudry

Que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivieres achète au prix total de un dollar de M. Lucien Beaudry les immeubles connus et désignés comme étant les subdivisions seize (16) et dix-huit (18) - du lot numéro onze (P 11-16 et 18)

du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivieres.

"Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivieres, un acte notarié à cet effet, devant M^{re} Gilles Guy Garsneau, n. p."

Adopté

Proposé par M. Auguste Bettez

Secondé par M. Léo E. De Rouin

Chemin St Marg
hiver 1951-52

"Que le secrétaire soit et est autorisé à écrire à M. Léonidas Beaudoin, président du Comité du Chemin d'hiver du Rang St Marguerite, pour lui demander ce que ce Comité a l'intention de faire en vue de rembourser la Corporation de la somme de \$234.11, représentant la balance due par ce secteur pour l'entretien du chemin au cours de l'hiver 1951-52."

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Léo E. De Rouin

Octroi. \$100

Ent. Chemin hiver
1952-53

"Qu'un octroi de cent dollars soit et est accordé à chaque secteur, pour chaque mille (5280') linéaire de chemin entretenu à la charge des contribuables et de manière à permettre la circulation des véhicules automobiles, au cours de l'hiver 1952-53"

Adopté

Le conseil prend connaissance d'une requête des contribuables de la Place Bellemare, à la Banque, demandant l'installation de deux lampes de rues supplémentaires. En conséquence, il est

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Henri Guilbert

Lumières rues

Place Bellemare

"Que demande soit faite à The Shawinigan Water & Power de bien vouloir procéder à l'installation de deux (2) autres lampes de rues, sur la rue connue comme Place Bellemare, à la Banque et que le coût du dit éclairage soit reparti entre les intéressés à cet endroit, conformément au règlement municipal numéro quarante-cinq et ses amendements"

Adopté

6 OCT 1952

Entretien d'hiver
Rue Place Bellemare

Une requête de la part des résidents de la Place Bellemare est présentée au conseil par laquelle les contribuables de cet endroit demandent à ce que l'entretien de leur rue, l'hiver prochain se fasse de manière à permettre la circulation des véhicules automobiles. Le conseil décide d'ajouter ce secteur à la liste des endroits à être entretenus au cours de l'hiver 1952-53.

Proposé par M. Germain Massicotte
Secondé par M. Ferdinand Masse

Mutations

Que le secrétaire-trésorier soit et est autorisé à faire les changements nécessaires aux livres de la municipalité relativement aux mutations suivantes:

No. Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 2489-2490	Donat Haysout	Marcel Spinard
✓ 486	Yvonne Robert Corbeil	Philippe Lathé
✓ 470-24	Edmunde Mathon	David Mathon
✓ 2852	W.A. Larnesse	Alphonse Chardray
✓ 1216 ^a	Maurice Dupresne	Maurice Brossier
✓ 1216 ^b	Maurice Dupresne	John Ford Jr.
✓ 541	Angé Albert Lacroix	Jean Guy Tépén
✓ 245	Faisa Augré	Rosaire Benoit
✓ 216242163	Le Nouvelliste	Georges Gendron
✓ 2793-2794	Raymond Hoyer	René Hoyer
✓ 2358	Cossette Alfred Bourassa	Cossette Fernand
✓ 2520	Jacques Augré	Rodolphe Allard
✓ 1286 (3-16-20)	Raoul Bergeron	Fernand Bergeron
✓ 1286 (4-15-21)	Raoul Bergeron	Albert Bergeron
✓ 1286 (5-14-22)	Raoul Bergeron	Roger Bergeron
✓ 1286 (6-13-23)	Raoul Bergeron	Florian Bergeron
✓ 1286 (7-12-24)	Raoul Bergeron	Adolphe Bergeron
✓ 1286 (8-11-25)	Raoul Bergeron	Paul Bergeron
✓ 1286 (9-10-26)	Raoul Bergeron	Maurice Bergeron
✓ 2329-2330	Antonin Boulanger	Emile Labare

No Ordre	Ancien Propriétaire	Nouveau Propriétaire
✓ 2481	J. A. Villeneuve	Mme Lionel Brouillette
✓ 2482	J. A. Villeneuve	Mme J. N. Chardray
✓ 2482	Mme J. N. Chardray	Raymond Ridger
✓ 1191	Paul Larivière	Charles S. Smith
✓ 2698-2699	W. A. Laine	Mme Philippe Laniel
✓ 2879	W. A. Laine	Jean Jacques Vallières
✓ 2539-2540	Mme Henri Fetterley	Angèle Marie Dupont
✓ 470-17	Hermine & Claude Mathon	Maurice Duchesneau
✓ 1437	W. A. Laine	Louis Marchand
✓ 2426-2427-2533-2534	Jacques Dugré	Rock Bedard
✓ 2921	Arsène Bellemare	Joseph Thorne
✓ 2192	Mme Arthur Lacerte	Normand Maréchal
✓ 464	Real Legris	André Montour

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse
 Secondé par M. Raoul Hubé

Service autobus

Chemin des Forges

"Que, afin de mieux accommoder une partie de la population de cette municipalité, ce conseil prie la compagnie de transport St-Maurice Ltee de bien vouloir prolonger son circuit d'autobus sur le chemin des Forges jusqu'aux limites de la cité de Trois-Rivières à cet endroit.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse
 Secondé par M. Raoul Hubé

Cité 3 Riv.

Service autobus

Chemin des Forges

"Que ce conseil prie respectueusement le conseil de la cité de Trois-Rivières d'appuyer, auprès de la compagnie de transport St-Maurice Ltee, la demande récemment faite à cette dernière par le conseil de la Paroisse de Trois-Rivières, de prolonger son circuit d'autobus sur le chemin des Forges jusqu'aux limites de la cité de Trois-Rivières à cet endroit et ce afin de mieux accommoder une partie de notre population."

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse
 Secondé par M. Raoul Klubi

Remerciements

Le Nouvelliste

"Que ce conseil désire transmettre à la "Leu de Publication Le Nouvelliste Inc" ses plus sincères remerciements pour la publication faite dans les pages de son journal du compte-rendu des séances du conseil de même que des autres nouvelles comportent un intérêt particulier pour la population de cette municipalité;

Qu'il désire également remercier les déposés aux nouvelles du dévouement manifesté."

Adopté

Octrois

Proposé par M. Lhs. E. DeKoum
 Secondé par M. Auguste Bettez

Club St Marg. \$50

O.T.J. Forges \$25

"Qu'un octroi de cinquante dollars soit et est accordé au "Club St Marguerite" et un autre de vingt-cinq dollars à l'Œuvre des terrains de jeux des Vieilles Forges"

Adopté

Messieurs DeKoum et Masse remercient les membres du conseil d'avoir bien voulu accorder ces octrois.

Proposé par M. Auguste Bettez
 Secondé par M. Lhs E. DeKoum

Octroi \$100

Rue, Place Bellin

"Qu'un octroi de cent dollars, à être versé à même le budget de 1952, soit et est accordé pour aider les propriétaires de bas-fonds sur la partie du lot numéro trente-cinq, connue sous le nom de Place Bellin, à défrayer les dépenses élevées occasionnées par l'amélioration de l'assiette des rues à cet endroit et qui sont entièrement à leurs frais."

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller
 Secondé par M. Raoul Klubi, conseiller

Félicitation

S. E. Mgr Pelletier

"Que les membres de ce conseil désirent dans mettre à Son Excellence Monseigneur Georges Leon Pelletier, évêque de Trois-Rivières, tant en leur nom qu'au nom des citoyens de cette municipalité leurs meilleurs vœux et leurs plus sincères félicitations

à l'occasion du cinquième anniversaire d'élévation au thône épiscopal de Trois Rivières de Son Excellence;

Qu'ils sont heureux de profiter de l'occasion pour réitérer à Son Excellence l'expression de leur entier dévouement et de leur filiale soumission.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse
Secondé par M. Raoul Dubé

Avis à un particulier
Fossé chemin 2^e Rang

Que le secrétaire soit et est autorisé à écrire à M. Abel Desfossés, inspecteur de voirie pour le deuxième rang, d'avant de bon vouloir, à ce titre, nettoyer ou faire nettoyer le fossé du chemin à compter de la propriété de M. Fafard en allant vers le nord du côté du deuxième rang et vers à vers la propriété de M. Louis Grasseau, du côté du troisième rang.

Adopté

Offre services Gruninger
Ent. Chemins d'hiver

Lue une lettre en date du 15 sept. 1952 de G. A. Gruninger & Fils Ltee, proposant de faire l'entretien des chemins d'hiver de cette municipalité au cours de la période comprise entre le 1^{er} novem- bre 1952 et le 30 avril 1953 au prix de \$ 375.00 (du mille).

Proposé par M. Germain Massicotte
Secondé par M. Chas E. Delouin

Contrat entretien
Chemins hiver 1952-53
à Gruninger & Fils

Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la corporation de la Paroisse de Trois Rivières un contrat avec G. A. Gruninger & Fils Ltee par lequel ces derniers consentent et s'engagent à entretenir les routes, che- mins et rues situés dans les limites de cette municipalité et désignés par le conseil dans le contrat comme devant être entre- tenus de manière à permettre la libre circulation des véhicules automobiles au cours de la période comprise entre le 1^{er} novem- bre 1952 et le 30 avril 1953 - à un prix n'excédant pas trois cent soixante-quinze dollars du mille.

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse
 Secondé par M. Raoul Klubi

Renonciation droits

Ephrem Juneau

Re. M. G. L'Heureux

P-183

Que, en considération d'une renonciation faite et signée par M. Ephrem Juneau, de Shawinigan Falls, devant M^{re} G. E. Labrecque, notaire du même endroit, de tous les droits que ledit Ephrem Juneau a pu acquies sur l'immeuble portant le numéro parti du lot cent quatre-vingt-trois (P-183) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, lequel immeuble avait été vendu par le conseil de comté comme appartenant à Madame Marie-Ange L'Heureux, Son Honneur le Maire soit et est autorisé à faire enregistrer telle renonciation de droit de façon à réintégrer pour autant Dame Marie-Ange L'Heureux dans ces droits sur ledit immeuble les frais de renonciation et d'enregistrement étant à la charge de la municipalité;

chèque 1885
 \$700⁰⁰

Que, en considération de la susdite renonciation de droits la somme de sept cents dollars (\$700.00) soit payée à M^{res} Marchand & Lacoursière procureurs dudit Ephrem Juneau, pour ladite somme, tenir lieu du capital, des frais dudit Ephrem Juneau et de ses procureurs;

chèque 1888
 \$112.90 ✓

Que, afin de hâter le règlement définitif de ce litige Son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à émettre pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières un chèque à l'ordre de M^{re} Lucien L'Heureux, procureur de Dame Marie-Ange L'Heureux, en paiement final des frais dudit procureur en cette cause, ces frais étant d'environ cent vingt-cinq dollars.

La session est levée

A adopté

Frédéric Pothier

Maire

W. Isabel

Sec. tris.

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse

des Trois-Rivières

Session spéciale

Session spéciale du conseil de la susdite municipi-

22 oct. 1952

palité, tenue le vingt-deuxième jour d'octobre, mil neufcent cinquante-deux, à huit heures p.m., suivant les formalités prescrites par la loi, au lieu ordinaire des séances Rang St. Marguerite T.R., et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers Raoul Klubi, Ferdinand Masse, Henri Guilbert, Auguste Bettez et M. Lhs. E. LeRouin.

Avis et certificat

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation transmis aux membres du conseil de même que du certificat de signification du dit avis.

Ordre du jour

L'ordre du jour comporte l'item suivant:

Entretien des chemins pour l'hiver 1952-53.

Proposé par M. Lhs. E. LeRouin

Secondé par M. Raoul Klubi

Résolution rescindée

"Que la résolution adoptée le 6 octobre 1952,

Ent. Chemins hiver

autorisant Son Honneur le Maire à signer un contrat avec G. A. Gruninger & Fils Ltée pour l'entretien des chemins au cours de l'hiver 1952-53 soit et est rescindée à toutes fins que de droit"

G. A. Gruninger

Adopté

Proposé par M. Lhs. E. LeRouin

Secondé par M. Ferdinand Masse

Contrat Ent. Chemins

"Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé

Ricard, Dupres, Levasseur

à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières un contrat avec Messieurs Gérard Dupresne, Roland Levasseur et Séliment Ricard par lequel ces derniers consentent et s'engagent à entretenir les routes, chemins et rues situés dans les limites de cette municipalité et désignés par le conseil dans le contrat, comme devant être entretenus de manière à permettre la libre circulation des véhicules automobiles au cours de la période

22 OCT 1952

29 OCT 1952

comprise entre le 1^{er} novembre 1952 et le 30 avril 1953 au prix de trois cent cinquante dollars du mille.

Adopté

La session est levée

Médéric Gauthier Maire

H. Label Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse
de Trois-Rivières

Session spéciale

29 oct. 1952

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le mercredi vingt-neuvième jour d'octobre, mil neuf cent cinquante-deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, suivant les formalités prescrites par la loi, et à laquelle sont présents Son Honneur le Maire M. Médéric Gauthier et messieurs les conseillers: Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guibert, Auguste Bettez et Charles E. De Rouin.

avis et certificat

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation transmis au membre du conseil de même que du certificat de signature dudit avis.

Ordu du jour

L'item à l'ordre du jour est le suivant: système d'égout municipal.

M. Massicotte expose les démarches qui ont été faites en vue d'acquiescer le terrain sur lequel serait construit le puits.

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller

Secondé par M. Charles E. De Rouin, conseiller.

Ferdinand L. Petroff

Re: puits égout

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à faire les démarches nécessaires pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières en vue d'obtenir de M. Louis Petroff, contribuable de cette paroisse, une promesse de vente en faveur de la susdite corporation d'un terrain situé entre la clôture actuelle,

3 NOV 1952

séparant la propriété dudit Louis Petroff de celle de M. Victor Beugnot, et le chemin public du troisième rang de la Paroisse des Trois-Rivières, tout terrain étant d'environ soixante-quinze pieds de largeur par environ cent pieds de profondeur, la vente devant être effectuée au prix de huit cents dollars.

Que sur l'acceptation dudit Louis Petroff à consentir la susdite promesse de vente en faveur de la susdite corporation, Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer ladite promesse de vente pour et au nom de la corporation de la Paroisse des Trois-Rivières.

Adopté

La session est levée.

Médéric Pothier Maire

Isabel

Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières

Session régulière

3 nov. 1952

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi troisième jour de novembre mil neuf cent cinquante deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, Rang St Marguerite, T.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médéric Pothier et Messieurs les conseillers Chs. E. Lehoucq, Auguste Betty, Jémi Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Klubi.

Route Petit Village

M^{de} F. X. Dupresne

M^{re} Jean Marie Bureau, avocat, se présente au nom de sa cliente, M^{de} Laverne Dupresne, relativement à la question du terrain de la route du Petit Village. Il expose que les points qui empêchent le règlement définitif de cette affaire sont la clôture du côté nord de la nouvelle route et le ponceau servant à l'écoulement des eaux sur le lot cinquante-neuf. Il est alors
Proposé par M. Jémi Guilbert

Secondé par M. bhs E. McRoun

Clôture Ponceau
Route Petit Village
Mds F. X. Dufrene

Que l'inspecteur agraire de l'arrondissement soit et est autorisé à faire déplacer la clôture érigée du côté nord de la nouvelle route du Petit Village, de manière à ce qu'elle soit à environ quatre pieds du fossé de la route de ce côté, et à faire faire en neuf et en ligne avec l'autre la partie de la clôture qui n'a pas été faite à cet endroit, à faire boucher de béton les deux extrémités du ponceau située sur le lot cinquante-neuf entre la route nationale no 2 et le Petit Village.

Adopté

Minutes

Les minutes des sessions tenues les 6 octobre 1952, 22 octobre 1952 et 29 octobre 1952 sont lues et adoptées sur proposition de M. German Massicotte secondé par M. bhs E. McRoun.

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Auguste Bettez

Ochoi-rues
St Thérèse

Qu'un montant de cent dollars soit versé par la corporation comme contribution à l'entretien des rues de la Mission St Thérèse.

Adopté

Plainte A. Mauny
Rue St Thérèse

M. Arthur Mauny contribuable résidant à la Mission St Thérèse se plaint que par suite du nivelage des rues à cet endroit exécuté récemment, il lui est impossible d'entrer dans sa cour en voiture avec une charge. Le conseil décide de laisser à la discrétion de l'inspecteur de voirie de cet arrondissement de régler ce litige.

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Auguste Bettez

comptes

Que les comptes suivants soient et sont approuvés pour paiement.

cheque 1891	1 - The Bell Telephone	M. 450 S. 8.44	12.99 ✓
1892	2 - Lait St Thérèse	encasse Mds Jos Boumansour	300.00 ✓
1893	3 - J. A. Trudel	contrats P-183	29.90 ✓
1894	4 - Xavier Dupont	Rep. route Bureau	6.50 ✓

Reque 1895 5 - Alexandre Rouette - fauchage route Petit Village 5.00 ✓
1896 6 - Lalemant & Levasseur Eng - Reparation "Gras" 15.50 ✓

Adopté

Le secrétaire informe le conseil que le compte du Ministère de la Santé, division de l'assistance publique, se chiffre, au 14 avril 1952 à \$10,511.10.

Lecture est faite de l'avis public concernant la vente des routes et du certificat d'affichage du dit avis public.

Son Honneur le Maire procède ensuite à la vente des l'in-
Vente des routes tretien d'hiver des routes avec le résultat suivant:

Route du balvaire adjudicé à M. Frieda Klugé au prix de \$260.⁰⁰;

Route Bureau adjudicé à M. Noël Levasseur au prix de \$175.⁰⁰.

Lecture est faite du projet de contrat entre M. R. J.
Luis Aguiar Levesque Levesque Levesque Levesque
Levesque puitsier, et la Corporation. Ce projet rencontre l'approbation unanime des membres du conseil.

Lue une lettre de l'Office de Drainage informant
Creusage cours d'eau que les travaux de creusage du cours d'eau du Deuxième Rang commencent le
2^e Rang (Vieux) 8 août 1952 ont été terminés le 6 septembre 1952.

Propose par M. Ferdinand Masse, conseiller,
Secondé par M. Raoul Dubé, conseiller,

Remerciements Que ce conseil dise transmettre à l'Honorable Minis-
Min. Agriculture & tre de l'Agriculture ainsi qu'à l'Office de Drainage ses plus sincères remer-
Office Drainage ciements pour leur avantageuse intervention dans le creusage du cours d'eau du Deuxième Rang, situé dans cette municipalité.

Adopté

Lue une lettre de The Bell Telephone Co of Canada
Bell Telephone Co avisant que les travaux autorisés par le consentement municipal R.O.T. 969-M.O. 43 sont terminés.

Lue une lettre de la Corporation Episcopale de trois-
Evechi - asson Rivières demandant de lui céder une partie de la rue portant le
rue: St. Léonard numéro 183-131 du cadastre officiel de la Paroisse des trois-
Rivières, afin de former un terrain continu pour les édifices

18 NOV 1952
18 NOV

de la future paroisse.

Proposé par M. Ferdinand Masse, conseiller
Secondé par M. Raoul Hube, conseiller

P 183
Vente partié de rue
à Corp. Episcopale
de 3 Rivières

Que la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières
consent à céder gratuitement à la Corporation Episcopale Catholique
Romaine de Trois Rivières une partie de la rue connue et désignée
comme étant la subdivision cent trente et un du lot cent quatre-
vingt-trois (P. 183-131) aux plan et livre de renvoi du cadastre de la
Paroisse des Trois-Rivières;

Que la partie cédée de ladite rue est celle comprise à
compter d'une distance de trois cents (300) pieds du chemin des
Forges jusqu'à la rue connue et désignée comme étant la subdivision
cent trente-quatre du lot cent quatre-vingt-trois (P. 183-134) du
susdit cadastre et que la Corporation Episcopale susdite pourra fer-
mer à son gré la susdite partie de rue cédée par la présente;

Que cette cession est consentie à la condition que la susdite
Corporation Episcopale, advenant le cas où la construction des édifices
paroissiaux se fait sur les subdivisions quatorze (14) à vingt et un (21)
inclusivement, trente-quatre (34) à cinquante-deux (52) inclusivement, soixan-
te-cinq (65) et soixante-six (66) du susdit lot cent quatre-vingt-trois
que la dite Corporation Episcopale possède actuellement, cédera gratuitement
à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières une rue transversale
en avant des édifices paroissiaux pour joindre les rues connues et dé-
signées comme étant les subdivisions cent trente, cent trente et un et
cent trente-deux du susdit lot cent quatre-vingt-trois (P. 183-130-131-132).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à
signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières
le contrat notarié relatif à la susdite cession.

Adopté

Lues deux lettres de M. Auguste Bettez, conseiller

Demission & retrait
Aug. Bettez

concernant sa démission et le retrait de celle-ci. Après avoir exposé
son attitude, un échange d'opinions a lieu auquel participent sous

les membres du conseil.

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Klubi

Sympathies

Famille Debelles

Que les membres de ce conseil prient M^{lle} Jeanne Debelles, avocat, ex-secrétaire-trésorier de cette municipalité, ainsi que tous les membres de sa famille, de bien vouloir accepter leurs plus sincères sympathies à l'occasion du décès de M. Edmond Debelles

Adopté

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Raoul Klubi

Poteau Lucien Desfossez

Que ce conseil désire réitérer à The Shawmigan Water Power, la demande qu'il a déjà faite à plusieurs reprises de bien vouloir déplacer le poteau qui se dresse devant la propriété de M. Lucien Desfossez, sur le chemin des Forges, et qui est une entrave à la libre circulation à cet endroit.

Adopté

Proposé par M. Lhs. E. De Rouen

Secondé par M. Auguste Butte

Travaux Route Bureau

Que M. Xavier Dupont, inspecteur de voirie pour la route Bureau, soit et est autorisé à couper ou faire couper les branches dans cette route.

Adopté

Proposé par M. Lhs. E. De Rouen

Secondé par M. Germain Massuotte

Bois chauffage

Salle du conseil

Que M. Roland Lélite soit et est autorisé à acheter au prix courant, une corde de bois de chauffage pour la salle du conseil.

Adopté

La session est levée

Ferdinand Pochier Maire

Isabel

Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité Paroisse
de Trois Rivières

Session régulière

1 dec 1952

Session régulière du conseil de la susdite municipalité, tenue le lundi premier jour de décembre, mil neuf cent cinquante-deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, Rang St Marguerite, T.R. et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire M. Médéric Pothier, et messieurs les conseillers Raoul Dube, Ferdinand Masse, Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bittel et Chs. E. De Rouen.

Le procès-verbal de la session du 3 novembre 1952 est lu et adopté sur proposition de M. Chs. E. De Rouen, seconde par M. Henri Guilbert.

Proposé par M. Raoul Dube

Seconde par M. Ferdinand Masse

comptes

Que les comptes suivants soient et sont approuvés

pour paiement:

Cheque 1899	1 ^o Bertrand Abram & Lambert, mutations	√ 35.50
1900	2 ^o Gilles Garsiau, n.p., contrats	√ 26.50
1901	3 ^o Shawongan Water Tower, éclairage	√ 137.20
1902	4 ^o Elphege Klugré, clôture route Petit Village	√ 49.09
1903	5 ^o Jeffrey Godin " " "	√ 11.05
1904	6 ^o The Bell Telephone, service tél.	√ 10.39
1905	7 ^o The Page Equipment & Construction Co., nivelage Blvds P-15	√ 54.00
1906	8 ^o Receveur General du Canada - Timbres ass. chômage	√ 8.64
1907	9 ^o Lait des 3 Rivières - Incendie Henri Montour	√ 300.00
1908	10 ^o Antonis Blas - Nivelage rues P 183 & P 184	√ 40.00
1909	11 ^o Roland Briete - Bois chauffage - salle du conseil	√ 7.00
1910	12 ^o Francois Levasseur - Ebranchage Route Bureau	√ 21.00
1911	13 ^o Henri Levasseur " " "	√ 27.00
1912	14 ^o Xavier Dupont " " "	√ 54.00
1913	15 ^o Adolphe Janvier - Fosse 2 ^o Rang	√ 15.75

Cheque 1914 16: Joseph Janvier - Fossi 2 Rang -

175.75

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert

Secondé par M. Auguste Betty

Que le secrétaire soit et est autorisé à faire les change-

Mutations

ments nécessaires aux livres de la corporation relativement aux mutations suivantes

No. Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 478	Lemire Marcel	Colbert Fernand
✓ 2297	Robert Edgar	Boudreault Roland
✓ 2274	Laruei Conrad	Laruei Henri
✓ 1730	Botheu Lucien	Lefebvre Severin
✓ 521	Au Arseneault A. Vve	Aubry Charles Eugene ^{Peterson M. Henri} & épouse
✓ 1254	Heupont Moise	Pitt Atchez
✓ 479	Belleman Auguste	Colbert Fernand
✓ 2249-2333	Guillemette Les Paul	Blondeau Ernest
✓ 853	Boisvert Gertrud M ^{re}	Pellerin Hénise Jean et Yolande
✓ 1880	Richard Arthur	Labbi Maurice
✓ 2144-2145-2146	Le Nouvellet Inc	corp. Parosse 3 Riveux
✓ 1595	Bourey Jos	Bellavance Joseph
✓ 1341	Lancuville Bruno	Côté Gaudias
✓ 1718	Garciau Nemes	Neault Etienne
✓ 1102	Bellifueille Eugene	Hubi Eugene
✓ 2053	Perreault Mderic	Masse Herve
✓ 1648	Bourassa A Lem	Baillargon Marcel
✓ 2338	Landry Leon	Landry Leonard & Marie Blanche
✓ 1786	Longval Henri	Lefebvre Severin
✓ 2948	Beaudry Lucien	Daigle Robert
✓ 2172	Masse Herve	Laumer Lise
✓ 1990	Bourassa Les Emile	Gélinas Sédore
✓ 1758	Bolduc Lucas	Messier Auribe
✓ 2342	Tutcombe J.	Montigny Joseph

1 DEC 1952

No Ordre	Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire
✓ 2609	Blaiz Antonio	L'Heureux Marie Ange M ^{me}
✓ 470 (59-61-61-62)	Husseau J. B.	Mathon Hermite
✓ 2590-2591	Guilbert Emile M ^{me}	Boudreault Albert
✓ 598 ^a	Loucy & Langlois	Loucy Alexandre Rev.
✓ 1396-2603-2619-2636-2660	Grant R F M ^{me}	Corp. Paroisse St R ^s
✓ 2925 ⁻	Shell Oil Co	Sun Life Assurance Co Ltd
✓ 2048	Coté Leo	Bellemare Alphonse
✓ 799	Garceau Denise	Montour Henri
✓ 1325 ⁻	Héroux Jean Paul	Bélanger Maurice
✓ 2940-2942	Beaudry Lucien	Corp. Paroisse St R ^s

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte
Secondé par M. Raoul Klubicheque 1952
\$5⁰⁰"Qu'un montant de cinq dollars soit payé au Comité
du Timbre de Noël, comme souscription à sa campagne pour 1952"

Adopté

La famille Lebelles exprime ses remerciements
pour les sympathies envoyées par le consul à l'occasion du décès de M. Edmond
Lebelles.Lues deux lettres de l'Office de drainage l'une de
M. Renald Blanchet, officier en loi, et l'autre de M. Robert Baillargeon,
chef du district No 4, informant qu'une entente a pu être faite avec
les autorités du chemin de fer Pacifique Canadien, par laquelle cette
compagnie installera un tuyau de 60" de diamètre, à côté de son
ponceau actuel et à un niveau d'environ quatre pieds plus bas que
le radier à la base du ponceau existant. Lorsque ces travaux seront
complétés, soit vers le mois de mai 1953, le creusage du cours d'eau
Betz pourra alors être continué.Proposé par M. Chs. E. Delouin
Secondé par M. Auguste Betz

"Que le secrétaire transmette à l'Honorable

Maurice Duplessis - aussi qu'à l'Office du drainage les remerciements officiels du conseil pour leur profitable intervention dans la décision prise par la compagnie du chemin de fer Pacifique Canadien relativement à son ponton sur le cours d'eau Bettes."

Adopté

Ajustement évaluation
H. Montour incendie

Lue une lettre de M. Henri Montour demandant un ajustement d'évaluation à la suite de l'incendie qui a détruit sa propriété.

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Ferdinand Masse

Que le secrétaire soit et est autorisé à réduire de \$2650.00 l'évaluation de M. Henri Montour à la suite de l'incendie qui a détruit une de ses propriétés, cette autorisation est accordée en vertu de l'article 671 du code municipal.

Adopté

Dévouement lors
incendie

M. Massicotte, conseiller, remercie tous les citoyens qui ont apporté leur concours à combattre l'incendie précité, et il désire souligner le dévouement particulier de Messieurs Gerry Gaulin & Honorius Rouette en cette occasion, aussi il est

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Auguste Bettes

Que le secrétaire transmette à Messieurs Gerry Gaulin et Honorius Rouette les remerciements officiels du conseil pour la participation active démontrée par eux à combattre l'incendie chez M. Henri Montour,

Que le dévouement et le zèle au travail de ces deux personnes lors de cette pénible circonstance est certes un magnifique exemple pour leurs concitoyens.

Adopté

Bell Telephone

Lue une lettre de Bell Telephone Co of Canada, en date du 24 novembre 1952, avisant que les travaux exécutés en vertu du consentement municipal R.O.T. 870 M.D. 44 sont terminés.

Proposé par M. Ferdinand Masse
 seconde par M. Raoul Hubé

Bell Telephone

"Que ce conseil consente, par les présentes, à la construction et à l'entretien par la compagnie de Téléphone Bell du Canada de ses lignes de téléphone dans les limites de cette municipalité aux endroits et de la manière indiqués aux plans portant les numéros R. O. T. 999 M. D. 45, en date du 3 novembre 1952 et de signe M. Hermile Matthou pour surveiller les travaux pour le compte de la municipalité

Adopté

Lues deux lettres, 6 et 12 novembre 1952, de Messieurs Gouin Provencher, avocats, relativement aux travaux de chemin, exécutés en front de la propriété de M. Arthur Mony.

Amendement

Reg. 45.

Eclairage rues

REGLEMENT No 45-B.

Eclairage rues Place Bellemare

Considérant qu'il y a lieu de satisfaire à la requête des résidents des rues connues et désignées comme étant les subdivisions seize, quarante-huit et partie de cent vingt-sept du lot trente-cinq du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières (P 35-16, 46 et p 127) pour l'éclairage de cette partie de la municipalité;

Considérant qu'un avis de motion a été régulièrement donné par M. Germain Massicotte, conseiller lors de la session du 2 juin 1952.

En conséquence il est résolu unanimement qu'un règlement portant le numéro 45-B est adopté et il est statué et décréte par ce même règlement que:

Sec. 1^o. La section 4 du règlement No 45 adopté le 12 juin 1951, telle qu'amendée par le règlement No 45^A adopté le 2 juin 1952, est de nouveau amendée en ajoutant une virgule après le mot "Domnicaris", en rayant les mots "et Lacerte" pour les remplacer par les suivants; "Lacerte et Place Bellemare"; en ajoutant après le mot "éclairés" les mots suivants: "à l'exception du chemin Roberge, à la Banlieue, où la taxe sera suffi-

sante pour couvrir cent pour cent (100%) du coût de l'éclairage à cet endroit, lequel coût est à la charge de M. Jean Paul Robuge propriétaire de ces lieux.

Sec 2: La section 5 du règlement no 45 adopté le 12 juin 1951, telle qu'amendée par le règlement no 45-A adopté le 2 juin 1952, est amendée en ajoutant après le dernier mot de cette section ce qui suit:

No du lot	Propriétaire actuel	No du lot	Propriétaire actuel
P35-1-3	Asselin Lorenzo	P35-36	Parasus Rose Anna
"-4-5	Hussault Amanda	"-38	Dumont Lucia
"-6	Levesque Wilfred	"-39	Thibault Aug. & Mad.
"-7	Guay Denis	"-40	Hlevoij Donald
"-8	Guay Armand	"-41	Hlevoij Rini
"-9-25	Lapointe Alfred	"-42-43	Lacroix Yvon
"-10-26	Lapointe Jimmy	"-44	Boti Henri
"-12	Lapointe Georges	"-45	Lacroix Adrien
"-13	Boudreau Roland	"-47	Larouche Jean
"-14-15	Bourassa Jean Mde	"-50	Perron Leo
"-17	Plante Helene	"-51-52	Labarre Emile
"-19	Abrun Frank	"-53	Landry Leonard
"-20	Lemire Philippe Mde	"-55	Blondeau Ernest
"-21-49	Bellemeau Auguste	"-56	Sanders H. E.
"-22	Spensard Frank	"-57	Leblanc Avela Mde
"-23	Larocque Clement	"-58-59	Helschl John
"-24	Robert Roland	"-60	Landry Lion
"-28	Lapointe Lhs E.	"-61	Livernoche Etson
"-29	Leboursneau J. M.	"-62	Lambert Gerard
"-30	Page Marcel	"-63	Lacroix Jean
"-31	Bourassa Thos. Mde	"-128-129	Baul Eugene
"-32-33	Bothier Roger	"-131	Desjardins Claude
"-34	Husaulniers J. E.	"-132	Guy Romeo
"-35	Grise Eddy		

Sec 3: Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

1 DEC 1952

Luës deux requêtes, l'une des résidents de la subdivision du lot no 183 et l'autre des résidents du lot no 184, demandant au conseil de faire les démarches nécessaires pour l'installation de lampes de rues à ces endroits.

Proposé par M. Ferdinand Masse

Secondé par M. Auguste Bettez

Que demande soit faite à The Shawinigan Water

Lumière rues

St Thérèse

Power les de bon vouloir procéder à l'installation de vingt-deux (22) lampes de rues dans cette partie de la municipalité connue sous le nom de Mission St Thérèse, soit sur les lots 183 et 184 du cadastre officiel de cette paroisse, les susdites lampes devant être réparties comme suit: 7^e avenue 3 lampes; 8^e avenue 2 lampes; 9^e avenue 4 lampes; 10^e avenue 4 lampes; 11^e avenue 4 lampes; 12^e avenue 4 lampes et 13^e avenue 1 lampe."

Adopté

M. Ferdinand Masse, conseiller, donne avis de motion

Avis motion

Amendement Regl. 45

que lors d'une session subséquente il présentera un règlement amendant le règlement No 45 tel qu'amendé

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Auguste Bettez

Remerciements

Premier Ministre

Blacks Lacerte - Le

Nouvelles

Que ce conseil désire transmettre à l'Honorable Maurice Duplessis, ses plus sincères remerciements pour la réfection par le Ministère de la Voie, des boulevards "Lacerte" et "Le Nouvelles" réfection obtenue à la suite des bons offices de l'Honorable Premier Ministre, Que les résidents de ces endroits sont heureux de l'amélioration apportée à l'état de ces chemins.

Adopté

Projet contrat

Route Petit Village

Le conseil étudie le projet de contrat notarié pour l'achat du terrain nécessaire à la prolongation du chemin du Petit Village - comme certaines clauses ne sont pas exactement ce que le conseil désire, le secrétaire est prié de communiquer avec M^{re} Jean Marie Bureau, procureur de la vendeuse, dans le but de faire effectuer les

12 DEC 1952

changements nécessaires au contrat. Le projet sera soumis de nouveau au conseil.

Considérant que Son Excellence Mgr Paul-Émile Léger, archevêque de Montréal a été récemment élevé par Sa Sainteté le Pape Pie XII à la plus haute dignité de Cardinal;

Considérant que le conseil de cette municipalité est heureux de cette nomination; Il est

Proposé par M. Germain Massicotte, conseiller

Secondé par M. Chs. E. De Roux, conseiller

Que le conseil, tant en son nom qu'en celui de tous les citoyens de la Paroisse de Trois-Rivières, est particulièrement heureux d'offrir à Son Eminence Mgr Paul-Émile Léger ses plus sincères félicitations et ses respectueux hommages de profonde vénération;

Adopté

Dans le but d'aider à combattre les incendies qui peuvent se produire dans une partie de la Banlieue M. Germain Massicotte, soumet pour étude, la suggestion de construire des barages temporaires sur les cours d'eau d'écoulement, Bettez et rivière St^e Marguerite.

La session est levée

Médecine Pothier Maire

Isabel Sec. Tres.

Province de Québec
Municipalité de la Paroisse
des Trois-Rivières

Session spéciale

12 dec 1952

Session spéciale du conseil de la susdite municipalité, tenue le vendredi, douze décembre, mil neuf cent cinquante-deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des sessions, Rang St^e Marguerite, T.R. suivant les formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur le Maire, M. Médecine Pothier, et Messieurs les conseillers Charles E. De Roux, Jeanne Guilbert, Germain Massicotte, Ferdinand Masse et Raoul Dubé.

Barages temporaires
cours d'eau
Bettez, St^e Marg.

avis & certificat

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil, à l'exception de son Honneur le Maire qui a convoqué la présente session, de même que du certificat de signification dudit avis.

L'ordre du jour comporte les items suivants.

1° Budget et taux de la taxe.

2° Arerages de taxes;

3° Entretien des chemins d'hiver.

4° Aqueduc municipal.

5° Contrat M^{de} F. X. Dufresne

6° Conformément à l'article 116 du code municipal, autres sujets.

Le conseil décide que les provisions budgétaires des revenus et dépenses de cette corporation pour l'année 1953 s'établissent comme suit:

Dépenses

Budget 1953	Administration		
	Conseil de comté	990.00	
	Salaires	1800.00	
	Rôle évaluation	1500.00	
	Elections	250.00	
	Vérification	325.00	
	Papeterie, fournitures, téléphone	300.00	
	Cautonnement	10.00	
	Dépenses voyages	150.00	
	Ass. chômage	30.00	
	Loyer & Entretien (Bureau & Salle conseil)	400.00	
	Revue Municipale	18.00	
	Mutations	300.00	
	Avis Publiés	100.00	6173.00
	<u>Utilité publique</u>		
	Eclairage	1300.00	1300.00

Budget 1953

<u>Rapports</u>		7473.00
<u>Protection publique</u>		
Incendies	900.00	
Assurance	1000.00	1000.00
<u>Travaux publics</u>		
Achat terrains & rues	200.00	
Chemins d'été	1700.00	
Chemins d'hiver	3400.00	5300.00
<u>Bien être</u>		
Assistance publique	1800.00	
Charités pour aveugles	2400.00	4200.00
<u>Service de la dette</u>		
Intérêt emprunts temporaires	250.00	
Remboursement emprunt	1000.00	1250.00
<u>Autres dépenses</u>		
Frais légaux	1000.00	
Taxes prescrites	400.00	
Hivers	200.00	1600.00
Total des dépenses		<u>20823.00</u>

Total des dépenses

REVENUS

<u>Revenus non fonciers</u>		
Intérêt sur arrérages	175.00	
Route du comté	196.63	371.63
<u>Repartitions spéciales affectant certains arrondissements</u>		
		4640.46
Taxe Générale au taux de \$0.60 - évaluation 2646583		15879.50
Total des revenus		<u>20891.59</u>
Surplus anticipé		<u>\$68.59</u>

Attendu que d'après le budget ci-dessus cette corporation aura à percevoir, au cours de l'année 1953, à des dépenses se totalisant à \$20,823.00; Attendu que pour défrayer les dites dépenses cette corporation prévoit des revenus non fonciers se chiffrant à \$371.63;

Budget 1953

Attendu que l'évaluation imposable est au total de \$ 2,646,583.00 en conséquence il est

Proposé par M. Charles E. De Rouin
Secondé par M. Ferdinand Masse,

Qu'une taxe foncière générale au taux de (\$ 0.60)

Taux taxe \$ 0.60

soixante cents par (\$ 100.00) cent dollars d'évaluation soit et est imposée sur tous les biens-fonds imposables de cette municipalité.

Sont aussi imposés et seront prélevés les taxes spéciales suivantes sur les biens-fonds des arrondissements ci-après mentionnés, savoir:

- Banlieue, route nationale, conformément au règlement No 45 et ses amendements, \$ 3.45 par propriétaire pour lampes de rues;

- Banlieue, entretien route du Balvaire, \$ 0.02 par \$ 100.00.

- Rang St^e Marguerite - entretien route du Balvaire et du chemin du rang St^e Marguerite, \$ 0.20³/₄ par \$ 100.00; règlement No. 52

- Route Bureau - réflexion et entretien - \$ 1.31 par \$ 100.00;

- Route Kenyon - 3^e Rang - entretien - \$ 1.01¹/₃ par \$ 100.00 - Reg. No 52

- 2^e Rang ou Rochon - entretien - \$ 0.55¹/₂ par \$ 100.00 Reg. No 52

- Subdivision lot No 15 - Blvd St^e Catherine et des

Dominicains, entretien de chemins - incluant \$ 0.02 par \$ 100.00 pour route

du Balvaire - 0.22 par \$ 100.00 plus, conformément règlement No 45 et ses

amendements, \$ 0.03¹/₃ du pied linéaire de front pour lumières de rues.

- Subdivision lot No 17 - connu comme Le Nouvelliste, entretien

de chemin incluant \$ 0.02 par \$ 100.00 pour route du Balvaire, \$ 0.26 par \$ 100.00;

- Subdivision lot No 17 - connu comme "Bvd Facette, entretien

de chemin incluant \$ 0.02 par \$ 100.00 pour route du Balvaire, \$ 0.13³/₄ par \$ 100.00

- Subdivision lot No 35 - connu comme "Place Bellemare, entretien de

chemin incluant \$ 0.02 par \$ 100.00 pour route du Balvaire, \$ 1⁰⁰ par \$ 100.00

avec en plus pour les propriétaires inclus dans le règlement No 45 et

ses amendements \$ 0.00¹/₃ du pied linéaire de front pour lumières de rues.

- Route du Petit Village, entretien de chemins, en vertu

du code et règlement No 52 - incluant \$ 0.02 par \$ 100 pour route du Balvaire

Budget 1953 ✓ \$0.47 1/2 par \$100.00
 Subdivision lot no 183, connu comme Mission St^e Thérèse, entretien
 de chemins \$0.31 par \$100.00;
 ✓ Subdivision lot no 184, connu comme Mission St^e Thérèse, entretien
 de chemins \$0.58 1/2 par \$100.00.

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert
 Secondé par M. Raoul Klubi
 "Que le secrétaire soit et est autorisé à radier des livres"

Taxes radies Les montants suivants des pour taxes et considérés comme non percevables

Nom	1952	1951	1950	1949	TOTAL
Aubry Francois	4.18 ✓	13.68 ✓			17.86
Ayotte Gerard	4.18 ✓	13.68 ✓			17.86
Babincau A.				10.62 ✓	10.62
Beauchemin J.			1.28 ✓		1.28
Beaudry L. J.		6.90 ✓			6.90
Belangu G. A.	1.76 ✓	3.78 ✓			5.54
Belangu Emile		14.60 ✓			14.60
Bellemare Ernest			1.62 ✓		1.62
Bellemare H.	11.52 ✓		2.01 ✓	5.89 ✓	19.42
Benoit Gustide		19.27 ✓			19.27
Blanchette			7.82 ✓		7.82
Bolduc Gerard				82 ✓	82
Bordelieu Lucien	4.18 ✓	13.68 ✓			17.86
Bornais G. E.			9.83 ✓		9.83
Bouffard E.				4.77 ✓	4.77
Bourassa			1.96 ✓		1.96
Bourassa Herve	90 ✓	73 ✓			1.63
Bourassa Jos			19.05 ✓		19.05
Camurand Gen.			61 ✓	57 ✓	1.18
Carpentier Alfred			6.89 ✓		6.89
Chartte F.	26.72	86.32	51.07	4.24 ✓	4.24

12 DEC 1952

	26.72 1952	86.32 1951	51.07 1950	26.91 1949	191.02 Total
Norm Corporation Europe 3K Lorneau Arthur	13.92 ^m			17.21 ^m	13.92 17.21
Larpentier Eddy		6.48 ^m			6.48
Larpentier Marc	4.18 ^m	13.68 ^m			17.86
Larpentier Patrick	1.98 ^m	6.48 ^m			8.46
Larpentier Raymond	4.18 ^m	13.68 ^m			17.86
Lhauvette Antonio	1.98 ^m	6.48 ^m			8.46
Lhauvette J.M.	4.18 ^m	13.68 ^m			17.86
Liti 3 livres			28.86 ^m	3.87 ^m	32.73
Blouin Aurie	1.98 ^m	6.48 ^m			8.46
Bossette M.			1.52 ^m		1.52
Cote Emery		11.52 ^m			11.52
Cote Philias				3.32 ^m	3.32
Cote Frs				1.07 ^m	1.07
Wagle Jos			6.7 ^m		6.7
Hesaulmus				3.33 ^m	3.33
Hesaulmus Alf.				8.03 ^m	8.03
Heschens O.			2.45 ^m	2.46 ^m	4.91
Hrown Geo E.		5.92 ^m			5.92
Huber JB.			.71 ^m		.71
Hubois Marcel			.61 ^m		.61
Hucharme Lucien			15.29 ^m	14.14 ^m	29.43
Hufesne B.			13.44 ^m		13.44
Hugre Eddy				3.32 ^m	3.32
Husseauit Albertine			1.12 ^m		1.12
Husseauit Camille			4.13 ^m		4.13
Huval J.M.	1.98 ^m	6.48 ^m			8.46
Faucher E.				5.0 ^m	5.0
Gagnon Alfred E.		5.64 ^m			5.64
Gignac Alex			4.16 ^m	3.32 ^m	7.48
Gignac Hercule	93 ^m	71 ^m			1.64
Croulx Laurent		12.22 ^m			12.22
	62.03	195.77	141.24	67.27	466.31

	1952	1951	1950	1949	TOTAL
1 ans radius	62.03	195.77	141.24	67.27	466.31
Deport Raoul	4.80 n	3.84 n			8.64
Girard Rosine	6.16 n	20.16 n			26.32
Grant R. F.	03 n	.01 n			.04
Guilbert G.		7.86 n			7.86
Houle Lionel			2.57 n		2.57
Houle Emile			7.96 n		7.96
Houle Gerard	1.98 n	6.48 n			8.46
Houle M.			1.49 n		1.49
Isabelle Ant				33.94 n	33.94
Juneau Ephrem				45.66 n	45.66
Lacerte Armand	4.18 n	13.68 n			17.86
Lacerte Georges	1.98 n	6.48 n			8.46
Lafreniere Marcel	1.98 n	6.48 n			8.46
Lapou Emile				13.99 n	13.99
Laroque Antoine			4.41 n		4.41
Launier Nap.				1.28 n	1.28
Liblane Geo	4.18 n	13.68 n			17.86
Lefebvre			1.91 n		1.91
Lefebvre Adam			.76 n		.76
Lefebvre Roger			.78 n		.78
Levasseur Maurice	1.98	6.48			8.46
Lord Adolphe	1.98 n	6.48 n			8.46
Mailhot Gaston			27.77 n	22.24 n	50.01
Massicotte Eugene			2.08 n	1.66 n	3.74
Melette Hector	1.98 n	6.48 n			8.46
Mission Salite			2.71 n		2.71
Montembault T			.69 n		.69
Neault Roger				2.24 n	2.24
Page Willie	1.98 n	6.48 n			8.46
Paillet Alfred				7.24 n	7.24
Levasseur Noel		17.65 n			17.65
	95.24	318.61	194.37	193.52	803.74

	1952 95.24	1951 318.01	1950 194.37	1949 191.52	TOTAL 803.14
Taux radier		16.45			16.45
Montoux Henri					
Paillet Odilon	9.60				9.60
Piquin Ant	1.98	6.48			8.46
Piquin Roland	1.98	6.48			8.46
Pickup Améd		2.37			2.37
Pleau Jos	1.98	6.48			8.46
Poisson Hector			62		62
Poisson Lucien		14.40			14.40
Poisson Walter			1.44		1.44
Proulx Paul	1.71	1.29	20	27	3.47
Racette Ad.				18.70	18.70
Rancourt Alp.	5.28	17.28			22.56
Richard Amand			4.73	5.68	10.41
Richard Camille			1.19		1.19
Richer Emile				2.12	2.12
Roy & Lepape		24.63			24.63
Ruest Albert	1.98				1.98
Sevigny H.		2.52			2.52
Simard F.			2.08	1.66	3.74
St Law. Plant.		36.64			36.64
St Pierre Eddy			2.08		2.08
Thiffault Severin	4.18	13.68			17.86
Thiffault W.				.85	.85
Trotter W.		6.49			6.49
Guard J.				.10	.10
Total	123.93	473.20	206.71	224.90	1028.74

Adopté

Plantes Entretien
Chemins d'hiver

Des plaintes ayant été formulées relativement à l'entretien d'hiver des chemins, le conseil entend les doléances de certains contribuables présents et la version de l'entrepreneur. On en arrive à une entente qui semble satisfaire les intéressés

Considérant qu'un contrat a été accordé par la Corporation à M. J. R. Levesque pour l'aménagement d'un puits artésien pour alimenter le réseau d'aqueduc municipal;

Considérant que des procédures légales qui deviendraient trop longues empêchent pour le moment de faire le puits sur le terrain appartenant à M. Victor Huguay;

Considérant qu'un test fut fait gratuitement par M. Levesque sur un emplacement appartenant à M. Louis Petroff

Considérant qu'il serait sage de connaître davantage l'étendue du bassin souterrain sur le site choisi, en conséquence il est

Proposé par M. Germain Massicotte

Seconde par M. Charles E. De Rouin

Que M. R. J. Levesque, pisciculteur de Trois-Rivières, soit et est autorisé par la présente à faire un forage de certitude sur un terrain appartenant à M. Rosaire Janvier à proximité du "test" original chez M. Huguay, et que le susdit forage soit exécuté au coût de quatre dollars (\$4.00) de profondeur.

Adopté

Considérant que des démarches ont été faites par Messieurs les conseillers Charles E. De Rouin, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Germain Massicotte dans le but d'obtenir une option pour une partie de terrain dans le deuxième rang de cette municipalité appartenant à M. Rosaire Janvier pour faire un forage de certitude pour le puits projeté à cet endroit;

Considérant qu'une telle option a été consentie par M. Janvier, en conséquence il est

Proposé par M. Henri Guilbert

Seconde par M. Charles E. De Rouin

Que la susdite option actuellement détenue par les susdits conseillers soit et est transférée à la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières et acceptée par ce conseil au nom de la susdite Corporation

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert

Sondage terrain

R. Janvier - aqueduc

Option terrain

R. Janvier

12 DEC 1952

Secondé par M. Germain Massicotte

Que la résolution adoptée par ce conseil le 14 août 1951, page 302 du livre des délibérations, autorisant Son Honneur le Maire à signer le contrat pour l'achat de terrains au prix de mille dollars de M^{de} F. X. Dufresne soit et est rescindé à toutes fins que de droit;

Que la résolution adoptée par ce conseil le 19 octobre 1951, page 318 du livre des délibérations, offrant la somme de cent dollars à M^{de} F. X. Dufresne pour une lisière de terrain, soit et est rescindé à toutes fins que de droit.

Adopté.

Proposé par M. Charles E. De Rouin, conseiller

Secondé par M. Raoul Klubi, conseiller

Achat terrain

Route Petit Village
de
M^{de} F. X. Dufresne

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières, le contrat d'achat des terrains ci après désignés et devant servir au prolongement du chemin du Petit Village, savoir:

Tout le terrain appartenant à M^{me} F. X. Dufresne, compris dans un quadrilatère de forme irrégulière, composé en partie d'une lisière de terrain détaché du lot numéro cinquante-huit (ptie 58) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, et d'une lisière de terrain détaché du lot numéro soixante-deux-huit (ptie 78) du même cadastre, ayant été une partie de l'assiette de l'ancienne route du Petit Village, les lignes nord-est et nord-ouest de ce quadrilatère correspondant avec les lignes de division nord-est et nord-ouest du lot cinquante-huit (58) ci-dessus;

Que Son Honneur le Maire est autorisé à signer le susdit contrat en considération de la somme de Onze cent Dollars (\$1100.00) payable à Madame F. X. Dufresne à même les fonds généraux de la Corporation, cette dernière étant remboursée d'une somme de cinq cents dollars (\$500.00) par les intéressés de la route du Petit Village, en y ajoutant le nom de M. Idre Paul Vaillancourt et excluant M^{de} F. X. Dufresne;

Que Son Honneur le Maire est autorisé à signer le susdit acte d'achat aux conditions ordinaires avec en plus les clauses suivantes:

a) Que M^{me} F. X. Dufresne abandonne ses prétentions

de propriétaire sur la partie du lot soixante-huit (p. 78) ci-dessus mention-
 nie, la corporation abandonnant les siennes quant au surplus dudit lot
 ayant déjà été l'assiette du chemin du Petit Village et non compris dans
 la nouvelle route;

b) Que l'entretien des clôtures neuves faites de chaque
 côté de la nouvelle route du Petit Village, touchant au surplus de la
 propriété de M^{re} F. X. Dufresne, retombe à la vendeuse;

c) Que M^{re} F. X. Dufresne accepte dans leur état ac-
 tuel les ponts d'accès et fossés déjà faits par la corporation dans l'im-
 prise du chemin et le raccordement de ces fossés avec ceux déjà existants
 pour l'égouttement des eaux des lots cinquante-huit (58), cinquante-
 neuf (59), soixante-dix-sept (77), soixante-dix-huit (78) et soixante-dix-neuf

d) Que M^{re} F. X. Dufresne, ses héritiers et ayants-
 droit, seront déchargés des travaux d'entretien, et ce en tout temps, de
 l'année, du chemin du Petit Village, y compris les ponceaux transver-
 saux tel que se trouve le tout actuellement, et ce tant que ses terrains
 en bordure du nouveau chemin du Petit Village resteront en culture.

Adopté

La session est levée

Médéric Pothier Maire

Isabel Sec. Trés.

Province de Québec

Municipalité de la Paroisse
 des Trois-Rivières

Session spéciale

22 dec 1952

Session spéciale du conseil de la section muni-
 cipale, tenue le vingt-deuxième jour de décembre, mil neuf cent cinquante
 deux, à huit heures p.m. au lieu ordinaire des séances, suivant les
 formalités prescrites par la loi et à laquelle sont présents: Son Honneur
 le Maire, M. Médéric Pothier et messieurs les conseillers: Raoul Hebert
 Germain Massicotte, Henri Guilbert, Auguste Bettez et Charles E. LeRoux.

avis & certificat

Le secrétaire donne lecture de l'avis de convocation transmis à chacun des membres du conseil et du certificat de signification dudit avis.

Ordre du jour

L'ordre du jour comporte les items suivants

- 1- Entretien des chemins d'hiver.
- 2- Emprunt temporaire et aqueduc municipal
- 3- Conformément article 116 du code municipal, autres sujets.

Lecture est faite d'une lettre de G. A. Gruninger & Fils Ltee se déclarant prêts à exécuter l'entretien des chemins d'hiver d'une partie de la municipalité; il est donc

Proposé par M. Raoul Klubi

Secondé par M. Charles E. DeRoos

Contrat Entretien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer

Chemins d'hiver

G. A. Gruninger & Fils

pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières un contrat avec la firme G. A. Gruninger & Fils Ltee par lequel cette dernière consent et s'engage à entretenir certains chemins, rues et routes situés dans les limites de cette municipalité et mentionnés dans le contrat, comme devant être entretenus de manière à permettre la libre circulation des véhicules automobiles au cours de la période comprise entre le 1^{er} novembre 1952 et le 30 avril 1953, au prix de trois cent soixante et quinze dollars (\$375.00) du mille et payable en quatre versements mensuels égaux à compter du 15 février 1953.

Adopté

Proposé par M. Germain Massicotte

Secondé par M. Jeanne Guibut

ass. responsabilité

publique.

Que M. J. A. Bellavance, contribuable, soit et est autorisé à faire imposer au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois-Rivières une police d'assurance dite "responsabilité publique" pour couvrir les chemins, rues et routes entretenus au cours de l'hiver par Messieurs Dufresne, Levasseur & Ricard.

Adopté

Considérant que le règlement No 57, autorisant le conseil à emprunter jusqu'à concurrence d'une somme de trois cent

cinquante mille dollars pour la construction d'un aqueduc municipal, a reçu toutes les approbations requises par la loi;

Considérant qu'il y a lieu de faire faire certains travaux préparatoires à l'exécution de la construction précitée;

Considérant qu'il serait trop onéreux de contracter l'emprunt total mentionné dans ledit règlement en raison du fait qu'une faible partie seulement des travaux peut être exécutée présentement;

En conséquence, il est

Proposé par M. Auguste Bittz, conseiller,

Secondé par M. Henri Guilbert, conseiller

Emprunt temporaire

\$20,000 - Aqueduc

Que demande soit faite à la Commission Municipale de Québec, la priant de bien vouloir autoriser ce conseil à contracter un emprunt temporaire jusqu'à concurrence de vingt mille dollars (\$20,000.00) pour exécuter certains travaux en vertu du règlement municipal No 57, précité, et que cet emprunt temporaire sera remboursable lors de la vente des obligations mentionnées dans ledit règlement No 57;

Que sur réception de l'autorisation de la Commission Municipale de Québec, son Honneur le Maire et le secrétaire-trésorier soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois Rivières, les documents nécessaires relatifs au susdit emprunt temporaire.

Adopté

Proposé par M. Henri Guilbert

Secondé par M. Charles E. Hérouin

Rescindé par

Résolution 2 fév. 1953

page 484

Terrain Velere

Aqueduc - Puits

Que des démarches soient faites auprès de M. Charles Velere, afin d'obtenir, si possible, la permission de celle-ci de faire faire, sur un terrain lui appartenant et situé dans le 2^e Rang, un sondage dans le but de déterminer la quantité d'eau souterraine qui pourrait être trouvée à cet endroit pour alimenter le réseau d'aqueduc municipal;

Que M. Germain Massicotte, conseiller, soit et est autorisé à recevoir pour et au nom de la Corporation de la Paroisse des Trois Rivières, une promesse de vente à ladite Corporation, de la

22 DEC 1952

5 JAN 1953

part de M^{re} Charles Vêre, d'une partie du terrain susmentionné, sur laquelle partie le sondage précité aura été fait, de dimension de 50' x 50' au minimum, au prix maximum de \$500.00.

Adopté

Proposé par M. Charles E. LeRoux

Seconde par M. Germain Massicotte

Que M. R. J. Levesque, puis atter de Trois-Rivières, soit et est autorisé par la présente, à faire une forage dit "de certitude" afin de déterminer la quantité d'eau potable disponible sur un terrain appartenant à M^{re} Charles Vêre, à proximité du test original chez M. Lequay, dans le 2^e Rang, et que le susdit forage soit exécuté au coût de quatre dollars (\$4.00) du pied de profondeur.

Adopté

La session est levée

Médéric Gauthier Maire

H. Isabel

Sec. Trés.

Province de Québec
Municipalité de la
Paroisse des Trois-Rivières

La session régulière du conseil de la susdite municipalité, devant être tenue le lundi cinq janvier mil neuf cent cinquante trois n'a pu avoir lieu, vu l'absence des membres du conseil, même après le délai de une heure fixé par la loi.

H. Isabel, sec. Trés.